

Vers une définition d'une stratégie paysagère à Mayotte

Juillet 2013



Préambule

Contexte de l'étude

Département depuis 2011, les îles de Mayotte se distinguent nettement du grand archipel Comorien en marquant son appartenance à la France. Riche de la diversité des îles des arcs volcaniques pacifiques, Mayotte présente une réelle identité spécifique incarnée par ses paysages à la fois terrestres et marins. Cette richesse avérée des paysages n'en est pas moins fragile dans la mesure où le territoire fait l'objet de pressions très importantes tant anthropiques que naturelles.

L'objectif de cette étude est donc avant tout de révéler et de mettre en valeur ces paysages à la fois quotidiens et patrimoniaux tout en se positionnant dans la prise en compte des dynamiques du territoire et dans l'optique de mieux raisonner ses développements. Il s'agit donc pour la DEAL au travers de ce travail de définir les axes d'action de sa stratégie sur le long terme en matière de paysage.

L'objet de cette étude n'est donc pas de se substituer à un atlas, une charte ou un plan de paysage mais plutôt de mettre en œuvre une expertise de cadrage qui croise à la fois les éléments de connaissances des paysages de Mayotte, un balayage du terrain, des entretiens avec les acteurs locaux. Il s'agit au final au travers de fiches action de dresser une feuille de route pour mettre en œuvre une véritable politique du paysage sur Mayotte.

Approche méthodologique

Au regard du cadre budgétaire et temporel de l'étude, une méthodologie en trois temps a été mise en place pour optimiser au maximum l'intervention à la fois de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage. Ainsi se succèdent les phases suivantes:

- un temps de préparation
- un temps actif sur le terrain et avec les acteurs
- un temps de synthèse et de proposition



Phase I : connaissance des paysages

Il s'agit dans un premier temps de s'appuyer sur un travail bibliographique et documentaire : recensement des études, des représentations iconographiques des paysages et des données sur les paysages institutionnalisés ou des éléments phares. Cette synthèse bibliographique permet d'envisager l'assiette paysagère du territoire en en décortiquant les premières composantes objectives. L'objectif est non seulement de pressentir les grandes unités paysagères mais aussi de pré-cibler les grandes problématiques paysagères qui se posent.

Cette phase permettra de préparer les fond cartographiques pour aller sur le terrain et d'envisager les itinéraires de visite les plus pertinents.

Cette étape fera l'objet d'un premier échange avec la DEAL pour exposer la stratégie de visite de site et mettre au point le programme des rencontres avec les acteurs ou habitants du territoire. L'objectif à cette phase est d'établir la feuille de route pour l'ensemble de l'étude et plus particulièrement pour la période de terrain. Il s'agit par ailleurs d'éventuellement réajuster la méthodologie de l'étude en fonction de vos impératifs et d'éventuels impondérables.





Phase 2 : Reconnaissance sur le terrain des paysages

L'intervention sur le territoire s'articule autour de quatre temps forts :

- Un travail de terrain qui permettra de conforter les éléments de diagnostic paysager, de proposer une perception sensible du territoire (« paysage perçu »)
- Une série d'entretiens pour intégrer la perception du « paysage vécu » et jauger les ambitions des acteurs en matière de paysage
- Un atelier de réflexion sur la thématique du paysage
- Des réunions techniques de travail et d'échange avec le chargé de mission paysage à la DEAL et s'il est présent le paysagiste conseil de l'état.

Le travail de terrain, impossible à mettre en œuvre de manière systématique car trop complexe (durée, méthode...), est ciblé et permet une approche plus pointue des spécificités du paysage. Un travail de mission photographique est effectué à ce stade d'étude pour alimenter l'illustration des éléments identitaires de chacune des unités paysagères.

L'approche participative au travers d'entretiens avec des acteurs du territoire représentant la diversité de populations et de lieux aura pour objet de qualifier les paysages, leurs évolutions et leurs enjeux.

L'étude qualitative s'adresse à un petit nombre de personnes réunis par la DEAL dans le cadre d'entretiens (6 réalisés sur des communes réparties sur le territoire et 6 entretiens avec des acteurs locaux ou représentants de l'état). Elle permet de préciser les points de vue et de comprendre les phénomènes étudiés (le rapport de la population à un type de paysage, selon que l'on soit habitant, élu, citadin ou rural) et les opinions sur le changement (les évolutions du paysage qui génèrent des réactions positives ou des craintes) par l'argumentation des réponses.

Le choix des personnes à rencontrer selon les lieux sera à définir conjointement avec la DEAL lors de la phase préparatoire.

Ces entretiens collectifs regroupent 2 à 10 personnes au plus pour un total de 12 entretiens. Chaque entretien a été conduit de manière semi-directive, à l'aide d'un guide d'entretien thématique élaboré conjointement avec les membres de l'équipe. La synthèse du retour de ces entretiens et leur traduction font l'objet d'une partie spécifique dans cette étude.

L'analyse cartographique, la phase terrain et l'appui de la connaissance locale du territoire ont permis de hiérarchiser les zones d'enjeux





Présentation du document d'étude

Le présent document de synthèse se décline en trois grands volets restituant les résultats de la méthode mise en œuvre. La première partie fait la synthèse des documents existants et souligne l'intérêt constitués par les principaux documents de référence en matière de paysage. La seconde partie restitue les grandes composantes paysagères du territoire qui permettent de définir les unités paysagères. Restituées sous formes de fiches elles dégagent de manière synthétique les dynamiques à l'œuvre et les enjeux associés. Le troisième volet de l'étude fait la synthèse de l'ensemble des volets précédents pour définir la stratégie en matière de paysages en regroupant les fiches actions avec une indication de leur niveau de priorité. Une partie d'annexes regroupe les comptes-rendus d'entretiens et des ressources majeures de référence.

Phase 3 : synthèse rédactionnelle et définition du plan d'actions

L'intérêt de cette étude est d'envisager au-delà du diagnostic et des enjeux des pistes de réponses pour mieux intégrer les démarches paysagères dans les politiques d'aménagement du territoire.

Afin de rendre ces pistes d'actions cohérentes, cette étape s'appuie sur les éléments conclusifs de l'enquête auprès des acteurs du territoire autour des enjeux définis en phase précédente afin de dégager les orientations paysagères les plus lisibles et appropriables.

A partir de là les axes majeurs de la stratégie paysagère seront déclinés en actions sur des principes de réponses paysagères aux enjeux définis précédemment en répondant aux objectifs de :

- Protection des sites au titre des paysages en relation les outils réglementaires mobilisables (travail en concertation avec notre chef de projet urbaniste)
- Gestion des sites en fonction des porteurs de projet ciblés
- Emergence d'une culture paysagère locale visant progressivement à catalyser la qualité paysagère dans toutes les démarches d'aménagement ou de protection.

Cette phase finale fera l'objet d'un échange avec la DEAL qui permettra d'aborder la faisabilité opérationnelle de ces actions et de le phaser pour les mettre en pratique sur le territoire.



Table des matières

I Analyse bibliographique

Les documents étudiés sont les suivants :

- 1.1 *L'Atlas des Paysages de Mayotte, réalisé en 2007*
- 1.2 *Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Mayotte (PADDM), réalisé en 2004 et actualisé en 2012*
- 1.3 *L'Atlas des Plages, réalisé en 2006*
- 1.4 *Paysages du littoral de Mayotte : les conflits d'usage (diagnostic et orientations), réalisé en 2004*
- 1.5 *Inventaire du patrimoine géologique de Mayotte, réalisé en 2001*
- 1.6 *Atlas des Mangroves, réalisé en 2006*
- 1.7 *Inventaire patrimonial des zones humides de Mayotte*
- 1.8 *Synthèse des 2e Assises du Tourisme de Mayotte*
- 1.9 *Vers des Atlas et des observatoires photographiques des paysages sous-marins*

2 Synthèse paysagère et enjeux

- 2.1 *Grandes unités paysagères et sites emblématiques*
- 2.2 *Perceptions du territoire par les acteurs et les habitants*

3 Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

- 3.1 *Axe n° 1 : Développer une culture partagée du paysage et de l'habitat*
- 3.2 *Axe n° 2 : Valoriser les paysages en envisageant une gestion dynamique globale des pressions*
- 3.3 *Axe n° 3 : Assurer le maintien des équilibres entre les éléments identitaires mahorais dans l'évolution des paysages*

4 Annexes

- 4.1 *Compte-rendu - commune de Pamandzi*
- 4.2 *Compte-rendu - commune de Mamoudzou*
- 4.3 *Compte-rendu - commune de Chiconi*
- 4.4 *Compte-rendu - commune de Bouéni*
- 4.5 *Compte-rendu - commune de Tsingoni*
- 4.6 *Compte-rendu - commune de M'Tsamboro*
- 4.7 *Méthode de l'Observatoire photographique du Paysage*

Analyse bibliographique



Analyse bibliographique

Préambule

L'analyse de documents bibliographiques a pour objectif de favoriser une première approche contextuelle et technique sur les thématiques d'aménagement et de développement de Mayotte. Elle permet d'appréhender le paysage de manière transversale, au travers des multiples thématiques qui ont été étudiées, et d'en dégager les composantes principales, tant naturelles que socio-culturelles. Elle permet également de voir comment la notion de paysage a été prise en compte dans les différents documents et a pu aboutir - ou non - à des préconisations d'aménagement.

Enfin, les documents analysés permettent également d'avoir un état des lieux autour des années 2005 et de voir dans quelle mesure les paysages de Mayotte ont pu évoluer en une dizaine d'années.

Note : dans l'ensemble du document, le terme territoire fait référence à l'espace insulaire dans ses composantes naturelles et culturelles, et non à une définition administrative, Mayotte étant depuis 2011 un département.

Sommaire

I Analyse bibliographique

Les documents étudiés sont les suivants :

- I.1 L'Atlas des Paysages de Mayotte, réalisé en 2007**
- I.2 Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Mayotte (PADDM), réalisé en 2004 et actualisé en 2012**
- I.3 L'Atlas des Plages, réalisé en 2006**
- I.4 Paysages du littoral de Mayotte : les conflits d'usage (diagnostic et orientations), réalisé en 2004**
- I.5 Inventaire du patrimoine géologique de Mayotte, réalisé en 2001**
- I.6 Atlas des Mangroves, réalisé en 2006**
- I.7 Inventaire patrimonial des zones humides de Mayotte**
- I.8 Synthèse des 2e Assises du Tourisme de Mayotte**
- I.9 Vers des Atlas et des observatoires photographiques des paysages sous-marins**
- I.10 Culture et patrimoine maritime de Mayotte**

D'autres documents ont été transmis dans le cadre de l'étude mais n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques (liste en annexe).



Analyse bibliographique

1.1 L'Atlas des Paysages de Mayotte, réalisé en 2007

Réalisé en 2007, document à valeur d'information et de conseil, donne des orientations générales sur le paysage ou les thématiques associées.

Son rôle est de chapeauter les documents d'orientation (PADD) et réglementaires (PLU) déclinés à plus petite échelle.

L'Atlas des Paysages de Mayotte présente les caractéristiques générales du département, son histoire et les dynamiques en cours. Il permet à ce titre de constituer un bon inventaire des paysages, des particularités territoriales et des pratiques en cours.

Il propose également un découpage en plusieurs unités paysagères de taille à peu près homogène. Les contours d'unités s'appuient d'une part sur le littoral, omniprésent dans le découpage de l'île, d'autre part sur les lignes de crête qui en structurent la partie centrale. De fait, les unités correspondent aux bassins versants de l'île, groupés ou non, qui font échos à de grands « bassins visuels », voire des « bassins de vie » (les espaces agricoles sur les pentes étant associés à la proximité des bourgs des plaines), dont les caractéristiques sont souvent semblables. Quelques particularités sont énoncées et « colorent » chaque unité sans pour autant permettre une distinction claire entre les différents ensembles.

Cette structuration de l'Atlas appelle les constatations suivantes :

- L'Atlas tel qu'il est conçu ne présente pas de « caricature » du paysage
- la détermination des limites par ligne de crête ne permet pas toujours de prendre en compte des enjeux spécifiques : ex. du Mont Choungi qui se trouve partagé sur deux unités
- les orientations proposées à l'échelle de l'Atlas sont souvent redondantes, ce qui pose la question de la nécessité voire de la pertinence du découpage en unités paysagères
- si l'on se réfère au principe théorique qui veut qu'un plan de paysage corresponde à une unité paysagère, les unités ainsi définies permettent de dépasser les limites communales pour conduire des actions à l'échelle du bassin versant ou du « bassin de vie ». Malheureusement, les plans de paysage actuellement engagés sont élaborés à l'échelle communale, ce qui permet de considérer que l'Atlas des Paysages n'a pas joué son rôle de fédérateur territorial.
- les unités paysagères ne sont peut-être pas suffisamment affirmées en tant que telle.

L'Atlas met également en exergue une dimension « invisible » du paysage correspondant aux croyances d'une partie de la population, qui est peu traitée dans les Atlas de Paysage de métropole.

En revanche, il aborde peu la question de la pluralité des regards entre Mahorais, Métropolitains et Comoriens immigrés. Ainsi, une première analyse des pratiques et des représentations semble offrir essentiellement un angle métropolitain : le rapport au tourisme, la question des pratiques (randonnée, jogging) ou l'ambivalence créée entre l'approche traditionnelle mahoraise et l'approche occidentale contemporaine.

Les cartographies privilégient l'inventaire plutôt que l'action (localisation des éléments sans mention des éléments à mettre en avant) et ne permettent pas de faire une synthèse des pistes d'action.

Les paysages ne sont définis que d'après les unités terrestres.

L'Atlas des Paysages ne semble pas être repris dans les autres documents consultés. Quelques raisons peuvent être invoquées :

- Antériorité des études par rapport à l'Atlas (ex : PADDM, dont la mise à jour n'a pas pris en compte l'existence de l'Atlas des Paysages)
- Pas de connaissance de l'existence du document (référentiel en acquisition, manque de communication des services de l'état)
- Faible pertinence au regard de l'échelle des documents

5 ans après sa réalisation, la question de son utilisation et de sa portée est posée. L'Atlas ne semble pas constituer un ouvrage de référence permettant de fédérer les acteurs autour de la question du paysage, ni de conduire des actions spécifiques à l'échelle du département de Mayotte.

Si les enjeux repérés, les préconisations amorcées et les actions envisagées sont encore d'actualité, les mutations en cours semblent s'accélérer et prendre une importance paysagère de plus en plus forte, remettant en question des principes qui semblaient établis et acquis (ex. du maintien des coupures vertes entre chaque village).



Unités paysagères de Mayotte

Atlas des paysages de Mayotte



Nord-Ouest

Nord-Est

Petite Terre

Plateaux du Centre

Baie de Dembeni

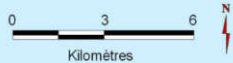
Baie de Bouéni

Côte Sud-Est

Grand Sud

Légendes

- Délimitation des unités
- Sommets principaux
- Zones urbanisées
- Mangroves
- Récifs coralliens
- Lagon



Carte des Unités Paysagères définies dans l'Atlas des Paysages de Mayotte

Analyse bibliographique

1.2 Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Mayotte (PADDM)

Le PADDM a été réalisé en 2004 et mis à jour en 2008 (il contient en revanche les mêmes données chiffrées)

Son rôle est de définir une stratégie pour le développement du territoire (échelle de temps : 10 à 20 ans) et de fixer les objectifs des politiques publiques. Sans portée réglementaire, il doit cependant être pris en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU).

Le PADDM dresse un diagnostic de l'île sous plusieurs angles : la topographie, l'occupation du sol, les espaces naturels, les espaces protégés, la démographie, les déplacements, la nature et la portée des activités économiques, les caractéristiques des ménages, etc. Les paysages sont essentiellement définis dans leur composante « naturelle », le cadre de vie étant subordonné à la sécurité, à la santé, à l'éducation... La carte des paysages de Mayotte est légèrement différente de celle de l'Atlas des Paysages de Mayotte et fait référence, semble-t-il, à une étude de l'Agence Folléa-Gauthier (Paysages du littoral de Mayotte : les conflits d'usage), ce qui pourrait expliquer le parti pris de décliner des UP en bassins visuels (forme de séquençage littoral). Les différentes cartographies du document dressent un état des lieux et des contraintes sur le territoire de Mayotte.

Le document fait également état des différences culturelles entre Mahorais, Métropolitains et Comoriens immigrés au travers de l'analyse de statistiques. Il anticipe les évolutions du territoire et permet d'élaborer une stratégie de développement en chiffrant les besoins en équipements, logements, infrastructures.

Deux scénarii sont envisagés : le premier dit « tendanciel » prend l'hypothèse que la démographie et les besoins suivent leur cours et leur répartition actuelle, tandis que le second dit « volontariste » s'appuie sur une éventuelle incitation des pouvoirs publics à exploiter au mieux le territoire (privilégier un développement spatial équilibré sur l'ensemble du territoire et pas seulement concentré sur le pôle Mamoudzou-Koungou), ceci afin de limiter le déséquilibre à l'oeuvre sur Mayotte.

Le PADD définit des zones de développement urbain de manière stricte (enjeux importants) ou de principe (enjeux à apprécier par les documents d'urbanisme).

Il ressort que dans tous les cas, les besoins en eau potable, en électricité, en gestion de déchets, en surface urbaine vont s'accroître avec la population et son occidentalisation, renforçant des conflits d'usage qui sont apparus sur les zones littorales et grignoter les flancs de la montagne.

Le tourisme semble être une piste privilégiée pour renforcer le dynamisme économique de l'île. Le PADDM préconise de ne pas ajouter de route au réseau viaire existant afin de ne pas encourager la voiture, même si des dessertes locales peuvent être envisagées. Enfin, il interdit toute construction sur une série d'espaces considérés comme naturels et sensibles.

La lecture du PADDM met en exergue la départementalisation de Mayotte avec une mise à niveau de la métropole des équipements, des services et des outils.

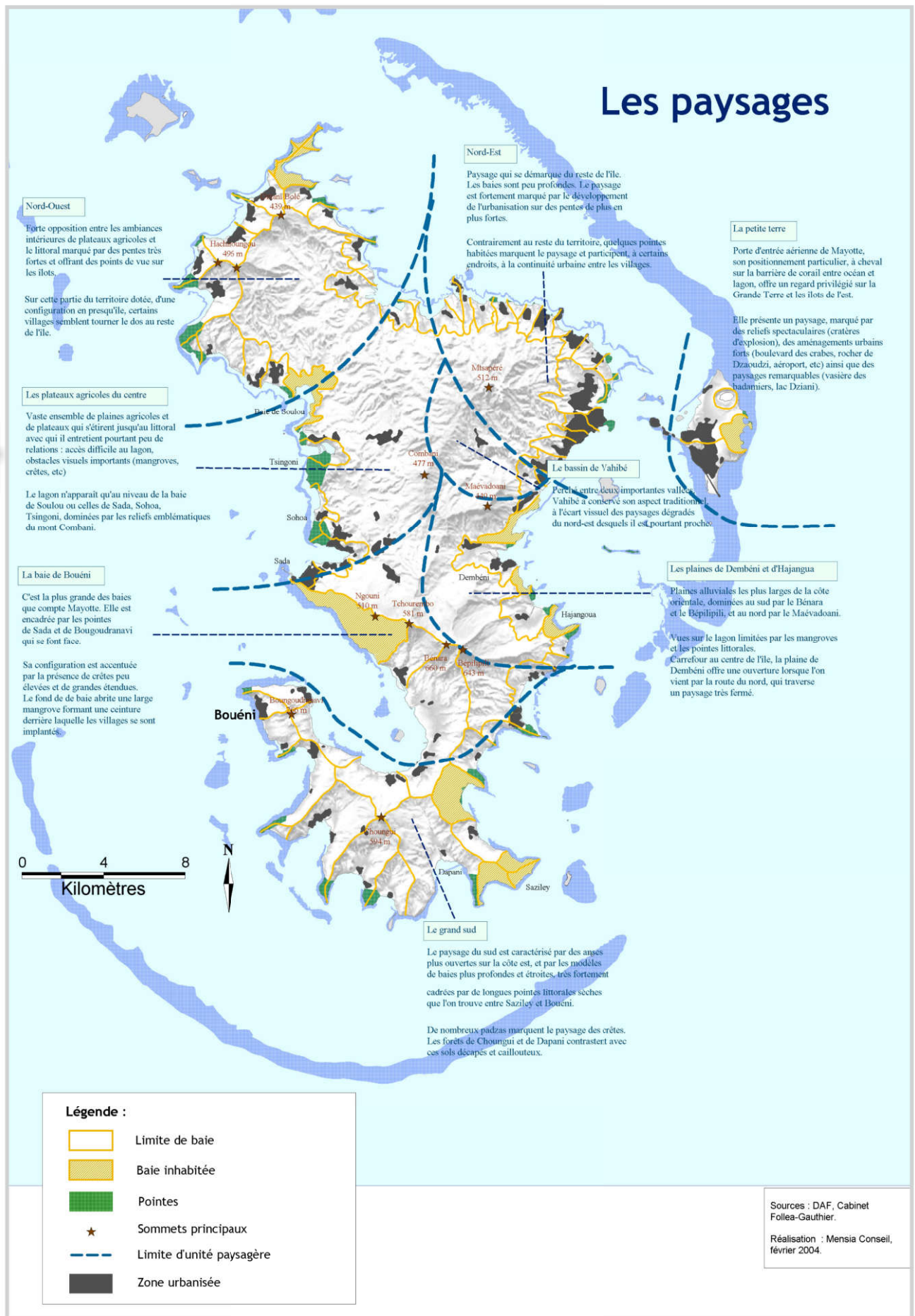
En définitive, si le PADDM correspond à un projet territorial, la dimension paysagère est très peu prise en compte, si ce n'est de manière détournée au travers de la protection (stricte ou non) de certains espaces participant au patrimoine paysager de l'île (padzas, pointes vertes, îlots...). Quelques grands principes sont érigés mais la carte du PADDM, réalisée au 1/50000, ne permet pas de localiser précisément les secteurs à enjeux paysagers, ni de voir ce qu'il est possible de faire en termes d'aménagement. Il manque ainsi une synthèse permettant de mettre en relation les dynamiques en cours et les enjeux territoriaux qui se composent, tant en termes d'infrastructure que de paysage et d'aménagement.

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Mayotte doivent être en conformité avec le PADDM, qui sert ainsi de document de référence en matière d'aménagement. Celui-ci constitue une approche globale à l'échelle de l'île mais des schémas ou principes explicatifs et pédagogiques auraient facilité les démarches d'élaboration des documents d'urbanisme.

Un Schéma d'Aménagement Régional (SAR) est aujourd'hui en cours d'élaboration et doit remplacer le PADDM en tant que document de référence.



Les paysages



Carte des Unités Paysagères présentées dans le PADD de Mayotte

Le relief de Mayotte



Carte de la Topographie dans le PADDM

L'occupation des sols en 2002



Légende :

	Données non valides (ombres portées)		Zone boisée avec de l'activité agricole (5 km²) Forêts entrecoupées de cultures traditionnelles à vocation vivrière, agro-forêt
	Terrain dénudé (11,5 km²) Dont 3,5 km ² de terrain dénudé naturel en bord de mer et 8 km ² de padzas, carrières, etc.		Zone à forte dominante boisée (60,1 km²)
	Végétation basse à herbacée (47,4 km²) Pourtour de padza, padza végétalisés, prairie permanente, friche récente, canne fourragère...		Forêt humide (57,3 km²)
	Zone à dominante "culture" et milieux associés (51,2 km²) Marachage, cultures traditionnelles en association à vocation vivrière, fourrés secs...		Mangrove (7,3 km²)
	Végétation arbustive à basse (74,3 km²) Formations naturelles et spontanées, friche ancienne, manioc, embrevade, cocoteraie peu dense...		Zone urbanisée (23,8 km²)
			Plan d'eau douce

Sources :
- Scènes SPOT © CNES 2002
- DAF/SEF

Réalisation : SIG Conseil,
MENSIA Conseil,
février 2004

Carte de l'Occupation des Sols dans le PADDM

Analyse bibliographique

1.3 L'Atlas des Plages, réalisé en 2006

L'Atlas des Plages dresse les caractéristiques de 30 plages parmi les 170 que compte Mayotte, choisies pour les enjeux forts qu'elles présentent en termes de développement économique et touristique et par les pressions et les dégradations d'ordre anthropique auxquelles elles sont soumises. Par son contenu, le document établit donc une priorisation des secteurs sur lesquels intervenir.

Chaque fiche présente la situation géographique, son intérêt écologique, son contexte géologique, son ambiance paysagère ainsi que les usages et les aménagements afférés. Une cartographie associée présente les enjeux en termes de végétation littorale, la présence quantifiée de tortues marines, l'urbanisation, la vitalité du récif corallien ainsi que les périmètres des zones protégées ou en cours de protection.

La description de l'ambiance paysagère prend en compte la couleur du sable, la taille de la plage, son côté intimiste, la présence d'arbres remarquables et les perspectives visuelles sur le lagon. La lecture des fiches permet également de dresser un état des lieux des infrastructures d'accueil du public qui ont été mise en place.

L'évaluation environnementale globale propose des pistes d'action de valorisation des plages, tant sur le plan environnemental, écologique que paysager. Des créations d'obstacles au passage des véhicules, l'installation de panneaux informatifs, la mise en place d'un entretien régulier sont ainsi préconisés pour réduire les impacts des activités humaines et sensibiliser la population. (A noter que l'ambiance paysagère n'est pas toujours révélatrice d'un bon état sanitaire des plages).

Ce document constitue ainsi une référence incontournable sur les plages, dressant un état des lieux suffisamment synthétique et explicite pour cibler des actions concrètes en termes de mise en valeur paysagère et de restauration écologique. Une carte de synthèse vient localiser précisément chacune des plages recensées. Une synthèse, portant sur l'état général des plages et de leurs aménagements au regard des exemples exposés dans les fiches, aurait cependant permis d'appréhender le degré d'urgence à intervenir et les priorités à établir.



Mtsanga Mtiti (Sud)

10

Situation géographique :

Située dans la **commune et la baie de Kani-Kéli**, la plage est accolée à la partie ouest de la pointe Bandrakouni.

Situation foncière :

ZPG administrée par la Direction de l'Équipement.

Ambiance paysagère :

Jolie plage intimiste aux couleurs contrastées. Les majestueux baobabs, noyés dans le vert de la végétation littorale, se marient harmonieusement avec l'uniformité du sable noir.

Intérêt écologique :

Habitats :

- Pelouse maritime subhalophile à *Sporobolus virginicus* sur basaltes.

Présence de très beaux baobabs et de l'espèce *Turraea virens*, caractérisée par sa rareté. Forêt littorale sénescence. Végétation ayant subi le pâturage ou le brûlis.

Évaluation globale : Bon état de conservation.

Tortues marines :

- Degré de fréquentation : anecdotique.



Contexte géologique :

Petite étendue de sable noir adossée à des falaises douces se terminant aux extrémités de la plage par une côte rocheuse basse (caps rocheux).

D'un faible stock sableux, la plage semble néanmoins en équilibre sédimentaire.

Usages et aménagements :

Peu fréquentée, cette petite plage possède tout de même deux farés où s'organisent voulés, pique-niques et farniente en fin de semaine.

Les pourtours des farés sont bien souvent souillés de multiples déchets.

Évaluation environnementale globale :

La situation environnementale est satisfaisante d'un point de vue écologique, paysager et géomorphologique. Toutefois, le nettoyage des alentours des farés et la mise en place de panneaux invitant les visiteurs à repartir avec leurs déchets respectifs seraient des actions à organiser pour éliminer la pollution visuelle.

Fiche réalisée par la DAF et le BRGM - 2006.

Exemple de fiche-plage : la plage de Mtsanga Mtiti

Analyse bibliographique

1.4 Paysages du littoral de Mayotte : les conflits d'usage (diagnostic et orientations), réalisé en 2004

L'Agence Follea-Gauthier a réalisé un document d'orientation concernant les conflits d'usage des paysages littoraux de Mayotte, se déclinant en trois grandes parties : un diagnostic, des orientations et une étude sur l'applicabilité de la loi Littoral. Ce document a nourri la réalisation du PADDM et vient en appui à la réalisation de son volet littoral.

D'après le diagnostic, le littoral de Mayotte définit une seule grande unité paysagère, organisée selon un principe répété de baies vertes successives, dont l'homogénéité est nuancée par quelques variations dans le relief, le climat (et sa végétation associée), la présence d'îlots ou l'urbanisation selon les secteurs. La baie est l'unité spatiale de la culture mahoraise, chacune d'entre elle accueillant un village autour duquel s'organisent toutes les activités nécessaires à la vie des habitants. Réalisé en 2004, le diagnostic souligne « une certaine capacité 'd'absorption paysagère' » des baies à l'égard de l'urbanisation.

La description qui est faite des valeurs paysagères-clefs de l'espace littoral mahorais (les villages et leurs espaces publics, les pointes, les baies, l'agriculture vivrière péri-urbaine, les forêts, les arbres remarquables, les sommets, les mangroves, les plages, les îlots et les paysages sous-marins) insiste sur la traditionnalité du fonctionnement de l'espace mahorais et sur les atouts paysagers de ces composantes. Cette description semble un peu idyllique. Le paysage invisible et l'histoire de Mayotte (incidence des grandes plantations sur le paysage) ne sont pas abordés. Six enjeux majeurs ont été repérés et sont détaillés en tant que problèmes ou en tant que risques :

- L'affaiblissement de l'organisation paysagère et urbaine du littoral, par l'urbanisation des pentes et des pointes, la disparition du végétal dans l'espace urbain, le remblaiement des mangroves, l'émergence de formes architecturales et urbaines dures, la méconnaissance des attentes et des besoins en termes d'espaces publics...
- L'accélération de l'érosion, par la disparition du couvert végétal initial au profit de l'urbanisation, la pratique du brûlis et de la grappe en agriculture sur les zones à forte pente, la densification du réseau routier
- La consommation des espaces agricoles les plus fertiles, souvent situés dans les plaines où les terrains plats sont très prisés pour l'urbanisation ; leur disparition génère un report sur les zones de forte pente et moins fertiles, où il faut plus de surface pour une même quantité de production, celle-ci devant elle-même augmenter pour faire face à l'augmentation de la population
- La disparition des espaces naturels comme les forêts (40% de perte entre 1987 et 2002), les mangroves (25%), les plages (prélèvement du sable corallien) et leur rôle paysager (barrière anti-cyclone, rôle de filtre, maintien du trait de côte), ainsi que

la pollution du lagon

- Le développement des routes, avec le durcissement du trait de côte, les balafres paysagères
- La privatisation de l'espace littoral, en lien avec le développement du tourisme

Les orientations proposées s'appuient sur deux axes principaux. Le premier s'oriente vers la protection des espaces clefs du littoral, permettant de conserver l'assise paysagère d'origine de Mayotte (village en fond de baie, plaines réservées à l'agriculture, route littorale de desserte, préservation des espaces vierges d'urbanisation et des milieux naturels). Le second préconise l'aménagement d'un cadre de vie valorisant pour les habitants au travers de quatre grandes thématiques : l'urbanisme, les transports, l'agriculture et le tourisme.

Les pistes envisagées sont énoncées de manière générale, présentant le principe et les enjeux dans un texte descriptif puis déclinant des actions en conclusion. Si ces pistes semblent cohérentes, intéressantes et pleines de bon sens, la question de leur applicabilité ou de leur déclinaison peut se poser. En dehors du PADD qui donne les orientations générales d'aménagement du département, dans quels documents peuvent-elles se retranscrire et quels sont les acteurs qui peuvent porter ou participer à la démarche ? En effet, la question du paysage à Mayotte ne relève pas d'une seule compétence mais doit être déclinée à l'ensemble des services et des administrations.

Un troisième volet de l'étude interroge des pistes d'application de la loi littoral à Mayotte et propose des dispositions complémentaires à celles du PADD. Les schémas présentés, très pédagogiques, synthétisent l'ensemble des contraintes s'appliquant au littoral et permettent de démêler les différents règlements (loi littoral, zones des pas géométriques, espaces remarquables...)












Les différentes cartes présentant chaque enjeu ont été compilées pour former une carte de synthèse des enjeux littoraux. Les secteurs géographiques faisant l'objet de protection sont clairement localisés mais les opérations portant sur l'amélioration du cadre de vie, difficilement cartographiables, ne sont présentes que sous forme de rappel synthétique dans la légende. Un zoom a été réalisé sur le secteur Mamoudzou/Petite Terre en raison des fortes pressions qui s'exercent sur cette partie de Mayotte, générées par l'urbanisation galopante.

La carte de synthèse résultant de la définition des orientations n'a pas été reprise dans le PADDM.

L'étude fait par ailleurs mention d'une étude des années 1980 sur les modes de vie mahorais dans un but de proposition de formes urbaines et architecturales nouvelles mais adaptées.



A. Protéger les espaces-clés du littoral pour organiser le développement dans un cadre de nature agréable et de qualité

-  1. Protéger les pointes en tant qu'espaces de respiration
 -  2. Protéger les crêtes qui délimitent les baies
 -  3. Protéger la route du littoral contre l'urbanisation linéaire
 -  4. Préserver les plaines littorales pour l'agriculture et maîtriser qualitativement l'implantation des grands équipements
 -  5. Préserver les dernières baies inhabitées de l'île
 -  6. Transformer certains îlots en sanctuaires de nature
 -  7. Protéger les milieux naturels littoraux : mangroves, forêts reliques, arbres ou formations végétales remarquables, lagon
- | | |
|--|---|
|  mangroves |  arbres remarquables |
|  réserves forestières |  réserves maritimes |

B. Aménager un cadre de vie valorisant pour les habitants

1. L'habitat, les activités et l'urbanisme

- 1.1. Réinventer une certaine douceur dans l'architecture
- 1.2. Concilier densité et urbanisme végétal
- 1.3. Construire sur les pentes, mais de façon adaptée (aux modes de vie, à l'érosion, au paysage)
- 1.4. Créer des espaces publics adaptés aux besoins et aux évolutions sociales et urbaines
- 1.5. Aménager des bords de mer urbains doux, garantissant l'image végétale dominante du littoral de l'île et la préservation des mangroves
- 1.6. Marier les espaces d'activités et les grands équipements au cadre naturel

2. Les transports et les déplacements

- 2.1. Limiter le développement des déplacements par voitures particulières et promouvoir des modes de transports alternatifs
- 2.2. Mettre en valeur le paysage d'accueil et d'arrivée à Mayotte
- 2.3. Aménager les traversées de villages sans développer les caractéristiques routières des voies
- 2.4. Mieux intégrer les risques d'érosion aux projets et aux aménagements routiers

3. L'agriculture et la gestion des espaces « naturels »

- 3.1. Promouvoir une agroforesterie adaptée à l'environnement, notamment aux risques d'érosion et d'invasion des pestes végétales
- 3.2. Accompagner la diversification des productions agricoles à venir
- 3.3. Gérer l'écrin agricole et forestier de l'urbanisation
- 3.4. Préserver certaines plaines littorales pour une agriculture nouvelle, en voie de définition

4. Le tourisme et les loisirs

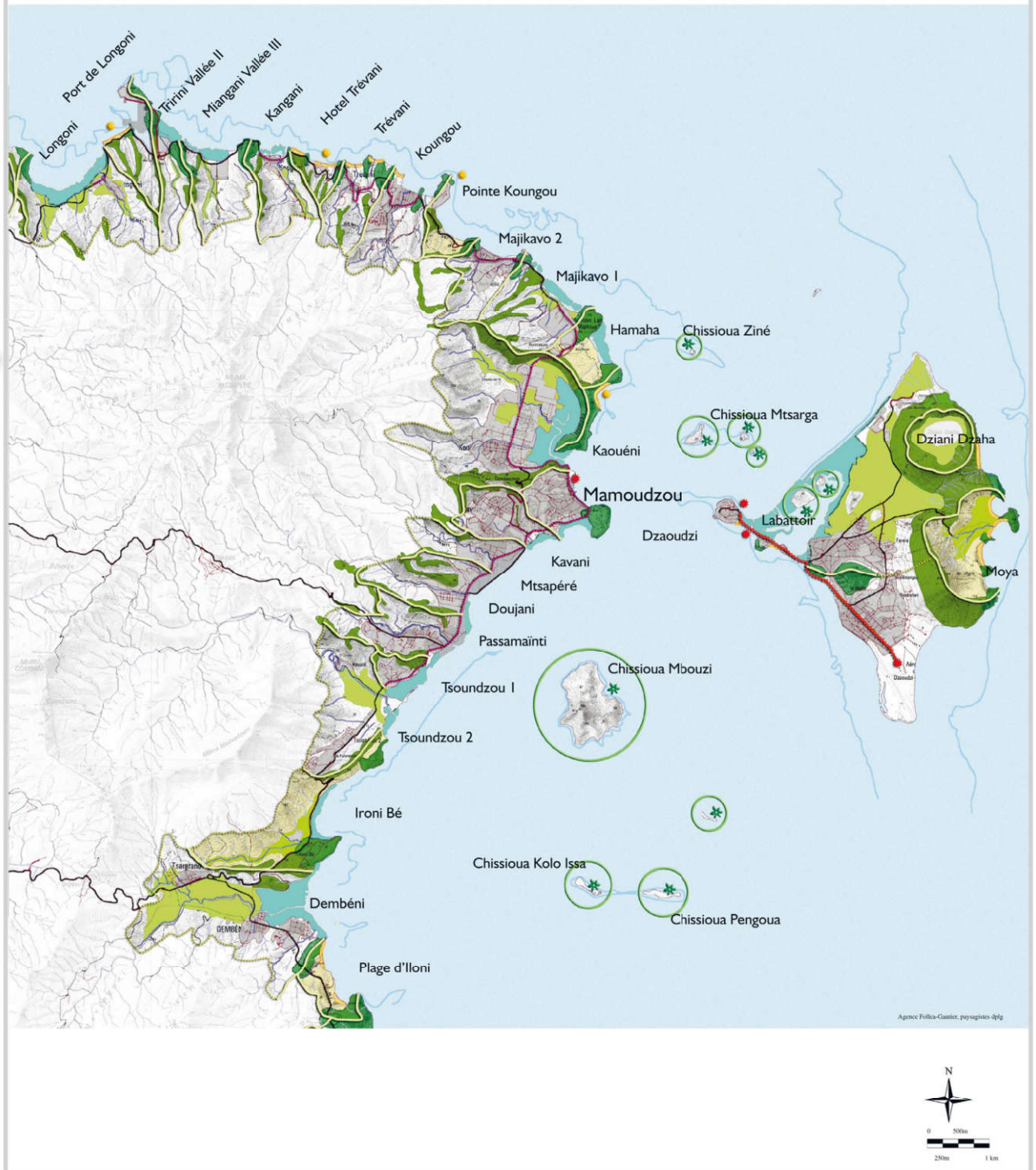
- 4.1. Développer une politique qualitative d'accueil du public pour les sites de nature ou de culture
- 4.2. Intégrer les aménagements des sites touristiques majeurs au paysage et à l'environnement

60

Paysage du littoral de Mayotte : les conflits d'usages

Légende des Conflits d'usages dans Les Enjeux du Littoral Vol. 2

PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE MAYOTTE
VOLET LITTORAL
Zoom quart Nord-Est



Agence Follco-Gantier, paysagistes dplg

Zoom carte des Conflits d'usages dans Les Enjeux du Littoral Vol. 2



Analyse bibliographique

1.5 Inventaire du patrimoine géologique de Mayotte, réalisé en 2001

Le BRGM a dressé un inventaire d'une quarantaine de sites d'intérêt géologique, considérés comme les plus remarquables de l'île de Mayotte, pouvant présenter un intérêt sur les plans pédagogique (connaissance et appropriation par les habitants), touristique (site patrimonial) ou économique (exploitation).

Les sites sont classés en différentes catégories, selon leur intérêt et leur caractéristique géologique. Leur caractère remarquable est également hiérarchisé.

Parmi les sites recensés, se retrouvent certains secteurs déjà référencés en termes de paysage (padzas de Dapani, panorama de la Vigie) ou de milieux naturels sensibles (mangrove de Dapani). Certains d'entre eux ont déjà fait l'objet d'aménagement d'un sentier ou de panneaux pédagogiques, d'autres se trouvent à proximité d'un point de vue balisé (boules de basalte de N'Gouja).

D'autres sites témoignent de l'usage des matériaux dans la société mahoraise, et constituent ainsi une piste de travail sur la valorisation des matériaux locaux (briqueterie de Vahibeni, cases en torchis de Mouanatrindi).

Les fiches présentent essentiellement une description du site et de l'intérêt géologique qu'il présente. Les menaces ou les valorisations potentielles ne sont pas évoquées.

Sites recensés par l'inventaire (les étoiles en qualifient l'intérêt) :

- Le cône strombolien de Dzaoudzi (***)
- La carrière de Totorossa (**)
- Les grès de plage des Badamiers (***)
- La falaise de la plage des Badamiers (***)
- Le cratère du Dziani Dzaha (***)
- La plage centrale de Moya (**)
- La plage septentrionale de Moya (***)
- La plage méridionale de Moya (*)
- Le panorama de la Vigie (**)
- Les matériaux de construction à Mamoudzou (**)
- Les bombes volcaniques de Hamaha (***)
- Le volcanisme de Kaouéni (**)
- La carrière de lave en plaquettes de Majicavo (**)
- La carrière de basalte de Koungou (**)
- L'altération kaolinique de la pointe Longoni (**)
- La coupe géologique de Bouyouni (***)
- Le Rassi Douamounyo (**)
- Les dykes de basalte de M'Tsahara (***)

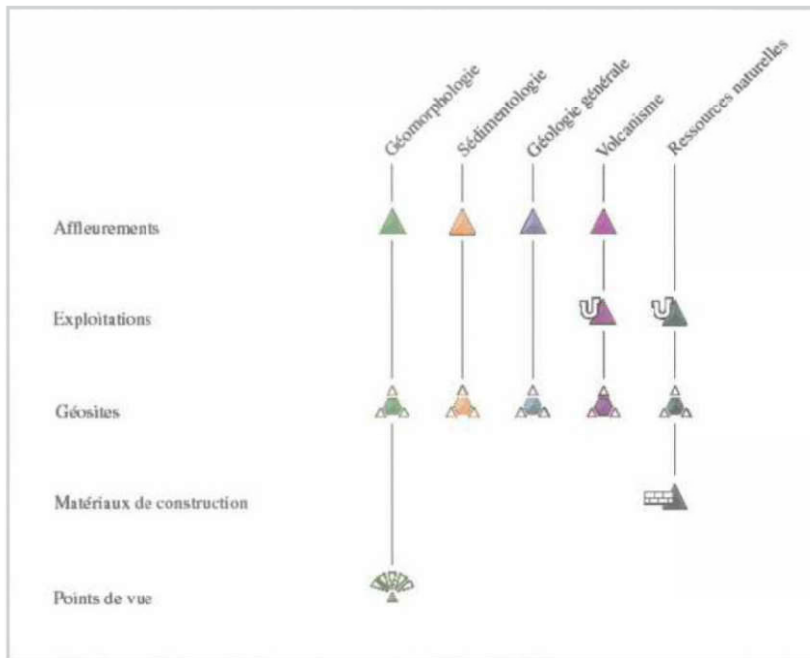
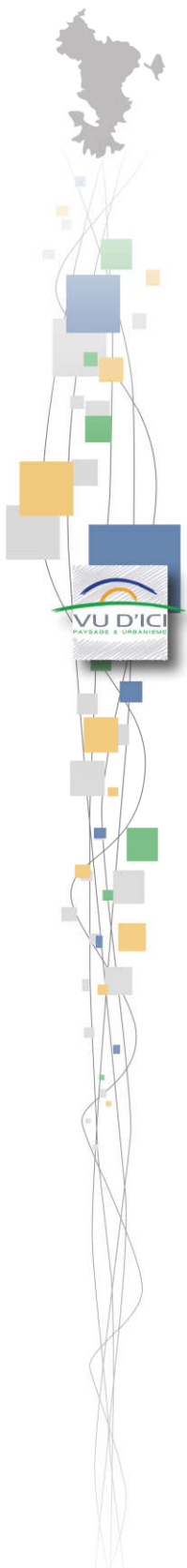
- Les orgues basaltiques de Soulou (**)
- La coulée de phonolite de la carrière de Barakani (**)
- La coulée de basalte de Barakani (**)
- Les basaltes à pyroxène de Sada (***)
- Les argiles kaoliniques de Chirongui (**)
- Les cases en torchis de Mouanatrindi (**)
- Les boules de basalte de N'Gouja (**)
- Le chaos rocheux de Kani Kéli (*)
- La neck du Mont Choungi (***)
- Les padzas de Dapani (**)
- La mangrove de Dapani (***)
- Le Mont Sazilé (**)
- L'îlot de Sable Blanc (*)
- La carrière de Moutsamoudou (*)
- Le sable de la plage de Moutsamoudou (*)
- La passe Longogori (***)
- La briqueterie de Vahibeni (**)
- La coulée de lave de Doujani (***)
- La carrière de phonolite de Doujani (*)

L'inventaire se considère comme une première étape d'un programme plus ambitieux de valorisation du patrimoine géologique de Mayotte, et propose d'élargir la démarche par la création d'aménagements spécifiques de valorisation (panneaux, création de sentiers découvertes), la mise en place de supports pédagogiques à destination des scolaires et l'élaboration de fichiers de découvertes pour le grand public (livrets-guides, carte géologique simplifiée...).

Le document ne présente pas de carte localisant précisément chacun de ces sites géologiques.

Ce document constitue ainsi une référence incontournable sur les lieux d'intérêt géologique, dressant un état des lieux descriptif synthétique et explicite. Les fiches géologiques manquent cependant d'une intégration dans une démarche plus générale qui permettrait de dégager des enjeux généraux de valorisation des sites présentés, ceci dans le but d'en faire des points valorisants du paysage à l'échelle de l'île de Mayotte.






Signification des pictogrammes utilisés pour la classification des sites dans L'Inventaire des Sites et Objets Géologiques Remarquables de Mayotte

Les padzas de Dapani







Situation géographique et itinéraire d'accès

Si les padzas occupent des surfaces relativement étendues sur les hauteurs qui surplombent la baie de Dapani, les exemples les plus facilement observables se situent en bordure de la CCT4, dans les lacets de la route qui descend vers la baie.

Description du site

Les mauvaises terres (du terme anglo-saxon de "bad lands"), connues par les mahorais sous le nom de padzas, correspondent à des zones soumises à un décapage des terrains meubles superficiels et à la mise à nu du substratum rocheux, sous l'effet de l'érosion (Photos 1 et 2). Ces padzas, surtout présentes dans le sud et le centre de l'île, résultent donc essentiellement de phénomènes d'érosion intensive au cours de la période des pluies sur des pentes importantes, non ou mal végétalisées. Leur genèse est essentiellement d'origine anthropique (pratiques culturales non adaptées, déboisement,...). Des tentatives de stabilisation, notamment par la plantation de végétaux peu exigeants ou par la construction de petits barages limitant le ruissellement sont actuellement en cours.

Exemple de fiche de l'Inventaire du Patrimoine Géologique de Mayotte : les padzas de Dapani

Analyse bibliographique

1.6 Atlas des Mangroves, réalisé en 2006

L'Atlas des Mangroves constitue un état des lieux des mangroves de Mayotte, établissant leur zonage, quantifiant l'évolution de leurs surfaces et caractérisant leur biodiversité. Il a été élaboré en réaction au constat de leur régression et de leur détérioration, notant que ces milieux naturels sont encore mal connus bien qu'étant indispensables à la vie et au bon état de l'écosystème lagunaire et de l'île en général (protection contre l'ensablement, épuration de l'eau, zone tampon aux aléas climatiques...)

Les surfaces considérées ne comprennent pas l'arrière-mangrove, qui constitue une unité écologique à part mais tout aussi menacée.

L'étude présente pour chaque mangrove la flore recensée ainsi que l'avifaune. La mangrove et l'arrière-mangrove, milieux boisés très riches en termes de biodiversité, accueillent en effet de nombreuses espèces patrimoniales.

Elle montre une tendance à la régression ou à la stagnation de la plupart des mangroves de l'île. Les impacts anthropiques sur les milieux sont relevés et listés. Les remblais totaux (aménagement de voie, de zones artisanale) ou partiels (dépôt de déchets de déblais) constituent ainsi le principal impact car générant une destruction irréversible du milieu. Certaines mangroves présentent des pollutions aux hydrocarbures et sont alimentées par les eaux usées des villages. La présence de nombreux déchets non biodégradables, amenés par la marée ou déposés par les riverains, contribuent à la fragiliser et renforce paradoxalement les décharges sauvages, les lieux étant considérés comme peu attractifs.

Les arrière-mangroves sont détruites par les mises en culture et ne peuvent plus assurer le maintien des sédiments, générant l'ensablement de la mangrove et la mort par asphyxie des végétaux qui la compose.

Enfin, l'augmentation de la fréquentation des lieux par les pêcheurs et les touristes peut déranger l'avifaune.

Au total, 26 mangroves ont été étudiées et sont présentées sous forme de fiches, présentant la mangrove, l'arrière-mangrove associée, une analyse des impacts de l'activité humaine sur l'état de la mangrove et des mesures de gestion.

Le paysage n'est pas traité de manière spécifique mais apparaît au gré des mesures de valorisation de la mangrove, notamment dans les pistes d'action mises en avant dans le document « Cartographie des habitats naturels des mangroves de Mayotte », comprenant une amélioration de la protection par la formation, la sensibilisation, par la gestion du foncier et par la réglementation.

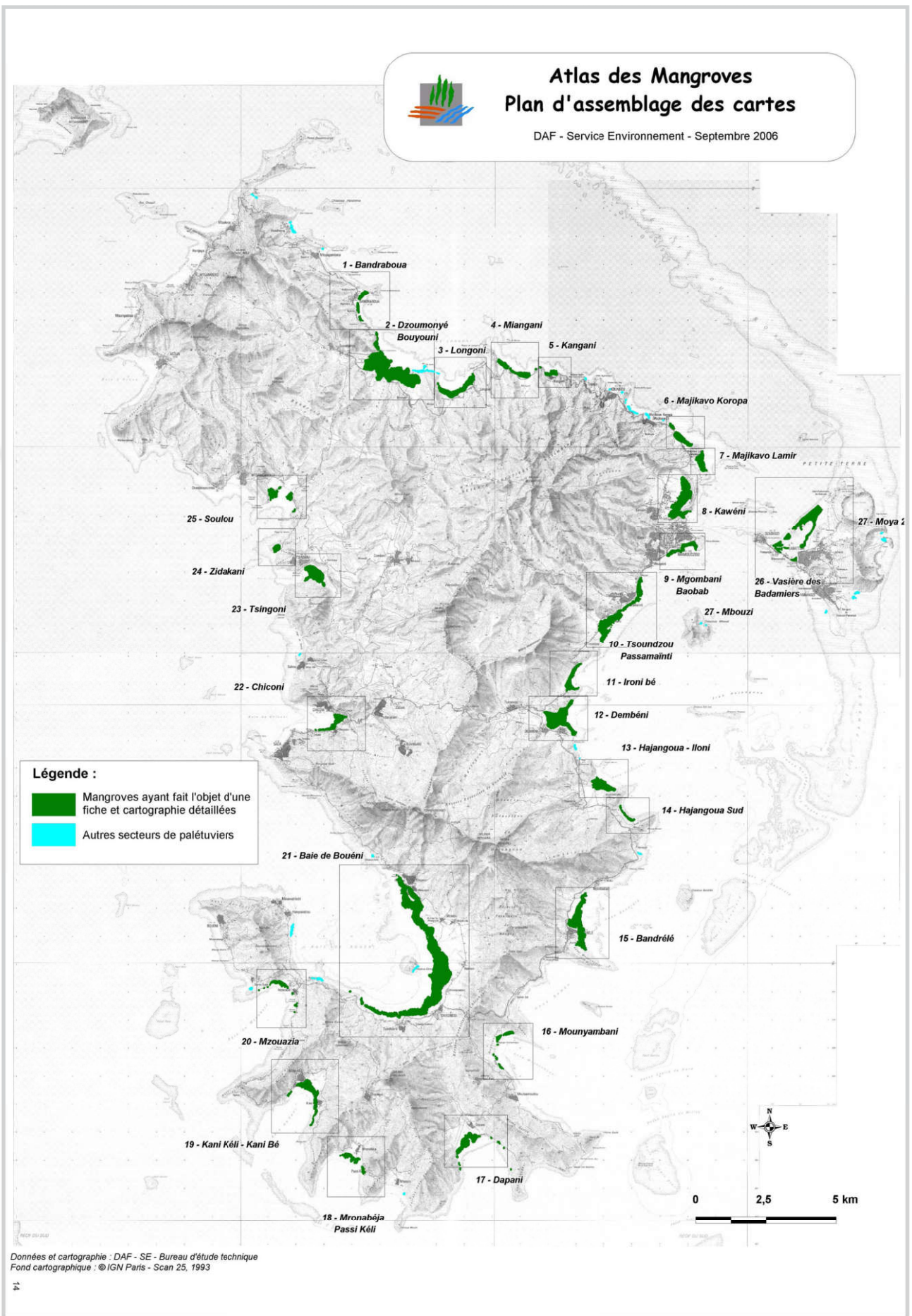
Ce document peut donc constituer une aide à la décision des aménagements à mettre en oeuvre sur le littoral, mais ne peut guère être utilisé en amont dans la définition d'une stratégie de valorisation des paysages.





Atlas des Mangroves Plan d'assemblage des cartes

DAF - Service Environnement - Septembre 2006



Carte de répartition des mangroves dans L'Atlas des Mangroves de Mayotte

Analyse bibliographique

1.7 Inventaire patrimonial des zones humides de Mayotte

Le document présente un inventaire exhaustif à l'échelle de l'île, avec de nombreuses photographies présentant les milieux. Quelques vues « paysage » sont également présentes et pourraient servir de référence pour un observatoire de suivi de l'évolution des milieux.

La notion de paysage est traitée via les usages et la valeur socio-économique des milieux (mention des activités en lien avec les ZH recensées). L'intérêt patrimonial est estimé d'après la faune et la flore présentes : il n'y est pas fait état de la qualité paysagère de l'endroit.

Ce document peut être utilisé au cas par cas en tant qu'outil d'aide à la décision dans les aménagements à mettre en oeuvre pour valoriser les zones humides. Le paysage étant peu abordé dans le document, celui-ci ne permet pas de déterminer des enjeux en termes de paysage (est-il possible de dégager des actions sur les causes, quels sont les aménagements que peuvent supporter les milieux...) et peut donc difficilement être consulté en amont des réflexions de mise en valeur du paysage de Mayotte.

1.8 Synthèse des 2e Assises du Tourisme de Mayotte

Cette synthèse présente quelques chiffres du tourisme : ce secteur représente environ 50000 visiteurs par an et 2% des effectifs salariés sur l'île.

Le marché présente des possibilités de développement sous réserve de l'amélioration des conditions d'accueil (transport aérien et routier, internet, hébergements touristiques), ce qui pose la question de l'impact sur le paysage d'un agrandissement de l'aéroport, de la généralisation des réseaux ou d'une bétonisation de la côte.

La synthèse se conclut sur le souhait de voir « Affirmer la volonté politique en faveur du tourisme » (sans plus de précision sur la nature du tourisme espéré).

Le paysage n'est pas traité dans ce document et les informations contenues ne permettent pas d'imaginer de manière qualitative le devenir du paysage selon cette thématique.



Analyse bibliographique

1.9 Vers des Atlas et des observatoires photographiques des paysages sous-marins

Ce document est un mémoire réalisé à l'occasion d'un stage de fin d'étude. Il présente dans un premier temps une approche des représentations des paysages sous-marins, ainsi que des outils de définition d'indices paysagers (BE Créocéan) et d'indices LIMA (BE Stareso) aidant à la qualification de la valeur paysagère des milieux sous-marins. Ces éléments montrent une possibilité d'exploitation dans le cadre d'un plan stratégique de gestion des paysages.

Le mémoire interroge ensuite la notion d'Atlas Paysager, sur deux cas de figure :

- L'Atlas des Paysages de la Réunion, présenté en exemple en raison de son caractère insulaire proche de Mayotte et de sa proximité géographique, s'appuie sur les lignes de crête de l'île. « L'identification des unités est un moyen de connaissance qui permet de mettre au jour la diversité des paysages de La Réunion, et de définir les traits de caractère qui font la personnalité de chacun. Les unités paysagères ont été délimitées en se basant sur des fondements naturels et humains (géologie, relief, climat, agriculture, espaces naturels, urbanisation) et sur des fondements culturels (perception et représentation au fil de l'Histoire). Elles sont ainsi limitées le plus souvent par les ravines, les lits de rivière et correspondent à un territoire (urbanisé ou non) sur les pentes. »

- L'Atlas des Paysages de Guadeloupe est cité comme ayant intégré une unité paysagère marine.

Dans l'Atlas des paysages de Guadeloupe, les paysages sous-marins n'ont pas été étudiés pour leurs caractéristiques intrinsèques et leur différenciation au fil des îles de l'archipel, mais pour leur impact visuel depuis les différents points de vue littoraux, en tant que prolongements maritimes des paysages terrestres (notamment les lagons et leurs palettes de couleurs turquoise).

Le Grand Cul-de-Sac Marin, est un paysage faisant exception. C'est un territoire maritime spécifique qui a été identifié comme l'une des 25 unités paysagères de Guadeloupe, mais dont les fonds marins et leurs paysages n'ont pas été véritablement étudiés. L'accent est toutefois mis sur les dégradations qu'a subi la zone ces dernières décennies (blanchissement des coraux, eutrophisation, etc.), principalement sous l'effet des activités anthropiques périphériques (rejets domestiques, intrants agricoles, lessivage des terres, etc.) et locales (ancres mobiles, sur-fréquentation, etc.).

La prise de conscience de la valeur écologique et patrimoniale de cet écosystème constitue donc un enjeu majeur, et a mené très tôt à des mesures de protection. A titre d'exemple, la réintroduction du lamantin donne un caractère identitaire à l'unité.

Des exemples de mise en place d'Observatoires Photographiques des Paysages sous-marins sont énoncés.

Les premières données sur les paysages sous-marins (inventaires ZNIEFF, Atlas Préliminaire des EN Patrimoniaux de Mayotte, le plan de gestion du lagon...) montrent que la définition du terme couvre divers champs selon les études et est chaque fois peu expliquée, relevant des thématiques suivantes : intérêt paysager/esthétique; intérêt géomorphologique/géologique; intérêt touristique; valeur patrimoniale ; « espèce contribuant à un intérêt paysager » ; « notion esthétique relative à l'observateur »...

L'auteur a consulté par ailleurs de nombreux interlocuteurs, et indique, à propos de l'enquête auprès des clubs de plongée, qui a constitué l'essentiel de son activité d'investigation sur la question des paysages sous-marins : « L'observation sous-marine est une activité récente et uniquement pratiquée par les métropolitains, les témoignages et les éléments culturels permettant de donner des caractères identitaires à certains paysages sous-marins sont réduits historiquement. » Le mémoire donne également un aperçu des représentations des paysages de ces interlocuteurs et de pistes d'approche pour identifier des paysages sous-marins.

Il montre également toute l'étendue du travail qui reste à faire pour permettre une inscription de ces opérations dans la durée.

Le mémoire propose un découpage d'unités paysagères selon des caractéristiques propres au milieu maritime : facteurs hydrodynamiques, géographiques, écologiques, bassins versants terrestres, suivi des récifs coralliens. Pour des raisons de logistique, ces unités n'ont pu être décrites, mais certains constats sont posés : même échelle que les atlas terrestres, tentative de définition de sous-unités paysagères, apparition de zones de « vide », manque de connaissance des fonds marins qui apparaissent comme un paysage « non-visible », regard essentiellement métropolitain.

Le découpage des UP ne correspond aucunement aux unités paysagères définies dans l'Atlas des Paysages de Mayotte.

A Mayotte, il existe un Atlas des paysages terrestres, produit par la DAF en 2006. Celui-ci propose 8 unités paysagères dont le découpage suit notamment le relief. Il aurait été intéressant d'avoir un continuum terre-mer et de tenter de faire correspondre l'atlas des paysages terrestres avec celui des paysages sous-marins, en suivant par exemple le relief qui plonge dans le lagon...

Cette correspondance n'est pas possible : les récifs frangeants étant juste en avant de la côte, sans continuité avec les paysages terrestres. De plus, le lagon est constitué d'un récif barrière entourant l'île, tel un atoll. Ces récifs barrières ne sont pas en continuité avec la côte ni avec les paysages terrestres. Le découpage marin ne s'adapte pas au découpage terrestre pour cette raison d'éloignement du récif barrière ou des îlots.

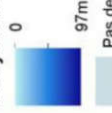
Le Parc Naturel Marin de Mayotte et la Réserve Naturelle de M'bouzi sont des référents à consulter pour toute mise en place d'une action en ce domaine.



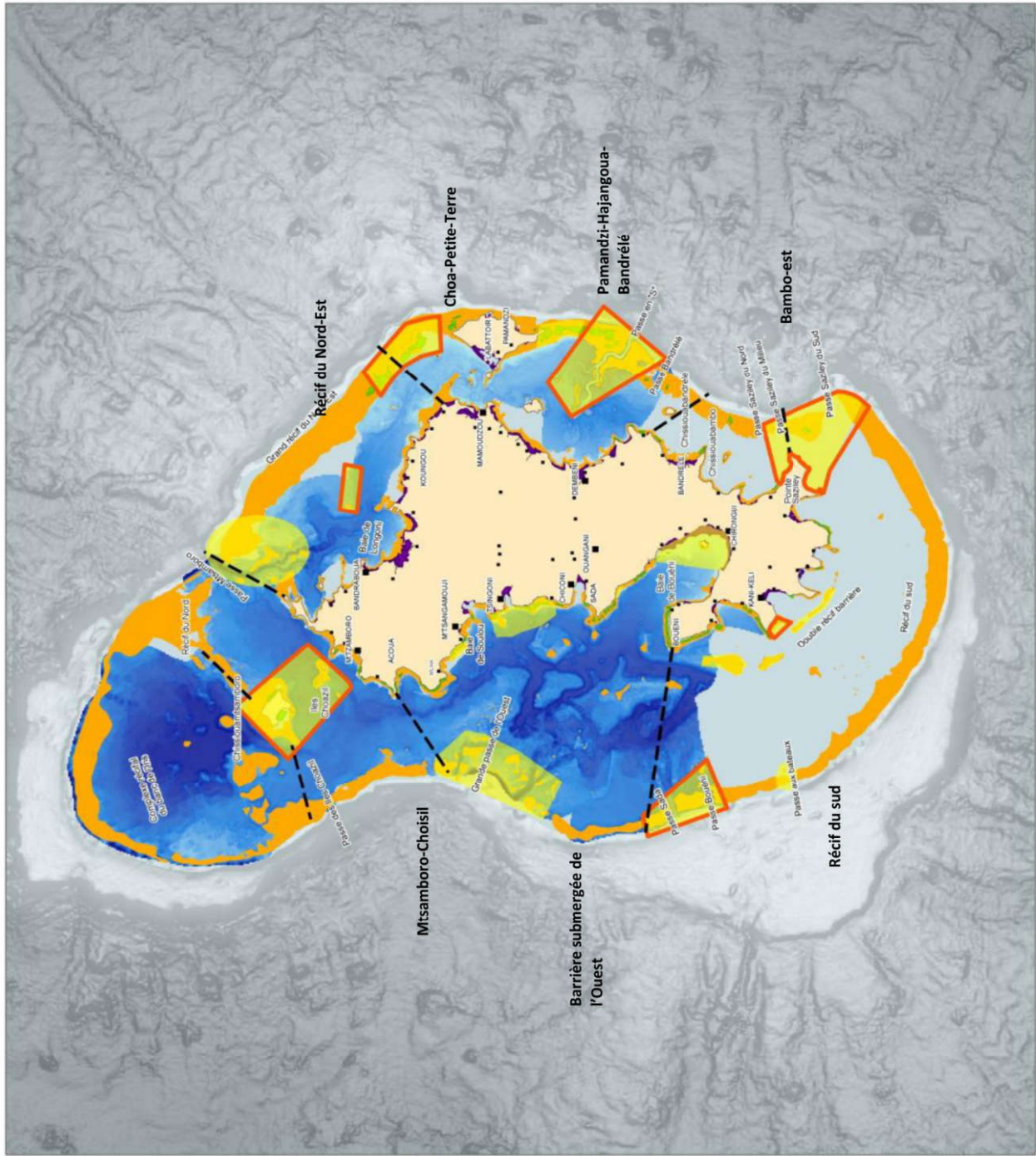
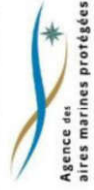


- Espaces naturels patrimoniaux (2004)
- Projet de Réserve Naturelle du Lagon (2005)
- Sectorisation employée pour le suivi des récifs coralliens
- Récifs coralliens
- Herbiers de phanérogames marines
- Mangroves

Bathymétrie lagonaire



Sources des données :
 - DAF : Espaces naturels patrimoniaux, 2004 ; Projet de réserve naturelle du lagon, 2005 ; Mangroves, 2011
 - Millennium Coral Reef Mapping Project, IRD-U227/NASA/USF-Imars : Récifs coralliens
 - GEBCO 2008, SHOM, DAF : Bathymétrie
 - Ne pas utiliser pour la navigation
 - IGV/SHOM 2008 : Trait de côte Hisolait V1
 Système de coordonnées : WGS84/UTM40S/IAG GRS80



45°00'E



Première définition des unités paysagères des paysages sous-marins de Mayotte

Analyse bibliographique

1.10 Culture et patrimoine maritime de Mayotte

Réalisé en 2012, ce document cherche à prendre en compte les activités traditionnelles dans la démarche de gestion participative du PNM Mayotte. Il dresse un état des lieux, non exhaustif et à approfondir, du patrimoine et des traditions liés au lagon mahorais. Ce travail constitue cependant une très bonne base d'identification des lieux et pratiques liés au patrimoine mahorais, en les traitant sous leur angle social (pas de prise en compte du paysage en tant qu'objet visuel).

Le document présente les spécificités du lagon de Mayotte et les menaces qui pèsent sur lui, au regard des conditions climatiques et des pressions anthropiques (aménagement du littoral, rejet des eaux usées, usages...). Il en exprime les possibilités en matière de pêche et de tourisme, en faisant un état des lieux chiffré sur ces activités.

La structure, les objectifs ainsi que les actions du PNM de Mayotte établies pour mettre les pratiques de l'Homme en adéquation avec son environnement sont également présentés. Recouvrant 68381 km², il s'agit de la plus grande Aire Marine Protégée (AMP) de France. On dénombre 150 km² de récifs coralliens dont une double barrière de 18 km de long et des mangroves.

Parmi les espèces animales représentées se trouvent :

- 300 espèces de coraux,
- 22 espèces de mammifères marins,
- 24 espèces de requins,
- 13 espèces de raies,
- 750 espèces d'autres poissons.

Certaines de ces espèces sont rares et menacées.

Enfin, l'auteur effectue un rapide retour sur l'histoire de la société mahoraise et en présente le multiculturalisme.

Trois groupes ethniques sont ainsi différenciés :

- Les Wa'kuruwelli sont des descendants de créoles réunionnais ou des métis franco-mahorais. Ils sont pour l'essentiel des hommes d'affaire.
- Les Muhundis sont des descendants d'indiens spécialisés dans le commerce des épices.
- Les Muzungo sont les français métropolitains. Ils pilotent les activités les plus importantes en termes de développement.

Dans cette société, un phénomène d'acculturation des mahorais est globalement constaté, en lien avec le métissage des populations mais surtout l'occidentalisation de la société. Les plus anciens regrettent cet état de fait, déplorant que les jeunes générations se désintéressent de ces pratiques. Ils s'annoncent prêts à prendre part à des activités de valorisation.

Dans son travail, l'auteur évoque un problème d'accès aux documents bibliographiques existants, ainsi que des difficultés à trouver des personnes ressources sur la question des activités traditionnelles liées au lagon mahorais. Il lui a été nécessaire de

prospector directement sur place et de solliciter les anciens des villages. Il a du faire face à une certaine réticence des personnes, souvent mises hors la loi soit par leur activité qui contrevient à la réglementation (abattage d'arbres, prélèvement du récif (corallien), soit par leur statut (étranger en situation irrégulière). Il a cependant pu faire émerger cinq grands types d'activité :

- pêche traditionnelle,
- fabrication de pirogues,
- fabrication de tabourets de msindzano (réalisation de pâtes que les femmes utilisent en masque, à caractère cosmétique, médicinal et de séduction),
- extraction de sel,
- pratique de rituels et organisation de cérémonies sur le littoral.

Etabli sous forme de fiches, son travail s'organise en cinq grandes parties :

- 19 pages sur les établissements de signalisation maritime,
- 15 pages sur les sites d'intérêt archéologique et historique littoraux,
- 8 pages sur les sites d'intérêt archéologique et historique subaquatiques
- 9 pages sur le patrimoine immatériel,
- 20 pages concernant quatre pratiques traditionnelles maritimes.

Pour chaque catégorie, une cartographie permet de localiser sites et secteurs concernés. Chaque fiche présente le contexte du patrimoine ou de l'activité considérée, son intérêt, les menaces qui pèsent sur lui et leurs conséquences, ainsi que les études existantes permettant d'en définir la connaissance ou les points de lacune.

Des détails sont apportés sur la protection et la valorisation éventuelle, dans l'objectif de donner un nouveau sens à ces pratiques.

Des pistes pour permettre de maintenir des activités traditionnelles tout en préservant l'environnement sont explorées.

Conclusion :

C'est une base d'état des lieux envers les pratiques maritimes qui s'avère essentielle dans la compréhension du lien entre la société mahoraise et son paysage (traité sous l'angle social).

Il s'agit également d'une base cartographique et descriptive détaillée qui cible les enjeux sur les lieux et pratiques concernés. Les contraintes qui s'imposent au prospecteur dans sa recherche d'informations sont également mises en évidence.

Il serait bénéfique de reconduire cette méthodologie en dehors du lagon sous couvert d'une exploitation effective de ces données (Les personnes interrogées lors des entretiens expriment en effet une lassitude envers ces entretiens qui n'ont jamais rien donné).



Analyse bibliographique

1.11 Synthèse bibliographique

Les documents étudiés permettent de dresser un état des lieux des milieux naturels et des paysages de Mayotte. Ils offrent également des pistes de réflexion d'action ou de stratégies à mettre en oeuvre.

Les documents traitant de manière spécifique du paysage sont primordiaux pour comprendre la relation entre la géographie physique et l'aspect socio-culturel mahorais, qui constitue le support de la construction des paysages de Mayotte. La diversité des cartes présentant les unités paysagères illustre la difficulté de découper le département en ensembles homogènes dans leur composantes et distincts les uns des autres. Les unités paysagères ainsi définies sont souvent redondantes dans leur description et leurs dynamiques ; il paraît difficile de distinguer des actions propres à chacune, ce qui tend à les diluer les unes dans les autres.

En outre, les états des lieux semblent être devenus obsolètes face à l'évolution rapide du contexte paysager et social mahorais. Les documents constituent ainsi une photographie à un instant T, souvent révolue lorsque l'étude est disponible.

Ces documents avancent des pistes d'action et de réflexion mais celles-ci ne semblent pas avoir émergé de manière opérationnelle sur le terrain.

L'Atlas des paysages ne semble pas constituer une référence en termes de paysage, alors même que c'est son rôle. Trop peu connu des services, il est sous-exploité et ne permet pas la prise en compte du paysage en tant qu'élément fédérateur des autres thématiques. Le PADDM semble ainsi être la seule référence en termes d'aménagement.

Les documents d'inventaires (milieu naturel, patrimoine) fournissent un état des lieux conséquent et précieux, puisque les secteurs les plus emblématiques ont été repérés, décrits et cartographiés. Chacun comporte une prise en compte du paysage, mais leur traitement reste inégal d'un document à l'autre.

La mise en oeuvre d'une stratégie paysagère à Mayotte permettrait de se réappropriier ces travaux, de les fédérer dans une cohérence d'ensemble en dépassant les cloisonnements thématiques et de faire émerger une relation entre les différents espaces repérés comme emblématiques de l'île.

Les photographies présentées dans les différents documents peuvent potentiellement être réutilisées pour approcher les évolutions et les mutations du paysage en 10 ans de temps, voire plus pour les documents faisant référence à un corpus iconographique plus ancien.

Récapitulatif :

Atlas des Paysages

- Etat des lieux indispensable
- Découpage en Unités paysagères discutable ne permettant pas de cibler d'emblée les enjeux en termes de paysage et d'aménagement (redondance des infos)
- Manque d'opérationnalité

PADDM

- Projet territorial
- Manque de synthèse et de pédagogie en termes d'aménagement
- Difficulté de lier paysage et développement territorial

Atlas des Plages

- Bon outil synthétique
- Inventaire sur des exemples prioritaires
- Pas de priorisation des actions ou de vue d'ensemble sur l'état des plages

Paysage du littoral de Mayotte : les conflits d'usage

- Diagnostic complémentaire à celui de l'Atlas des Paysages, présentant de manière claire et synthétique l'organisation traditionnelle de l'espace mahorais
- Explications schématiques et pédagogiques
- Relation peu claire avec le PADDM
- Date de 10 ans et demande une mise à jour pour adapter les propositions

Inventaire du patrimoine géologique

- Bon outil synthétique sur des sites prioritaires et priorités.
- Manque de préconisations d'action pour mettre en valeur ce patrimoine

Atlas des Mangroves et Inventaire patrimonial des zones humides de Mayotte

- Deux documents d'inventaires présentant un diagnostic aboutit dans leur domaine
- Plutôt utilisables en phase projet
- Pas de fil conducteur paysager

Synthèse des 2èmes Assises du Tourisme

- Pas de notion de paysage mais les chiffres et les projets évoqués laissent à penser que les infrastructures lourdes devraient se développer

Observatoire photographique des Paysages sous-marins

- Démarche cohérente s'appuyant sur les documents existants
- Réflexion sur des enjeux paysagers spécifiques à Mayotte
- Problèmes de temps et de moyens pour emmener la réflexion jusau'au bout

Synthèse paysagère et enjeux



Synthèse paysagère et enjeux

Introduction

L'approche terrain et les entretiens réalisés dans les communes ont permis de révéler et confirmer la diversité des paysages mahorais. Ce volet d'étude a pour objectif de faire ressortir les grands traits de caractère des paysages en décrivant la diversité des composantes paysagères et leur problématiques propres et en dégagant une synthèse au travers des unités paysagères.

L'intérêt de ce travail réside dans la volonté de proposer un outil simple qui contextualise, qui aide à voir et à comprendre au service des projets de territoire de demain. Avant d'engager les actions, il s'agit ici de comprendre les éléments qui font le paysage et leur structuration dans l'espace. Le paysage est pris ici comme une grammaire qui permet autant de lire le territoire que de l'écrire dans le cadre des projets d'aménagement.

Volontairement synthétique, la présentation des unités paysagères n'ambitionne clairement pas de se substituer à un atlas ou un

plan de paysage mais plutôt de décrire les grands caractères paysagers de l'île et surtout d'en poser les problématiques au travers des dynamiques et des enjeux qui se posent sur les paysages.

Au-delà des unités paysagères, ce volet d'étude présente également la synthèse des enquêtes qui vient compléter l'expertise paysagère par des notions de perceptions des paysages. Ces dernières sont d'ailleurs fondamentales pour guider l'action si l'on se réfère à la définition du paysage dans le cadre de la Convention de Florence.

Cette restitution permet par ailleurs de cibler les paysages et les sites emblématiques ou ceux sous pression qui font l'objet d'actions spécifiques dans la définition de la stratégie.

Sommaire

2 Synthèse paysagère et enjeux

2.1 Grandes unités paysagères et sites emblématiques

2.1.1 Les composantes paysagères

2.1.2 Les unités paysagères

Unité paysagère : L'archipel péninsulaire du Sud

Unité paysagère : Coeur vert de Mayotte

Unité paysagère : Le chapelet de baies paysagères

Unité paysagère : Petite Terre et son cordon récifal

2.2 Perceptions du territoire par les acteurs et les habitants



Synthèse paysagère et enjeux

2.1. Grandes unités paysagères et sites emblématiques

2.1.1 Les composantes paysagères

La Topographie

La topographie a façonné le paysage mahorais en posant d'emblée les contraintes de développement (fortes sur les pentes les plus importantes, aisées sur les fonds plats), posant l'assise paysagère de Mayotte.

Le modelé collinaire

Le relief de Mayotte décrit une succession de creux et de bosses escarpés dont le modelé dessine la trame de fond de l'horizon depuis le lagon, accentué par la présence de boisements (forêts naturelles ou agroforesterie). Ce modelé montre des ambiances naturelles : l'érosion a favorisé des formes souples tandis que la végétation offre des ambiances vertes.

Peu accessible, ce modelé collinaire présente un horizon globalement fermé où s'ouvrent quelques perspectives depuis les trois routes qui traversent l'intérieur des terres ou les sentiers de randonnée. Ce séquençage des vues favorise des mises en scène paysagères de qualité, en particulier depuis les points hauts qui permettent des bascules visuelles d'un bassin versant à l'autre. En revanche, depuis les points de moindre altimétrie, ce modelé fait office de barrière visuelle et oriente le regard vers le lagon lorsque celui-ci est visible.

Les pentes et les pointes littorales

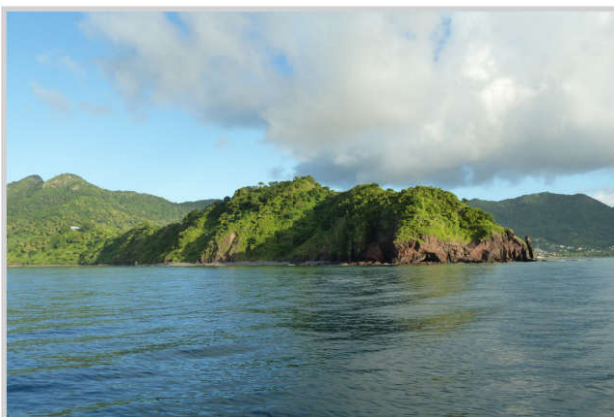
Le paysage littoral est marqué par la présence de reliefs plus ou moins escarpés qui viennent mourir sur les baies et les plages du lagon de Mayotte. Ces reliefs offrent un visage très végétalisé, renforçant visuellement le caractère structurant et inaccessible de ces espaces. Sensibles à l'érosion, notamment lors de la saison des pluies, les pentes supportent l'agroforesterie, qui alterne arbres fruitiers et cultures vivrières. Néanmoins, des zones laissées à nu offrent des particularités paysagères : ce sont les padzas, d'origine naturelle ou anthropique selon les cas. Pentes se jetant dans le lagon, les pointes constituent un paysage remarquable depuis la mer, d'où elles encadrent les baies. Fortement végétalisées, elles font le lien entre le lagon et les forêts de l'arrière-pays.

Les plaines

Sur certains secteurs, les cours d'eau ont façonné des plaines alluviales au fond plat, prisées par l'agriculture et l'urbanisation. Elles se distinguent des baies par leur profondeur de remontée dans les terres. Leur ouverture tend à diminuer par la mise en place de culture hautes et le comblement par l'urbanisation, coupant le lien visuel avec le lagon et le village.



Le modelé collinaire



Les pentes et les pointes littorales



Les plaines



Les baies



Synthèse paysagère et enjeux

2.1. Grandes unités paysagères et sites emblématiques

Les baies

Entre les pointes littorales, au bord du lagon, se dessinent des espaces planéiformes : les baies, dont le fond plat offre des surfaces peu contraignantes et fertiles, mais limitées dans l'espace. Propice au développement humain mais figées dans leur cadre paysager, les baies sont sous la pression de l'extension urbaine et de l'augmentation des besoins agricoles. Elles sont peu visibles depuis les routes, cloisonnées par la végétation. Quelques ouvertures permettent néanmoins des mises en scène qualitatives des baies dans le lagon depuis les points hauts.

Les plages

Espace d'interface entre la mer et la terre, les plages constituent un milieu particulier qui s'impose dès que les reliefs ne sont pas escarpés. Composées de sable corallien aux nombreuses couleurs et de terre, les plages sont en partie maintenues par des arbres à l'ombrage accueillant et permettent des vues sur le lagon. Ce milieu reste cependant fragile et est en voie de dégradation du fait des pressions humaines et maritime.

Les platiers et les tombants

Dans le lagon, les paysages sous-marins sont rythmés par les différences de topographie entre les platiers, zones plates pouvant être découvertes à marée basses pour les plus proches du littoral, et les tombants, dont la rupture topographique accueille les coraux. Ces différences génèrent des couleurs et des dessins spécifiques dans chaque baie

Le récif corallien

Mayotte est l'une des seules îles au monde à disposer d'un double récif corallien, l'un étant frangeant et l'autre étant situé à quelques kilomètres des côtes. Ces récifs coralliens constituent une barrière protégeant l'île des assauts de l'océan et isolant le lagon. Perceptibles depuis les points hauts grâce à leur couleur turquoise caractéristique, ils participent au développement touristique de l'île via la plongée notamment. Ils restent cependant mal connus même si une dégradation générale du corail est aujourd'hui constatée.

Les îlots

Véritables repères dans le lagon, les îlots sont des émergences rocheuses ou sableuses souvent très végétalisées qui jalonnent le lagon. Pour la plupart encore naturels, ils apparaissent dans le paysage comme des sanctuaires de verdure, mais ils sont actuellement soumis à la pression touristique en recherche de plages de sable isolées.

Les palettes de couleur

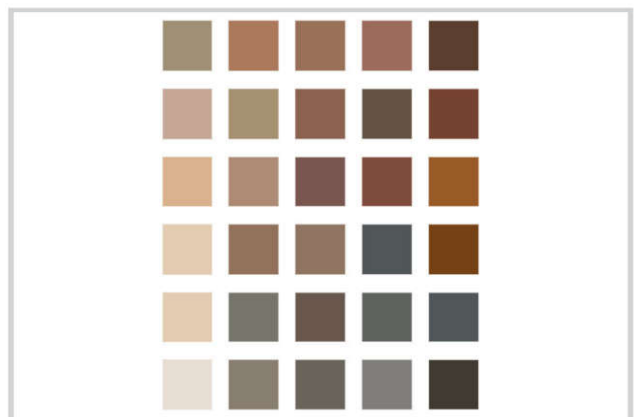
Les couleurs liées à la terre recouvrent une large palette d'ocre-rouge et de bruns. Le sable présente des nuances plus tranchées, allant de l'îlot de sable blanc à la plage de sable noir.



Les plages



Les îlots



Les palettes de couleur





Principe des perceptions des pointes non construites
comme coupure d'urbanisation dans le paysage

- 1 - Une ligne de crête structurante
- 2 - Des pentes douces à fortes, accueillant productions agricoles type agroforesterie, peu à peu grignotées par une urbanisation légale ou non
- 3 - Une plaine abritant un village traditionnel aujourd'hui très densifié et des activités économiques (agriculture / maraîchage / zone économique / bâtiments publics)
- 4 - Une route littorale
- 5 - Un complexe plage / mangrove selon les endroits
- 6 - Le lagon
- 7 - Un ou plusieurs îlots en point de repère

Les pentes et les pointes littorales



Synthèse paysagère et enjeux

2.1. Grandes unités paysagères et sites emblématiques

L'hydrographie

Les lacs naturels

L'île compte seulement deux lacs naturels : Dziani Dzaha sur Petite Terre et Dzani Karihani sur Grande Terre. Entourés de végétation, ils sont peu lisibles dans le paysage même si le premier est mis en valeur par un point de vue panoramique mettant en valeur le caractère circulaire du cône volcanique dans lequel il s'insère. Quand elle existe, la signalétique des sites est dégradée et obsolète.



Le lac naturel Dziani Dzaha

L'eau douce des ravines

Château d'eau de l'île, les collines des reliefs centraux de l'île montrent de nombreuses ravines permettant à l'eau de s'écouler vers le lagon. Celle-ci contribue à l'érosion du relief, notamment en saison des pluies où des trombes d'eau s'abattent sur Mayotte. Cette eau douce alimente la population en eau potable et est utilisée dans de nombreuses actions de la vie quotidienne, comme la lessive qui se fait encore partiellement directement dans les rivières. Les risques de pollution (rejet des eaux usées, pollution par les détergents) sont nombreux et fragilisent la ressource.

Les ravines montrent des ambiances plutôt refermées, liées à l'abondance de la végétation qui en structure les abords. Ceux-ci sont cependant fragilisés par la fréquentation et une urbanisation illégale qui tend à s'installer sous le couvert végétal, en remontant le long des ravines.



L'eau douce des ravines

Deux retenues d'eau ont été construites, nécessaires pour la fourniture en l'eau potable de l'île. Localisées à Combani et Dzoumonyé, elles sont discrètes dans le paysage, entourées des monts boisés et accessibles via des pistes. Changeant localement le paysage (même si les secteurs sont peu visibles), elles sont soumises à une demande de plus en forte due à l'augmentation de la population et des surfaces agricoles. D'autres retenues collinaires sont ainsi en projet.



Retenue d'eau

Le lagon

Le lagon de Mayotte a forgé la réputation de l'île et en constitue un motif récurrent, souvent visible dans le paysage au gré des ouvertures visuelles (en particulier au Nord/Ouest de l'île où la route littorale se colle au trait de côte). Point d'attrait visuel du fait de son ouverture dégagant de longues perspectives et de sa couleur turquoise dessinée au gré des platiers, créant des contrastes avec la terre habillée de bâti et de végétation, le lagon constitue une vaste étendue d'eau salée soumise à l'influence des marées, qui reste cependant relativement calme car isolé des influences de l'Océan Indien par une barrière de corail externe. Il abrite un écosystème riche (corail, poissons, tortues...) qui appuie une économie liée à la pêche (souvent vivrière), à la plaisance et à la plongée. Néanmoins, le lagon est très peu présent dans les représentations mahoraises, qui évoquent la plage mais guère plus que cette interface. Il a souvent été dit que « le Mahorais tourne dos au lagon ». L'appropriation du lagon par la population est aujourd'hui ciblée, via notamment l'apprentissage de la nage.

Outre cet enjeu, le lagon est soumis aux effets de la pollution et de l'érosion, qui le fragilisent et tendent à en diminuer la qualité et donc les perspectives de développement économique.

L'océan Indien

L'île de Mayotte se situe dans l'Océan Indien. Les côtes situées à l'extérieur du récif corallien extérieur sont soumises à son influence directe, plus agressive que dans le lagon.

Les palettes de couleur

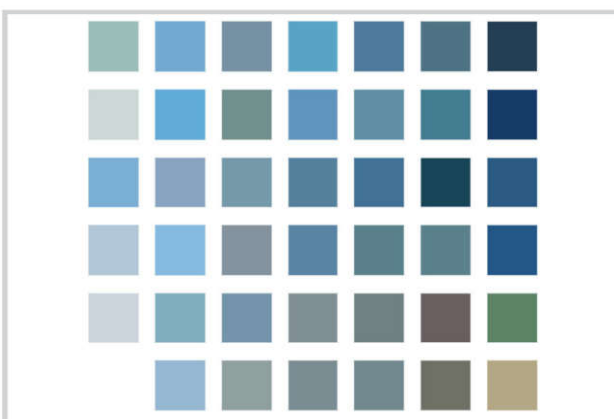
Les couleurs liées à l'eau recouvrent une large palette de bleus et de gris, selon la profondeur de l'eau, sa nature et le contexte environnant (luminosité, végétation...).



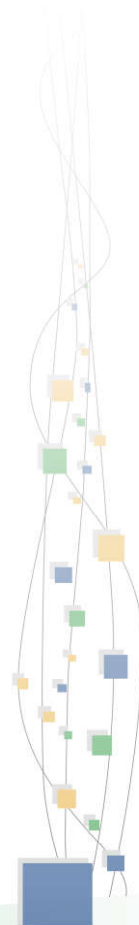
Le lagon



L'océan Indien en arrière-plan de la plage de la Moya



Les palettes de couleur



Synthèse paysagère et enjeux

2.1. Grandes unités paysagères et sites emblématiques

La végétation

La forêt (forêt naturelle, forêt primaire)

Mayotte accueille différentes forêts (forêts sèches, forêts humides...), particulièrement intéressantes en termes de biodiversité. Les différentes espèces qui les composent et les caractérisent ajoutent également à la diversité paysagère de l'île. En raison de la pression foncière (tant urbaine qu'agricole), les forêts se voient de plus en plus reléguées dans des coins inaccessibles de l'île, en particulier sur les secteurs où les pentes sont les plus fortes. Malgré une protection sous le régime des réserves forestières (Etat + collectivités), une diminution de leur surface au profit de l'agriculture est notable et tend à les faire disparaître du paysage. La création de routes, de pistes ou de tout autre linéaire (ligne électrique) crée des brèches paysagères qui tendent à favoriser la pénétration des activités humaines sur les secteurs desservis. Les forêts proposent des ambiances paysagères très resserrées et confidentielles.

L'agroforesterie

Mayotte se caractérise par une agriculture essentiellement vivrière : chacun possède un petit lopin où il cultive ce qui est nécessaire au foyer pour subvenir à ses besoins. Les parcelles cultivées comportent ainsi des arbres fruitiers (arbre à pain), des arbustes (bananier, manioc), des plantes herbacées, le tout formant une mosaïque végétale dont le système racinaire participe au maintien des sols. De prêt, cette imbrication végétale donne un aspect jardiné au paysage, aux ambiances plus ouvertes que les forêts naturelles. De loin, elle génère une impression de forêt dense laissant imaginer que Mayotte est couverte de boisements, reléguant l'homme sur la frange littorale. Cette dichotomie visuelle participe à la diversité des paysages de l'île et confère des ambiances particulières selon l'endroit où se situe l'observateur.

Les parcelles agro-forestières se situent en arrière des villages et s'étagent généralement sur les pentes délimitant visuellement et structurellement les vues. Elles sont accessibles par des petits sentiers voire des pistes qui servent de plus en plus de colonne vertébrale à une urbanisation informelle voire illégale. Les parcelles disparaissent donc au profit de l'habitat et sont peu à peu reportées sur des pentes de plus en plus fortes, initialement maintenues par des couverts forestiers denses. Or, les rendements étant moindres sur ces secteurs, les surfaces agricoles doivent être démultipliées pour arriver à un niveau équivalent de production (sans compter l'augmentation de la population qui génère une nécessité de produire davantage).

Les techniques de brûlis et de grattage autrefois pratiquées et aujourd'hui interdites en raison de leur action érosive, sont en nette régression.



La forêt mahoraise



L'agroforesterie



Les bananiers

Les bananiers

Relevant du registre de l'agriculture, les bananiers sont omniprésents dans les paysages mahorais et se retrouvent en bord de voie, dans les parcelles habitées, sur les pentes, à proximité des plages... Ils traduisent une volonté de planter non pour l'aspect esthétique mais pour assurer l'autonomie alimentaire des foyers, ce qui en fait une « plante des pauvres ».

La vanille et l'ylang ylang

La vanille et l'ylang ylang sont des cultures organisées et valorisées par les filières d'exportation ou d'agrotourisme. Quand il est cultivé, l'ylang ylang se caractérise par une forme très architecturée le rendant reconnaissable dans le paysage. Ces deux plantes sont utilisées comme symbole de l'île de Mayotte.



Arbre ylang ylang aux formes architecturées

La mangrove

Symbolisée par le palétuvier à la silhouette très graphique, la mangrove est une végétation d'interface entre la terre et la mer, servant de zone tampon entre ces deux milieux. Combinée à l'arrière-mangrove, elle participe au maintien et au recyclage des particules venant des hauteurs de l'île et des déchets verts déposés par les riverains, protégeant le lagon. Inversement, elle protège la terre des effets des cyclones venant de l'océan. Occupant les fonds de baie, cette frange végétale dissimule par son volume les villages mahorais depuis le lagon. Les mangroves sont aujourd'hui menacées par les opérations d'aménagement du territoire (remblais, extensions urbaines...) et la pollution (déchets, cours d'eau...). La plupart d'entre elles montrent une régression de leur surface et une diminution de leur qualité.



La mangrove

Les arbres remarquables

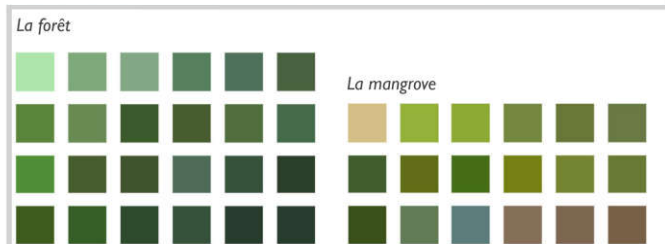
Présents sur les pointes, les plages, au bord des routes et sur les espaces publics, les arbres remarquables sont des arbres dont la silhouette ou l'allure confère une ambiance particulière aux paysages dans lequel ils s'insèrent, attirant le regard et pouvant jouer le rôle de point de repère. Parmi eux, les baobabs, les manguiers ou les arbres à pain sont particulièrement représentés. Dans l'espace public, ils ont un rôle social puisqu'ils constituent des lieux de rencontre privilégiés, permettant des discussions à l'abri du soleil (« arbre à palabres »). Ils peuvent également comporter une dimension religieuse, lorsqu'ils sont des lieux de vénération (refuge d'esprits).



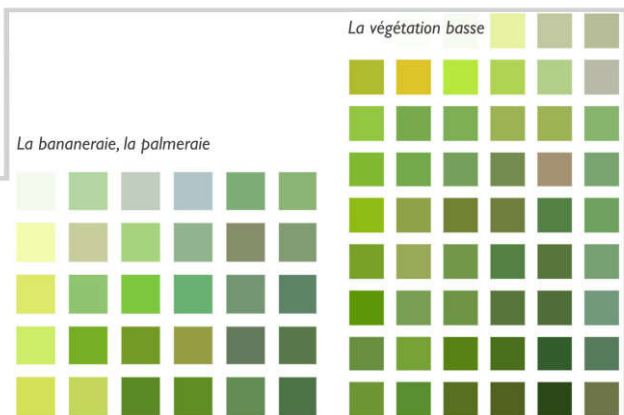
Les arbres remarquables

Les palettes de couleur

Les couleurs liées à la végétation recouvrent une large palette de vert, plutôt foncée pour la forêt, plus claire et vive pour l'agroforêt, et intermédiaire pour la mangrove.



Les palettes de couleur



La bananeraie, la palmeraie



Synthèse paysagère et enjeux

2.1. Grandes unités paysagères et sites emblématiques

Les composantes paysagères urbaines : l'architecture

Le nyamba-shanza mahorais

La maison mahoraise traditionnelle se compose d'une maison, aux murs de terre et au toit de feuilles de coco, d'environ deux pièces (nyumba) disposant d'une terrasse (baraza) ouverte sur la rue (ndzia) et d'une cour (shanza) à l'arrière, délimitée par des clôtures (mraba) qui permettent d'assurer l'intimité de la famille. Le shanza constitue une pièce à part entière, permettant de cuisiner, de se laver, de stocker... Traditionnellement, les jeunes garçons construisent à l'adolescence des petites cases appelées banga en périphérie de la maison familiale.

Cette forme d'habitat traditionnel est aujourd'hui dépréciée car non durable (dans le sens de pérenne), peu confortable et fait référence à une société obsolète. Deux tendances d'évolution sont perceptibles : une disparition de ces formes architecturales traditionnelles, remplacées par des constructions « en dur » aux formes architecturales plus variées et densifiées du fait de la pression foncière, ainsi qu'une valorisation des cases restantes (écomusée, écotourisme...)

Le nyamba-shanza évolué

La structure traditionnelle du nyamba-shanza évolue sous les contraintes de la pression démographique en lien avec la raréfaction foncière. La cour tend à disparaître, grignotée par les nouvelles constructions, tandis que les bâtiments s'élèvent en hauteur et comportent un ou plusieurs étages avec des accès séparés.

La maison de tôle

La maison de tôle constitue une évolution de la case en terre : les matériaux « biodégradables », peu pérennes, sont remplacés par des structures plus solides mais dont le prix reste abordable. Les cases restent petites et montrent différentes couches de tôles apposées les unes sur les autres, dont la couleur initiale, l'état de dégradation et les peintures éventuelles créent une mosaïque colorée.

Cet habitat reste relativement insalubre et peu adapté à la chaleur ambiante. Il est amené à évoluer soit par une durcification de l'existant mené par les propriétaires (la tôle est alors progressivement remplacée par du béton), soit par une volonté de résorption des pouvoirs publics.



Le nyamba-shanza mahorais (source : Archives Départementales de Mayotte - Image 190 - SDAP de la Réunion - tiré de l'exposition «le Nyamba-Shanza, patrimoine de Mayotte»)



La maison de tôle



Case SIM

La maison de béton

Dans la perception des Mahorais, la maison de béton constitue un optimum à atteindre. C'est la deuxième et dernière étape de durcification de l'habitat, stable dans le temps et apportant des possibilités de confort. Elles sont souvent de plus grande taille que les autres et sont présentes dans les coeurs de villages.

Pour des raisons de coût et de densification, les maisons en béton sont souvent inachevées, dans l'atteinte d'un étage, d'une extension ou de peintures.



La maison de béton

La case SIM

La case SIM apparaît dans les années 1980 pour remplacer les logements mahorais déclarés insalubres. Composée de matériaux locaux, ces maisons montrent des couleurs vives qui les rendent visibles dans le paysage. Les constructions ont évolué avec les programmes et l'occidentalisation de la société. De nombreux bâtiments (locatifs) sont faits pour loger les familles des fonctionnaires de France métropolitaine et disposent de fait d'un aménagement intérieur occidentalisé.

L'habitat de type colonial

Ce type d'architecture est peu présent à Mayotte et se concentre essentiellement autour de Petite Terre (rocher de Dzaoudzi) et de Mamoudzou. Les quelques exemples sont souvent considéré intéressants et peuvent faire l'objet d'une protection au titre du patrimoine (ex: la résidence du gouverneur).

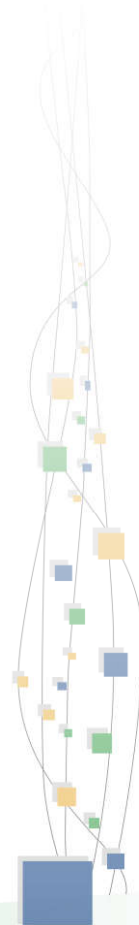


La Mosquée

La Mosquée

Initialement situées en périphérie de village, souvent englobées dans les extensions urbaines, les mosquées proposent un point de rassemblement des mahorais (essentiellement les hommes). Noyées dans le tissu urbain et peu visibles dans le lointain (hormis celle de Tsingoni où le haut minaret constitue un point de repère), elles sont identifiables par leur couleur, souvent blanche, la présence d'une coupole et de détails architecturaux à vocation de décor. Les mosquées de Mayotte présentent une grande diversité d'architecture.

Les mosquées et leurs abords constituent des zones de rencontre des habitants.



Synthèse paysagère et enjeux

2.1. Grandes unités paysagères et sites emblématiques

Le traitement des limites

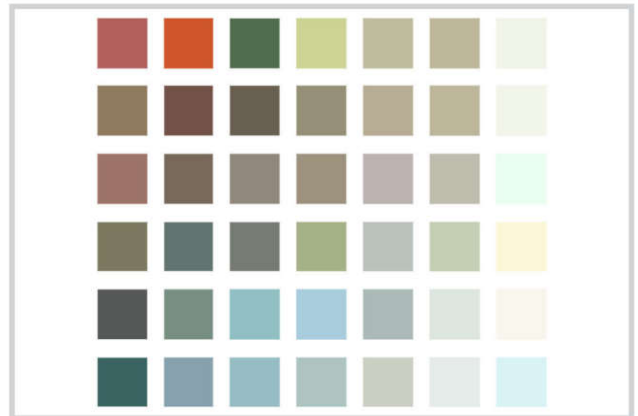
Les limites de propriété constituent une composante importante du paysage dans la mesure où ce sont les éléments de la parcelle privée visibles depuis l'espace public. Les matériaux utilisés (bambous, feuilles de coco tressées, tôles, grillage, pierres, terre, pneus...), la hauteur des clôtures, leur opacité, et leur imbrication avec les trames végétales fortement présentes à Mayotte, jouent ainsi sur l'ambiance de l'espace public à l'aide de contrastes de motifs, de formes et de couleurs. De nombreuses typologies sont ainsi observables et contribuent à la diversité des paysages mahorais. Il est à noter que les matériaux «biodégradables», qui nécessitent une reprise constante, sont délaissés au profit de la tôle. Sa mise en place est souvent considérée comme temporaire, dans l'attente que les propriétaires aient davantage de moyens, mais elle tend à s'affirmer de manière durable dans le paysage.

Si autrefois, les nyambas-shanzas constituaient l'interface principale entre espace public et espace privé, avec une terrasse servant d'espace de rencontre tout en relevant du domaine privatif du foyer, les évolutions actuelles suggèrent une fermeture du paysage par la mise en place d'écrans protégeant l'intimité des habitations et l'entrée des parcelles agricoles. De plus en plus systématique, cette protection traduit également un nouveau rapport à la propriété des Mahorais.

Les déchets et le paysage

Quoique pouvant paraître étonnante cette composante, le paysage mahorais se retrouve relativement souvent associé à la composante «déchets», que se soit des carcasses de voitures, déchets ménagers ou végétaux. Ces débris accompagnent ainsi les bords de voies, les rues des villages mais également les chemins de randonnées, les plages, les ravines ou bien même les sites emblématiques. Des décharges sauvages ou anciennes jalonnent visuellement le paysage ou se retrouvent perceptibles de par les odeurs qu'elles dégagent.

Ces éléments incongrus viennent fortement impacter et nuire à l'image de Mayotte. Ils renvoient à des problématiques de gestion globale des déchets à l'échelle de l'île liées notamment au développement insulaire d'une société de consommation en plein essor.



Les palettes de couleur : tôle



Les palettes de couleur : murs en crépis



Des déchets omniprésents dans le paysage.

Limites à dominante bois ou végétale



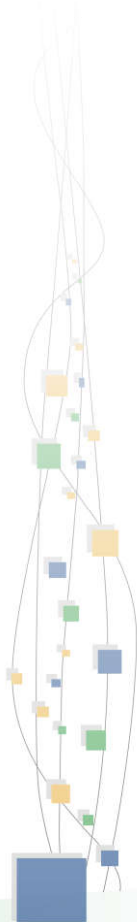
Limites en éléments de récupération



Clôtures et murets



Murs et portails travaillés



Synthèse paysagère et enjeux

2.1. Grandes unités paysagères et sites emblématiques

Les composantes paysagères urbaines : l'organisation urbaine

Les anciens villages et les villages itinérants

Les premiers villages mahorais étaient des villages itinérants, dont quelques vestiges se trouvent encore dans les hauteurs des collines de l'île mais ne sont pas valorisés.

De même, des traces des anciens emplacements des villages sont encore présentes dans le tissu urbain existant. Connues seulement des plus anciens, ces reliques témoignent des temps

passés peuvent disparaître avec la recrudescence des opérations de réaménagement urbain.

Les villages en point bas (dans les baies et dans les plaines) (ex : Mronabeja)

Les villages de point bas sont essentiellement nichés dans les fonds de baie ou en retrait du lagon dans les rares secteurs de plaine, à l'interface entre les terres alluviales réservées à l'agriculture et les premières pentes des reliefs. Ils se caractérisent par une implantation sur des niveaux de faible altimétrie et un développement « à l'horizontal » (il n'y a pas d'effet d'étagement sur les pentes). Dans cette typologie, les villages présentent des voies perpendiculaires au trait de côte qui se rattachent à la route nationale située au plus près des reliefs.

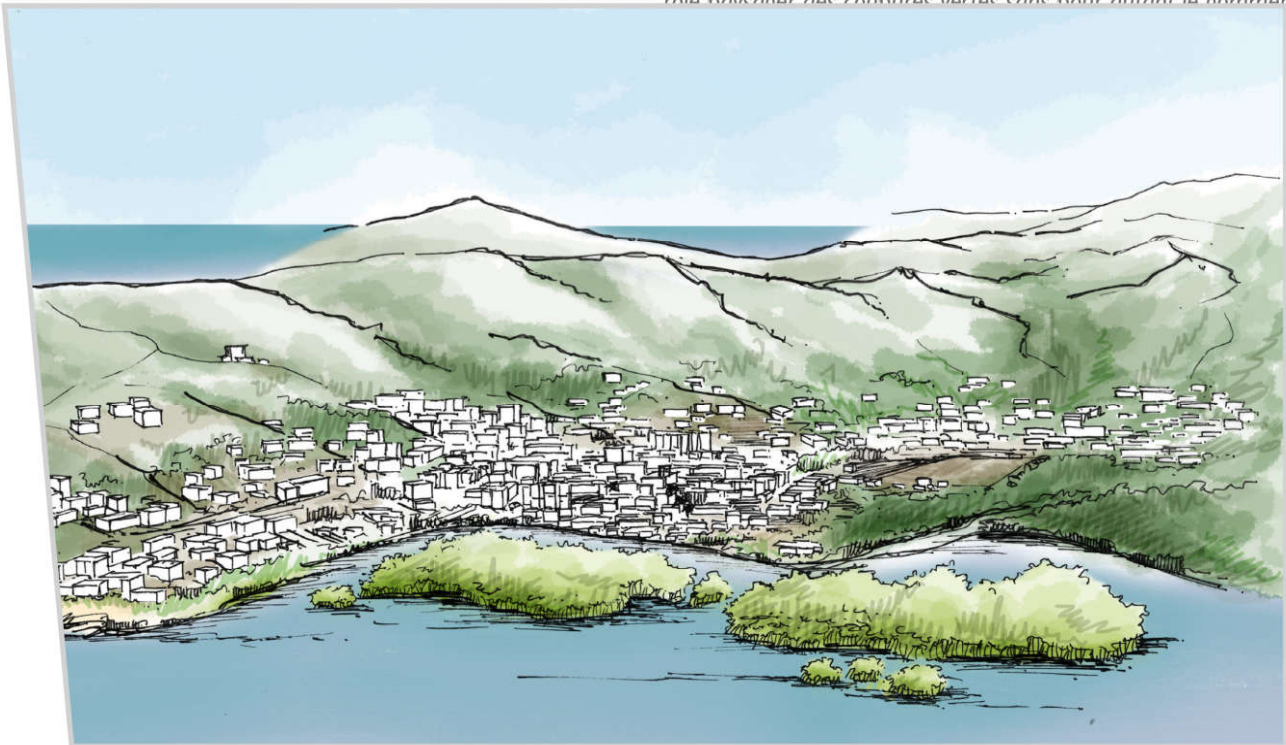
De fait, en l'absence de prise de hauteur et de dégagement visuel, les villages ne disposent pas de point de vue particulier sur le lagon. Les perspectives visuelles restent limitées au écrans de premier plan que sont les éléments bâtis et la végétation de l'espace public. Les ambiances de rue sont essentiellement conditionnées par la gestion des limites entre domaine privé et domaine public, et par la présence des reliefs boisés en arrière-plan qui dressent les



Depuis le lagon, ces villages sont très peu visibles car encadrés de végétation et cachés par la mangrove en premier plan, même si celle-ci tend à régresser et à découvrir les baies.

Les villages en point bas remontant légèrement sur les pentes (ex : Mtasmoudou)

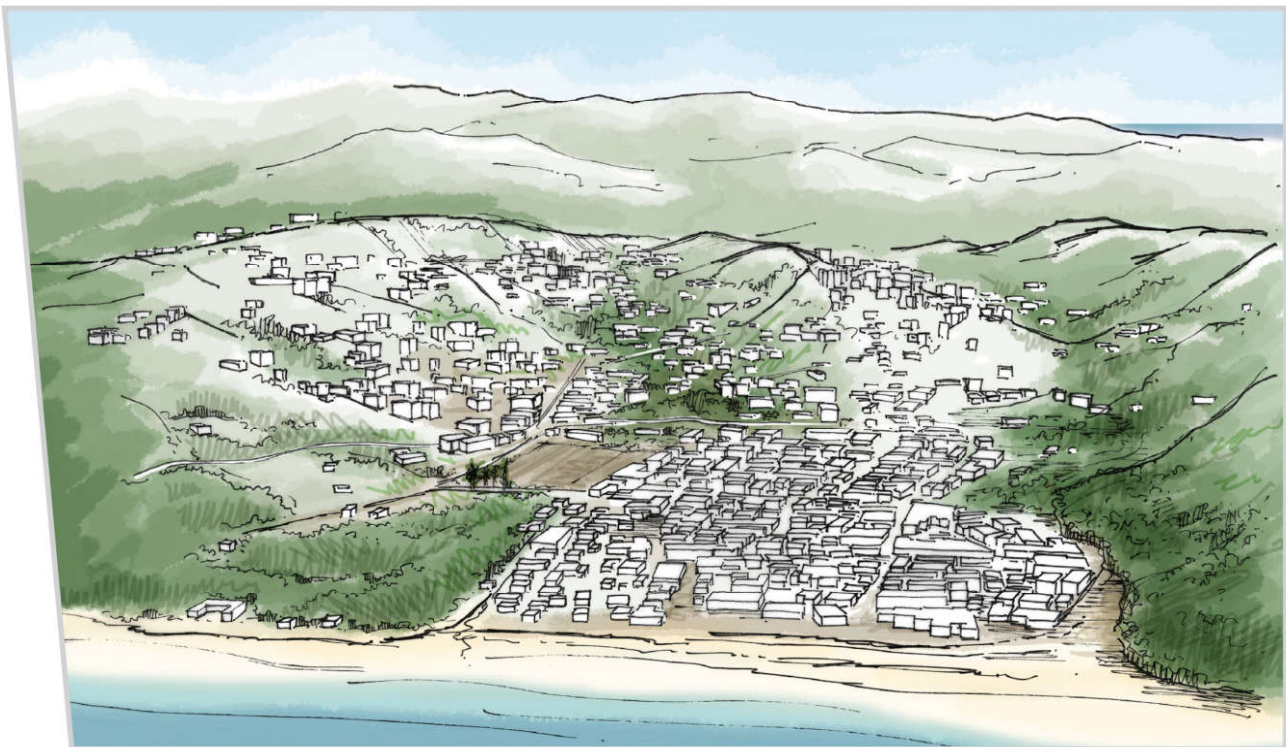
Il s'agit d'un village de point bas dont les extensions urbaines tendent à remonter vers les pentes et les pointes, altérant le rôle paysager des coupures vertes sans pour autant le rompre



complètement. L'urbanisation peut être très dense ou laisser des imbrications végétales, changeant ainsi les ambiances de rue. Le bâti installé dans la pente profite de vues sur la baie et son lagon, tout en bénéficiant d'un belvédère sur le village en fond de baie.

Les villages en point bas étagés (ex : Mamoudzou)

Les villages de point bas qui se sont fortement urbanisés ces dernières années se sont étendus sur les pentes arrières et le



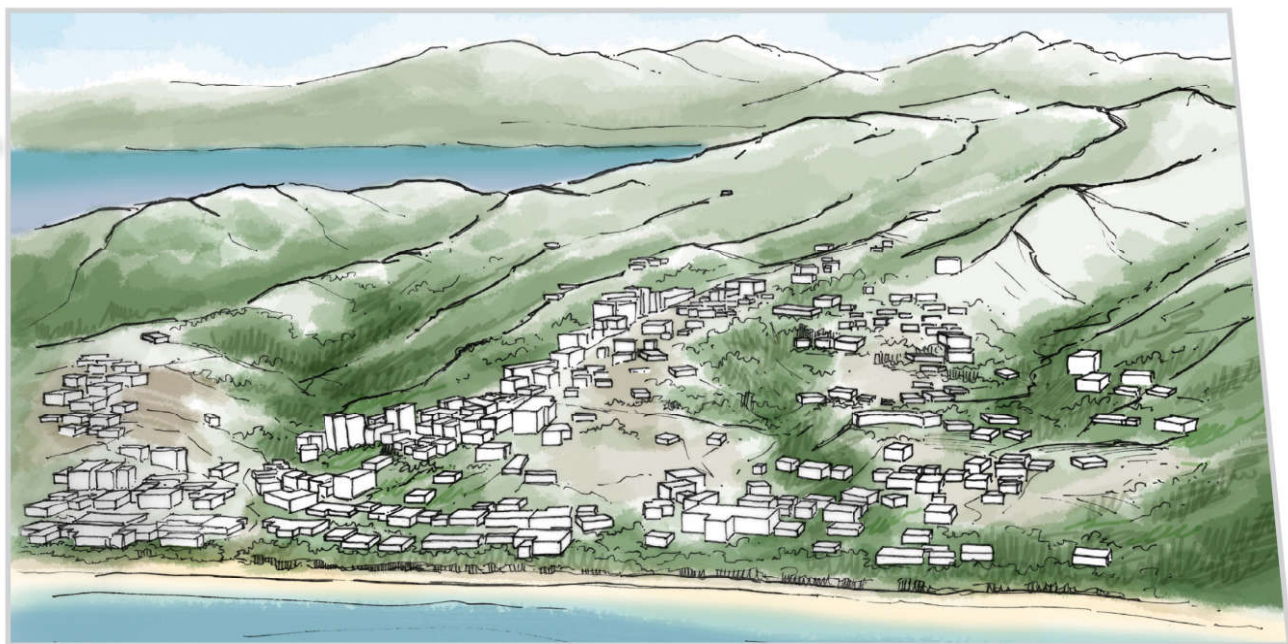
Synthèse paysagère et enjeux

2.1. Grandes unités paysagères et sites emblématiques

long des points littoraux. Ces villages, localisés sur le littoral, peuvent faire une jonction avec les baies adjacentes et forment alors un continuum urbain qui gomme la géostructure initiale. Certains quartiers s'implantent de manière privilégiée sur les

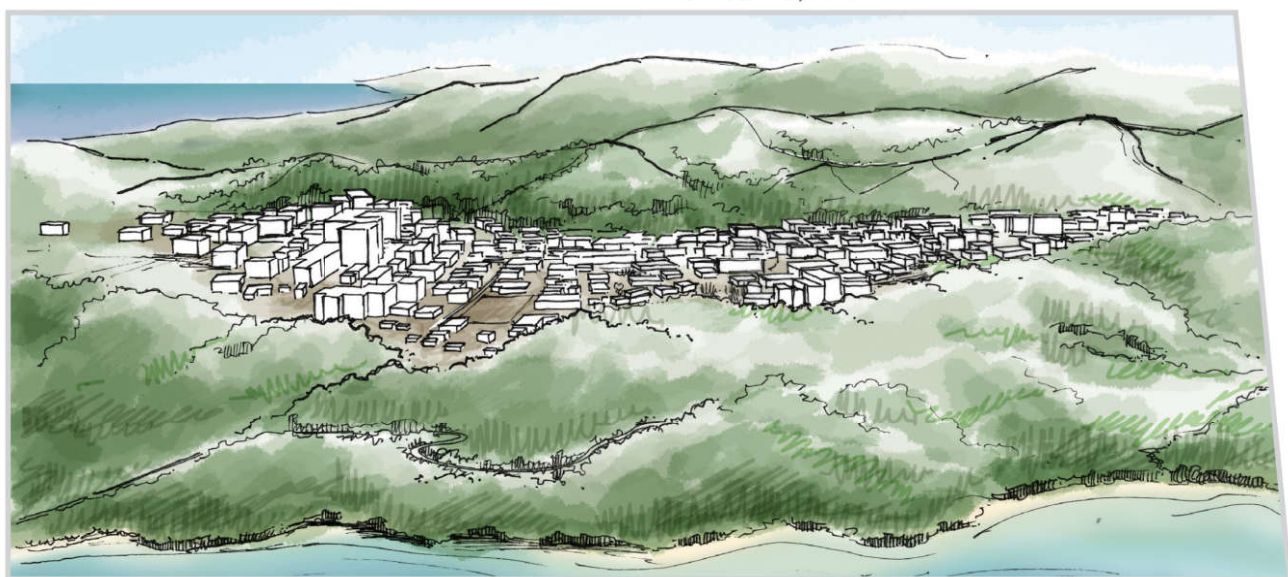
points hauts pour bénéficier des vues sur le lagon.

Les villages étagés (ex : Hajangoua)



Ces villages se sont implantés sur les pentes sans nécessairement partir d'un point bas plat. La perception du paysage depuis ces villages est dépendante de la position de l'observateur : les

points hauts sont favorables aux vues dégagées, laissant voir la trame bâtie avec le lagon en arrière-plan, tandis que les points intermédiaires et les points bas privilégient un rapport plus intime de l'espace.

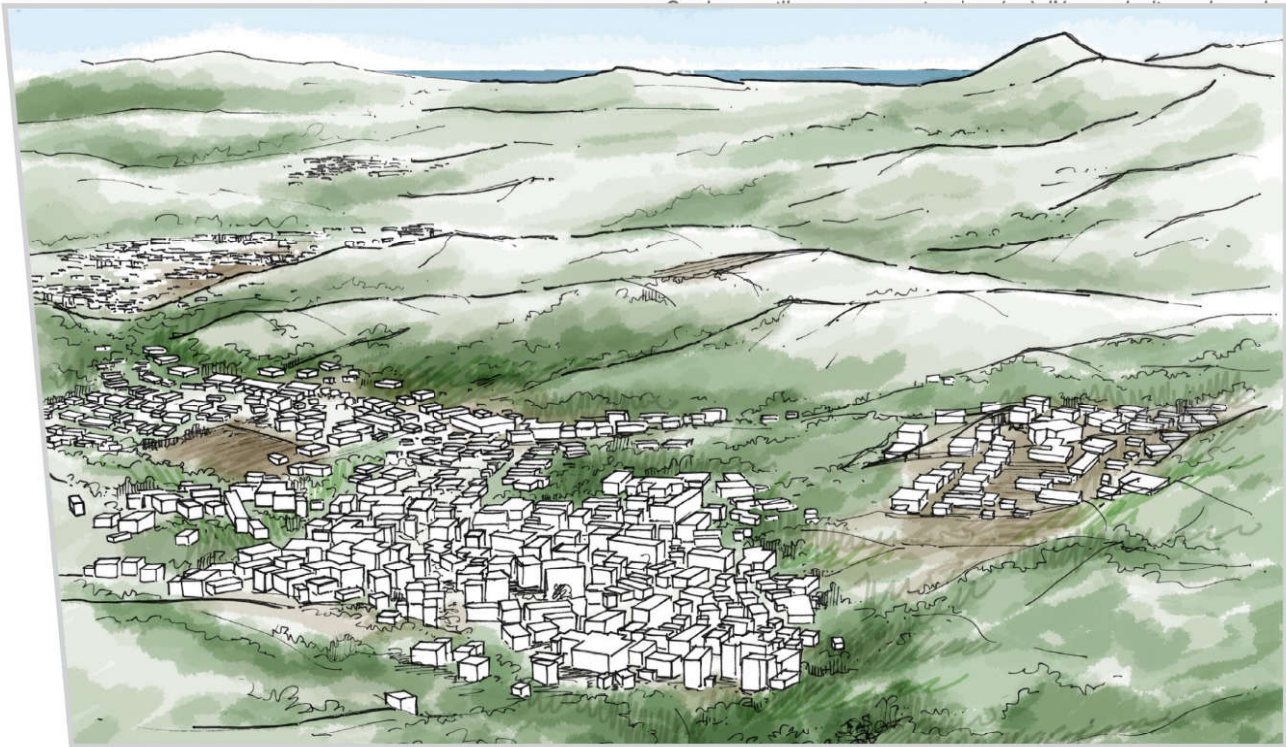


Les villages de plateau (ex : Tsingoni)

Implantés sur les crêtes à proximité du lagon, les villages de plateau sont particulièrement visibles dans le lointain, la densité de bâti de couleur claire tranchant avec les teintes sombre des agroforêts. Seules les franges permettent des vues aux perspectives plus lointaines, donnant sur le

lagon et les baies alentours. Depuis l'intérieur des villages, les ambiances de rue sont essentiellement minérales mais aucun relief ne vient s'opposer en arrière-plan, permettant des perspectives beaucoup plus fuyantes.

Les villages de l'intérieur des terres (ex : Vahibé)



hauteurs de l'île. Visuellement coupés du lagon, ils sont entourés d'une agroforêt dense qui joue le rôle d'écrin paysager.



Synthèse paysagère et enjeux

2.1. Grandes unités paysagères et sites emblématiques

Les villages linéaires (ex : Tzoundzou 2)

Ces villages se sont étendus le long des routes principales, proposant de multiples raccords sur la route nationale, ce qui peut poser des problèmes de circulation et de sécurité. Il s'agit souvent de villages composés de quartiers informels et spontanés, dont l'urbanisation est non maîtrisée voire illégale.

Les composantes paysagères urbaines : les typologies de quartier

Structure de village traditionnel

Les villages anciens étaient organisés autour d'une rue principale et se développaient selon deux directions : le long de la voie principale se répartissent des familles distinctes, tandis que se construisent en épaisseur, via des voies transversales, les habitations d'une même famille (principe de cluster). L'habitat se densifie au fur et à mesure que les familles s'agrandissent, tandis que les abords du bourg sont réservés à l'agriculture et sont préservés du mitage urbain.

Le rapport à la propriété est alors lié à l'ascendance (naissance dans tel village au sein de telle famille). Néanmoins, les changements de société actuels, avec l'amélioration des conditions de vie, la mobilité territoriale, ont généré l'évolution du rapport à la propriété qui peut aujourd'hui s'effectuer par acquisition foncière.

De fait, ces structures traditionnelles sont aujourd'hui de moins en moins visibles, gommées par la densification liée à la raréfaction foncière et aux changements sociétaux en cours. En outre, les ambiances de rue ont fortement évolué avec la durcification de l'habitat qui a vu le béton remplacer les matériaux végétaux autrefois utilisés.

L'habitat planifié

Certains quartiers ont fait l'objet d'opérations d'aménagement d'ensemble : le quartier a été envisagé de manière globale avant d'y construire les habitations, permettant de prévoir la desserte viaire, l'emprise des trottoirs, la gestion des eaux pluviales, l'assainissement des parcelles, l'orientation des maisons... Cette urbanisation planifiée présente l'avantage d'être maîtrisée et de prendre en compte les changements en cours de la société mahoraise (généralisation de la voiture, besoin de sécurité pour les déplacements piétons, prise en compte du cadre de vie).

Néanmoins, les modèles importés sont souvent occidentaux et ne correspondent pas toujours à la situation et aux attentes locales.

L'habitat spontané en îlot végétal

L'habitat spontané tend à s'implanter en bord des voies existantes, formant un continuum linéaire de cases hétérocytes construites en tôle et en matériaux biodégradables. Les arbres existants sur les arrières forment un arrière-plan végétalisé favorisant des ambiances mixtes : très minérales depuis les voies publiques, plus végétales depuis les arrières et les points hauts. Cet habitat s'organise petit à petit en quartier par comblement des dents creuses. L'habitat évolue ensuite par durcification progressive, les tôles étant petit à petit remplacées par des parpaings et du béton, tandis que la végétation disparaît par une densification progressive du bâti.

L'habitat spontané en îlot dense

Cette typologie de quartier peut correspondre à une évolution de l'habitat spontané en îlot végétal. Par comblement des dents creuses, les arbres initialement présents sur les arrières sont peu à peu supprimés, conduisant à une minéralisation locale du paysage. Peu perméable, cette urbanisation crée des ruptures franches dans le paysage, s'opposant aux ambiances vertes des zones agricoles alentour. Une fois totalement construit, l'îlot évolue par densification, générant des parcelles de plus en plus petites. Cette urbanisation, organisée mais souvent non maîtrisée, peut poser des problèmes d'insalubrité et d'assainissement (pas de possibilité de passer les réseaux), et générer des conflits de voisinage.

L'habitat spontané diffus

L'habitat spontané diffus correspond à un mitage de l'espace rural par des bâtiments souvent illégaux. Construites majoritairement par les clandestins, les cases reprennent la typologie traditionnelle de l'architecture comorienne, rappelant le nyamba-shanza mahorais. Les végétaux séchés et la tôle sont les matériaux principalement utilisés, mais sont progressivement remplacés par des matériaux plus durs.

La multiplication de ces cases dans le temps et dans l'espace organise petit à petit un quartier, avec des voies et des venelles permettant aux riverains de circuler. La morphologie des voies ne permet cependant pas d'envisager des mesures d'assainissement ou de création d'accès pour les véhicules (médecins, pompiers),

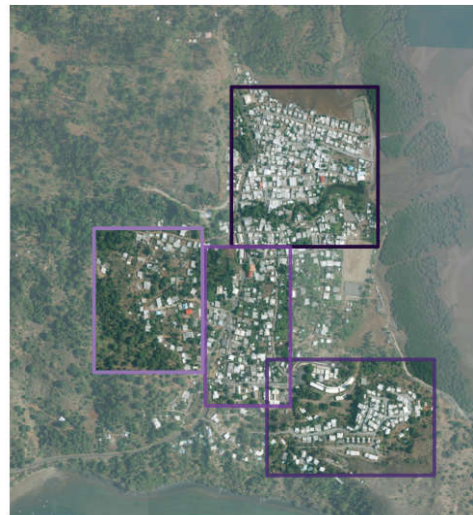
L'habitat spontané diffu

- Habitat peu dense
- Présence arborée importante
- Sentiers informels



Le coeur ancien du village

- Tissu urbain dense
- Structure traditionnelle en perte de lecture



LÉGENDE

- Route Nationale
- Desserte interne
- Sentier interne

L'habitat spontané en îlot dense ou végétalisé



- Îlot structuré par la voirie
- Présence végétale faible à forte
- Densification progressive

L'habitat planifié

- Tissu urbain dense à peu dense
- Prise en compte de l'espace public dans les aménagements



Synthèse paysagère et enjeux

2.1. Grandes unités paysagères et sites emblématiques

ce qui rend ces quartiers peu viables en l'état sur le long terme et oblige à des mesures de résorption de l'habitat insalubre souvent coûteuses en temps, en argent et en énergie.

Implanté dans l'agroforêt, souvent en limite du tissu urbain existant, ce type d'organisation urbaine inclut de nombreux arbres fournissant de l'ombre aux habitations et le long des venelles desservant chaque case. Cette présence végétale présente des ambiances qualitatives aux teintes dominées par les couleurs naturelles de l'île : troncs des arbres, mosaïques de verts, couleur rouge de la terre...

Les zones d'activité

Situées principalement autour de Mamoudzou, les zones d'activités se caractérisent par de grands bâtiments installés de part et d'autre de la route nationale, sur des anciennes mangroves remblayées ou des forêts décaissées pour bénéficier de fonds plats. Ces zones se caractérisent par la démesure des échelles au regard du paysage environnant et par un vocabulaire publicitaire et routier omniprésent.

La signalétique et la publicité

En occupant l'espace public, la signalétique routière, touristique et publicitaire vient influencer les ambiances de rue des quartiers, apportant une touche complémentaire aux aménagements réalisés.

La publicité est omniprésente, en particulier dans les zones d'activités et les espaces urbains. Elle se décline sous forme



L'habitat planifié



L'habitat spontané



L'habitat spontané

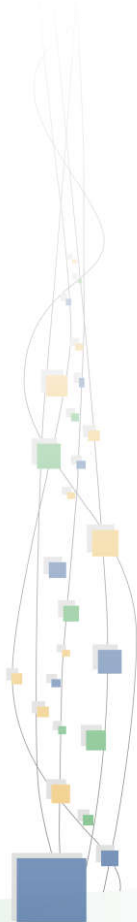
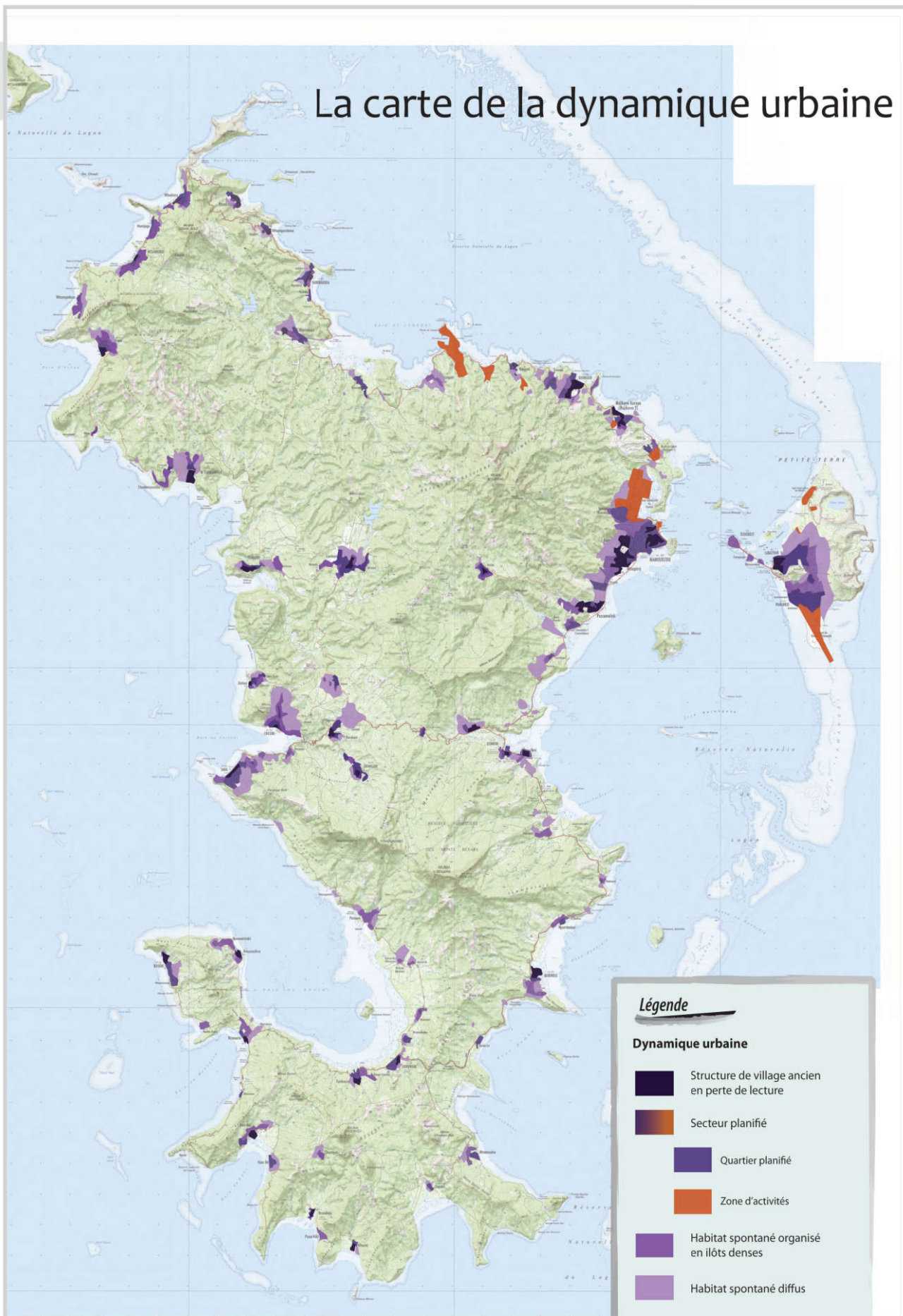


La signalétique publicitaire

ORGANISATION DES ZONES D'ACTIVITÉ A MAYOTTE



La carte de la dynamique urbaine



Synthèse paysagère et enjeux

2.1. Grandes unités paysagères et sites emblématiques

de panneaux de taille variable, d'objets publicitaires installés aux abords des bâtiments, mais peut également être peinte sur les murs des maisons, reflétant la montée de la société de consommation à Mayotte. Son omniprésence peut atteindre à la lisibilité de la signalétique routière et participe à brouiller les ambiances de rue, les rendant peu attrayantes.

Il existe également une signalétique touristique mais celle-ci est souvent défaillante, de par son absence, son manque de mise à jour ou sa dégradation. Ainsi, les lieux «à visiter» inscrits sur les cartes sont souvent peu indiqués in situ (ex : lac de Dziani Karihani).

Les perspectives visuelles et les points de repère

Les points de vue aménagés

De nombreux points de vue ont été aménagés sur les points hauts ou en bord de route nationale. Ils disposent souvent d'un faré (auvent de feuilles de coco abriant des bancs) ou de panneaux explicatifs. Leur manque d'entretien et leur dégradation les rendent cependant peu attrayants et inutilisés.

Les monts

Le modelé collinaire de l'île joue le rôle de point de repère à l'horizon, visible du lagon mais également depuis l'intérieur des terres, quand s'ouvrent les points de vue. Parmi les sommets les plus élevés, le Mont Choungi est le plus distinct, offrant une silhouette reconnaissable dans le lointain et visible depuis tout le Sud de l'île.

Les îlots



Ilot de sable blanc



Point de vue aménagé



Le Mont Choungi



Ilot

De nombreux îlots se répartissent dans le lagon, en particulier sur la côte Est de Grande Terre. De taille variable, leur silhouette végétalisée constitue un point de repère dès que des points de vue s'ouvrent vers le lagon.

L'îlot de sable blanc constitue un îlot particulier, distinct des autres par sa nature (sable), sa couleur (blanc) et son caractère temporairement immergé selon les marées.

Les infrastructures

Les voiries

Le réseau viare se compose de routes nationales et départementales. Il s'appuie en premier lieu sur les sentiers historiques de l'île et favorise un parcours littoral faisant le tour de Mayotte. Cette route littorale constitue un lien routier entre les baies paysagères, sans pour autant favoriser des vues ouvertes sur le lagon, les accotements comportent une végétation haute qui interdit généralement les perspectives lointaines et favorisent des perceptions « en couloir ».

Seules trois voies traversent Mayotte en passant par le centre de l'île, deux d'entre elles permettant de relier les deux villages de plateaux situés à l'intérieur des terres. Elles permettent quelques percées visuelles sur les paysages collinaires boisés. Le franchissement des points hauts génère des effets de bascule visuelle permettant des vues d'ensemble sur la situation de l'île dans son lagon.

Les routes nationales et départementales font l'objet d'une gestion séparée. Parfois entretenues au minimum pour des questions de compétence des services et de financement, elles sont fréquentées tant par les automobiles que les piétons et les animaux d'élevage, ce qui peut poser des problèmes de sécurité. Les accotements servent souvent d'aire de stationnement dans les villages et les zones mitées. Ils nécessitent un entretien constant.

Le réseau viare draine un mitage de l'espace par une urbanisation non maîtrisée qui profite des facilités de desserte pour s'implanter.

Les pistes

De nombreuses pistes sillonnent l'intérieur des terres et permettent d'accéder aux différentes parcelles agricoles. Formelles ou informelles, elles sont souvent peu entretenues et nécessitent des réfections constantes. La création de piste génère souvent une balafre paysagère et peut participer au mitage urbain.

Les sentiers de randonnée

Des sentiers de randonnée ont été créés dans un objectif de valorisation de l'île. Ils permettent surtout de parcourir l'intérieur de l'île sur Grande Terre mais proposent quelques écarts sur les bords littoraux, notamment à Saziley. Néanmoins, ces pistes se ferment progressivement par manque d'entretien et ces sentiers, autrefois balisés GR, ont été déclassés. La signalétique associée est souvent dégradée et peu lisible.

Les lignes électriques/ antennes relais

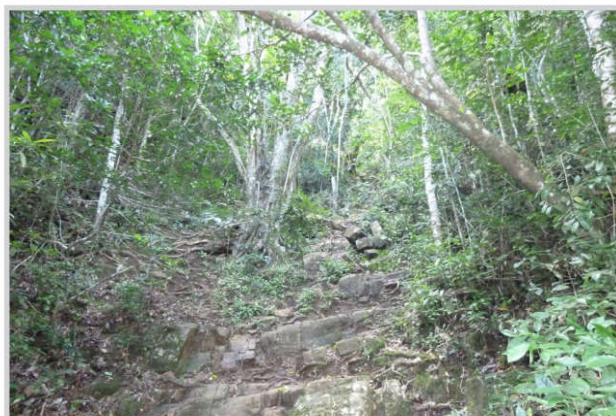
Les lignes électriques se sont généralisées dans les villages, pouvant parfois nuire à la qualité des panoramas lorsque fils



Route



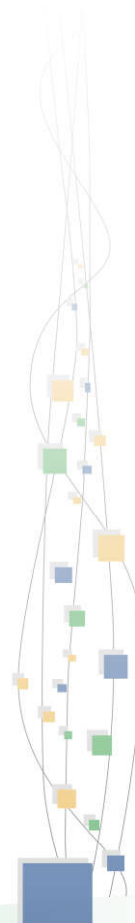
Piste



Sentier de randonnée



Signalétique de randonnée



Synthèse paysagère et enjeux

2.1. Grandes unités paysagères et sites emblématiques

et poteaux s'invitent dans les perspectives de l'espace public. Une ligne de haute tension reliant Longoni à Kaweni est à l'étude, passant par les collines boisées de l'arrière-pays. La hauteur des pylônes et l'impulsion d'une ligne peut changer localement la perception du paysage depuis le lagon, donnant un trait anthropique à un paysage perçu de loin comme naturel. La création de pistes de desserte des pylônes devrait également changer de manière locale le paysage, par déboisement partiel, et présente le risque de voir une urbanisation illégale s'installer progressivement (zones plus facilement accessibles).

L'aéroport

La majorité des arrivants à Mayotte venant en avion, l'aéroport et ses abords constituent le premier contact visuel avec Mayotte. Installé sur Petite Terre, il est desservi par le boulevard des Crabes qui dessert en impasse le rocher de Dzaoudzi et impose une arrivée sur Grande Terre par le lagon.

Les carrières

Mayotte montre de nombreuses carrières qui permettent l'exploitation des ressources géologiques du sous-sol (basalte, phonolite, argiles kaoliniques...). Ces carrières, souvent artisanales et de petite échelle, restent discrètes dans le paysage, à l'écart des villages. Elles permettent en outre l'observation des caractéristiques géologiques de Mayotte.

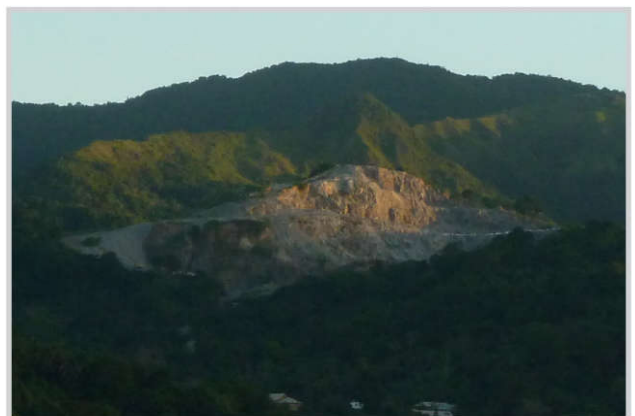
Certaines carrières de plus grosse dimension impactent davantage le paysage, comme la carrière de Koungou. Son volume et sa proximité aux habitations en fait une verrue paysagère qui peut constituer une véritable nuisance pour les riverains.

Les remblais/soutènements

Les zones de faible pente sont rares à Mayotte, ce qui contraint fortement le développement de l'île. La création de routes, de nouveaux



Aéroport



Carrière



Ligne électrique



Soutènement

quartiers ou de zones d'activité nécessite souvent de mettre en oeuvre des déblais, des remblais ou des soutènements, qui viennent localement impacter le paysage en modifiant le modelé du terrain naturel et en créant des volumes qui font office «d'événement paysager». Cette pratique permet de gagner de l'espace mais peut facilement générer des problèmes d'érosion et de ruissellement. Egalement, les remblais de zones naturelles (en particulier les mangroves), posent la question du maintien de la biodiversité et de la préservation des milieux à Mayotte.

Lorsqu'ils sont aménagés, les matériaux utilisés sont des pierres ou des pneus, selon les échelles des aménagements.

Synthèse

Les composantes paysagères de Mayotte forment une île avec des paysages de carte postale, montrant plages et cocotiers sur le littoral, un lagon bleu aux eaux transparentes et une végétation luxuriante en arrière-plan. Au-delà de cette image idéale, existante mais mise en avant pour attirer les touristes et les gens de passage, la réalité sur le terrain est plus contrastée, offrant un territoire où la richesse des traditions, la beauté des paysages naturels et la ruralité de l'île côtoient la société de consommation, l'omniprésence des déchets et une urbanisation galopante.

Entre terre et lagon, entre littoral et arrière-pays, les paysages de Mayotte constituent des paysages d'interfaces où chaque élément (mangroves, littoral, pointes, baies urbanisées, plaines et pentes agricoles, réserves forestières...) tient sa place, selon une hiérarchie héritée de l'histoire naturelle et socio-culturelle de l'île. Le développement démographique et le changement de société en cours à Mayotte génèrent des pressions qui viennent fragiliser ces équilibres, changeant de manière locale mais durable le paysage. Ces pressions s'exercent particulièrement sur le littoral mahorais qui cristallise l'ensemble des enjeux de développement du territoire.

Chaque intervention sur l'une des composantes paysagères vient donc changer la nature d'un ensemble paysager bien plus vaste. Le remblaiement d'une mangrove rend le village de la baie plus visible depuis le lagon et en fragilise l'écosystème. Le développement de l'habitat sur les pointes rompt l'équilibre entre urbanisation et coupures vertes et ne permet plus aux

forêts et agro-forêts de l'arrière-pays de trouver leur place sur le littoral. L'aménagement d'une route peut renforcer l'urbanisation linéaire ou créer de nouvelles interfaces sur le lagon depuis l'arrière-pays, selon l'entretien et l'aménagement des bords de voie.

Parmi les changements paysagers en cours, la question de l'urbanisation semble centrale et concerne tant l'utilisation des matériaux dans la parcelle que l'architecture des bâtiments ou leur organisation dans l'espace. Aux cases traditionnelles composées de terres et de coco/bambou, se sont peu à peu substituées des bâtiments « en dur », dont le seul point commun semble être le caractère temporaire (attente d'un étage en construction, attente de remplacer les tôles). Cette mutation de l'habitat, très rapide, génère des quartiers mixtes, où différents modèles d'architecture et d'urbanisme se côtoient sans pour autant former un ensemble cohérent, car noyés dans une urbanisation composite. En outre s'est développée à Mayotte une culture du paraître : plus la maison est grande, « en dur » et positionnée en hauteur, plus le propriétaire est considéré comme quelqu'un d'important ou riche, favorisant une certaine « surenchère » dans la gestion de l'espace privé. En parallèle, de nouveaux quartiers émergent sur les pentes et les pointes, en continuité ou non avec le tissu urbain existant, dont le caractère peut être maîtrisé (quartiers SIM) ou spontané (habitat clandestin et bidonvilles). Formant des ensembles homogènes, ils traduisent le regroupement dans l'espace d'une même catégorie sociale. L'urbanisation topographique correspond ainsi à une topographie sociale qui ne favorise pas les rapports de mixité entre les habitants.

De manière générale, la minéralisation des villages et les effets de conurbation ont deux conséquences majeures dans le paysage. D'un côté, ils génèrent une perte de lisibilité des composantes paysagères par leur mélange. De l'autre, ils affirment au contraire les interfaces, composant des fronts contrastés dans un paysage en pleine mutation.

À l'échelle du quartier, cette urbanisation non maîtrisée et un peu chaotique se traduit par une faible lisibilité de l'espace urbain, montrant des espaces non hiérarchisés, des aménagements inaboutis et des parcelles en mutation. À cela s'ajoute une signalétique abondante relevant essentiellement du registre publicitaire, dont le caractère parfois agressif tend à dissimuler les panneaux d'indication routière et les motifs de l'espace public traditionnels tels que les arbres lorsqu'ils ont été conservés. Ces nouveaux éléments, s'ils ne constituent pas des motifs paysagers au sens strict, changent la teinte des paysages de Mayotte. L'occidentalisation de la société pose sa marque et les velléités de modernité en termes de confort, de hiérarchisation de l'espace, d'urbanisation et de loisirs conduisent à une banalisation des paysages en l'absence de mise en oeuvre d'une politique paysagère pensée et adaptée au contexte territorial de l'île.



Synthèse paysagère et enjeux

2.1. Grandes unités paysagères et sites emblématiques

2.1.2 Les unités paysagères

Introduction

L'approche terrain et les entretiens réalisés dans les communes ont permis de révéler et confirmer la diversité des paysages mahorais. Ce volet d'étude a pour objectif de faire ressortir les grands traits de caractère des paysages en décrivant la diversité des composantes paysagères et leur problématiques propres et en dégagant une synthèse au travers des unités paysagères.

L'intérêt de ce travail réside dans la volonté de proposer un outil simple qui contextualise, qui aide à voir et à comprendre au service des projets de territoire de demain. Avant d'engager les actions, il s'agit ici de comprendre les éléments qui font le paysage et leur structuration dans l'espace. Le paysage est pris ici comme une grammaire qui permet autant de lire le territoire que de l'écrire dans le cadre des projets d'aménagement.

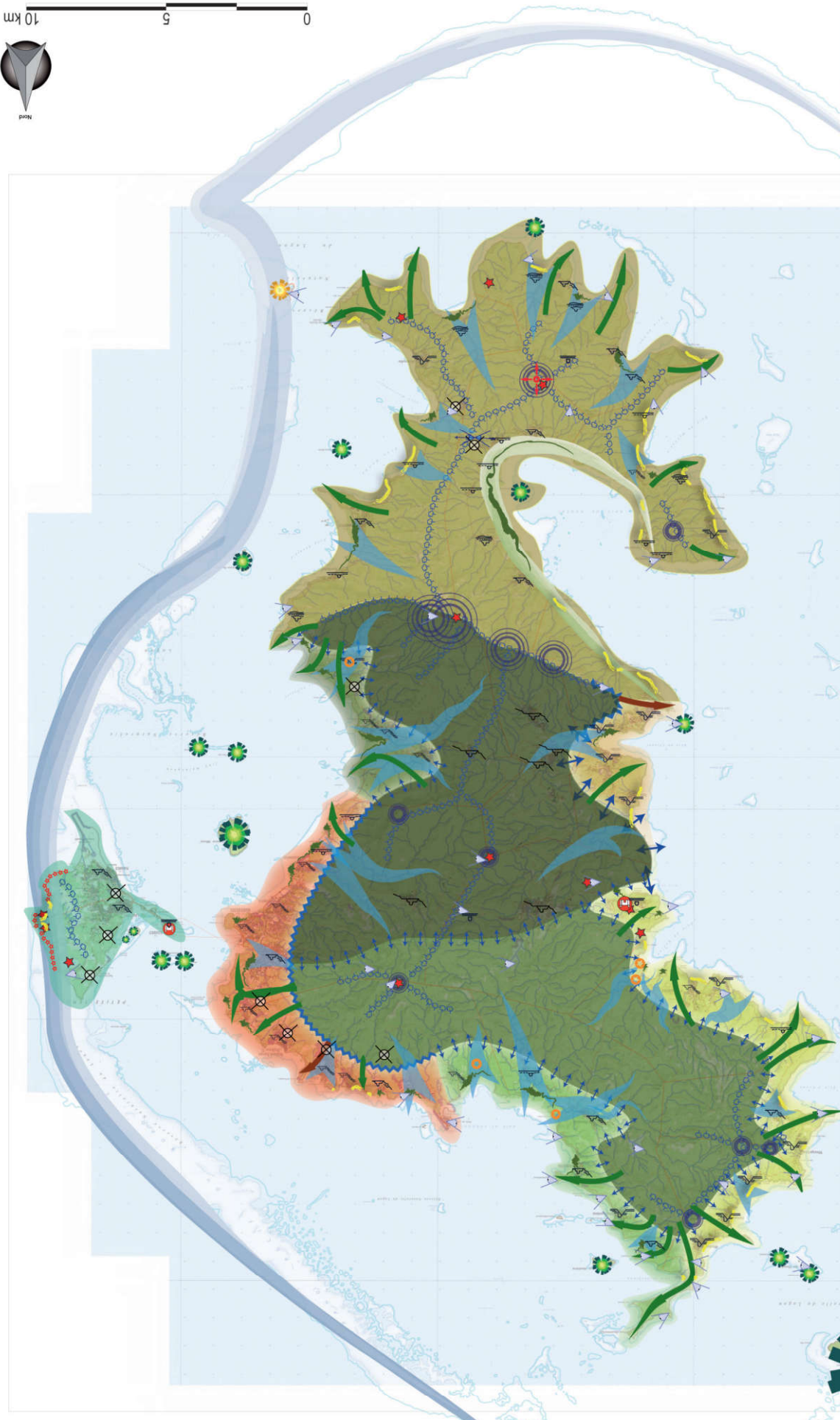
Volontairement synthétique, la présentation des unités paysagères n'ambitionne clairement pas de se substituer à un atlas ou un plan de paysage mais plutôt de décrire les grands caractères paysagers de l'île et surtout d'en poser les problématiques au travers des dynamiques et des enjeux qui se posent sur les paysages.

Au-delà des unités paysagères, ce volet d'étude présente également la synthèse des enquêtes qui vient compléter l'expertise paysagère par des notions de perceptions des paysages. Ces dernières sont d'ailleurs fondamentales pour guider l'action si l'on se réfère à la définition du paysage dans le cadre de la Convention de Florence.

Cette restitution permet par ailleurs de cibler les paysages et les sites emblématiques ou ceux sous pression qui font l'objet d'actions spécifiques dans la définition de la stratégie.



Carte des unités paysagères de Mayotte



Legende

Les unités paysagères

- L'archipel péninsulaire du Sud
- Coeur vert de Mayotte
- Monts boisés
- Plateau collinaire cultivé
- Le Chapet de baies paysagères
- Les baies fermées de Dembeni
- Frange urbanisée
- Lisères boisées
- Entre monts et lagon
- Baie urbanisée de Chiconi
- Petite Terre et son cordon récifal

Limites et continuités paysagères

- ~ Les crêtes boisées
- ~ Les pointes boisées
- ~ Les pointes urbanisées
- ~ Transition paysagère progressive
- ~ Transition paysagère marquée

Particularités paysagères / sites emblématiques

- Monts repères
- Monuments historiques
- Vestiges d'usine sucrière
- Repères paysagers
- Point belvédère du Mont Choungui
- Baie de Bouéni
- Les talwegs ou vallons
- Falaise remarquable de petite terre
- Mangroves
- Plages remarquables
- Les points de vue
- Bascule visuelle
- Ilots végétalisés en point de repère
- Ilots de sable blanc
- Points discordants dans le paysage

Typologies de villages

- Les villages en point bas (dans les plaines)
- Les villages en points bas étagés
- Les villages étagés
- Les villages de l'intérieur des terres
- Les villages en point bas remontant légèrement sur les pentes
- Les villages linéaires
- Les villages de plateau

Synthèse paysagère et enjeux

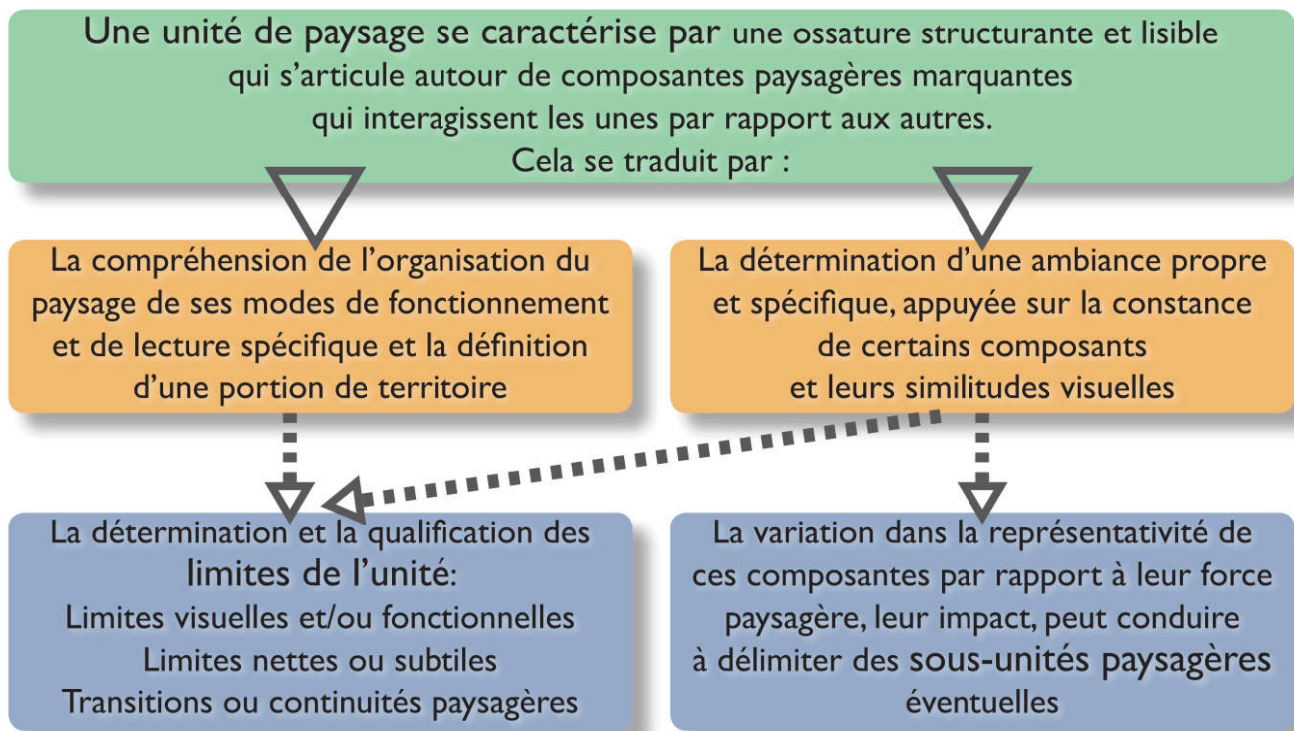
2.1. Grandes unités paysagères et sites emblématiques

Méthodologie

Le diagnostic paysager répond à plusieurs objectifs. D'une part, il permet d'enrichir la connaissance d'un territoire en mettant en lumière ses caractéristiques paysagères globales et particulières et les fonctionnalités qui en font sa nature. D'autre part, il permet de dégager des enjeux et des orientations d'aménagement, de développement, de valorisation, de résorption, de qualification

des différents espaces, qui poussent globalement à l'amélioration du cadre de vie.

Le diagnostic paysager de Mayotte propose un découpage du territoire départemental en quatre unités paysagères, dont deux d'entre elles sont respectivement subdivisées en cinq et deux séquences.



Le présent document présente une synthèse de l'analyse paysagère effectuée sur l'île de Mayotte. Chaque unité et sous-unité paysagère est déclinée sous forme de fiche, dans laquelle figurent :

- Deux cartes de localisation de l'unité ou de la sous-unité, présentant les caractéristiques paysagères définies à l'échelle de l'île
- Un schéma type bloc-diagramme présentant de manière synthétique les caractéristiques paysagères de l'unité ou de la sous-unité

- Une palette des motifs paysagers caractéristiques de l'unité ou de la sous-unité
- Un descriptif des caractéristiques, des sites emblématiques et des dynamiques, évolutions et enjeux de l'unité ou de la sous-unité
- Des images d'ambiances caractéristiques de l'unité

Synthèse paysagère et enjeux

Unité paysagère : L'archipel péninsulaire du Sud

Localisation



UP concernée par l'atlas : Baie Bouéni / Côte sud-est / Grand sud

Limites

Limites au Nord : Crête du Mont Bénara

Caractéristiques

Paysage formé d'une multitude de petites péninsules plus ou moins étirées créant des baies de différentes dimensions, cadrées dans un écrin de verdure se formant entre les pointes végétales.

Le Mont Choungui constitue un repère paysager omniprésent dans le paysage, juché au-dessus d'une forêt secondaire bien conservée, remplacée progressivement aux abords des villages et des voies structurantes par un paysage d'agroforesterie.

Les padzas et leur couleur ocre viennent contraster avec les étendues végétales constituées par les forêts et agro forêts au niveau de certaines crêtes.

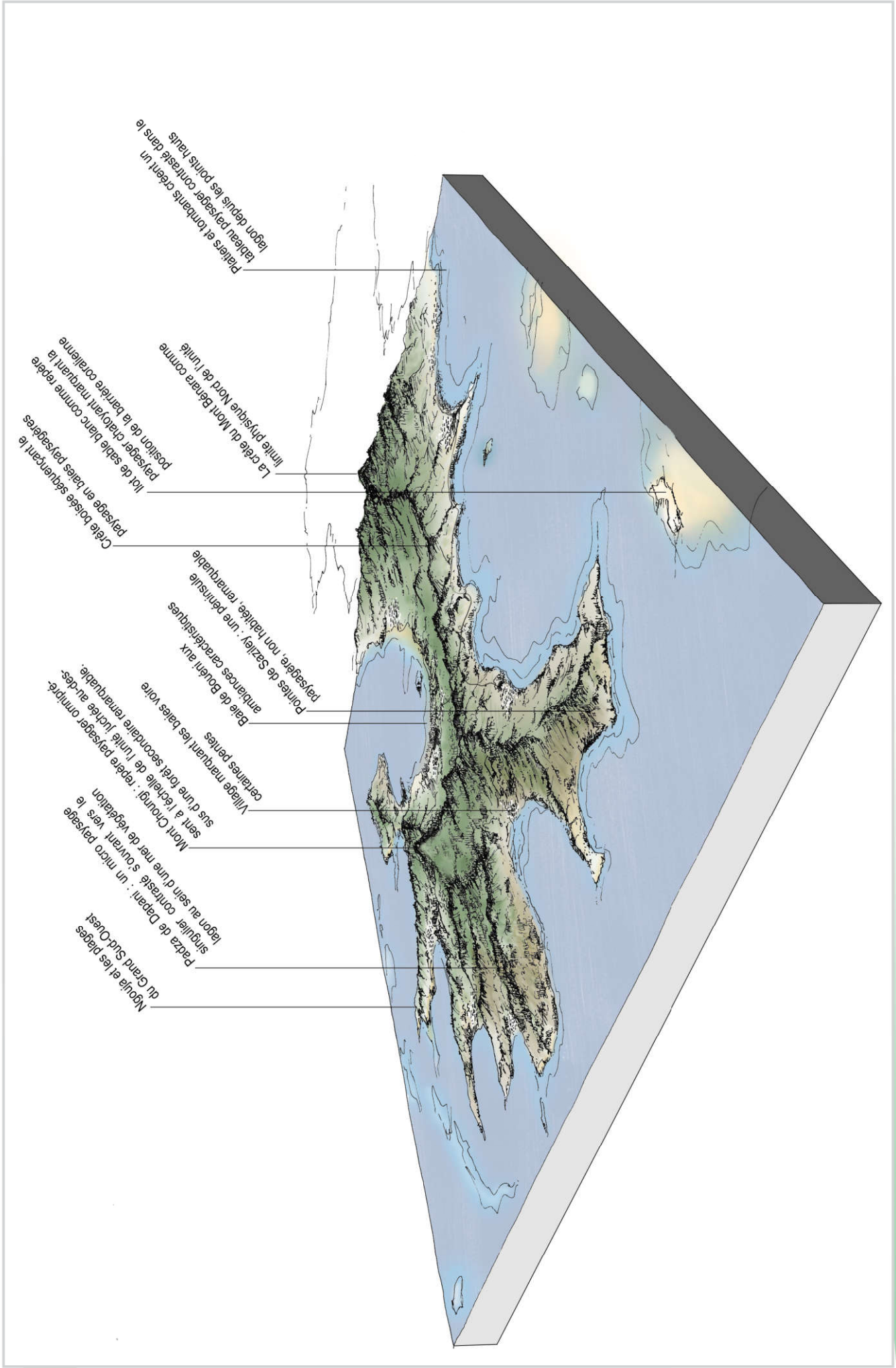
La végétation remarquable notamment les Baobabs ponctue fortement ce paysage qui se referme souvent autour des routes. Cependant les jeux de topographie combinés à l'aspect sinueux des voiries offrent des jeux d'ouverture et fermeture du paysage très intéressants en terme de dynamique visuelle.



Motifs paysagers



Des ambiances littorales caractéristiques de l'unité



Synthèse paysagère et enjeux

Unité paysagère : L'archipel péninsulaire du Sud

Sites emblématiques / points particuliers

- **Baie de Bouéni:** Ensemble paysager majeur de Mayotte (plus grande baie de l'île) offrant une diversité de composantes paysagères naturelles (plages, mangroves, îlot, ...). La configuration de la baie à faible dénivelés dominée par les points hauts de l'île au lointain en renforce sa dimension large. La mangrove relativement présente dans la baie vient épauler les abords du lagon et reléguer au second plan les villages qui s'égrainent aux abords de Chirongui.
- **Mont Choungui:** Véritable point haut emblématique de Mayotte, il constitue un point de repère omniprésent et offre une vue panoramique imprenable sur l'ensemble de l'île depuis son sommet. Il forme avec la forêt secondaire qui l'entoure un ensemble à haute valeur paysagère qu'il convient de protéger et de mettre en valeur par une signalétique et un aménagement approprié.
- **Padzas de Dapani:** Situé sur les hauteurs à proximité de Dapani, le site bordant la route nationale constitue un élément paysager naturel étonnant dans un environnement luxuriant. Ses couleurs ocre variant au fil de la lumière de la journée offrent des ambiances de contraste avec l'environnement verdoyant s'ouvrant depuis les points eau sur le lagon et ses camaïeux de bleu. Le site ayant fait l'objet d'aménagement mérite d'être remis en état pour accueillir du public et remettre en avant l'histoire géologique de Mayotte et la fragilité du milieu en découlant malgré la beauté de paysage que cet ensemble peut générer.
- **Pointes de Saziley:** Ensemble paysager majeur inhabité de Mayotte offrant une grande richesse de paysages. Plages de galets, de sable fin se combinent avec des falaises aux couleurs et formes variées et à la végétation omniprésente dans laquelle les baobabs ressortent par leur forme et prestance naturels. Ce site touristique mérite d'être aménagé notamment au niveau de sa zone d'accueil (aujourd'hui inexistante) avec la mise en place d'un mode de contrôle et de gestion à la hauteur de la qualité paysagère de ce site (balisage et mise en défens des chemins, gestion des déchets, limitation du camping sauvage...)
- Les plages de l'unité paysagère sont à bien d'égards remarquables et offrent des relations privilégiées avec le lagon. Les abords de ces dernières ne sont pas traités et



Vue de la Baie de Bouéni depuis le Mont Choungui



Le Mont Choungui



Padza de Dapani



ne permettent que très rarement de maîtriser la voiture (stationnement sauvage sur les plages) et d'organiser l'accueil des visiteurs à l'exception de la plage d'N'Gouja qui à l'extrême se retrouve visuellement privatisée. La fréquentation des plages pose un problème de gestion des déchets qui se retrouvent souvent abandonnés sur le sable. En terme de plage remarquable il peut être cité: Sakouli, Musicale Plage, Bambo-est, Plages de Saziley, NGouja (plage emblématique de Mayotte dans les brochures touristiques avec son ponton-faré ayant aujourd'hui disparu), plages entre la pointe de N'Gouja et Bouéni (Baie de Mzouazia, Bambo-ouest, Gouéla, Mbouéanatsa), plage de la partie Nord de la baie de Bouéni (Tahiti plage...)

- Un paysage ponctué d'îlots et de dessins formés par les récifs coralliens.

Perceptibles depuis les hauteurs des pointes et points de vue sur le paysage depuis les voies de circulation (qui sont en grande partie refermés par la végétation) et à moindre échelle depuis les plages, ses ensembles sont caractéristiques de Mayotte et donne une toute autre dimension au paysage mahorais en permettant de distinguer le lagon des profondeurs de l'Océan Indien. Ce paysage accessible à l'œil sans emprunter la voie du lagon, offre une grande diversité de formes et couleurs qu'il s'agit de mettre en scène. Les points de vue aménagés de faré il y a quelques années n'étant pas systématiquement entretenu mais restant indiquées sur les cartes touristiques, ne permettent plus aujourd'hui de révéler ces cartes postales visuelles offertes aux promeneurs.



Vue sur Saziley depuis le lagon



Des plages remarquables bordant le lagon

Dynamiques d'évolution / Enjeux et pistes

- Une agro-forêt pressante sur la forêt et accompagnant les bords de voies principales
- Une urbanisation en mutation sur certains secteurs créant un paysage urbain hétéroclite s'étalant de façon linéaire (La baie de Bouéni, Mtsamoudou) sur coteau (Bouéni) ou en fond de baie remontant sur coteau (ex Kani Kéli, Bandrélé...)
- Un paysage de qualité méritant d'être mis en valeur par des aménagements spécifiques avec un dégagement des percées visuelles sur le lagon
- Des sites emblématiques nécessitant d'être mis en protection et aménagés pour les rendre plus accessibles au public



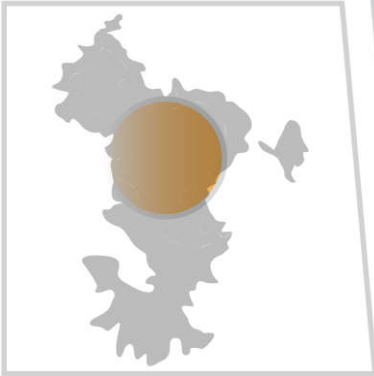
Vue depuis l'îlot de Sable Blanc



Synthèse paysagère et enjeux

Unité paysagère : Coeur vert de Mayotte

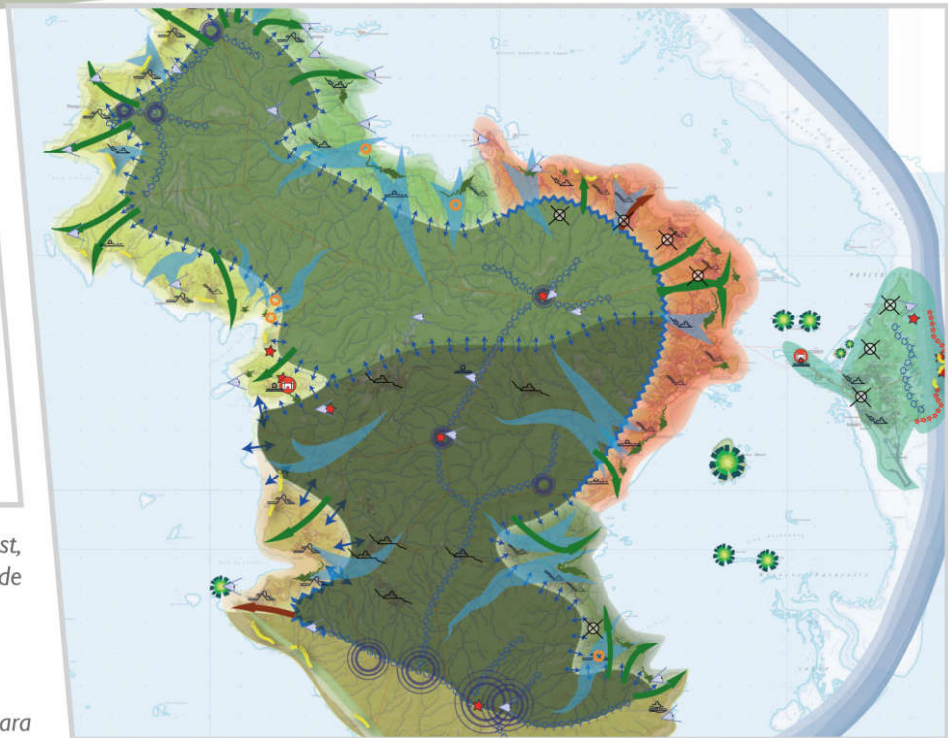
Localisation



UP concernée par l'atlas : Nord-ouest, Nord-est, Plateau du centre, Baie de Dembeni

Limites

Limites au sud : Crête du Mont Bénara



Caractéristiques

Positionnée au centre de l'île, l'unité paysagère du «coeur vert de Mayotte», seulement traversée par trois routes principales, constitue un ensemble paysager verdoyant dont la prééminence végétale est accentuée par le relief et les nombreuses lignes de crête qui le composent. Les forêts occupant en majorité les points hauts du paysage alternent avec l'agroforêt, zones de culture, d'élevage et padzas pour former cet ensemble verdoyant caractéristique de Mayotte.

L'unité paysagère constitue le réservoir d'eau potable de l'île.

Deux sous-unités se déclinent au sein de ce paysage:

- Les monts boisés au Nord
- Le plateau collinaire cultivé au sud



Le coeur vert de l'île entre monts forêts et cultures

Synthèse paysagère et enjeux

Sous-Unité paysagère : Monts boisés

Localisation



UP concernée par l'atlas : Nord-ouest, Nord-est, Plateau du centre,

Limites

Limites au sud : Limites diffuse au niveau de Combanil/Vahibé

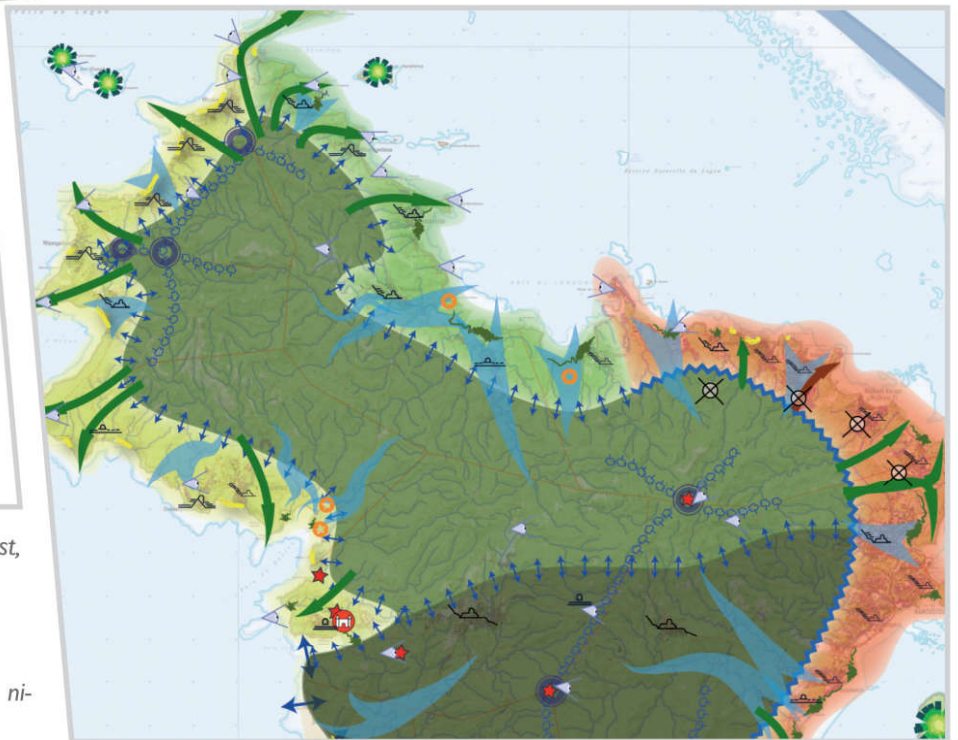
Caractéristiques

Paysage verdoyant où se mêlent jeux de topographie, forêts sur les points hauts, agroforêts et padzas disséminés sur le territoire.

Peu accessible depuis les routes, cette sous-unité paysagère se retrouve relativement bien préservée des pressions et du mitage urbain que l'on retrouve sur la majeure partie de l'île.

Ce vaste territoire constitue un ensemble cohérent marqué par une végétation à dominante luxuriante composée de forêts, de bamboueraies, de zones de cultures spécifiques (notamment de riz) sur sa partie Nord-ouest.

Les padzas fortement perceptibles dans ces ensembles végétalisés présente la fragilité du milieu vis-à-vis de l'érosion des sols.



Motifs paysagers



Modelé collinaire



Padza



Forêts



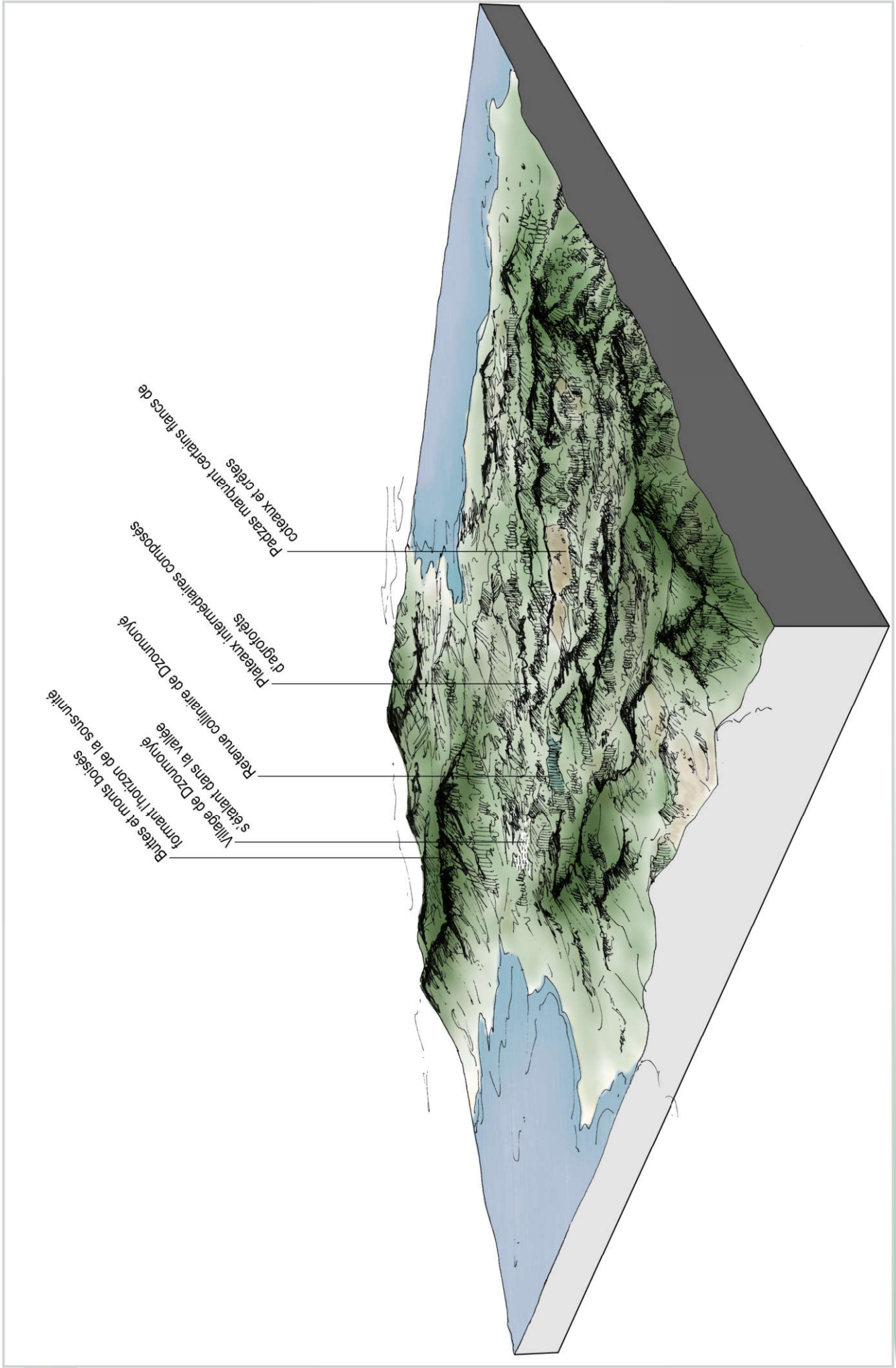
Agro-forêt



Carrière



Paysage animé par les crêtes végétalisées



Buttes et monts boisés formant l'horizon de la sous-unité

Village de Dzounnyé s'étalant dans la vallée

Plateaux intermédiaires composés d'agrotels

Patzas marquant certains flancs de coteaux et crêtes

Synthèse paysagère et enjeux

Sous-Unité paysagère : Monts boisés

Sites

Description des repères paysagers et sites emblématiques

■ Les monts repère

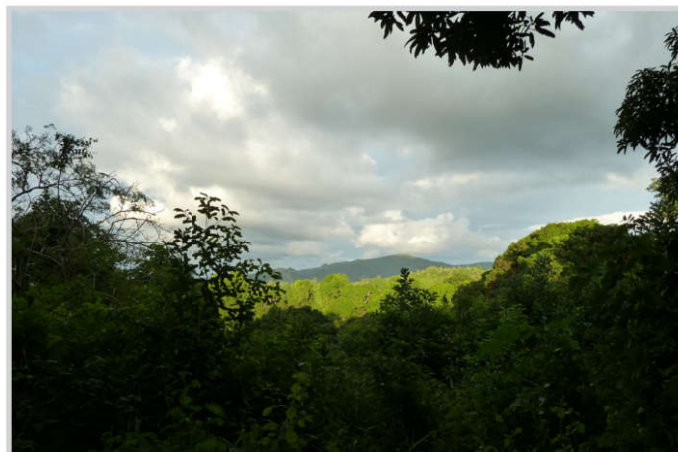
La sous-unité est jalonnée de monts formant des repères majeurs dans le paysage lorsque celui-ci s'ouvre. On notera notamment le Dziani Bolé et le mont Hachiroungou en limite d'unité Nord-ouest, les monts Combani et Mtsapéré respectivement au sud et à l'est de l'unité.

■ La maison du gouverneur et son point de vue

La maison du gouverneur et son chemin d'accès démarrant de Mamoudzou, constitue un ensemble remarquable et un itinéraire de découverte privilégié des abords de la sous-unité des monts boisés. Cependant l'état de la signalétique, des voies d'accès, du bâtiment et des abords du monument (y compris le point de vue sur le lagon) tombent en désuétude.

■ Les vestiges d'usines sucrières

Perceptible aux abords des voies au croisement de la D1 et D2, un site d'usine sucrière constitue un repère paysager et un site particulier à l'échelle du territoire si celui-ci est mis en relation avec les autres vestiges du même type à l'échelle de l'île.



Les monts repère



La maison du gouverneur et son point de vue noyés dans la végétation



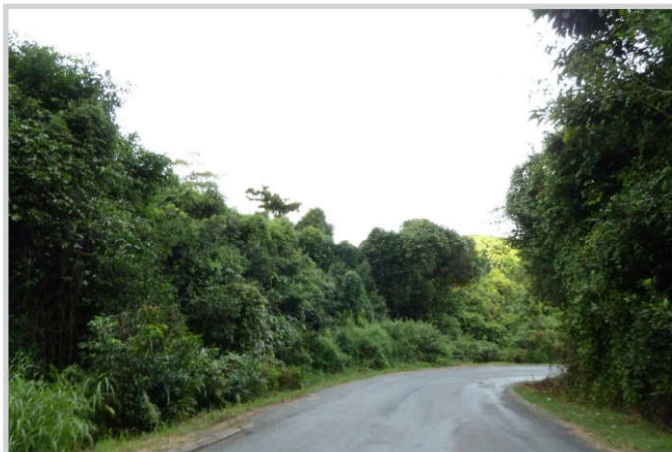
Les vestiges d'usine sucrière



Dynamiques, Evolutions, Enjeux

■ Une sensibilité du paysage autour des pénétrantes dans la sous-unité. Le faible nombre de voies présentes dans cette sous unité combiné à l'organisation topographique du secteur en font un espace relativement bien préservé de l'urbanisation et des pressions associées. Des projets de voiries nouvelles, pistes ou infrastructures (liées à la création de carrières ou lignes électriques notamment) pourraient avoir une forte incidence sur le paysage. En effet, des brèches dans cette unité pourraient alors être ouvertes ayant pour conséquence directe une ouverture du territoire à l'agriculture et à l'urbanisation spontanée des secteurs plus reculés.

■ Une sensibilité du paysage avérée au niveau des franges de la sous-unité sur les bords de voies et des points hauts en partie liée à l'agriculture et à l'élevage.



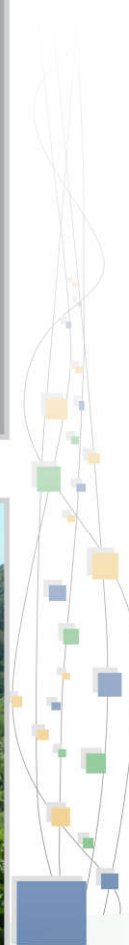
Une sensibilité paysagère autour des pénétrantes dans la sous-unité



Les padzas



Une forêt sensible



Synthèse paysagère et enjeux

Sous-Unité paysagère : Plateau collinaire cultivé

Localisation



UP concernée par l'atlas : Baie Bouéni / Côte sud-est / Grand sud

Limites

Limites au Nord : limite diffuse au Nord de Combani/Vahibé

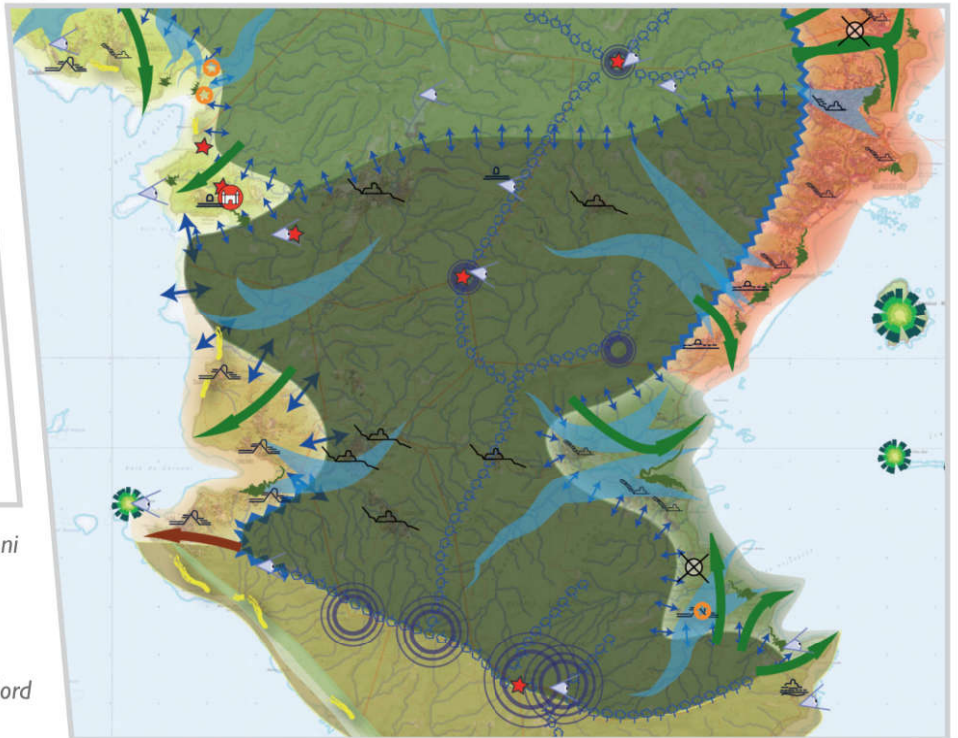
Limites au Sud : Crête du Mont Bénara

Caractéristiques

Paysage de cultures/ agroforêts déconnecté visuellement du lagon. Il se compose de plaines et plateaux cultivés rythmés par des points hauts et ravines.

Les abords de Combani se structurent en découpage parcellaire sous forme de lanière autour du site «Guerlain». Les plantations s'organisent à ce niveau en cultures parfois monospécifiques (Manioc, Ylang Ylang...) créant des mosaïques régulières et caractéristiques dans le paysage.

L'eau est présente dans la sous-unité par l'intermédiaire de la retenue collinaire de Combani et du lac Karihani au nord et de ravines au sud au niveau de Coconi. Il se développe à leurs abords une végétation luxuriante ayant pour effet de refermer le paysage et de rendre ces ensembles paysagers peu perceptibles depuis les voies de circulation.



Motifs paysagers



Lac



Agriculture



Forêts



Modèle collinaire



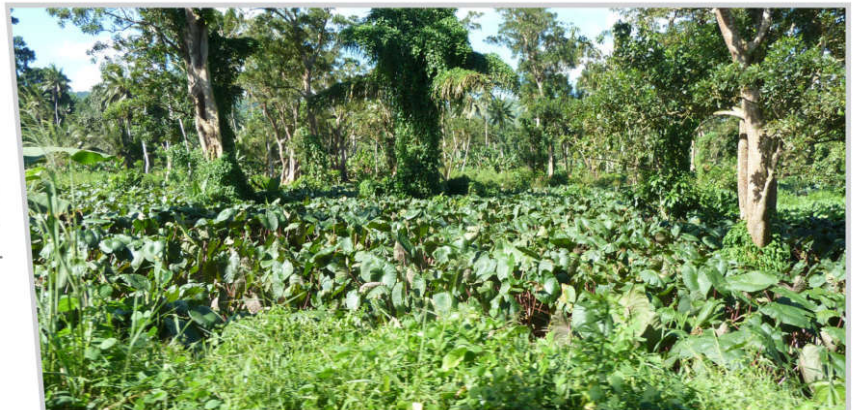
Padza



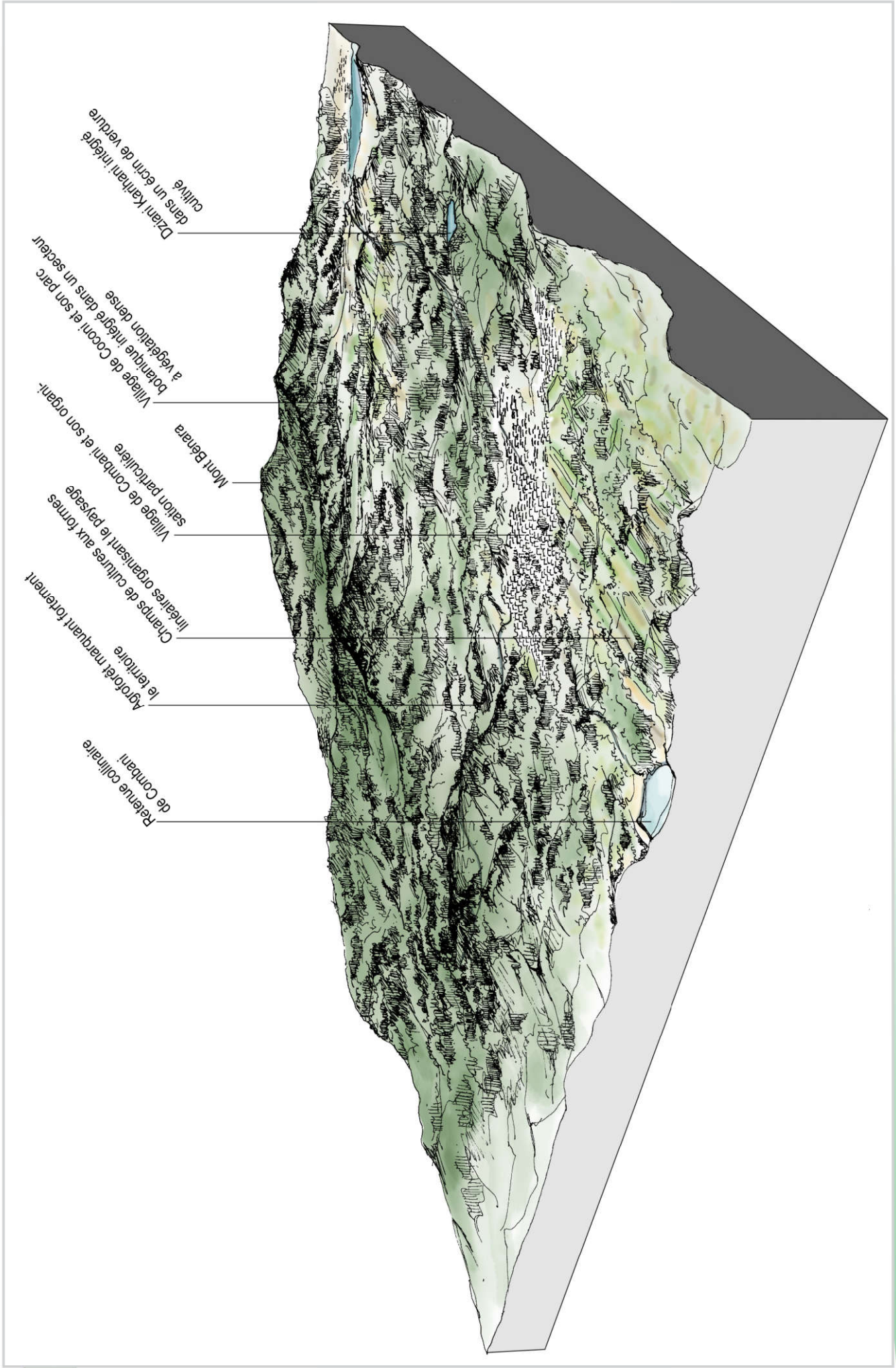
Agro-foresterie



Carrière



Un paysage où se mêlent agroforêts et agriculture



Dzan! Karhani! intégré dans un écoin de verdure cultivé

Village de Coconi et son parc botanique intégré dans un secteur à végétation dense

Mont Benara

Village de Comban et son organisation particulière

Champs de cultures aux formes linéaires organisant le paysage

Agriculteur marquant fortement le territoire

Renne collinaire de Comban!

Synthèse paysagère et enjeux

Sous-Unité paysagère : Plateau collinaire cultivé

Sites

Points particuliers et sites emblématiques

- Lac Karihani
- Réserve forestière de Sohoa
- Parc botanique de Coconi
- Mont combani

Dynamiques, Evolutions, Enjeux

- Une urbanisation en expansion sur zones planes (notamment au niveau de Combani) au détriment des secteurs d'agriculture
- Les espaces forestiers se retrouvent de plus en plus mités et se retrouve beaucoup moins perceptible en tant qu'ensemble paysager.
- Les coupures d'urbanisation se réduisent et les bords de voies de circulations se banalisent.
- Les sites touristiques ne sont pas lisibles et nécessiteraient des aménagements spécifiques.



Retenue collinaire de Combani



Lac Karihani



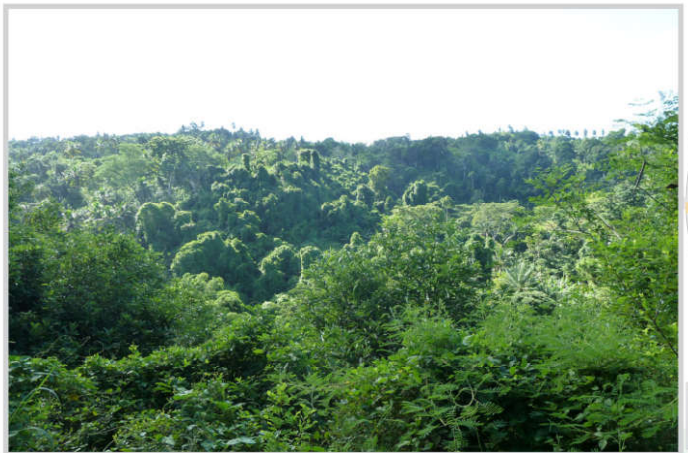
Parc botanique de Coconi



Réserve forestière de Sohoa



Plantations d'Ylang Ylang



Ravine aux abords de Coconi et sa végétation luxuriante



Synthèse paysagère et enjeux

Unité paysagère : Le chapelet de baies paysagères

Localisation



UP concernée par l'atlas : Baie Bouéni / Côte sud-est / Grand sud

Limites

Limites intérieure: Unité paysagère du cœur de Mayotte, Limite visuelle: la grande barrière de corail.

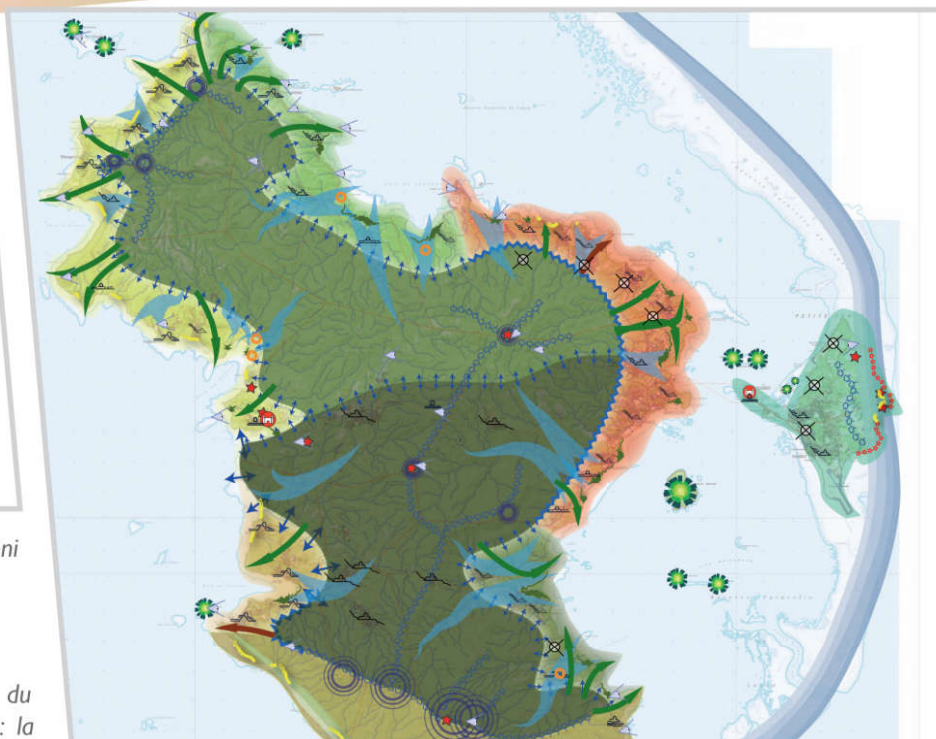
Caractéristiques

Le littoral mahorais se constitue de deux grands ensembles caractéristiques:

- Le lagon et ses barrières coralliennes qui le délimitent de l'océan indien. Ce lagon de 1500 km² abrite une richesse écologique et paysagère extraordinaire.
- Les baies: l'activité volcanique a modelé un relief littoral varié, sous forme de baies plus ou moins larges qui viennent entailler plus ou moins profondément le relief de l'arrière pays de Mayotte. Ces baies sont séparées les unes des autres par des pointes de tailles et formes variées.

L'organisation historique du territoire autour de ces baies fait émerger dans le paysage et son interprétation sensible la notion de baies paysagères s'adossant dans les terres à l'unité paysagère cœur vert de Mayotte et intégrant côté océan le paysage du lagon jusqu'à la grande barrière de corail.

Elle se décline en 5 grandes sous-unités paysagères décrites ci-après.



Les baies paysagères de Mayotte

Synthèse paysagère et enjeux

Sous-unité paysagère : Les baies fermées de Dembeni

Localisation



UP concernée par l'atlas : Baie de Dembeni

Limites

Entre Hamouro et Tsoundzou 2

Caractéristiques

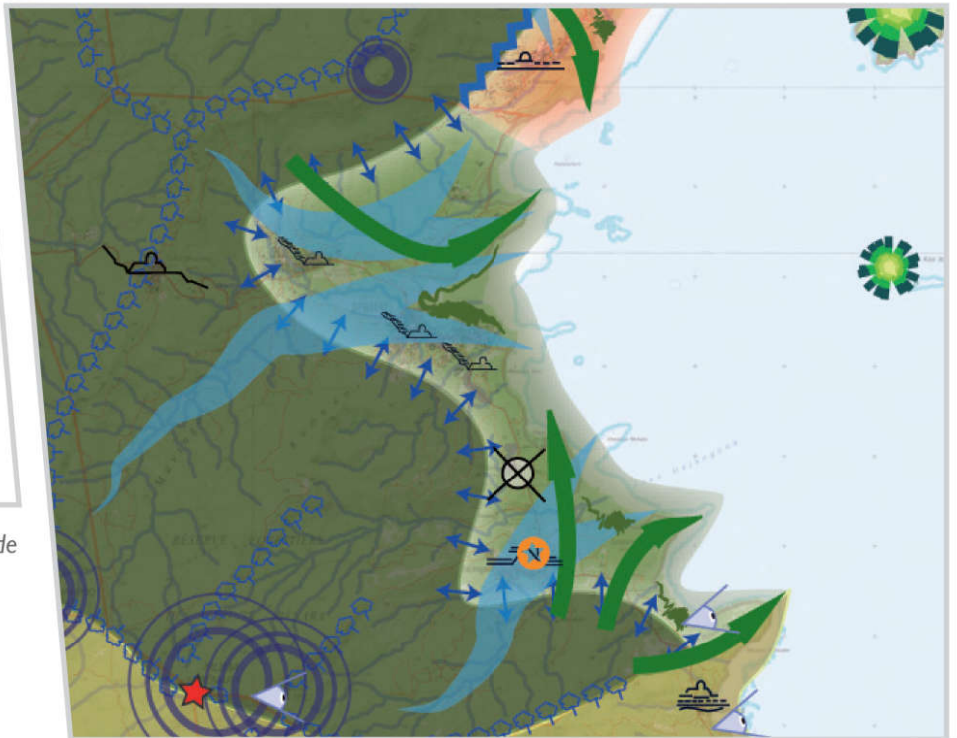
Paysage de plaines alluviales dominé par les monts notamment le mont Bénara au Sud.

Les vues sur le lagon sont relativement fermées de par la présence forte de végétation en bord de voie et la mangrove qui vient délimiter la baie.

Le paysage s'ouvre ponctuellement depuis les hauteurs particulièrement au niveau de la RN 2 en direction de Coconi.

Les ravines constituent des entailles dans le relief prolongeant visuellement la plaine dans «l'entre-relief».

L'urbanisation se fait très présente et pressante dans le paysage de l'unité, au niveau de Tsararano et de Dembeni / Iloni.



Motifs paysagers



Agriculture



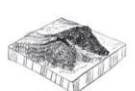
Agro-forêt



Vue fermée vers le lagon



Urbanisation de fond de baie



Modelé collinaire



Ravines

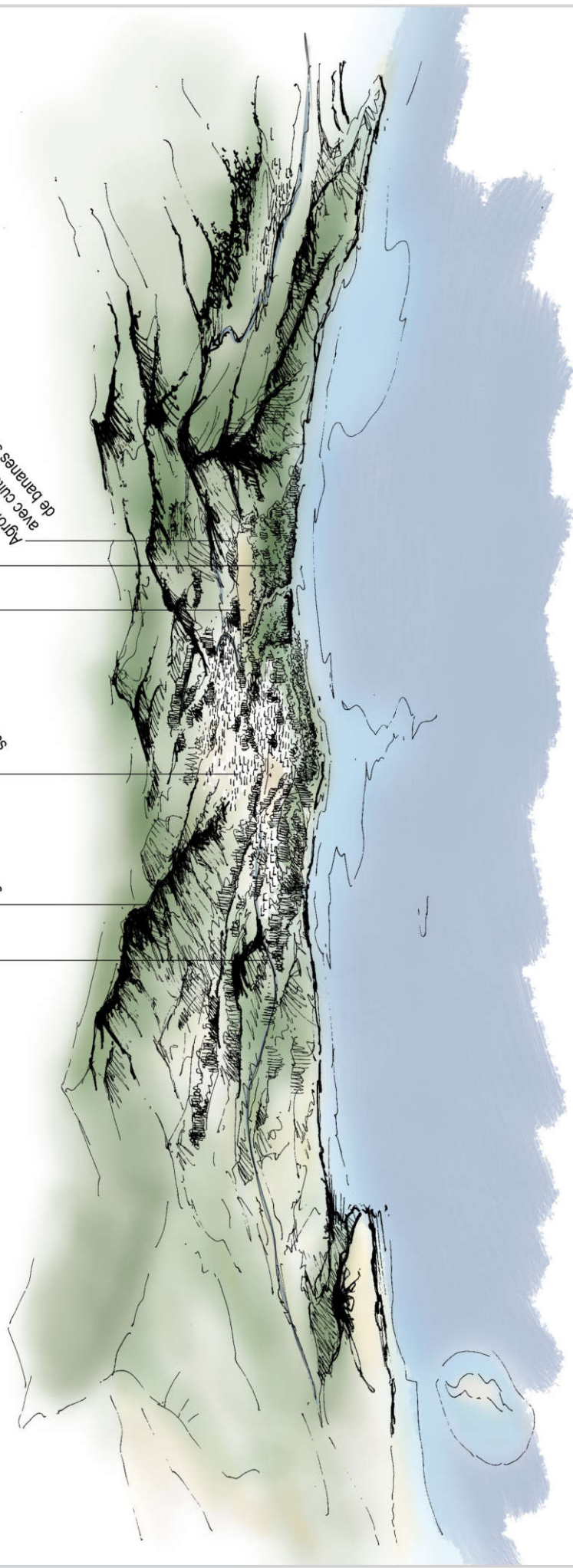


Mangrove



Plaine de Dembeni

Bords de voie assez fermés
 laissant peu entrevoir le lagon
 sur la baie
 Cotes retenant les vues
 Une urbanisation de fond
 remontant progressivement
 Plaines cultivées
 Mangrove marquant l'interface
 terre / lagon
 Agrotel sur les pentes
 de bananes sur certains secteurs



Synthèse paysagère et enjeux

Sous-unité paysagère : Les baies fermées de Dembeni



Vue de la Baie de Dembeni depuis le lagon



Vue sur le lagon depuis les hauteurs aux abords de la RN2



«Coulée de bananiers» à Tsararano



Percées visuelles vers l'intérieur des terres au niveau de la RN 2



Des bords de voies fortement végétalisés côté lagon



Synthèse paysagère et enjeux

Sous-unité paysagère : Frange urbanisée

Localisation



UP concernée par l'atlas : Nord-es

Limites

De Tsoundzou 2 à Longoni

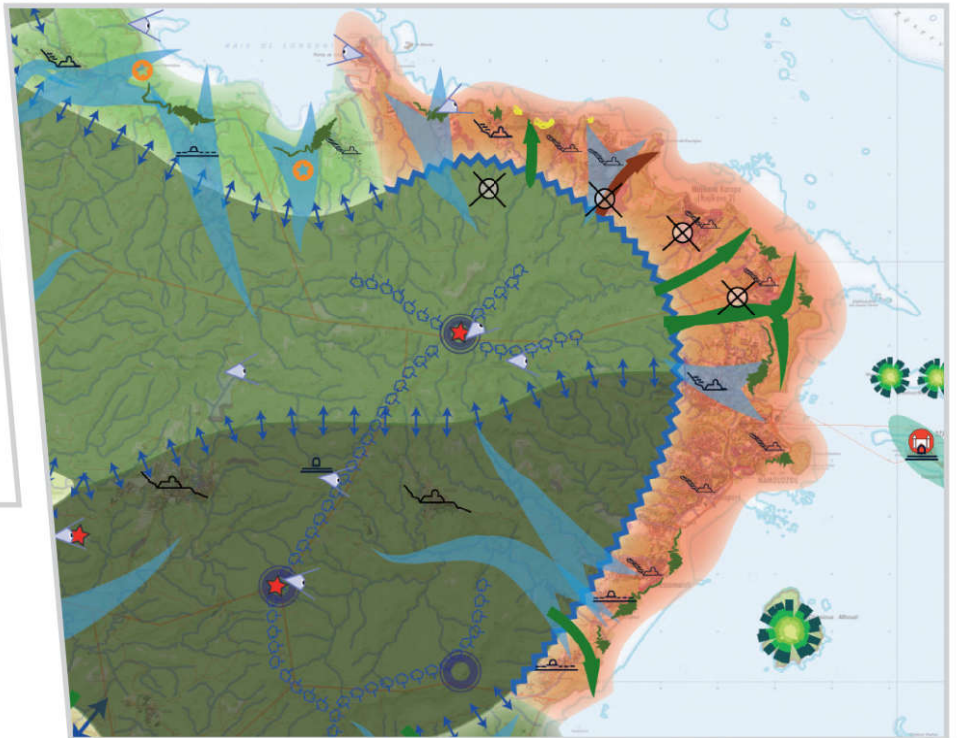
Caractéristiques

Paysage aux baies peu profondes fortement impacté par une urbanisation en frange quasiment continue y compris sur les hauteurs.

Véritable porte d'entrée sur Grande-terre, le paysage se retrouve totalement chamboulé par la pression urbaine avérée sur le secteur. Les ravines créant un séquençage du relief se retrouvent envahies par une urbanisation soit planifiée ou bien souvent «spontanée» leur conférant un caractère insalubre.

La pression urbaine y est tel que les pointes sont parfois urbanisé, ce qui a pour conséquence directe de créer des continuités urbaines entre villages.

La pollution y est fortement perceptible et le paysage se retrouve de plus en plus minéralisé au détriment de la végétation (rues minérales, zones industrielles dans la Mangrove...).



Motifs paysagers



Urbanisation de Port embarcadère fond de baie



Ravines



Vue vers le lagon



Vue fermée vers le lagon



Carrière



Ilot dans le lagon



Mangrove



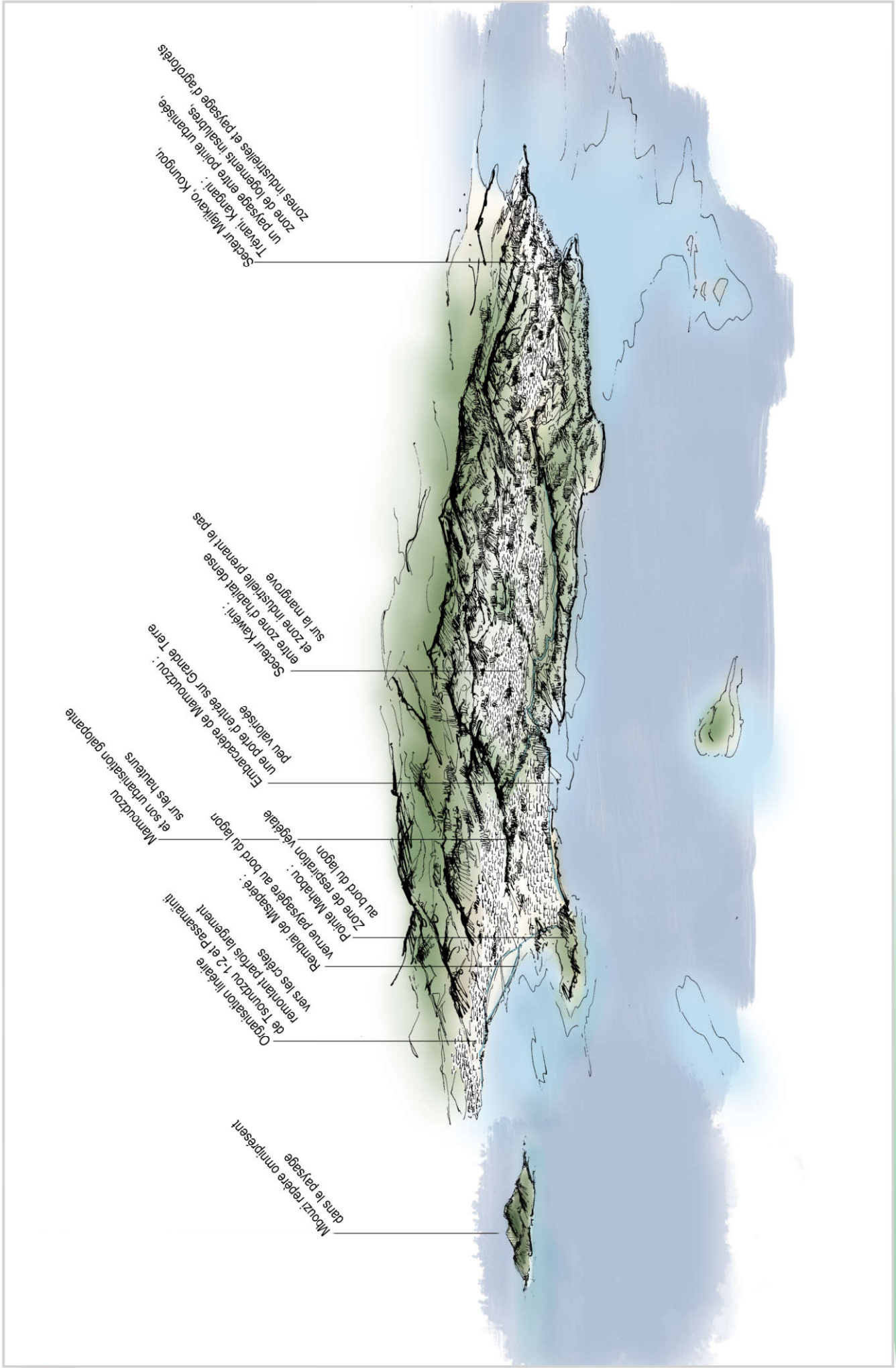
Agro-forêt



Zone d'Activités



La frange urbanisée de Mamoudzou depuis le lagon



Mbozi repère omniprésent dans le paysage

Organisation linéaire de Tsoundzou 1-2 et Pasamainiti vers les crêtes

Remblai de Mispapère : zone paysagère au bord du lagon

Porte Mahabou : zone de respiration végétale au bord du lagon

Mamoudzou et son urbanisation galopante sur les hauteurs

Embarcadere de Mamoudzou : une porte d'entrée sur Grande Terre peu valorisée

Secteur Kaweni : entre zone d'habitat dense et zone industrielle prenant le pas sur la mangrove

Secteur Majkaro, Koungou, Tavanii, Kanganii : un paysage entre pointe urbanisée, zones industrielles et paysage d'agrotouristes

Synthèse paysagère et enjeux

Sous-unité paysagère : Frange urbanisée



Une urbanisation galopante



Des points hauts urbanisés



Une urbanisation spontanée se développant dans les ravines





Des espaces verts se raréfiant dans la ville



Des ravines polluées de débris



Le remblai de Mtsapéré devant l'îlot Mbouzi



Synthèse paysagère et enjeux

Sous-unité paysagère : Lisières boisées

Localisation



UP concernée par l'atlas : Nord-ouest

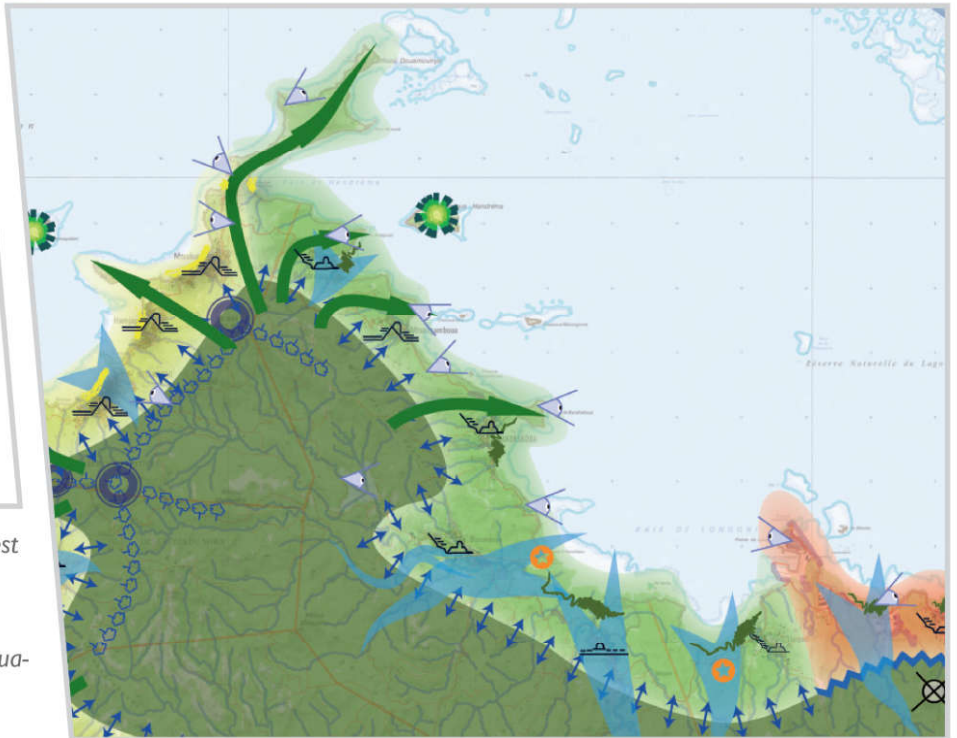
Limites

Entre Longoni et la pointe de Doumounyo

Caractéristiques

Paysage de lisière boisée où le végétal vient de mêler au lagon pour former un paysage particulier à l'échelle de Mayotte.

La voie principale de circulation oscille entre bord de lagon et passage en forêt, ce qui renforce visuellement le caractère de l'unité.



Motifs paysagers



Plages



Vue vers le lagon



Vue fermée vers le lagon



Modèle collinaire



Agro-forêt



Carrière



Forêts



Ilot dans le lagon



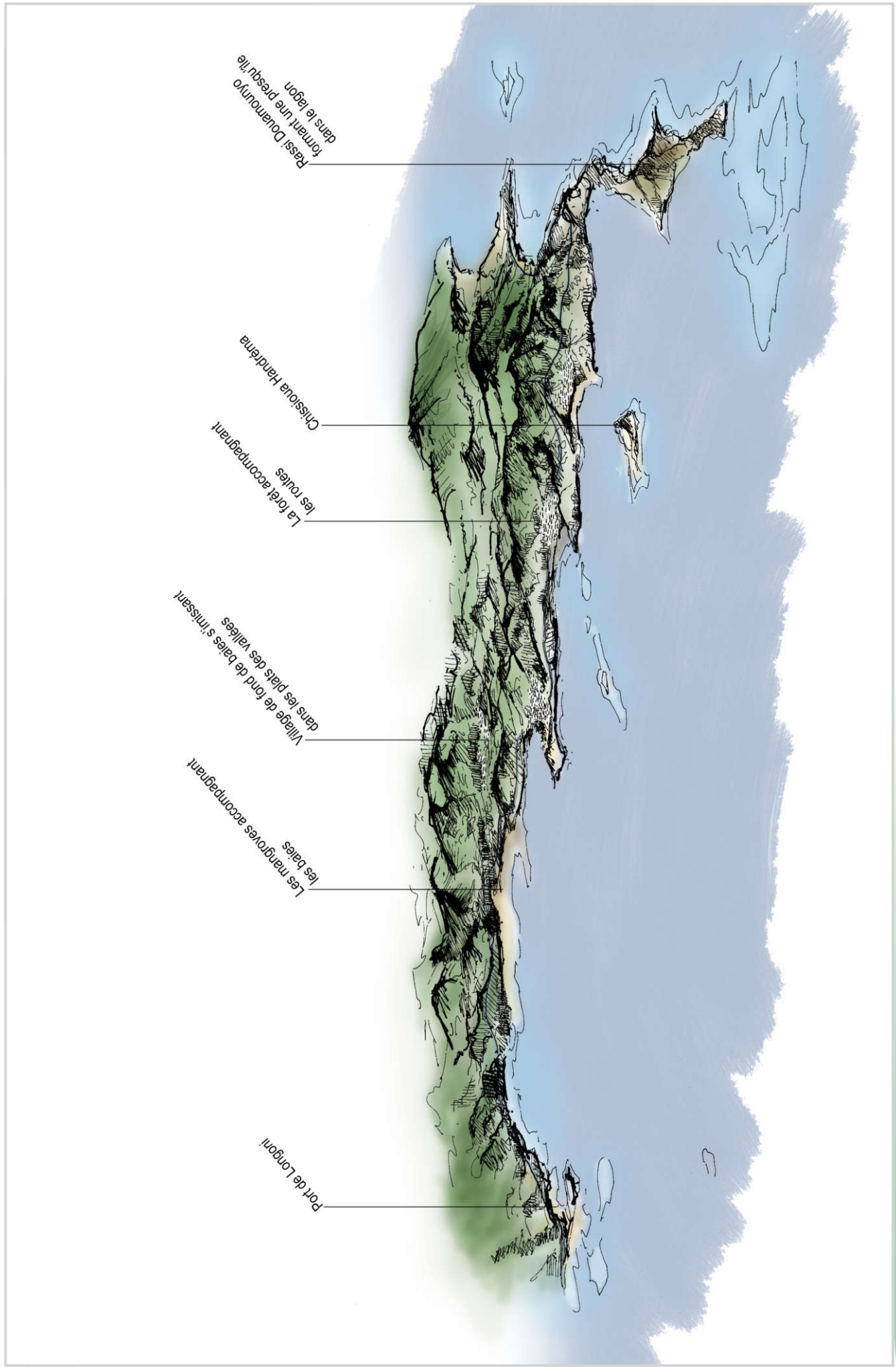
Mangrove



Zone d'Activités



Les lisières boisées vues depuis la RNI



Passi Duamouyo
forme une presqu'île
dans le lagon

Chissoua Handrema
La forêt accompagnant
les routes

Village de fond de baies s'insérant
dans les plats des vallées

Les mangroves accompagnant
les baies

Fort de Longoni

Synthèse paysagère et enjeux

Sous-unité paysagère : Lisières boisées



Une alternance entre forêts et cultures en bord de voie lorsque l'on rentre dans les terres



Le port Longoni et la centrale à béton impactant le paysage du lagon



Une mangrove plus ou moins dense accompagnant les abords du lagon

Synthèse paysagère et enjeux

Sous-unité paysagère : Entre monts et lagon

Localisation



UP concernée par l'atlas : Baie Bouéni / Côte sud-est / Grand sud

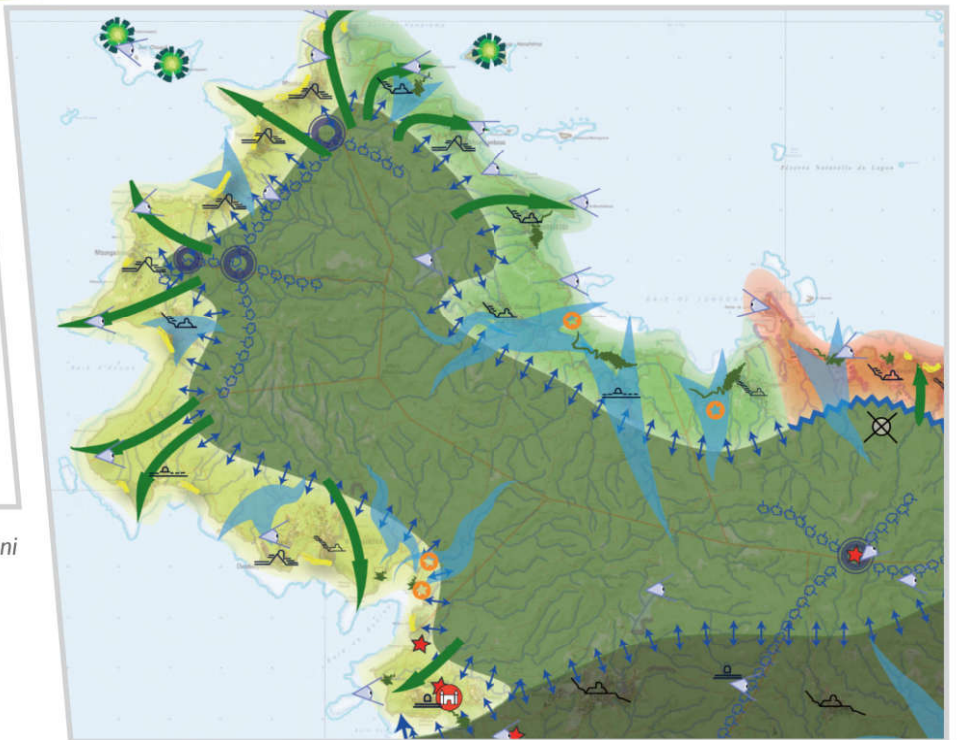
Limites

Entre Douamounyo et Sohoa

Caractéristiques

Paysage formé entre monts et lagon sur le trait de côte. Paysage d'alternance entre baies et monts avec une mise en scène du lagon en fonction de l'organisation végétale présente.

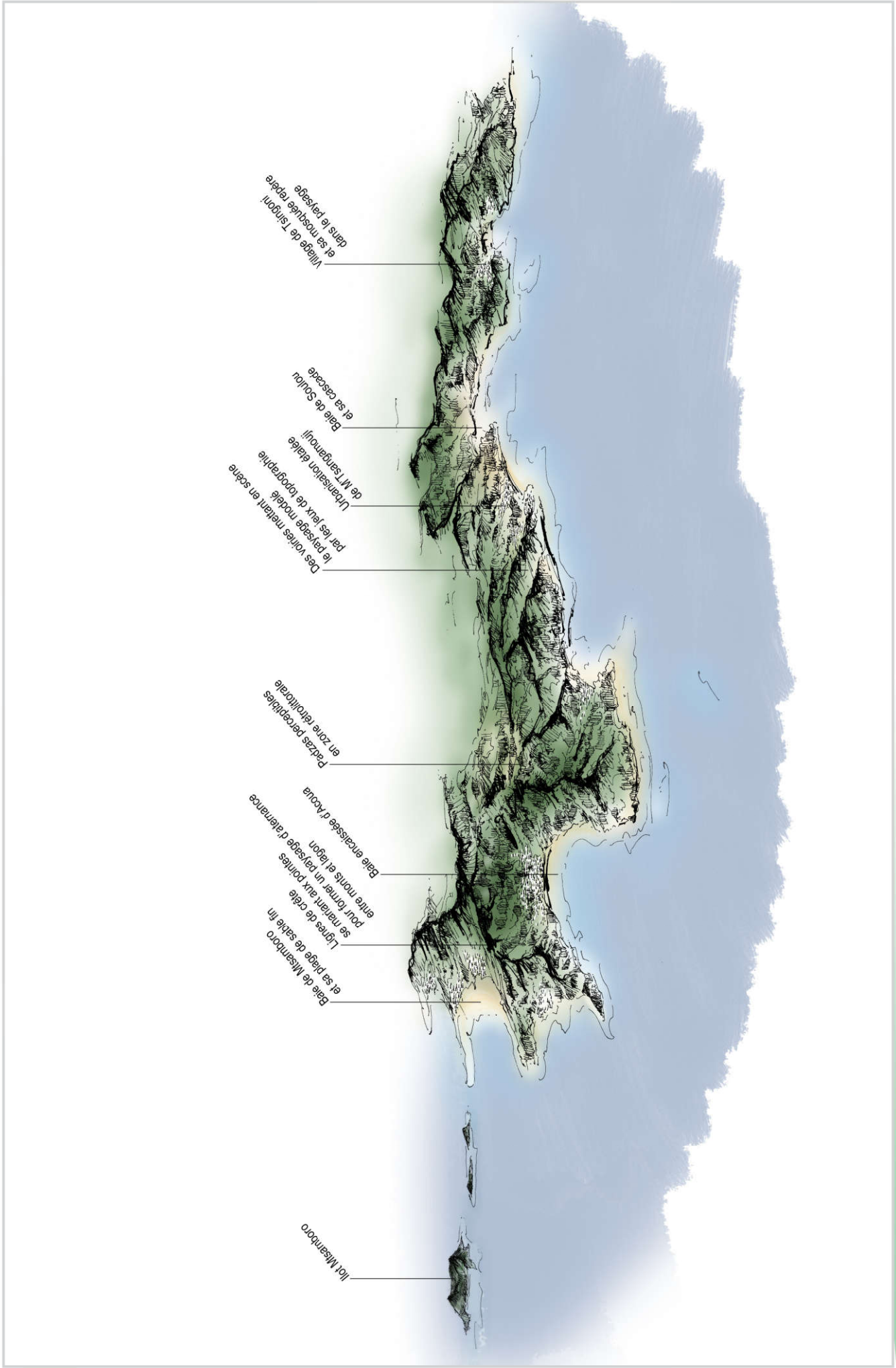
Les pentes abruptes du trait de côte accentuent ces effets de mise en scène du paysage pouvant soit mettre en scène l'organisation des baies depuis les points hauts (baie de Mtsamboro), soit au contraire les rendre totalement invisibles dans le paysage (baie de Soulou)



Motifs paysagers



Organisation paysagère de la sous-unité



Village de Tsigoni
et sa mosquée repère
dans le paysage

Baie de Souldou
et sa cascade

Urbanisation étalée
de Mt Sanganouji

Des vagues médiant en scène
le paysage modelé
par les flux de topographie

Patzas perceptibles
en zone rétro littorale

Baie encaissée d'Acoua

Lignes de crête
se marquant aux points
entre monts et lagon

Baie de Misanbora
et sa plage de sable fin

Mt Misanbora

Synthèse paysagère et enjeux

Sous-unité paysagère : Entre monts et lagon



Les plages rythment les baies



L'îlot Mtsamboro comme repère incontournable sur le lagon au Nord de la sous-unité



Des monts qui viennent rapidement limiter les vues vers l'intérieur des terres





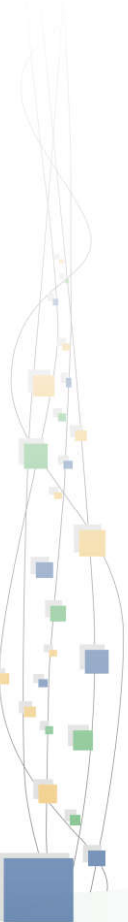
La mosquée de Tsingoni



Les padzas: Leit-motiv de la sous-unité



Des pistes déstabilisant ce paysage sensible



Synthèse paysagère et enjeux

Sous-unité paysagère : Baie urbanisée de Chiconi

Localisation



UP concernée par l'atlas : Plateaux du centre

Limites

Entre Sohoa et Sada

Caractéristiques

Paysage urbanisé s'étalant sur la quasi-totalité de la baie jusque sur les points hauts.

Un trait de côte alternant entre plage et mangroves avec certains secteurs fortement aménagés avec durcissement du trait de côte par des enrochements.



Motifs paysagers



Plages



Urbanisation de fond de baie



Ravines



Vue vers le lagon



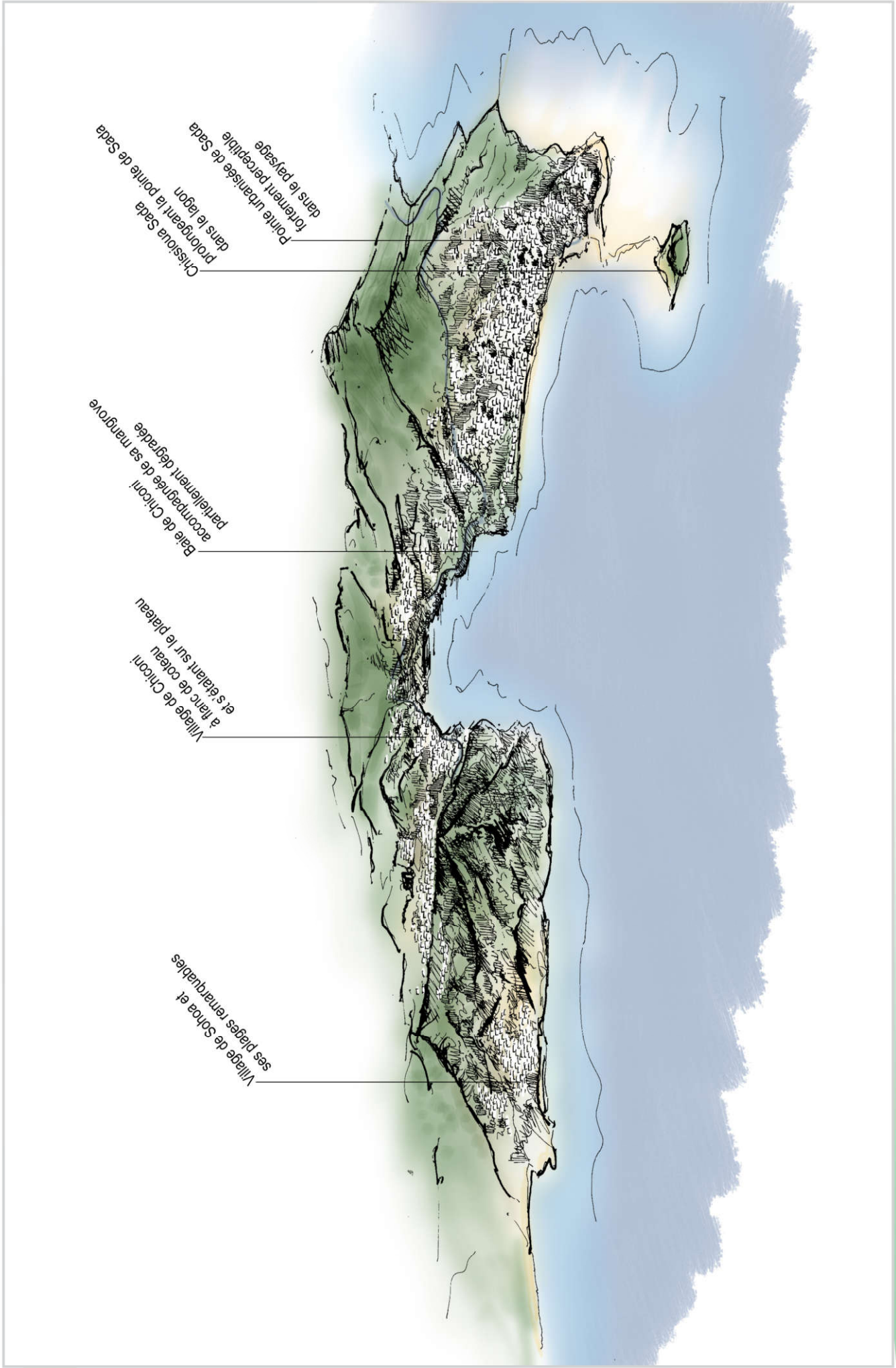
Agro-forêt



Mangrove



Sada et son urbanisation imposante



Synthèse paysagère et enjeux

Sous-unité paysagère : Baie urbanisée de Chiconi



Un trait de côte entre mangrove et aménagement minéral au niveau de Chiconi



Un étagement de l'urbanisation à Chiconi



La plage de Sada



Synthèse paysagère et enjeux

Unité paysagère : Petite Terre et son cordon récifal

Localisation



UP concernée par l'atlas : Petite Terre

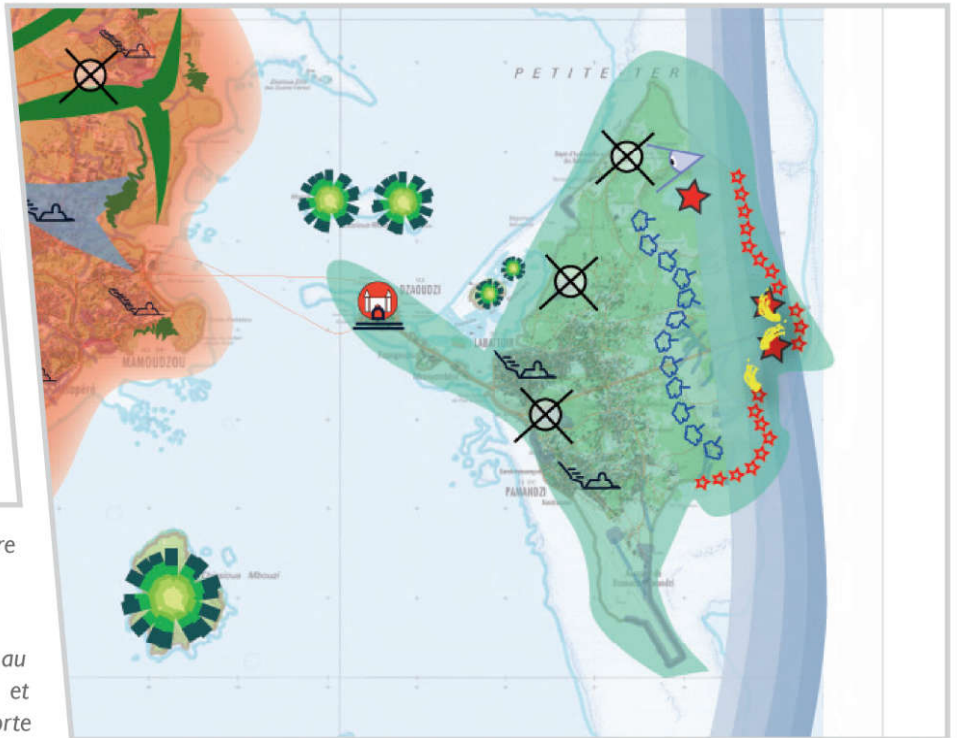
Caractéristiques

Localisée sur la barrière de Corail au large de Mamoudzou entre lagon et océan, Petite-Terre constitue la porte d'entrée aérienne sur Mayotte.

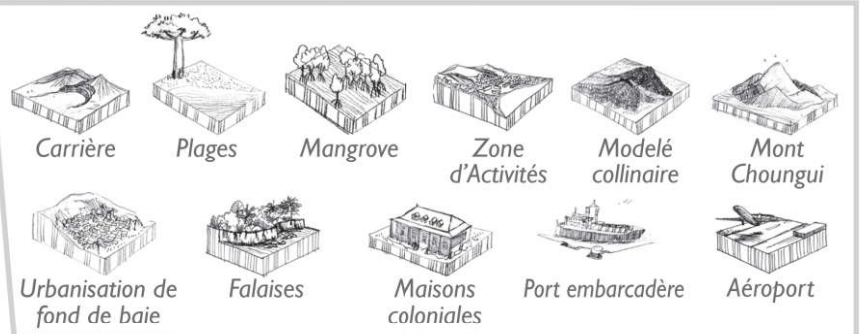
L'île se caractérise par un paysage dichotomique où se côtoient les ensembles paysagers exceptionnels de l'est de l'île s'ouvrant sur l'océan (marqués par un relief emblématique traduisant de manière très significative les activités volcaniques ayant façonné Mayotte) et l'urbanisation couplée aux activités humaines occupant les parties les plus planes de l'île.

Le chapelet d'îlots accompagnant l'île au sein du lagon crée des continuités visuelles « terrestres » entre Petite-Terre et Grande-Terre rassemblant visuellement les deux îles en une grande baie paysagère visuelle dans laquelle les monts de Grande-Terre, notamment le Mont Choungui constituent des points de repère paysagers sur le lointain.

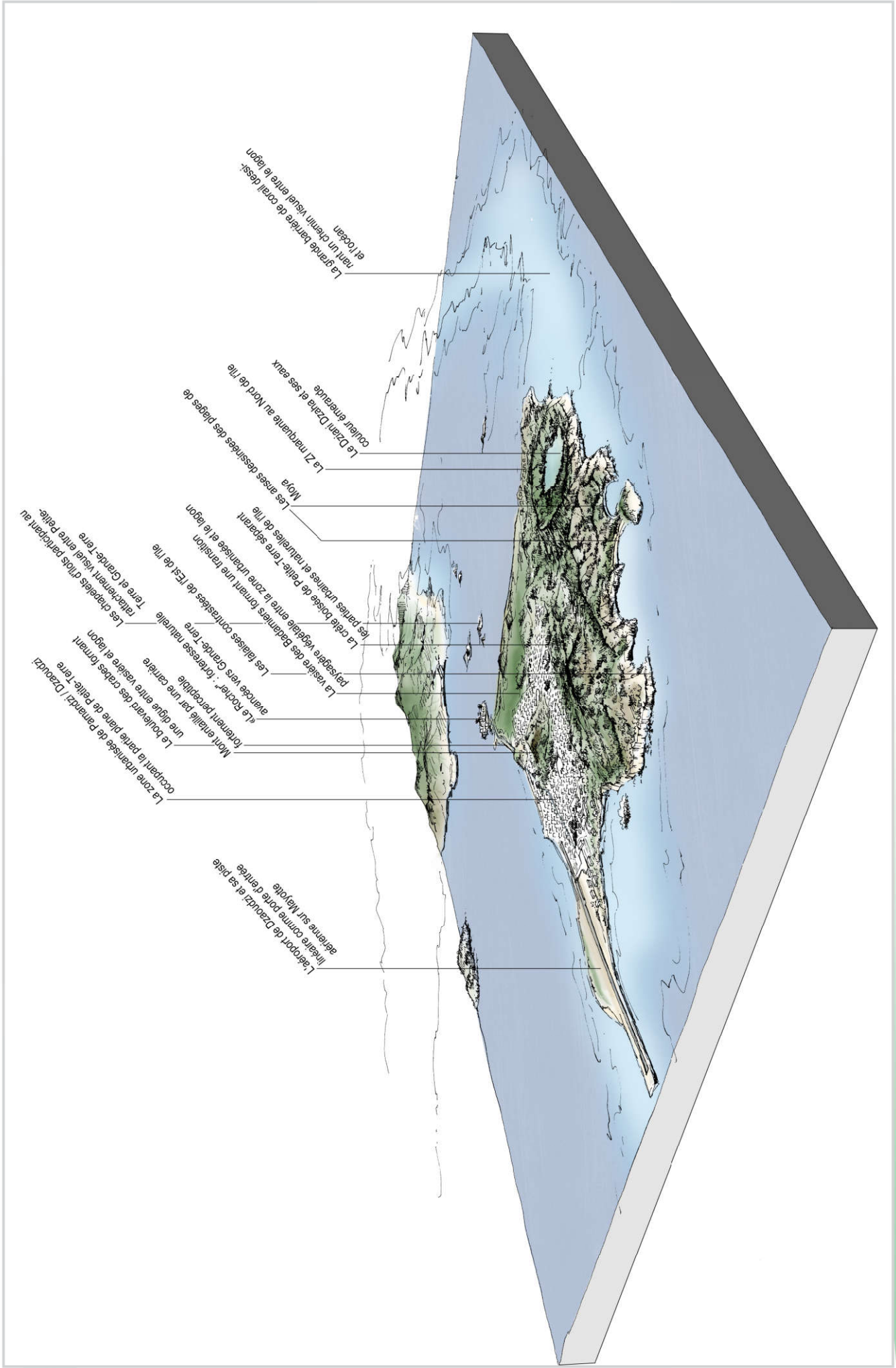
Le récif corallien se prolonge de part et d'autre de l'île formant un arc de délimitation entre le lagon et l'océan Indien. Il est fortement perceptible malgré le fait qu'il soit immergé et offre à l'œil un contraste saisissant entre le reflet d'eau turquoise perceptible à son aplomb et les couleurs bleu profond du lagon aux alentours. Les différentes passes notamment la passe en S viennent créer des ruptures dans cet arc formant des dessins emblématiques à l'échelle du lagon.



Motifs paysagers



Les paysages de Petite Terre rattachés à Grande Terre créant une grande baie paysagère visuelle



Synthèse paysagère et enjeux

Unité paysagère : Petite Terre et son cordon récifal

Points discordants

Carrière de Pamandzi, décharge de Badamiers, Urbanisation remontant ponctuellement sur les points hauts, traitement des abords de l'aéroport (en cours d'évolution), zone industrielle liée à l'activité pétrolière, satellites de Labattoir.

Sites emblématiques

Dziani Dzaha :

Les falaises et maar de Moya; vues de la Vigie

La vasière des Badamiers

Le Rocher de Dzaoudzi: rattaché à petite Terre par le boulevard des crabes, forteresse naturelle configuration rocher, architecture coloniale

Les îlots

La passe en S



Dziani Dzaha et ses eaux sulfureuses couleur émeraude



Les plages et falaises de Moya laissant paraître la trace du récif corallien et ses couleurs caractéristiques



La vasière des Badamiers aménagée

Dynamiques d'évolution / Enjeux et pistes

- Une forte pression urbaine et humaine perceptibles sur l'île notamment par l'urbanisation des versants ouest des collines rattachées aux zones urbaines et la cultures des pentes à leurs abords à laquelle il faut résister pour préserver les paysages emblématiques de Petite-Terre
- Une activité humaine laissant des traces indélébiles dans le paysage qu'il s'agira d'intégrer au mieux : Carrière de Pamandzi créant une plaie ouverte sur le mont, aéroport.
- Des sites touristiques récemment aménagés de manière qualitative (notamment la plage de Moya) à l'exception des zones d'accueil (Dziani Dzaha, vasière des Badamiers) et des voies d'accès et qui sont parfois dans un état chaotique et qu'il faudrait réaménager.



Le Rocher de Dzaoudzi et sa configuration en forteresse naturelle



Des aménagements touristiques qualitatifs aux abords des sites touristiques majeurs



Des plaies ouvertes dans le paysage qu'il conviendra d'intégrer par des aménagements paysagers

Synthèse paysagère et enjeux

2.2 Perceptions du territoire par les acteurs et les habitants

Synthèse des entretiens avec six communes mahoraises

Contexte

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude de définition de la stratégie paysagère à Mayotte, la DEAL a souhaité s'appuyer sur les acteurs et les habitants de l'île via une série d'entretiens réalisés à l'échelle de la commune. Six communes ont répondu à la demande de la DEAL et ont été rencontrées en avril 2013 par le bureau d'étude Vu d'Ici, maître d'œuvre sur la mission : Pamandzi, Mamoudzou, Chiconi, Bouéni, Tingoni, et M'Tsamboro. D'une durée approximative de deux heures, chaque entretien avait lieu sur le territoire de la commune. Plusieurs catégories de personnes étaient présentes (élus, techniciens, associations, acteurs du tourisme, habitants...), permettant de confronter différents points de vue (même si le nombre restreint des personnes consultées ne permet pas de prétendre à l'exhaustivité des représentations dégagées).

Chaque entretien s'est décliné en trois grandes parties :

- définition de la notion de paysage
- approche contextuelle à l'aide de photographies de l'île (issues des phases terrains ou des documents de référence consultés)
- approche de la pratique des paysages (usages sur les temps de loisirs, les paysages aimés ou non aimés, outils d'action sur les paysages, paysage invisible).

Riche en débats et en contenu, cette démarche a pu faire ressortir une première approche de la perception mahoraise du paysage, dont les grands traits sont synthétisés ci-dessous.

La notion de paysage vue par les Mahorais présents lors des entretiens

Les personnes présentes ont donné de nombreuses définitions du paysage, recouvrant plusieurs thématiques et se recoupant les unes les autres.

De manière générale, il apparaît que le paysage est vu comme un tout, composé de structures et d'éléments dont la juxtaposition traduit une réalité visuelle et une identité culturelle. Il se comprend ainsi comme un cadre où un espace de vie avec lequel l'homme évolue (l'homme et ses acquis socioculturels sont considérés comme une composante paysagère). Le terme est souvent connoté de manière positive et renvoie au bien-être, à une image agréable, à une mise en valeur, à une cohabitation respectueuse entre l'homme et la nature... sans pour autant considérer qu'il s'agit d'un idéal (le paysage peut être amélioré) ou d'un espace figé (le paysage évolue dans le temps).

Hormis cette notion de cadre de vie, le paysage est souvent assimilé à un point de vue (panorama), à une image (une vision de l'espace) ou à une vitrine, révélant que le paysage est un endroit choisi pour être montré et véhiculer une identité territoriale, qu'il soit quotidien ou exceptionnel.

Tous les milieux terrestres sont considérés comme des paysages - la plage, les forêts, le bord de mer et les constructions étant les plus cités. Mentionné une seule fois, le paysage marin est globalement non représenté, l'homme ne pouvant y toucher. Le paysage se décline en motifs paysagers : l'arbre, la plage, les petites maisons, l'eau, le minéral, les îlots (qui servent de point de repère), les couleurs, les codes vestimentaires et culinaires... L'aspect culturel du paysage est ainsi très présent dans les définitions proposées. Le paysage est un espace vécu, une expérience et un ressenti que chacun peut se faire à sa façon, dépendamment de son identité. Il doit pouvoir renvoyer et mettre en valeur les caractéristiques d'un pays, tant physiques qu'humaines. Il est révélateur d'une certaine façon de vivre, mais il permet aussi de rêver et de solliciter l'imagination.

Le paysage en tant que travail sur l'espace vert est très peu cité, les personnes parlant plutôt d'aménagement global d'un espace, parfois d'embellissement (qui serait alors un « plus » apporté à un espace).

Certaines définitions ont permis d'esquisser quelques enjeux concernant le paysage : leur entretien et leur préservation sont les deux notions qui reviennent systématiquement.

Des paysages scindés par les représentations des Mahorais, entre milieu de vie et carte postale

La présentation de diverses photographies aux personnes présentes devait permettre de recueillir leur ressenti en termes d'ambiances paysagères et d'éléments paysagers. Cette démarche a pu faire ressortir une dichotomie des représentations paysagères, les Mahorais dissociant les paysages « de chez eux » des paysages « de carte postale », réservé aux touristes ou aux personnes extérieures de Mayotte.

De manière parfois surprenante, certains éléments du paysage évoquent immédiatement Mayotte pour les Mahorais : les bananiers, les plages, le lagon, la présence de l'homme et en particulier les enfants, ainsi que les détritus.

Les lieux où ces deux derniers éléments sont absents, sont vécus comme « étranger » : le Mahorais n'y a pas sa place. Deux cas ont ainsi été mis en évidence :



- l'îlot blanc, qui inspire mythes et légendes, est peu fréquenté par les Mahorais, hormis par ceux qui y emmènent des visiteurs. Perçu comme un endroit immuable dans le temps, il est vu comme « désolé », sans vie. D'autres le considèrent comme un idéal à atteindre : un lieu propre, respecté car insulaire, mais peut-être hors de portée.
- N'Gouja est un lieu semi-privatisé, « payant », propre, où vont peu de Mahorais car ils ne sont plus libres d'y faire ce qu'ils veulent (en particulier le feu des voulés). Pour autant, la photographie de cette plage recueille majoritairement des premiers commentaires positifs et est là aussi considérée comme un idéal de propreté à atteindre.

Les Mahorais ont évoqué d'eux-mêmes un manque d'appropriation d'une certaine partie de leur territoire, dont l'origine serait culturelle et liée à la volonté d'être libres et non contraints sur leurs espaces.

De fait, ils réservent plutôt ces paysages pour les personnes extérieures, qui viendraient visiter l'île, jouant sur un côté « carte postale » qui ferait rêver. Les personnes présentes mentionnent également le décalage avec la réalité que peut ressentir le touriste qui vient effectivement sur Mayotte et voit son décor de carte postale recouvert de déchets.

De même, des paysages très « occidentalisés » (par exemple la vue présentant le collège de Koungou au bord de la voie nationale avec les immeubles en construction en arrière-plan) interpellent les personnes présentes, leur évoquant la France métropolitaine ou l'Afrique du Sud. Sur certaines vues, elles évoquent « Mzunguland », des lieux réservés aux métropolitains vivant à Mayotte, et dans lesquels les Mahorais trouvent peu voire pas du tout leur place.

Une urbanisation à la recherche de son identité

Plusieurs photographies montrant des habitations ont été montrées, allant des cases traditionnelles actuelles aux immeubles récemment construits par la SIM, en passant par des maisons « en durs » établies dans les villages.

Les personnes présentes parlent de l'évolution de l'architecture des bâtiments, qui est passée de la case traditionnelle en paille et en terre à des constructions en tôles puis des bâtiments en dur. Cette évolution se traduit dans l'espace, respectivement de la périphérie vers le centre des villages, et est corrélée aux moyens financiers et au statut des habitants (du pauvre vers le riche). Ainsi, les matériaux utilisés constituent une mise en lumière de la considération sociale des personnes, ce qui fait que le béton et les tôles sont préférés à la paille et à la terre, même s'ils apportent moins de confort (notamment en termes d'évacuation de la chaleur) et coûtent davantage à l'achat et en entretien (mise en place d'une climatisation...).

Le caractère biodégradable des matériaux naturels est en outre perçu comme un problème : nécessité de refaire les clôtures de feuilles de coco deux à trois fois par an, mauvaise tenue dans le temps, abri peu fiable en cas de vents violents ou d'intempéries...

Si l'usage de la tôle semble naturel, les personnes présentes estiment que ce matériau est peu esthétique et souvent utilisé de manière temporaire en attendant d'avoir mieux. Elle constitue un moyen pratique et relativement peu onéreux, utilisé pour préserver son intimité et limiter sa propriété, mais qui

peut s'avérer dangereux en cas de vent. Certaines personnes regrettent que son usage devienne de plus en plus systématique (même en bordure de champ) et témoignent du rapport qu'entretient le Mahorais avec la notion de propriété.

La vision de bâtiments à plusieurs étages interpelle les personnes présentes. Elles estiment que ces bâtiments s'intègrent mal dans le paysage par leur volume et leur teinte, et s'interrogent sur la densification urbaine de l'île. Si celle-ci semble nécessaire, elle semble devoir passer par des bâtiments moins hauts et moins voyants. L'adaptation des habitations aux usages mahorais est spécifiquement évoquée à cette occasion, mentionnant le manque de liberté de l'individu face à ces voisins, le manque de place pour les familles nombreuses, un décalage entre le confort à l'occidentale et les pratiques mahoraises.

Sur la question du rapport entre l'espace public et la construction, la majorité des commentaires recueillis parlent d'une urbanisation non maîtrisée, non réfléchie, voire même égoïste dans son approche, chacun ne pensant qu'à son espace et pas à ses voisins. L'urbanisation anarchique est ainsi dénoncée, concernant tant le manque de planification des quartiers ayant fait l'objet de projets que les initiatives individuelles conduisant à empiéter sur l'espace public en sortant des limites parcellaires. La construction dans les champs par les propriétaires soucieux d'en conserver l'usage et la valeur, ainsi que l'émergence des quartiers clandestins, sont également critiqués.

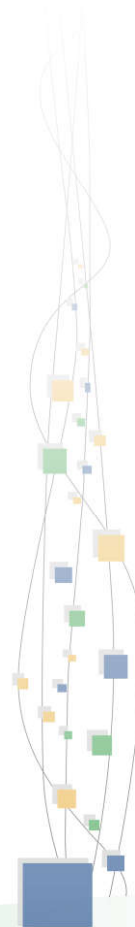
Selon les personnes présentes, ce phénomène trahit un manque de discipline de la part des Mahorais, qui se passent des permis de construire et des règlements d'urbanisme récemment élaborés, ceux-ci venant apporter des contraintes complexifiant une situation souvent rendue tendue par le manque de moyens des familles.

Les problèmes générés par l'absence de maîtrise de l'urbanisation sont énoncés :

- problèmes d'insécurité : absence de trottoirs, circulations anarchiques, manque d'accès pour les pompiers ou les médecins ;
- problèmes d'insalubrité : défaillance du système de découlement des eaux, arrivée de coulées de boue et d'eau dans les habitations ;
- problèmes de voisinage : conflits en augmentation générés par le manque d'intimité, le non-respect des limites, l'absence d'espaces d'accès ou de parking...
- problèmes de mixité sociale : apparition de quartiers riches et de quartiers pauvres conduisant à une méconnaissance sociale des uns et des autres et à de l'insécurité.

De manière générale, la présence d'une végétation luxuriante autour des habitations est appréciée par les personnes présentes, rappelant la nature. Elles regrettent parfois que le bananier soit omniprésent dans le paysage construit, mais elles assimilent cette présence à l'identité mahoraise, chaque Mahorais profitant du moindre centimètre carré pour planter des productions vivrières. Des opérations d'embellissement ont été élaborées dans une commune mais n'ont pas abouti à la plantation de plantes ornementales, l'autonomie alimentaire étant préférée par les habitants.

La culture d'accueil de la population mahoraise explique également la présence de terrasses tournées vers la route et non vers le lagon lorsqu'il est visible en arrière-plan. L'aménagement en



Synthèse paysagère et enjeux

2.2 Perceptions du territoire par les acteurs et les habitants

fonction des vues n'est pas dans la tradition mais est peut-être à préconiser en anticipation de l'évolution de la société, sans pour autant devenir un objectif (comme l'urbanisation sur les pointes qui n'est pas souhaitée).

Une pollution omniprésente perçue comme un fléau paysager dans un paysage naturel dégradé

Les photographies montrant des sites pollués par les ordures ont suscité de nombreuses réactions, souvent négatives à la vue de la dégradation des paysages qu'elles occasionnent. Les Mahorais présents estiment ainsi que c'est une image peu valorisante pour leur territoire, tant pour les administrés que pour les touristes, et que des efforts doivent être fait dans le sens d'une mise en propreté des milieux concernés. L'homme appose son empreinte dans le milieu naturel sans en mesurer les conséquences.

Paradoxalement, un milieu sans déchets n'évoque pas Mayotte mais semble perçu comme « étranger » par les Mahorais présents.

Les réactions mettent en lumière plusieurs facteurs responsables de l'omniprésence :

- Un rapport extérieur à l'environnement : les Mahorais distinguent ce qui est chez lui de ce qui ne l'est pas, et rejette à l'extérieur (= l'espace public) ce qu'il ne veut pas. Cela traduit de manière générale un manque d'appropriation de l'espace public, qui serait le terrain d'action des agents communaux ;
- L'émergence de la société de consommation : les déchets sont de plus en plus nombreux (du fait de l'augmentation de la population et de la systématisation des emballages) et de moins en moins biodégradables (la part des déchets verts reste importante mais diminue), les rendant omniprésents dans l'espace public à gestion égale ;
- Un comportement à adapter : la perception des déchets a évolué seulement récemment, passant d'un outil de jeu pour les enfants à une nuisance tant pour la santé publique que pour l'environnement. Jeter ses déchets sur l'espace public ou mettre ses déchets verts dans des sacs plastiques est un comportement récent lié à la mise en place du ramassage et à la prise en charge du nettoyage par les communes lorsque ce dernier est inopérant. Il est susceptible d'évoluer par la prise de conscience progressive et généralisée de ses conséquences, voyant un retour vers le compostage et une généralisation du tri ;
- Une gestion à parfaire : les différents acteurs de la gestion des déchets (les administrés, les institutions, le SIVOM, les communes et les associations) ne jouent pas toujours le jeu (ramassage, tri...) et manquent parfois de moyens (tant financiers qu'humains) pour que la question des déchets ne soit plus un problème ont ainsi chacun leur rôle à jouer

Ces constats mettent en évidence l'évolution rapide d'une société, qui manque parfois du recul nécessaire pour mettre en œuvre les mesures adéquates (« on constate le changement une fois qu'il est passé »). L'éducation et la sensibilisation à l'environnement des jeunes générations sont les pistes les plus évoquées pouvant amener une évolution rapide de la situation.

Un paysage culturel entre tradition et modernité

Les personnes présentes lors des entretiens ont mis en lumière le grand écart de la société mahoraise, prise entre sa tradition et sa modernité.

De nombreux exemples mentionnent ainsi le « Mayotte d'avant », souvent sous un jour positif quand il s'agit des cultures agricoles, de la gestion des déchets, des espaces naturels (en particulier les mangroves), de l'organisation des villages, de la vie en société... Mais aucun d'eux ne semble dire que « c'était mieux avant » et vont dans le sens d'une amélioration du niveau et du confort de vie des habitants, avec des habitations « en dur » stables dans le temps, le développement de la mobilité, l'aménagement d'accès, la création d'espaces organisés, ordonnés et propres...

Ainsi, la départementalisation de Mayotte et l'occidentalisation de l'île de manière générale, tendent à façonner les paysages de Mayotte de par des changements de comportement (induisant des changements d'usage des espaces) ou encore l'apparition de nouvelles lois (notamment en matière d'urbanisme). L'un des exemples les plus cités est l'apprentissage de la nage par les enfants, leur permettant d'aller au contact du lagon alors que celui-ci était un domaine réservé autrefois à la pêche (alors qu'il est souvent dit que « le Mahorais tourne traditionnellement le dos au lagon »). La densification de l'urbanisation, la mise en sécurité des voiries (généralisation des trottoirs...), la généralisation du confort... posent la question de la mutation des identités mahoraises, dont l'un des pare-feu peut être la valorisation par le tourisme.

Les personnes présentes notent des aménagements allant dans le sens d'une « automobilisation » de l'espace public, au détriment des espaces de vie qui permettaient auparavant aux Mahorais de se rencontrer. Certaines parlent d'une insuffisance des espaces d'expression et de jeux pour les plus jeunes tandis que d'autres mentionnent le manque d'appropriation des espaces existants par les Mahorais (terrain de foot aux règles contraignantes, etc.). Elles souhaitent voir apparaître davantage d'espaces mutualisés permettant à toutes les générations de se retrouver, et pensent que la population n'est pas assez impliquée dans les réflexions sur les projets d'aménagement.

Les usages ont été peu évoqués de manière directe lors des entretiens, il est cependant ressorti que les lieux où aimaient



aller les Mahorais étaient principalement la plage (faire un vœu) et parfois la campagne (les champs). Certaines personnes ont évoqué pratiquer la randonnée ou la plongée, mais que cela est parfois compromis par manque d'entretien de l'existant. Il a été affirmé à cette occasion que les Mahorais entendent les loisirs comme des moments de festivité plutôt que comme des temps consacrés au bien-être (ce qui pourrait changer avec l'occidentalisation de la société).

La question des usages a souvent amené les personnes présentes à dire que l'apparition de la télé et les changements de société tendaient à déliter le lien entre les générations en favorisant un repli sur soi des plus jeunes et une mise à l'écart des plus vieux. Ce manque de communication favorise la disparition des savoirs, des croyances et des traditions mahoraises, de plus en plus connus par les anciens uniquement, bien qu'il y ait un regain d'intérêt des plus jeunes sur des thèmes comme les danses et les chants traditionnels. Cette perte de culture est accélérée par le caractère oral de sa transmission et par la défiance des Mahorais à en parler à des non-Mahorais.

Elle se traduit dans le paysage par un lissage de l'identité des lieux. Non reconnus comme espaces traditionnels, non associés à des légendes, des sites autrefois respectés, souvent associés à des caractéristiques paysagères particulières (cascades, rocher, baobab...), se retrouvent dégradés par la fréquentation et pollués. La question de la valorisation de ce « patrimoine invisible », lié à la relation culturelle et culturelle que les Mahorais entretiennent avec leur territoire, nécessite d'être posée en y associant les anciens, les chamans et de manière générale, tous les porteurs de cette tradition identitaire.

Agir sur les paysages : les outils dégagés

Des moyens qui permettraient d'agir sur la qualité des paysages ont été soulevés par les communes, s'appuyant sur différents leviers.

Le levier réglementaire a été le premier cité, instaurant la mise en place d'une verbalisation plus ou moins douce selon l'objectif voulu. Plusieurs arguments ont été avancés :

- Le succès de la répression dans la sauvegarde des tortues nidifiant sur la plage de la Moya ;
- L'insularité de Mayotte et sa taille favorise la circulation de l'information, ce qui permettrait une répression « par l'exemple » qui pourrait s'atténuer dès que le message est passé ;
- Les personnes qui s'opposent à certaines mesures se rendent souvent compte par la suite que celles-ci ont été faites pour leur bien, comme les règlements des PLU ou les arrêtés administratifs

Néanmoins, la verbalisation ne doit être considérée que dans le cas où des alternatives sont proposées par les administrations aux administrés.

Par ailleurs, les règles découlant de la spiritualité (Coran, Djinn) peuvent aller dans le sens d'un respect des paysages.

La valorisation des paysages à protéger a été particulièrement énoncée, dans l'optique de travailler sur les changements de perception et de comportement des gens plutôt que de remodeler les paysages en fonction de l'homme. Plusieurs types de valorisation sont possibles :

- La valorisation par l'image : un site propre est considéré comme davantage respecté qu'un site occupé par des déchets
- La valorisation par l'usage : les espaces inutilisés se dégradent car les gens finissent par considérer qu'ils ne leur appartiennent pas. Il faut donc redonner un usage à ces espaces, même sans aménagement spécifique, pour les valoriser.
- En lien avec la valorisation par l'usage, l'aménagement des espaces en accord avec les pratiques des Mahorais peut les rendre plus attrayants et peut permettre une appropriation. Il faut toutefois dégager les besoins actuels et anticiper ceux à venir (en lien avec l'évolution de la société mahoraise)
- La valorisation des usages peut être également menée par la mise en lecture de leur potentiel (en particulier touristique) : un acteur du tourisme a témoigné que les habitants accueillant des touristes à domicile en venaient à garder leurs savoir-faire traditionnels (ex : cuisine) et les outils associés, car ils ont vu l'intérêt que cela suscitait chez leurs visiteurs et le gain que cela leur apportait. Par ricochet, ces pratiques étaient observées par les plus jeunes, favorisant la transmission de culture entre Mahorais.

La valorisation semble passer par une nécessaire appropriation des paysages par les Mahorais (en tant qu'individus et non par les institutions).

Les opérations de prévention, sensibilisation et d'information sont déjà effectives sur le terrain et doivent continuer à être menées pour favoriser les changements de comportement.

Les personnes présentes estiment qu'il y a eu beaucoup de changements depuis 2008 et qu'il faut du temps pour que les choses se mettent en place. De ce fait, les jeunes générations sont particulièrement ciblées dans les communications des associations et des institutions, répercutant leurs nouveaux acquis sur leurs parents. Les progrès sont ainsi considérés comme étant notables mais à renforcer. En outre, si les Mahorais présents ont parfois semblés honteux devant certaines photographies de leurs paysages (en particulier celles présentant des déchets), ils ont affirmé qu'il était nécessaire de visionner ces images pour susciter des réactions et pouvoir tirer les choses dans le sens d'une amélioration.

Les entretiens ont également fait ressortir que la sensibilisation et l'information ne peuvent avoir pour axe unique l'écologie, l'environnement ou le paysage, car ce ne sont pas les thèmes qui touchent le plus les gens. En revanche, ils peuvent être associés à d'autres domaines comme la santé ou l'économie pour gagner en efficacité. Par ailleurs, les informations doivent pouvoir toucher la diversité des habitants de l'île (Mahorais, métropolitains, Anjouannais, Comoriens...), ce qui nécessite l'adaptation de la forme et des supports.

De manière générale, les opérations de prévention et de sensibilisation ne peuvent être efficaces que si des moyens sont mis en amont pour faciliter les actions (à titre d'exemple, des campagnes sur le tri sélectif seront inutiles si tout part dans le même bac lors du ramassage).

Enfin, il a été relevé un souhait d'augmenter la concertation lors des phases projets, pour favoriser l'appropriation des espaces créés lors des programmes (tout en sachant que la prise en compte des souhaits de chacun nécessite des compromis).



Synthèse paysagère et enjeux

2.2 Perceptions du territoire par les acteurs et les habitants

Synthèse des entretiens avec les acteurs institutionnels

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude de définition de la stratégie paysagère à Mayotte, la DEAL a souhaité s'appuyer sur les services administratifs de l'Etat et du département/région pour disposer d'un retour sur la prise en compte du paysage par les services dans le cadre de leurs missions respectives.

Six entretiens ont pu être menés, regroupant différents services et organismes selon les thématiques, et ont permis d'aborder les domaines suivants :

- Le tourisme, via le Comité de Tourisme et le Service Investissement du CG
- Le patrimoine bâti et culturel, via les Services de la Préfecture
- Le patrimoine naturel et l'environnement, via le Conservatoire du Littoral et le Service Environnement du CG
- La forêt, via la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) et l'Office National des Forêts (ONF)
- L'urbanisme, via le Service Urbanisme de la DEAL (SDDT)
- Les infrastructures routières, via le Service Infrastructures de la DEAL

Des grands points ont été dégagés lors de ces entretiens, présentés dans la synthèse ci-dessous.

1.1 L'absence de cadre paysager de référence

Les entretiens ont permis de constater que les différents documents de référence ayant trait au paysage étaient peu utilisés voire peu connus des différents services et acteurs consultés. L'Atlas des Paysages de Mayotte, élaboré en 2007, est un outil peu utilisé, ce qui ne lui permet pas de remplir son rôle de cadre de référence en matière de paysage.

Cette notion est donc portée par le seul PADDM (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Mayotte), où elle est abordée de manière succincte au travers des grandes composantes naturelles (relief, topographie, climat) et via les sites naturels et touristiques. Elaboré en 2004, mis à jour en 2008 mais déjà presque obsolète quant aux scénarii de développement, ce document devrait être remplacé par le SAR (Schéma d'Aménagement Régional), porté par le CG, dont le contenu reste pour l'instant inconnu.

En outre, il n'existe pas de service dédié au paysage dans les administrations rencontrées. Les projets touchant au paysage sont portés par le Service Environnement et Prévention des Risques de la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte), dont l'avis est sollicité dans les instructions. Les permanences de l'architecte conseil et

du paysagiste conseil de Mayotte permettent cependant de créer un point de référence sur ces questions.

Le paysage est donc abordé par chacun des services selon la définition qu'en ont leurs agents et leur sensibilité. Certains ont estimé ne pas avoir assez de connaissance sur ces questions et sont demandeurs de formations sur le sujet, en particulier les services instructeurs et gestionnaires.

1.2 Une absence de culture de projet

Les intervenants expriment une absence de culture de projet, qui se traduit à deux niveaux :

- Les projets portés par les communes sont très rarement aboutis et restent au stade « de l'idée », ce qui ne permet pas de faire les dossiers de demande de subvention nécessaires à l'obtention des financements permettant de réaliser les projets. Cette absence de culture de projet résulte de la culture mahoraise (« vivre au temps présent, peu de projection dans l'avenir ») mais également d'un manque de communication entre les communes et les services lié à la méconnaissance qu'ont les acteurs les uns envers les autres.
- Les projets territoriaux portés par les services (Atlas, Schémas...) souffrent d'un manque de concertation entre les services même. Chacun porte son projet dans son coin, ce qui abouti soit à des documents inadaptés ou contraignants, soit à des documents invisibles car méconnus des autres instances.

Ce manque de communication est aussi lié au fait que les agents des services, pour la plupart des métropolitains en poste depuis quelques années, n'ont pas toujours accès à la culture traditionnelle des Mahorais, ce qui peut générer des incompréhensions sur les attentes et les besoins.

1.3 Des moyens financiers limités

Au cours des entretiens, de nombreux projets ont été mentionnés, dont la tenue permettrait d'améliorer le confort de vie des habitants (mise en place d'un réseau de transport en commun) ou d'appuyer le développement du tourisme (sentiers de randonnée, aménagement des sites...). Le manque de financement est systématiquement mis en avant, que ce soit dans la création des projets ou dans leur pérennisation dans le temps. Cette dernière question est particulièrement récurrente puisque de nombreuses initiatives ont été remises en question faute d'entretien (aménagement des belvédères en bord de route ou sur le Mont Choungi, reconnaissance des itinéraires de GR par la FFP...), ce qui peut poser des problèmes de sécurité et de responsabilité.



1.4 Une départementalisation ressentie à « marche forcée »

La départementalisation de Mayotte, approuvée en 2009 par les Mahorais, impose à l'île de se mettre au diapason des normes juridiques françaises. Cette question a principalement été abordée dans les thématiques liées à l'urbanisme, les services témoignant de la rapidité de la mise en place des PLU, alors même les dispositions ne sont pas toujours comprises par la population, ou encore du décalage entre l'obligation de prendre en compte les nouvelles normes thermiques et d'accessibilité et le peu de moyens des Mahorais qui construisent encore des bâtiments insalubres.

1.5 Synthèse sur la thématique tourisme

Le tourisme dispose d'un bon potentiel de développement (120000 visiteurs espérés à l'horizon 2020, malgré une baisse de fréquentation ces deux dernières années en raison de grèves sociales qui ont fragilisé l'image de l'île) et peut constituer un vivier économique porteur pour Mayotte (guides, hébergements, restaurateurs...).

L'éco-tourisme est une piste de développement privilégiée en matière de tourisme mais ses modalités ne sont pas encore définies. Le tourisme s'oriente essentiellement sur les atouts du lagon (plongée, plages avec cocotiers) mais s'appuie de plus en plus sur la valorisation de la culture et du patrimoine, même si des efforts sont encore à faire en ce domaine. Il apparaît que les sites touristiques présentés dans les brochures ne sont pas valorisés sur le terrain, parfois à peine indiqués, ce qui peut décevoir le touriste en recherche de ces curiosités. Il ressort que les sites ne sont pas gérés, souvent du fait du morcellement des compétences entre les différentes instances administratives et gestionnaires, qui ne permet pas d'assurer la continuité des projets entre l'étude, l'aménagement et la gestion.

Le secteur manque d'infrastructures adaptées (aérien, télécommunication) et souffre d'une offre en hébergement et en activités insuffisante. L'organisation de la filière est également pointée du doigt, avec l'absence de relais touristique à l'échelle des communes. Le manque de moyens pour aménager les sites d'intérêt est également souligné et est mis en lien avec l'incapacité des communes à faire aboutir des projets préalables nécessaires aux demandes de subvention.

Les acteurs du tourisme ont évoqué l'existence d'un Schéma de Développement Touristique de Mayotte (SDTM), porteur d'une stratégie élaborée en 2007. Ce document (non diffusé dans le corpus bibliographique) doit être réactualisé, ce qui permettrait de savoir ce qui a été fait et de faire le point sur la stratégie à mettre en œuvre. Ainsi, il semble que les services manquent de recul sur les opérations qui ont été effectuées depuis quelques années et sont aujourd'hui dans l'attente d'orientations stratégiques pour aller plus loin.

Des projets de tourisme de luxe sont en réflexion et pose la question de la relation entre la réalité de Mayotte et les décors de rêve vendus aux estivants. Le projet prévoit un acheminement de l'aéroport à l'hôtel sans passer par les secteurs défavorables en termes d'image. Il est globalement estimé que l'île ne

supporterait pas un tourisme de masse et la question des attentes de ce type de public est posée. Certaines communes ont refusé l'installation d'infrastructures touristiques car la population y était opposée.

Les enjeux qui ressentent donc sont :

- La difficulté pour les acteurs de mutualiser leurs compétences et leurs savoirs pour faire des aménagements réussis et durable dans le temps
- Un potentiel à développer, basé sur l'écotourisme et les ressources naturelles et paysagères de Mayotte
- Une dualité d'image entre ce que s'attend à voir le touriste et ce qu'il voit vraiment (site touristique, plages, vues sur le lagon depuis les routes, existence de sentiers de randonnée...).

1.6 Synthèse de la thématique patrimoine

De nombreux vestiges et bâtiments remarquables sont cités lors de l'entretien, relevant de l'habitat colonial, l'architecture religieuse ou emblématique des périodes des grandes plantations, ou encore de techniques de construction particulières. Leur protection par voie réglementaire (classement, AVAP) semble néanmoins difficile (les services de l'Etat semblent peu optimistes à ce sujet).

Les ziaras sont décrits comme des endroits peu attrayants remplis d'objets (offrandes) qui viennent cacher le décor parfois qualitatif dans lequel ils sont disposés (cascade, arbre remarquable...). Ces lieux sont connus du CG, qui dispose également de nombreuses données sur le patrimoine immatériel.

La préservation du patrimoine tant matériel qu'immatériel semble être un souhait de chacun. Néanmoins, le paradoxe entre la culture orale et secrète des Mahorais et sa valorisation touristique à l'occidentale, impliquant de la mettre en lumière, est largement souligné. La difficulté de réunir autour de la même table les personnes-ressources à ce sujet ressort également, illustrant un manque de communication entre les différents acteurs pouvant intervenir sur le patrimoine. L'absence de politique culturelle au niveau des communes ne facilite pas le dialogue entre les services de l'Etat, les communes et les administrés.

De manière générale, les différentes cultures (mahoraise, malgache et métropolitaine) semblent s'opposer dans la recherche de la valorisation du patrimoine, et ne pas accorder la même importance au site selon ce qu'il représente et le décor dans lequel il s'insère.

Les enjeux soulignés sont donc :

- Une difficulté de compréhension et de communication autour des thématiques patrimoniales et culturelles, liées à la diversité des cultures des différentes communautés
- Une urgence d'inventaire et de porter à connaissance de la culture et des croyances traditionnelles mahoraises et malgaches (peu de références écrites mais une tradition orale prédominante)
- Une difficulté à protéger des bâtiments à forte valeur patrimoniale dans le temps



Synthèse paysagère et enjeux

2.2 Perceptions du territoire par les acteurs et les habitants

1.7 Synthèse de la thématique des espaces naturels

La compétence sur les espaces naturels est partagée : l'acquisition relève du Conservatoire du Littoral et la gestion des espaces revient au Conseil Général. Cette démarche semble bien fonctionner même si le manque de moyens est fortement souligné pour mettre en œuvre les nombreux projets dans les cartons (élaborer des documents de gestion pour tous les sites, valoriser ou reconvertir les structures existantes, remplacer les aménagements dégradés...). Il n'existe pas de document de gestion général présentant les priorités en termes d'aménagement ; le PADDM/SAR constitue une base grossière de travail mais n'est pas suffisant.

Les intervenants expriment avoir une compétence restreinte en matière de paysage, même si l'acquisition des espaces se fait sur des sites dits « paysagers majeurs » (pointes rocheuses et îlots) et même s'il y a un souci d'intégrer les aménagements dans leur milieu. Les documents de gestion sont surtout axés sur la biodiversité et moins sur le paysage, notion qui semble difficile à appréhender.

Le développement de la politique « Espaces Naturels Sensibles » semble être une bonne opportunité pour engager plus en avant des actions sur la préservation et la valorisation des espaces littoraux. Elle représente également une manne financière, même si la lourdeur des procédures administratives tend à reporter dans le temps leur mise en œuvre. Les mangroves font partie des secteurs les plus menacés et présentent plus d'enjeux que les plages. Les sites littoraux rencontrent des problèmes de sur-fréquentation peu compatible avec le maintien de la biodiversité, de stationnement anarchique et de dégradation de la signalétique et du mobilier mis en place.

Ceux-ci sont concernés par de nombreuses autres thématiques : passage des GR, accès, définition des espaces naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme...

Les principaux points soulignés sont :

- De nombreux sites et de nombreuses actions à mettre en œuvre en termes de préservation et de valorisation
- Un traitement hétérogène selon les espaces (documents de gestion, étude des milieux, stratégie d'ouverture au public...) et absence de vue d'ensemble
- Une politique sur les Espaces Naturels Sensibles présageant de bons résultats et une manne financière pour relancer les actions aujourd'hui en stand-by faute de moyens
- Une crainte de devoir vendre les terrains protégés pour retrouver des financements (et risques pour les milieux engendrés)

- Une approche paysagère concentrée sur l'intégration des aménagements dans le paysage et la mise en place d'une signalétique adaptée et valorisante
- Un manque de pérennité des aménagements dans le temps
- Une demande d'acquisition de compétences en termes de paysage

1.8 Synthèse de la thématique des espaces agricoles et forestiers

La majorité des forêts sur Mayotte est publique, ce qui induit un gestionnaire unique (ONF pour la gestion et DAFF pour les orientations politiques et la réglementation). S'il est reconnu que la préservation des milieux forestiers est un enjeu majeur, il n'en demeure pas moins difficile de lutter contre le défrichement sauvage induit notamment par la création de voie d'accès en forêt. Il en est de même pour la protection des mangroves près des plages qui subissent une pression d'usage importante. Les plages sont elles-mêmes particulièrement dégradées et la disparition des arbres qui structuraient autrefois le trait de côte est particulièrement préoccupante.

Cela souligne la forte problématique de la maîtrise foncière de ces espaces.

Sur ces espaces agro-forestiers qui prédominent dans le paysage, les pressions et les dynamiques d'évolutions sont fortes et très lisibles :

- o Développement des espèces envahissantes
- o Extension des padzas artificiels
- o Hausse des pressions anthropiques (urbanisation...)

Elles sont néanmoins parfaitement connues et des mesures de résorption sont mises en œuvre. Il ressort également que les documents d'urbanisme ne s'emparent pas véritablement des problématiques paysagères dans la mesure où elles ne sont pas explicitement obligatoires, dans les PLU notamment. Les outils réglementaires sur la protection des espaces agricoles ou forestiers ne ressortent pas toujours dans les documents d'urbanisme alors même qu'ils portent des enjeux forts en matière de paysage. Il y a en outre une faible lisibilité des espaces forestiers, agro-forestiers et agricoles dans le paysage, ce qui rend difficile la compréhension de leur fonctionnement et donc leur gestion.

La prise en compte du paysage est limitée à la mise en place d'aménagements ponctuels comme la pose de panneaux éducatifs. Néanmoins, ceux-ci souffrent de problèmes de gestion qui les rendent vite obsolètes :

- o GR non entretenus qui ne sont plus homologués par la FFRP
- o Manque de signalétique adaptée



- o Lieux d'intérêt non aménagés pouvant poser des problèmes de sécurité
- o Prise en compte des besoins connus et moins connus à améliorer

La valorisation des forêts via l'écotourisme semble être une piste à approfondir.

Le manque de financements pour mener études, travaux et entretien est soulevé, ainsi que l'absence d'acteurs-relais à l'échelon intercommunal (fédération sportives, etc.). Les perspectives d'amélioration à ce sujet ne semblent pas être optimistes dans une logique de réduction des dépenses de la part de l'Etat.

1.9 Synthèse de la thématique urbanisme

La société mahoraise est traditionnellement régie par le droit coutumier. Ce mode de transmission oral, par la descendance, se confronte aujourd'hui à une mutation de la société mahoraise portée à la fois par son occidentalisation (possibilité d'acheter des terrains) et par sa départementalisation (application de règles métropolitaines). La confusion que cela peut apporter en termes de titres de propriété (souvent manquants), de cadastres (limites parcellaires non définies), de comportement (constructions non déclarées car il est acquis de pouvoir construire comme on veut sur un terrain considéré comme sien), génère une situation parfois inconfortable tant pour les services que les administrés qui ne comprennent pas toujours les motifs de refus. La durcification et la densification (dalle de béton et parpaings formant souvent des maisons à l'allure inachevée en attente d'un étage) sont des éléments nouveaux dans le paysage mahorais.

Le premier constat posé en termes d'urbanisme et de développement des communes insiste sur la récente évolution liée à l'application de règles métropolitaines sur l'île, en lien avec la départementalisation de l'île de Mayotte :

- o Gestion des permis de construire depuis 1996 à Mayotte mais leur forme actuelle date de 2006 suivant la réforme avec une partie intégration paysagère qui reste peu complétée dans le cadre des PC instruits
- o Mise en place de la fiscalité des communes (taxe d'aménagement, impôt foncier...) en 2014, ce qui va générer des changements dans les financements des communes (dégagements de moyens plus importants)
- o Dérogation des délais d'application des normes thermiques et d'accessibilité à l'horizon 2015-2017
- o Apparition des PLU depuis 2010
- o Mise en place du cadastre, avec problématique de possession des titres de propriété de la part des occupants des parcelles
- o Applicabilité de la loi littoral et de la Zone des Cinquante Pas Géométriques (ZPG).

Ces dynamiques d'instruction apparaissent dans un contexte français de réforme territoriale (intégrant une redéfinition des compétences des administrations et des services), qui rend difficile les applications et le suivi des mesures dans le temps. Ces documents en sont pas porteurs d'un projet paysage reconnu comme tel. Il n'y a donc pas de prise en compte du paysage

dans les procédures d'instruction, hormis lors du permis de construire qui doit comporter un visuel (souvent de mauvaise qualité lorsqu'il est présent). Lors des réunions, la question de l'insertion dans le paysage ou de la qualité du cadre de vie est souvent éclipsée au profit des techniques de construction et surtout des financements.

Enfin, seule la ville de Mamoudzou dispose de la compétence d'instruction en urbanisme, les autres communes n'ayant pas souhaité la porter (manque de moyens et de personnel formé).

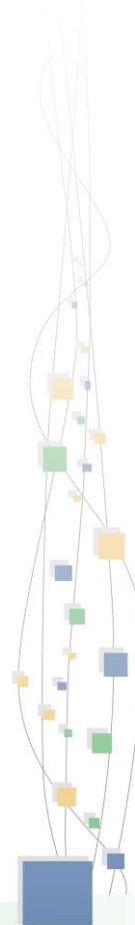
Les documents d'urbanisme et de planification étant des outils relativement nouveaux, leur élaboration et leur application souffre parfois de l'absence d'un cadre réglementaire, qui pourrait faciliter l'instruction et la prise de décision. Les services expriment ainsi :

- o Une absence de documents de référence à l'échelle de l'île, proposant de grandes stratégies de développement avec des décisions précises. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Mayotte joue partiellement ce rôle mais est en révision (élaboration d'un Schéma d'Aménagement Régional avec faible mise en concertation des différents acteurs du territoire). Quelques Orientations d'Aménagement (OA) sont ainsi précisées mais ne permettent pas de maîtriser l'urbanisme qui est laissé à l'appréciation de chaque promoteur.
- o Une absence de Plan de Prévention des Risques (PPR)
- o Une absence de guide indiquant comment faire pour bien construire ou de charte architecturale
- o Des incohérences entre les PLU, qui posent des difficultés sur la reconnaissance et la gestion des espaces forestiers, agricoles et naturels (manque d'outils réglementaires).

La mise en place d'un Schéma d'Assainissement pourrait constituer une base précieuse permettant de définir le devenir des terrains tout en ayant la maîtrise du développement urbain. Des décisions précises sont également attendues.

Outre ce cadre réglementaire flou qui restreint leur action (portée juridique), les services témoignent d'une certaine complaisance des administrations vis-à-vis de l'urbanisme : pas de verbalisation en cas de construction illégale ou de fraude constatée, permission par omission de réponse... Il leur semble difficile de procéder à une repression soudaine qui apparaîtrait comme incomprise.

La Société Immobilière de Mayotte (SIM) est présentée comme un acteur incontournable du marché social, en accession et locatif. Cet interlocuteur, non présent lors des entretiens, pourrait être le chaînon manquant entre les règlements d'urbanisme et l'application de ceux-ci, en présentant des projets de création ou de réhabilitation qui tiendraient compte de la notion de paysage.



Synthèse paysagère et enjeux

2.2 Perceptions du territoire par les acteurs et les habitants

1.10 Synthèse sur la thématique des infrastructures

Les infrastructures de Mayotte se sont construites sur le réseau de sentes qui permettait autrefois de relier les villages littoraux ou intégrés dans les terres. Les contraintes sont telles sur Mayotte (pente, érosion...) que le réseau viaire semble ainsi stabilisé, malgré ses imperfections en termes de desserte. Seuls quelques petits aménagements à la marge sont ainsi envisagés (contournement routier, création d'accès), d'autant plus que l'urbanisation et le manque de place généralisé sur l'île ne permettent pas toujours de disposer des emprises foncières nécessaires à l'agrandissement du réseau.

La croissance démographique, l'étalement urbain et la démocratisation de la voiture posent aujourd'hui des problèmes de sécurité, avec des superpositions des flux piétons et automobiles sur les mêmes emprises. Le réseau est saturé aux heures de points autour de Mamoudzou. La création de trottoir se systématisent. L'enjeu premier est d'en installer dans les villes et les villages afin que les automobilistes comprennent qu'ils arrivent dans une zone fréquentée et qu'ils ralentissent l'allure (changement de comportement induit par un changement de paysage). La mise en place de transport en commun n'est pas d'actualité car trop onéreux (il nécessite des subventions) et viendrait encombrer un réseau déjà surchargé, en l'absence de création d'autres itinéraires.

En termes de gestion, la multiplication des acteurs, selon les tronçons, les secteurs traversés et les types de voies concernées, couplée aux manques de financements font que les voiries et les chemins d'accès sont souvent gérées à minima, in situ et de visu. Seule la route nationale est ainsi relativement entretenue, ce qui explique que chacun souhaite se raccorder dessus. Cela induit une urbanisation linéaire qui pose des problèmes de trafic (points de blocage) et de sécurité (stationnement des véhicules sur les accotements...).

Dans la pratique, la gestion des accotements (dont l'intérêt est de pouvoir dégager des points de vue favorisant des mises en scène du lagon) manque de clarification. Les problèmes de moyens sont mis en avant et expliquent cet entretien à minima. La forte croissance de la végétation est également énoncée, en particulier durant la saison des pluies.

Les réflexions sur les infrastructures et leur devenir (délaiés, abords...) comprennent souvent un volet paysager mais celui-ci se heurte souvent à la technique (comment gérer des déblais et remblais inévitables) ou à une urbanisation illégale qui le rend souvent caduque.

Une campagne de sécurisation et de mise aux normes routières (glissières de sécurité...) doit être lancée sur les portions hors village. Il incombe aux communes d'aménager les abords des voies dans les villages, ce qui explique que seul le tapis d'enrobé soit traité au niveau de leurs traversées (une marche apparaissant souvent entre la voie et l'accotement). Le manque de réflexion ou de concrétisation d'aménagement de village à l'échelle des communes ne permet pas d'envisager à court terme un raccord propre et concerté entre la route et ses abords. La multiplicité des usages au niveau de la voirie pose question en termes de sécurisation et il pourrait être envisagé de remettre en place des itinéraires de déplacements alternatifs positionnés plus à l'intérieur des terres pour relier les villages (chemins existant sur certains secteurs)



Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte



Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

Introduction

Pour définir de manière lisible la stratégie d'actions en faveur des paysages mahorais, les réponses aux enjeux suivent trois axes majeurs qui pourront servir de guide à l'action de la DEAL en matière de paysages :

1. Développer une culture partagée du paysage et de l'habitat
2. Valoriser les paysages en envisageant une gestion dynamique globale des pressions
3. Assurer le maintien des équilibres entre les éléments identitaires mahorais dans l'évolution des paysages

Un préambule consacré aux outils mobilisables dans le cadre de la mise en œuvre des actions permet de faire le point sur les cadres réglementaires ou les démarches qui peuvent intéresser l'exercice des missions de la DEAL en matière de paysage.

Sommaire

3 Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

3.1 **Axe n°1 : Développer une culture partagée du paysage et de l'habitat**

Action n°1 : Faire émerger les représentations socio-culturelles mahoraises sous forme de porté-à-connaissance

Action n°2 : Remise à jour de l'Atlas dans un processus concerté intégrant les dimensions socio-culturelles

Action n°3 : Mise en place d'un observatoire des Paysages

Action n°4 : Mettre en oeuvre une formation au paysage à partir de l'Atlas, à destination des élus et des services

Action n°5 : Favoriser l'appropriation des paysages et de leurs enjeux par la population mahoraise en général et les jeunes générations en particulier

Action n°6 : Mettre en place une évaluation de la dimension « Paysage » d'un projet

3.2 **Axe n°2 : Valoriser les paysages en envisageant une gestion dynamique globale des pressions**

Action n°1 : Reconnaître et préserver les paysages emblématiques

Action n°2 : Etablir des documents opérationnels en matière de paysage (plans de paysage)

Action n°3 : Travailler sur l'accueil qualitatif dans les paysages

Action n°4 : Mieux maîtriser les vecteurs de pression urbaine sur le paysage

3.3 **Axe n°3 : Assurer le maintien des équilibres entre les éléments identitaires mahorais dans l'évolution des paysages**

Action n°1 : Valoriser les interfaces visuelles entre Terre et Lagon

Action n°2 : Développer la notion de baie paysagère en urbanisme

Action n°3 : Protéger l'interface Terre/Lagon par inscription à l'UNESCO

Action n°4 : Susciter un intérêt pour la forêt et l'agroforêt et leur développement

Action n°5 : Revaloriser le cadre végétal dans les villages

Action n°6 : Assurer une cohérence paysagère et architecturale et limiter la banalisation des paysages



Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

Préambule : Les outils réglementaires de protection et de mise en valeur du paysage

Les outils internationaux

1.1 Sites naturels et mixtes inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO (source : whc.unesco.org/fr)

Présentation :

Parmi les procédures de protection, l'inscription à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est l'une des plus prestigieuses. Conférant une aura internationale, elle participe à la protection de lieux ou de biens possédant une valeur universelle extraordinaire. Ces sites peuvent être soumis à des pressions telles (pollution, braconnage, urbanisation sauvage, développement incontrôlé du tourisme...) que leur intégrité peut s'avérer remise en cause. Les sites inscrits au sein dans la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco doivent satisfaire au moins un des dix critères de sélection suivants :

- représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
- offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
- être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
- être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères) ;
- représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;
- être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;

- être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;
- contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

La protection, la gestion, l'authenticité et l'intégrité des biens sont également des considérations importantes.

Depuis 1992, les interactions majeures entre les hommes et le milieu naturel sont reconnues comme constituant des paysages culturels.

Le processus d'inscription s'appuie sur quatre phases :

- **Elaboration d'une liste indicative**

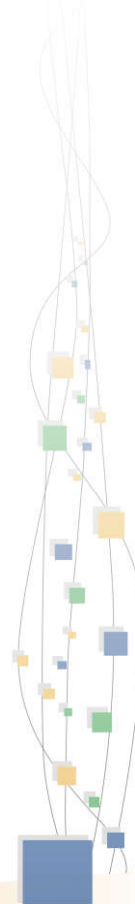
La première chose que le pays doit faire est de dresser un inventaire des sites naturels et culturels les plus importants situés à l'intérieur de ses frontières. Cet inventaire est appelé La Liste indicative et constitue un état prévisionnel des biens que l'Etat partie peut décider de proposer pour inscription au cours des cinq à dix années à venir ; elle peut être mise à jour à tout moment. C'est une étape importante, car le Comité du patrimoine mondial ne peut étudier une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial si le bien considéré ne figure pas déjà sur la Liste indicative de l'Etat partie.

Le lagon de Mayotte a déjà fait l'objet d'un argumentaire en faveur d'une éventuelle inscription. Une réserve est cependant émise du fait de sa pollution, qui menace le maintien de son caractère remarquable.

La procédure d'inscription est très longue : à titre d'exemple, l'île de la Réunion a été inscrite huit ans sur la liste indicative avant d'être présentée en tant que candidat.

- **Préparation du dossier de proposition d'inscription**

Le fait de préparer une Liste indicative dans laquelle il sélectionnera des sites permet à l'Etat partie de planifier la soumission des dossiers de proposition d'inscription. Le Centre du patrimoine mondial peut conseiller et aider l'Etat partie à préparer ce dossier qui doit être aussi exhaustif que possible, avec toute la documentation et les cartes requises. La proposition d'inscription est alors soumise au Centre qui vérifie si elle est complète. Si c'est le cas, le Centre l'envoie à l'organisation consultative compétente pour évaluation.



Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

Préambule : Les outils réglementaires de protection et de mise en valeur du paysage

■ Evaluation par les organisations consultatives

Les biens proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial sont évalués par deux organisations consultatives indépendantes, désignées par la Convention du patrimoine mondial : le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et l'Union mondiale pour la nature (UICN) qui fournissent respectivement au Comité du patrimoine mondial des évaluations des sites culturels et naturels proposés pour inscription. La troisième organisation consultative est le Centre international d'étude pour la préservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), un organisme intergouvernemental qui donne au Comité des conseils avisés sur la conservation des sites culturels ainsi que sur les activités de formation.

■ Décision du Comité du patrimoine mondial

Une fois qu'un site a été proposé et évalué, c'est au Comité intergouvernemental du patrimoine mondial qu'appartient de prendre la décision finale concernant son inscription. Une fois par an, le Comité se réunit pour décider quels sites seront inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il peut aussi différer sa décision et demander aux Etats parties de plus amples informations sur leurs sites.

Acteurs :

Etat + délégation nationale (regroupant notamment des experts) ICOMOS

Intérêt pour les paysages mahorais :

La singularité du lagon mahorais ainsi que le lien culturel qui existe entre les insulaires et leur territoire (à la fois terrestre et marin) ont valu le lancement d'une démarche de classement qui n'a à ce jour pas encore abouti positivement mais qui offre des perspectives intéressantes de reconnaissance et d'engagement d'actions sur le long terme.

1.2 Man and Biosphere (Mab)

Présentation :

L'UNESCO a créé le programme de recherche scientifique intergouvernemental « L'homme et la biosphère » (Man and Biosphere (Mab)). C'est un programme qui privilégie la mise en évidence du lien étroit entre l'homme et la nature afin d'orienter les actions pour combiner l'amélioration de l'environnement humain avec la sauvegarde des écosystèmes naturels. Il vise à proposer des méthodes de développement qui sont respectueuses de l'environnement.

Il sollicite le Réseau mondial de Réserves de Biosphère comme lieu d'échange de connaissances, de terrains d'expérimentation et d'éducation. L'échange des partenaires locaux est nécessaire pour créer une base scientifique afin de tenter de comprendre et de prévoir l'impact de l'homme sur son environnement, ainsi

que gérer au mieux les ressources naturelles limitées.

Les Réserves de Biosphère pourront être utilisées comme modèles d'aménagement du territoire et lieux d'expérimentation du développement durable

Acteurs :

UNESCO

Etat (porteur de la demande d'inscription)

Acteurs locaux (gestionnaire des sites)

Comité français du MAB (animation)

Intérêt pour les paysages mahorais :

La possibilité de mise en réseau qu'offre ce programme permettrait de mutualiser les expériences, notamment sur les secteurs de lagons, en relation avec les programmes sur les zones côtières et marines.

1.4 Zones humides d'importance internationale (sites Ramsar)

Présentation :

Ce sont des zones humides d'importance internationale qui sont reconnues comme telles dans un traité intergouvernemental. Ce traité vise à assurer la sauvegarde de ces sites, qui doivent, de plus en plus, faire face à des pressions anthropiques. La définition des « zones humides » est large : « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eaux marines dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres » (article 1.1). De cette manière, les mangroves du territoire de Mayotte peuvent être concernées par la convention des sites Ramsar.

La désignation de sites au titre de la Convention de Ramsar constitue un label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable des ces zones et encourage ceux qui les mettent en œuvre. La convention ne donne aucun effet juridique envers les tiers.

Acteur :

Etat : Signataire de la Convention Ramsar

Gestionnaires locaux

Intérêt pour les paysages mahorais :

Cette convention vise essentiellement des actions de protection de l'environnement. Elle peut cependant être envisagée sur le long terme pour traiter de manière spécifique le cas des mangroves, qui recèlent localement des enjeux paysagers importants. En préalable,



celles-ci doivent faire l'objet de mesures de gestion qui pourront à terme amener la labellisation.

1.5 La Convention Européenne du Paysage (Convention de Florence)

Présentation :

La Convention Européenne du Paysage a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004 (série des Traités du Conseil de l'Europe n° 176). Elle est ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe et à l'adhésion de la Communauté européenne et des Etats européens non membres. Elle constitue le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen.

La Convention européenne du paysage introduit à l'échelon européen un concept qualitatif de protection, de gestion et d'aménagement de l'ensemble du territoire. Elle ne concerne donc pas seulement les paysages exceptionnels. Par son approche innovante et son champ d'application plus large, elle complète les conventions patrimoniales du Conseil de l'Europe et de l'Unesco.

Acteurs :

Etat : Signataire de la Convention de Florence

Collectivités mettant en œuvre des actions propres au paysage (Atlas, Chartes, Plans...)

Intérêt pour les paysages mahorais :

La convention s'applique au travers de la législation de chaque pays : en France, les volets paysages sont de plus en plus importants. Son intérêt réside dans la définition du paysage qui permet de faire le lien entre diverses thématiques et de travailler sur chacune d'entre elle en lui intégrant une portée paysagère.

1.6 Fond Européen Agricole pour le développement Rural (FEADER)

Présentation :

Les financements FEADER ont pour vocation d'aider à la protection de la nature et de la biodiversité, la protection et la promotion du patrimoine culturel, ainsi qu'à l'amélioration de l'environnement urbain. Ils agissent sur la réhabilitation des friches industrielles ou la réduction de la pollution atmosphérique. Ils sont une opportunité pour le développement de projets locaux. Cette aide est également une manière d'accompagner la redistribution des pouvoirs/missions administratifs relatifs à l'environnement aux échelons inférieurs à l'Etat, ceci dans une politique de décentralisation. Elle permet également de renforcer la coopération européenne.

Acteurs :

Union Européenne : Distributeur, commanditaire

Tout acteurs privés et publics de l'environnement ou créateur de projets : Acquéreur du financement

Les outils nationaux

2.1 Réserves forestières

Présentation :

Les réserves forestières relèvent du régime forestier en tant que forêt publique, et visent la protection du foncier, de l'état boisé et de la biodiversité. Néanmoins, les surfaces se rétrécissent en toute illégalité, grignotées par l'agriculture, elle-même repoussée par l'urbanisation et la raréfaction des terres. Il existe un Code Forestier spécifique à Mayotte mais une modification du 01/07/2012 prend théoriquement en compte sa départementalisation.

NB : Que dit le Code forestier ?

Article L1 : « Les forêts publiques satisfont de manière spécifique à des besoins d'intérêt général, soit par l'accomplissement d'obligations particulières dans le cadre du régime forestier, soit par une promotion des activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et la recherche scientifique. »

Article L 133-1 : « Dans les forêts soumises à une forte fréquentation du public, la préservation et l'amélioration du cadre de vie des populations sont prioritaires, dans le respect des objectifs de la gestion durable. »

Article L 380-1 : « Dans les forêts relevant du régime forestier et en particulier dans celles appartenant au domaine privé de l'Etat et gérées par l'Office national des forêts en application de l'article L 121-2, l'ouverture des forêts au public doit être recherchée le plus largement possible. Celle-ci implique des mesures permettant la protection des forêts et des milieux naturels, notamment pour garantir la conservation des sites les plus fragiles ainsi que des mesures nécessaires à la sécurité du public. »

Dans les espaces boisés et forestiers ouverts au public, le document d'aménagement arrêté dans les conditions prévues aux articles L 133-1 ou L 143-1 intègre les objectifs d'accueil du public. »

Acteurs :

Etat



Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

Préambule : Les outils réglementaires de protection et de mise en valeur du paysage

ONF
DAAF

Intérêt pour les paysages mahorais :

La couverture forestière de l'île est un atout majeur de ses paysages. Outre la richesse biologique de la forêt celle-ci se distingue par des ambiances spécifiques et joue un rôle d'écran vert paysager. Il s'agit pourtant d'un espace fragile car il faut l'objet de nombreuses pressions, notamment liées à l'agriculture. Si sa mise en place est essentielle, sa mise en application doit être particulièrement suivie.

2.2 Parc Naturel Régional (PNR)

Présentation :

Les PNR ont pour vocation la protection des patrimoines naturels et culturels ainsi que l'offre d'espaces de détente pour les populations. Ils proposent des actions d'animation et de sensibilisation. L'élaboration d'un PNR est de la compétence du Conseil Régional. La Charte du Parc est le document fondateur qui définit les mesures de préservation et de valorisation du patrimoine, qui devront être mises en œuvre par les acteurs engagés. En définissant les orientations d'évolution du territoire, le PNR devient un acteur de la politique de protection et de mise en valeur du paysage sur son territoire.

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la Charte.

NB : Que dit le Code de l'environnement ?

Article L333-1 : « Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. A cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. »

« La charte du parc détermine pour le territoire du parc naturel régional les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. »

Acteurs :

Etat (par l'intermédiaire de la DEAL)

La région et le Conseil Général

Les communes adhérentes et les intercommunalités

Syndicat Mixte comprenant des représentants socioprofessionnels du territoire (chambres consulaires, organismes socioprofessionnels..) et des établissements publics

Intérêt pour les paysages mahorais :

L'intérêt d'un PNR réside dans une forte adhésion politique à plusieurs niveaux (état, région, département, communautés de communes et communes) sur un projet commun visant à

préserver les richesses patrimoniales, qu'elles soient naturelles ou culturelles, sans pour autant les mettre sous cloche. La mise en œuvre de cet outil peut cependant s'avérer difficile à Mayotte, où la structuration administrative et politique du territoire encore récente. Cet outil est en revanche très adapté à une prise en compte transversale du paysage à l'échelle du territoire.

2.3 Zones d'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

Présentation :

Ces zones d'interventions s'appuient sur l'achat et/ou la gestion de terrains considérés comme sensibles et présentant une diversité remarquable de milieux naturels et de paysages. Le conservatoire peut également intervenir sur les espaces marins ou d'autres espaces qui possèdent déjà une protection importante (forêt domaniales, réserves naturelles...).

Le Conservatoire dispose d'un espace d'intervention sur lequel des conventions peuvent être signées avec les propriétaires, le problème étant la mise en continuité des espaces.

Si les atouts de ces terrains sont mis en avant sous l'angle environnemental ou paysager (en termes d'occupation du sol ou de visibilité), les contraintes qui pèsent sur ces sites sont plus rarement développées (site internet du Conservatoire).

A Mayotte, les terrains qui ont été acquis par le CERL (représentant 1708 ha) sont fréquemment entrecoupés par des coupures d'urbanisation ou des habitats diffus.

Mayotte dispose de la zone « des 50 pas géométriques » (ZPG), une bande littorale comptée à partir du rivage de la mer. L'Etat est propriétaire de ces espaces et la gestion de ces zones naturelles est confiée au Conservatoire du littoral. La superposition des réglementations (loi littoral, ZPG, espaces naturels) rend cependant difficile la lecture des contraintes et des possibilités d'aménagement.

Acteurs :

CERL : maîtrise foncière, politique du conservatoire

CG : gestion

Intérêt pour les paysages mahorais :

Cet outil montre un intérêt opérationnel dans la préservation des coupures d'urbanisation, en permettant notamment le cadrage de l'urbanisation littorale (qui compose l'essentiel de l'urbanisation à Mayotte). Il est cependant essentiel d'apporter une définition paysagère des espaces proches du rivage.

Cet outil ne permet pas forcément de gérer les pressions s'exerçant sur les espaces rétro-littoraux et peut présenter des



risques de renforcement des contrastes d'interfaces (entre zone préservée et zone urbanisée).

2.4 Aires Marines protégées (source : <http://www.aires-marines.fr>)

Présentation :

Selon la définition de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les aires maritimes protégées sont « tout espace intertidal ou infratidal ainsi que les eaux sus-jacentes, sa flore, sa faune et ses ressources historiques et culturelles, que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger totalement ou partiellement le milieu ainsi délimité. » Les aires marines protégées (AMP) sont des espaces délimités en mer qui répondent à des objectifs de protection de la nature à long terme. Le code de l'environnement reconnaît aujourd'hui 15 types d'aires marines protégées. De nouvelles catégories peuvent être reconnues par arrêtés ministériels. La plupart des aires marines protégées permettent de concilier les enjeux de protection et le développement durable d'activités. Leurs modes de gouvernance associent le plus souvent les usagers, les élus, les experts... à la gestion de l'espace marin classé.

Cet outil offre un cadre de gouvernance et des dispositifs de gestion des sites.

Au nombre de trois sur Mayotte, les Aires Marines Protégées constituent des zones où les activités nautiques, de pêche et de loisirs sont interdites ou limitées.

Depuis 2002, le Conservatoire du littoral peut intervenir sur le domaine public maritime et contribuer ainsi à la stratégie nationale d'aires marines protégées. C'est une manière de coordonner les actions des deux établissements et de leur donner une cohérence à l'échelle des sites.

Acteurs :

Agence des aires marines protégées

Conseil de gestion (comprenant des représentants locaux de l'Etat, des collectivités territoriale et EPCI, organisations représentatives des professionnels et des usagers de la mer, associations de protection de l'environnement,...)

Conseils scientifiques (personnes compétente dans les domaines de la protection, de la restauration ou de la gestion durable du patrimoine naturel marin)

Intérêt pour les paysages mahorais :

Cet outil est important pour juguler à l'avenir les éventuelles pressions touristiques. Il présente en outre l'intérêt d'affirmer l'importance du lagon.

2.5 Réserve Naturelle Nationale

Présentation :

Les Réserves Naturelles Nationales sont des espaces qui supportent une diversité biologique et géologique, terrestre ou marine et qui méritent une protection. Les milieux potentiellement concernés par ce classement sont donc très variés. Le programme s'appuie sur une protection juridique et une gestion locale active. Il y a une Réserve Naturelle Nationale sur l'îlot M'Bouzi et une autre est en projet sur le lagon de Mayotte.

Article L332-1 : « Des parties du territoire d'une ou de plusieurs communes peuvent être classées en réserve naturelle lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. Le classement peut affecter le domaine public maritime et les eaux territoriales françaises. »

Art L332-2-1 : « Le conseil régional peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer comme réserve naturelle régionale les espaces ou propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels. »

Acteurs :

Comité consultatif (établissement public de l'Etat, élus locaux, propriétaires, usagers,...), consulté sur le mode de gestion, la politique de la réserve...

Conseil scientifique

Associations, collectivités, établissements publics...

Intérêt pour les paysages mahorais :

Cet outil présente l'intérêt d'être déjà en place à Mayotte. Il est donc possible d'avoir un retour d'expérience sur ses avantages et ses inconvénients au regard du territoire mahorais. Il peut être intéressant à développer sur d'autres îlots, dont le rôle de points de repère verdoyant dans le paysage peut être altéré par des usages de plus en plus anthropiques.

2.6 La protection au titre des monuments historiques

Présentation :

Un monument historique est un édifice, un espace qui a été classé ou inscrit afin de le protéger, du fait de son intérêt historique ou artistique. A ce titre, le patrimoine comprend aujourd'hui de multiples domaines : patrimoine domestique, religieux ou industriel. Son champ temporel s'étend de la période préhistorique au XXème siècle.

La législation distingue deux types d'édifices, les classés et les inscrits.

Sont classés parmi les monuments historiques, « les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.

Sont inscrits parmi les monuments historiques « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ».

Pour les édifices classés, comme pour les inscrits, cette protection peut être totale ou partielle, ne concernant que certaines parties d'un immeuble (ex : façade, toiture, portail, etc.)

L'édifice classé ou inscrit ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque si le ministre chargé des affaires culturelles, ou son service déconcentré (DRAC), n'a donné son accord. Tous les travaux sur monuments historiques sont donc soumis à autorisation, à l'exception des travaux de petit entretien.

En termes de paysage, Considérant que la valeur patrimoniale d'un monument est également assurée par l'impression que procurent ses abords, la loi de 1943, modifiée par l'article 40



Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

Préambule : Les outils réglementaires de protection et de mise en valeur du paysage

de la loi SRU de décembre 2000, impose une forme de vigilance à l'égard des projets de travaux dans le « champ de visibilité » des monuments historiques. Toute construction, restauration, destruction projetée dans un champ de visibilité de 500m à partir de la base de l'édifice doit obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France (avis conforme, c'est-à-dire que le maire est lié à l'avis de l'architecte des bâtiments de France), ou d'un avis simple s'il n'y a pas de covisibilité (l'autorisation du maire n'est pas liée à celle de l'architecte des bâtiments de France).

A ce jour, deux édifices sont classés au titre des monuments historiques :

- La résidence du Gouverneur sur Petite Terre
- La Mosquée de Tsingoni (2013)

Acteurs :

SDAP, DRAC, Architecte-conseil

Intérêt pour les paysages mahorais :

Cet outil est intéressant dans la mesure où il vient d'être mis en place. Un retour d'expérience pourra formaliser les avantages et les inconvénients de cette procédure face aux usages et au développement urbain.

Il propose en outre une mesure de protection d'éléments de patrimoine qui peuvent s'avérer stratégique pour la conservation de témoins culturels à Mayotte face aux mutations territoriales en cours.

2.7 Sites et édifices inscrits ou classés

Présentation :

Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.

Il existe deux niveaux de protection : le classement et l'inscription.

Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager doit être rigoureusement préservé. Les travaux y sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du préfet ou du ministre de l'écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la commission départementale des sites (CDSPP) est obligatoire.

Les sites sont classés après enquête administrative par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'Etat.

L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de près. Les travaux y sont soumis à déclaration auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (SDAP). Celui-ci dispose d'un simple avis consultatif sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme.

Les sites sont inscrits par arrêté ministériel après avis des communes concernées.

Acteurs :

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer

DEAL

Communes

SDAP

Intérêt pour les paysages mahorais :

Cette protection peut être effective sur un certains nombre d'espaces repérés pour leur qualité paysagère (cf partie sites emblématiques et points particuliers pour chaque UP).

Ils peuvent en outre proposer une protection officielle à des lieux d'importance culturelle et culturelle (« paysage invisible »). Le nombre de sites potentiellement protégeables impose d'établir une hiérarchisation.

En cas de mise en protection, il s'agit en outre de joindre au descriptif de classement ou d'inscription un plan de gestion partagé visant à faciliter les procédures d'instruction (repérage des cônes de vues, hiérarchisation de mesures...)



Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

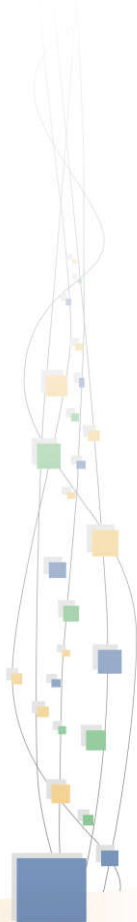
3.1 Axe 1

L'un des enjeux forts qui ressort des entretiens réalisés auprès des communes et des acteurs du paysage est certainement la faible (pour ne pas dire dans certains cas inexistante) prise en compte du caractère très culturel des paysages mahorais. On peut même véritablement parler de « paysages invisibles ». S'il existe une conscience locale forte pour l'environnement celle-ci se traduit notamment dans la tradition orale mahoraise, ce qui ne simplifie pas l'accès à cette culture spécifique des paysages et encore moins à la garantie de sa persistance. La connaissance et la reconnaissance des paysages insulaires et marins en relation directe avec la culture mahoraise est donc primordiale pour envisager tout projet de paysage sur le territoire. Elle est d'autant plus importante que les agents d'état qui travaillent sur le territoire ne restent en général pas assez longtemps pour avoir suffisamment connaissance de cette dimension culturelle pour pouvoir la prendre en compte.

L'objectif de cet axe est donc de décliner des actions visant à capitaliser cette « matière » à la fois paysagère et culturelle et ce de manière dynamique (notamment dans le cadre des observatoires de paysages). Il s'agit de constituer un socle commun de connaissances en matière de paysage pour développer ensuite des outils pédagogiques et des manières de faire pour les acteurs du territoire et de son aménagement.



Fiche d'action	Axe n° 1 : Développer une culture partagée du paysage et de l'habitat Action n° 1 : Faire émerger les représentations socio-culturelles mahoraises sous forme de porté-à-connaissance		
Niveau de priorité			
Justification	> La culture mahoraise est régie par une tradition orale, ce qui la rend peu connue et difficilement reportable dans les documents de planification. Les nombreuses influences culturelles sur le territoire		
Objectifs	> Mettre à jour les particularités paysagères physiques et sensibles mahoraises avec prise en compte du «paysage invisible» (dimension culturelle) > Disposer d'une cartographie à dimension opérationnelle des lieux porteurs de culture mahoraise > Avoir un document de référence validé par les Mahorais / Rétablir le rôle des doyens de village (transmission des savoirs, autorité) en les associant à la démarche > Favoriser des bases de discussion entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire et les administrés		
Descriptif de l'action	> Faire une synthèse bibliographique des documents d'ethno-sociologie sur l'organisation sociale de l'espace et de la vie mahoraise, pour en faire émerger les liens avec le paysage > Rencontre des doyens et des personnes-ressources > Retranscription écrite et cartographique des secteurs à enjeu culturel et traditionnel («paysage invisible») > Confronter les perceptions entre les différentes populations résidentes de l'île (Mahorais, Malgaches, Comoriens, Mzungus...) et faire émerger les enjeux en termes d'aménagement du territoire		
Maîtrise d'ouvrage	> DEAL, Conseil Général		
Maîtrise d'oeuvre	> Ethno-sociologue ou personne compétente en ethno-sociologie (une sensibilité paysagère serait un plus)		
Accompagnement humain technique et financier	> Mobilisation des services et des communes, contribution des doyens des villages > Mise à disposition des travaux réalisés et en cours > Appui logistique et accompagnement terrain		
Moyens budgétaires	> Possibilité de mise en place d'une thèse sur le sujet => financements à prévoir		
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)
	> X	> X	> X



Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

3.1 Axe 1

Fiche d'action	Axe n°1 : Développer une culture partagée du paysage et de l'habitat Action n°2 : Remise à jour de l'Atlas dans un processus concerté intégrant les dimensions socio-culturelles		
Niveau de priorité			
	Prioritaire		Secondaire
Justification	> Aujourd'hui, dans son utilisation par les services et les communes et par le traitement de l'information qu'il propose, l'Atlas des Paysages de Mayotte manque à son rôle de document de référence en termes d'aménagement du territoire et de paysage. Il est pourtant nécessaire qu'un porté à connaissance porte cette notion et serve de base de réflexion à tout aménagement.		
Objectifs	> Avoir un document de référence mis à jour, complété et à dimension pré-opérationnelle > Avoir un document de référence accepté et validé par les habitants et les services de l'Etat, le Conseil Général		
Descriptif de l'action	> Reprise (mise à jour et compléments) de l'existant Descriptions des 4 Unités paysagères (ou + en fonction) Prise en compte du paysage culturel véhiculé par les Mahorais Mise à jour des dynamiques paysagères Option / typologies architectes et urbanistes > Tenue de concertation pour appropriation et validation		
Maîtrise d'ouvrage	> DEAL, Conseil Général		
Maîtrise d'oeuvre	> Une équipe regroupant les compétences de paysage (mandataire), d'ethno-sociologie et d'architecture/urbanisme		
Accompagnement humain technique et financier	> Partenaires : Conseil Général et communes + tous services + Conseil Littoral + Conservatoire botanique + association patrimoine > Habitants (doyens)		
Moyens budgétaires	> 100 K€ (140 K€ en cas de prise en compte de l'architecture/urbanisme)		
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)
	> X	> X	>

Fiche d'action	Axe n° 1 : Développer une culture partagée du paysage et de l'habitat Action n°3 : Mise en place d'un observatoire des Paysages		
Niveau de priorité			
	Prioritaire		Secondaire
Justification	<p>> Les dynamiques de territoire et leurs effets ne sont pas toujours observables, car les regards s'habituent aux changements paysagers progressivement effectués. En l'absence d'un support iconographique abondant sur Mayotte, le seul témoin de l'évolution des paysages de l'île est la mémoire des anciens, ce qui n'est pas suffisant pour appréhender l'importance des mutations en cours.</p> <p>> Un observatoire des paysages constitue un porté-à-connaissance (le paysage a un instant T et ses tendances évolutives) mais également un outil d'aide à la planification (regard porté sur les paysages par différents publics, définition de secteurs à enjeux...)</p>		
Objectifs	<p>> Mise en place d'un support de visualisation des dynamiques paysagères</p> <p>> Sensibilisation des acteurs locaux et des populations au paysage et à ses dynamiques</p> <p>> Implication des population et développement d'un regard sur le paysage</p> <p>> Evolution du paysage de Petite et Grande Terre à mettre en parallèle de l'évolution des îlots</p>		
Descriptif de l'action	<p>> Mobilisation d'un COFIL (par exemple celui de l'Atlas des Paysages)</p> <p>> Implication de témoins locaux dans les communes</p> <p>> Ouverture possible d'une interface interactive (mur d'images avec témoignage des internautes)</p>		
Maîtrise d'ouvrage	> DEAL		
Maîtrise d'oeuvre	> Photographe, artiste, paysagiste pour la définition des points de vue de référence		
Accompagnement humain technique et financier	<p>> Logiciel de gestion de l'observatoire, extension de site internet,</p> <p>> Implication de photographes et d'artistes, mobilisation éventuelle de la population, besoin d'un modérateur/opérateur</p> <p>> Nécessité de pouvoir mobiliser annuellement des crédits pour mettre à jour l'observatoire sinon aucun intérêt.</p>		
Moyens budgétaires	<p>> Variable en fonction de l'ambition et des outils développés</p> <p>(Pour info le coût de l'observatoire des Paysages de Martinique est de 15 k€ pour le logiciel + 20 k€ pour la première campagne + 7k€ de mise à jour par an + 1 mois ETP par an pour gestion interne de l'observatoire et mise en ligne)</p>		
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)
	>	> X	> X

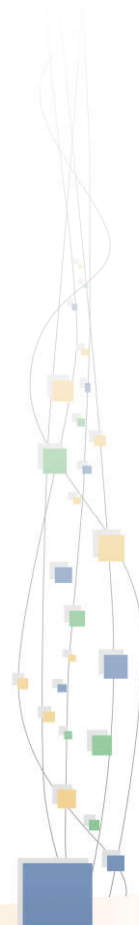


Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

3.1 Axe 1

Fiche d'action	Axe n° 1 : Développer une culture partagée du paysage et de l'habitat Action n°4 : Mettre en oeuvre une formation au paysage à partir de l'Atlas, à destination des élus et des services		
Niveau de priorité			
	Prioritaire		Secondaire
Justification	> Les enjeux sur le paysage doivent être connus et appréhendés pour faciliter la mise en oeuvre d'actions (soutien de la population, prise en compte par les élus...)		
Objectifs	> Faire connaître l'Atlas des Paysages et les notions qu'il porte > Engager des formations thématiques s'appuyant sur l'Atlas pour sensibiliser aux approches paysagères dans les démarches d'aménagement > Sensibiliser les élus et les techniciens à la lecture et la prise en compte des paysages		
Descriptif de l'action	> Formations régulières sur une à deux journées (comprenant lecture de paysage sur le terrain) des agents de l'Etat, du Conseil Général et des services techniques des communes (thèmes envisageables : paysage et documents de planification (SCOT PLU), identités paysagères et aménagement du territoire, analyse des paysages pour en définir les enjeux, paysage et grandes infrastructures...) > Mise en place d'un eductour pour les personnes arrivant sur un nouveau poste agent de l'état avec lecture de paysage sur site et moments d'échanges et de synthèse > Mise en place des journées départementales du paysage		
Maîtrise d'ouvrage	> DEAL		
Maîtrise d'oeuvre	>		
Accompagnement humain technique et financier	> Appui logistique pour l'organisation de la formation (salles, bus, vidéoprojection...) > Moyens de mobilisation des élus > Moyens de diffusion		
Moyens budgétaires	> Variable en fonction de l'ambition, des personnes à impliquer, des médias utilisés > Eductour et journées de formation (pour 1 jour de préparation, 1 jour de visite de terrain et 0.5 jour de retour synthétique) : 2 à 5 k€, selon mutualisations possibles et formateurs présents		
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)
	> X	> X	> X

Fiche d'action	Axe n° 1 : Développer une culture partagée du paysage et de l'habitat Action n°5 : Favoriser l'appropriation des paysages et de leurs enjeux par la population mahoraise en général et les jeunes générations en particulier																																
Niveau de priorité	<table border="1"> <tr> <td>10</td> <td>9</td> <td>8</td> <td>7</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="7"></td> <td style="text-align: center;">▲</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="7">Prioritaire</td> <td></td> <td colspan="2">Secondaire</td> </tr> </table>			10	9	8	7	6	5	4	3	2	1								▲			Prioritaire								Secondaire	
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1																								
							▲																										
Prioritaire								Secondaire																									
Justification	> Les enjeux sur le paysage doivent être connus et appréhendés pour faciliter la mise en oeuvre d'actions (soutien de la population, prise en compte par les élus...). A l'heure actuelle un certain nombre d'actions en faveur du paysage n'est pas respecté par manque de connaissance et de diffusion des savoirs.																																
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Faire connaître l'Atlas des Paysages et les notions qu'il porte > Informer la population sur le paysage et ses enjeux > Favoriser l'appropriation des paysages par la population résidente 																																
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'une exposition ambulante, d'un site internet, basés sur l'Atlas des Paysages > Diffusion de l'Atlas dans les écoles > Création d'une valise pédagogique sur le paysage à destination des écoles et des enseignants 																																
Maîtrise d'ouvrage	> DEAL																																
Maîtrise d'oeuvre	> Formation avec compétence en matière de paysage																																
Accompagnement humain technique et financier	> Appui logistique du rectorat pour la diffusion																																
Moyens budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> > Variable selon les ambitions et les médias support de la diffusion > Reprographie du document pour l'ensemble des collèges et lycées 																																
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)																														
	>	> X	> X																														



Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

3.1 Axe 1

Fiche d'action	Axe n° 1 : Développer une culture partagée du paysage et de l'habitat Action n°6 : Mettre en place une évaluation de la dimension « Paysage » d'un projet																																
Niveau de priorité	<table border="1"> <tr> <td>10</td> <td>9</td> <td>8</td> <td>7</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">▲</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">Prioritaire</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: right;">Secondaire</td> </tr> </table>			10	9	8	7	6	5	4	3	2	1			▲										Prioritaire							Secondaire
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1																								
		▲																															
		Prioritaire							Secondaire																								
Justification	> La compétence « Paysage » est diluée au sein des services, ce qui limite sa prise en compte dans les documents de référence et génère une approche par thématique. Seules les permanences du paysagiste-conseil et de l'architecte-conseil font office de référence en la matière.																																
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Faire émerger la prise en compte de la notion de paysage dans les études et les projets d'aménagement du territoire > Mise en perspective de la dimension paysagère des projets à l'échelle de l'île > Dépasser l'analyse au « point par point » en programmant des regroupements de projets traités par thématique afin d'appréhender de manière globale la cohérence des projets présentés 																																
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'une commission spécifique dédiée au paysage > Mise en place de permanences thématiques (tourisme, espaces naturels, aménagement...) 																																
Maîtrise d'ouvrage	> DEAL																																
Maîtrise d'oeuvre	>																																
Accompagnement humain technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> > Paysagiste-conseil, Architecte-conseil, Architecte des Bâtiments de France > Personnes référentes > Mise à disposition d'une salle et de moyens de présentation 																																
Moyens budgétaires	>																																
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)																														
	>	> X	> X																														

Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

3.2 Axe 2

Cet axe vient directement dans le prolongement du premier dans la mesure où il en constitue la mise en pratique dans le cadre des projets de territoire. Ainsi il regroupe un ensemble d'actions qui répondent dans un premiers temps aux objectifs initiaux de ciblage des sites emblématiques de l'île qui nécessiterait la mise en place d'outils de protection. Dans un second temps il concerne des actions à visée plus opérationnelle qui sont soit dans le projet de paysage soit dans l'intégration de la dimension paysage dans les projets d'aménagement. Il semblerait important à ce titre dans le cadre de la réalisation de cet axe stratégique de compléter l'observatoire des paysages par un observatoire des bonnes pratiques en matière de projets et de paysage. La réalisation potentielle d'un premier plan de paysage sur le territoire de l'île est un enjeu stratégique pour définir une manière de faire en matière de paysage sur les territoires mahorais qui devra être pris en référence.



Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

3.2 Axe 2

Fiche d'action	Axe n°2 : Valoriser les paysages en envisageant une gestion dynamique globale des pressions Action n°1 : Reconnaître et préserver les paysages emblématiques		
Niveau de priorité			
	Prioritaire		Secondaire
Justification	<p>> Mayotte se caractérise par des paysages variés donc chacun se porte l'emblème d'une facette de l'île.</p> <p>> Menacés par une pression foncière, urbaine et agricole de plus en plus importante, ces paysages emblématiques doivent être connus et préservés de manière à ce que l'assise paysagère de l'île soit maintenue.</p>		
Objectifs	<p>> Disposer d'un inventaire des paysages emblématiques comme porté-à-connaissance</p> <p>> Aboutir à une feuille de route concertée permettant de distinguer les sites prioritaires et hiérarchiser les actions à mettre en oeuvre</p>		
Descriptif de l'action	<p>> Inventaire des paysages emblématiques avec description, s'appuyant sur les inventaires existants et les sites ciblés dans les fiches UP de la présente étude</p> <p>> Construction d'une feuille de route permettant de prioriser les sites et les actions</p> <p>> Mise en place d'une protection adaptée à l'usage (via du réglementaire ou des aménagements selon les objectifs) avec définition spécifiques des sites inscrits/classés à prévoir et réflexion sur une politique «grand site» à Mayotte</p> <p>> Elaboration d'un plan de gestion concerté</p>		
Maîtrise d'ouvrage	> DEAL - Services de la Préfecture (Affaires culturelles)		
Maîtrise d'oeuvre	>		
Accompagnement humain technique et financier	> Consultation et implication des différents services dans la démarche		
Moyens budgétaires	>		
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)
	>	> X	> X

Fiche d'action	Axe n°2 : Valoriser les paysages en envisageant une gestion dynamique globale des pressions Action n°2 : Etablir des documents opérationnels en matière de paysage (plans de paysage)		
Niveau de priorité			
Justification	<p>> L'Atlas des Paysages est un porté-à-connaissance, qui peut être retraduit de manière opérationnelle via des plans de paysage.</p> <p>Les plans de paysage permettent de réaliser des plans d'actions, dans l'espace et dans le temps, à une échelle intercommunale. Les orientations définies peuvent avoir une traduction réglementaire dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou les Schémas de Cohérence Territoriale (Scot) . Elles peuvent également amener à des applications opérationnelles dans des contrats de paysage, des contrats de pays, etc. Ils servent aussi de support à des actions de communication, d'animation et de sensibilisation. Un plan de paysage représente donc une véritable politique paysagère et permet la mise en place concrète de structures d'actions dans la gestion des paysages, de l'étalement urbain et du maintien des corridors écologiques.</p>		
Objectifs	<p>> Traduire l'Atlas des Paysages en document opérationnel sur des secteurs d'intervention homogène (échelle de l'unité paysagère)</p> <p>> Dépasser les frontières administratives « classiques » pour permettre la déclinaison d'un projet « Paysage » cohérent à l'échelle de Mayotte</p>		
Descriptif de l'action	<p>> Elaboration d'une notice formalisant la déclinaison des plans de paysage à l'échelle de Mayotte</p> <p>> Elaboration des dossiers de demande de subvention</p> <p>> Elaboration d'un plan de paysage concerté entre les communes, les services de l'Etat et du département, les acteurs et les administrés</p> <p>> Intégration des résultats de l'atlas dans les documents trames verte et bleue (SRCE)</p>		
Maîtrise d'ouvrage	> DEAL, communes		
Maîtrise d'oeuvre	> BE paysage		
Accompagnement humain technique et financier	<p>> Appui logistique pour l'organisation des réunions de travail (salle, vidéoprojection...)</p> <p>> Moyens de mobilisation des élus et des acteurs territoriaux</p>		
Moyens budgétaires	> ___ € par plan de paysage (variable selon les enjeux)		
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)
	>	> X	> X

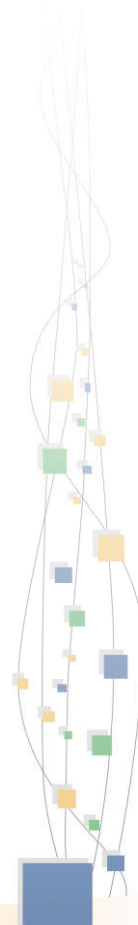


Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

3.2 Axe 2

Fiche d'action	Axe n°2 : Valoriser les paysages en envisageant une gestion dynamique globale des pressions Action n°3 : Travailler sur l'accueil qualitatif dans les paysages																							
Niveau de priorité	<table border="1"> <tr> <td>10</td> <td>9</td> <td>8</td> <td>7</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td style="text-align: center;">▲</td> <td colspan="5"></td> </tr> </table>			10	9	8	7	6	5	4	3	2	1						▲					
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1															
					▲																			
	Prioritaire		Secondaire																					
Justification	<ul style="list-style-type: none"> > Absence de paysage d'accueil sur les secteurs d'arrivée à Mayotte (aéroport, Mamoudzou) > Faible valorisation qualitative in situ des sites présentés sur les cartes touristiques > Risque de banalisation du paysage quotidien avec l'augmentation du tourisme (bétonisation et privatisation de la côte, surenchère signalétique...) 																							
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Prévenir et anticiper les pressions sur les secteurs touristiques (liés à une montée de l'attractivité des paysages de Mayotte) > Intégrer les aménagements touristiques dans un contexte paysager de qualité > Limiter les privatisations des espaces littoraux 																							
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Localiser les sites attractifs en s'appuyant notamment sur les inventaires existants > Réaliser une charte «Tourisme et Paysage» s'appliquant aux sites mais également aux itinéraires et à l'hébergement pour permettre une cohérence d'aménagement et de gestion à l'échelle de l'île > Baliser les itinéraires et les sites remarquables 																							
Maîtrise d'ouvrage	> Conseil Général, DEAL, Comité de Tourisme																							
Maîtrise d'oeuvre	> BE tourisme / paysage																							
Accompagnement humain technique et financier	> Accompagnement par les différents services de gestion des sites (CG, communes) et acteurs du tourisme (guides, hôteliers)																							
Moyens budgétaires	> 50000€ HT																							
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)																					
	>	> X	> X																					

Fiche d'action	Axe n°2 : Valoriser les paysages en envisageant une gestion dynamique globale des pressions Action n°4 : Mieux maîtriser les vecteurs de pression urbaine sur le paysage																																	
Niveau de priorité	<table border="1"> <tr> <td>10</td> <td>9</td> <td>8</td> <td>7</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">▲</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Prioritaire</td> <td colspan="6"></td> <td colspan="1">Secondaire</td> </tr> </table>			10	9	8	7	6	5	4	3	2	1			▲								Prioritaire										Secondaire
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1																									
		▲																																
Prioritaire										Secondaire																								
Justification	> Les quartiers spontanés évoluent rapidement et tendent à s'étendre, mitant les espaces agricoles et naturels mahorais. Leur durcification pose sur le long terme des problèmes d'insalubrité, de sécurité, de santé ou encore de voisinage, car les évolutions des quartiers n'ont pas été réfléchies en amont de l'installation.																																	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Choisir les lieux de pressions urbaine > Anticiper les problèmes liés aux évolutions urbaines « naturelles » des quartiers spontanés 																																	
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Création d'un observatoire de l'habitat ciblant l'habitat illicite et spontané (sur le modèle de celui développé en Guyane) en lien avec l'observatoire des paysages. Cet observatoire comprend l'étude des installations urbaines consécutives à la création de « brèches paysagères » (pistes, ligne électrique...) et à la mise à disposition d'équipement (mise en place d'un point d'eau à destination des touristes pouvant favoriser de l'urbanisation spontanée) > Mise en place d'une stratégie d'incitation informelle à l'installation (guider l'habitat spontané sur des secteurs choisis et selon un schéma urbain évolutif en formalisant des bases d'aménagements) > Mise en place d'un concours d'idée sur l'urbanisme évolutif > Mise en place d'un secteur-test > Formalisation d'un retour d'expérience et conclusion sur les aspects positifs et négatifs de l'opération 																																	
Maîtrise d'ouvrage	> DEAL, Conseil Général																																	
Maîtrise d'oeuvre	>																																	
Accompagnement humain technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> > Sollicitation des communes pour conduire l'expérience > Couplage à l'observatoire des paysages 																																	
Moyens budgétaires	> Variable en fonction de l'ambition et des outils développés																																	
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)																															
	> X	> X	>																															



Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

3.3 Axe 3

La fragilité des paysages mahorais tient pour beaucoup au contexte insulaire limité dans l'espace mais qui concentre une réelle richesse dans l'articulation des composantes paysagères à la fois marines et terrestres. Ainsi cet axe stratégique s'appuie sur des objectifs clairs d'intégration de ces dimensions paysagères à l'échelle du grand territoire. Cette dernière renvoie directement à l'action politique en matière d'aménagement du territoire puisque la déclinaison passe notamment par les principaux documents d'urbanisme et des orientations de politiques sectorielles notamment en matière d'agriculture ou d'urbanisme.

A l'instar de l'axe précédent, ces actions devront s'appuyer sur la connaissance développées dans le premier axe pour mieux définir les éléments qui font l'identité des paysages mahorais et être plus pertinent dans l'action. Elles pourront idéalement intégrer des démarches participatives qui permettront de mieux ajuster l'application des outils réglementaires qui d'expériences plus difficilement mis en œuvre dans les secteurs de forte pression ou dans les zones de développements illicites.



Fiche d'action	Axe n°3 : Assurer le maintien des équilibres entre les éléments identitaires mahorais dans l'évolution des paysages Action n°1 : Valoriser les interfaces visuelles entre Terre et Lagon																																		
Niveau de priorité	<table border="1"> <tr> <td>10</td> <td>9</td> <td>8</td> <td>7</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td style="text-align: center;">▲</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Prioritaire</td> <td></td> <td colspan="5">Secondaire</td> </tr> </table>			10	9	8	7	6	5	4	3	2	1						▲						Prioritaire						Secondaire				
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1																										
					▲																														
Prioritaire						Secondaire																													
Justification	<p>> La voie littorale dresse le contour de l'île et entretient un lien privilégié avec le littoral. La végétation en bord de voie vient cependant fermer les perspectives visuelles sur le lagon et isole le réseau viaire dans un couloir viaire.</p> <p>> Des farés (points de vue aménagés) ont été mis en place en bord de voir mais le manque d'entretien du mobilier et de leurs abords les rend peu accessibles et peu attrayants.</p>																																		
Objectifs	<p>> Retrouver des ouvertures par rapport au paysage en s'appuyant sur l'existant</p> <p>> Redéfinir les compétences de chacun (échelon administratif, service) en matière de gestion des routes et des abords de voie</p> <p>> Gérer le stationnement sauvage</p>																																		
Descriptif de l'action	<p>> Elargir l'emprise de gestion des accotements</p> <p>> Réunir les acteurs de la gestion des routes pour redéfinir les attentes et les compétences de chacun</p>																																		
Maîtrise d'ouvrage	>																																		
Maîtrise d'oeuvre	>																																		
Accompagnement humain technique et financier	>																																		
Moyens budgétaires	>																																		
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)																																
	> X	>	>																																

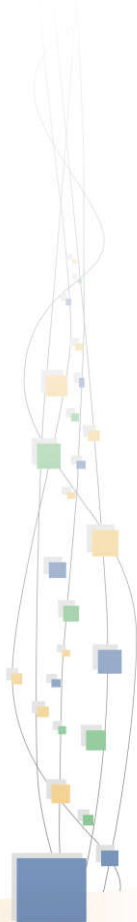


Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

3.3 Axe 3

Fiche d'action	Axe n°3 : Assurer le maintien des équilibres entre les éléments identitaires mahorais dans l'évolution des paysages Action n°2 : Développer la notion de baie paysagère en urbanisme																																
Niveau de priorité	<table border="1"> <tr> <td>10</td> <td>9</td> <td>8</td> <td>7</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">▲</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">Prioritaire</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: right;">Secondaire</td> </tr> </table>			10	9	8	7	6	5	4	3	2	1			▲										Prioritaire							Secondaire
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1																								
		▲																															
		Prioritaire							Secondaire																								
Justification	<ul style="list-style-type: none"> > La structure paysagère des baies est aujourd'hui menacée par les extensions urbaines (spontanées ou maîtrisées) qui tendent à s'installer sur les pentes et les pointes. > Les règlements d'urbanisme existent mais ne sont pas respectés (peu de demande de permis, faible portée paysagère des documents fournis aux services instructeurs...) 																																
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Garantir le maintien des coupures d'urbanisation, notamment sur les pointes > Préconiser des modèles de développement adaptés aux zones de forte pente > Limiter le mitage urbain 																																
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer la notion de baie paysagère aux échelons de référence (PADD, SAR...) > Décliner les règlements d'urbanisme et les faire appliquer > Sensibiliser les élus et les administrés à la préservation des baies paysagères (en lien avec l'obtention des permis de construire) > Poursuivre la politique d'acquisition par le Conservatoire du Littoral 																																
Maîtrise d'ouvrage	> Conseil Général, Conservatoire du Littoral																																
Maîtrise d'oeuvre	>																																
Accompagnement humain technique et financier	>																																
Moyens budgétaires	>																																
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)																														
	>	> X	>																														

Fiche d'action	Axe n°3 : Assurer le maintien des équilibres entre les éléments identitaires ma-horais dans l'évolution des paysages Action n°3 : Protéger l'interface Terre/Lagon par inscription à l'UNESCO		
Niveau de priorité			
	Prioritaire		Secondaire
Justification	<ul style="list-style-type: none"> > Parmi les procédures de protection, l'inscription à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est l'une des plus prestigieuses. Conférant une aura internationale, elle participe à la protection de lieux ou de biens possédant une valeur universelle extraordinaire, qui peuvent être soumis à des pressions telles (pollution, braconnage, urbanisation sauvage, développement incontrôlé du tourisme...) que leur intégrité peut s'avérer remise en cause. > Ce classement génère des contraintes d'aménagement qui peuvent participer à la prise en compte de la qualité paysagère des aménagements 		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Prise de conscience du caractère précieux et fragile de l'interface terre/lagon par les citoyens et les administrés > Augmenter le niveau de protection du lagon et des interfaces terre/mer > Valoriser la prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement > Obtenir une assistance technique et financière pour soutenir les activités de préservation > Augmenter le prestige de l'île à travers la protection du lagon 		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Etudier la faisabilité d'une inscription du lagon au patrimoine mondial de l'UNESCO > Poursuivre les démarches entreprises en ce sens (création d'un parc marin) > Solliciter les partenaires à l'inscription > Réaliser le dossier de demande d'inscription 		
Maîtrise d'ouvrage	> Services de l'Etat		
Maîtrise d'oeuvre	>		
Accompagnement humain technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> > Mobilisation des acteurs et des élus sur la question de l'inscription > Production d'un argumentaire ciblé sur les critères d'éligibilité > Réalisation d'études complémentaires aux inventaires et porté-à-connaissance existant 		
Moyens budgétaires	>		
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)
	>	>	> X



Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

3.3 Axe 3

Fiche d'action	<p>Axe n°3 : Assurer le maintien des équilibres entre les éléments identitaires mahorais dans l'évolution des paysages</p> <p>Action n°4 : Susciter un intérêt pour la forêt et l'agroforêt et leur développement</p>		
Niveau de priorité	<p>10 9 8 7 6 5 4 3 2 1</p> <p style="text-align: center;">▲</p> <p>Prioritaire Secondaire</p>		
Justification	<ul style="list-style-type: none"> > Les forêts naturelles sont en voie de régression à Mayotte > Les forêts peuvent constituer un vivier économique dans les domaines du tourisme (faire de la randonnée avec des guides, mise en place d'hébergement adapté), de la construction (matériaux pour l'éco-construction) et de la santé (retrouver son caractère de réserve médicinale) 		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Limiter le mitage de la zone forestière > Préserver l'aspect jardiné de l'agro-foresterie > Maintenir un couvert végétal dense mais travaillé sur les pentes 		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Création de support de communication > Réalisation d'exemples > Lancement d'un concours d'idées en architecture sur le thème de la construction biodégradable et des matériaux issus de l'agro-foresterie 		
Maîtrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> > DAAF, ONF 		
Maîtrise d'oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> > 		
Accompagnement humain technique et financier	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en relation avec les réseaux d'architecture pour lancer le concours d'idées 		
Moyens budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> > 		
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)
	>	>	> X

Fiche d'action	Axe n°3 : Assurer le maintien des équilibres entre les éléments identitaires ma-horais dans l'évolution des paysages Action n°5 : Revaloriser le cadre végétal dans les villages		
Niveau de priorité			
Justification	<p>> La densification des zones urbaines liées à la pression démographique tend à repousser le végétal hors des limites des villages. Or, la conservation des dispose de nombreux atouts qu'il convient de prendre en compte : réserve vivrière, intimisation des espaces, qualification paysagère des ambiances, création d'ombre portée permettant de rafraîchir localement places et maisons...</p> <p>> La modernisation de la société va générer des changements dans la manière d'envisager les plantations qu'il s'agit d'accompagner : plantes à visée décorative, plantes-écran...</p>		
Objectifs	<p>> Informer sur les avantages et les inconvénients des plantes en tenant compte de leur caractère local ou invasif, de leur qualité paysagère ainsi que de la perception des particuliers envers leur mise en place</p> <p>> Proposer un palette végétale répondant à plusieurs besoins, identifiés ou émergents</p> <p>> Promouvoir le lien végétal entre ville et campagne</p>		
Descriptif de l'action	<p>> Identification d'espèces-cibles et priorisation de traitement</p> <p>> Mise en place d'un guide des plantations (déclinaison possible selon localisation de la plantation et besoins des particuliers)</p> <p>> Diffusion auprès des communes et des particuliers</p>		
Maîtrise d'ouvrage	> DEAL, conservatoire botanique...		
Maîtrise d'oeuvre	> BE spécialisé en paysage et environnement		
Accompagnement humain technique et financier	<p>> Mise en place d'un média adapté (livre, site internet, logiciel...)</p> <p>> Mise en place d'une communication autour de l'outil</p> <p>> Implication des services espaces verts et des pépiniéristes (relais)</p>		
Moyens budgétaires	> Variables selon l'ambition et les moyens développés Pour information, le guide des plantations du PNR Loire-Anjou-Touraine a été estimé à — €		
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)
	>	>	> X



Stratégie d'action pour les paysages de Mayotte

3.3 Axe 3

Fiche d'action	Axe n°3 : Assurer le maintien des équilibres entre les éléments identitaires mahorais dans l'évolution des paysages Action n°6 : Assurer une cohérence paysagère et architecturale et limiter la banalisation des paysages																						
Niveau de priorité	<table border="1"> <tr> <td>10</td> <td>9</td> <td>8</td> <td>7</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="7"></td> <td style="text-align: center;">▲</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>			10	9	8	7	6	5	4	3	2	1								▲		
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1														
							▲																
	Prioritaire		Secondaire																				
Justification	<p>> Mayotte concentre des palettes de couleurs et de textures d'une rare variété, inspirée des motifs végétaux et minéraux. En voie de mutation, les paysages mahorais risquent une certaine banalisation liée à l'essor des matériaux de construction «en dur» non caractéristiques de l'île.</p> <p>> En sus, l'émergence de la société de consommation se traduit par une abondance de la signalétique publicitaire dont les caractéristiques actuelles nuisent à la lisibilité de l'espace public et génère une banalisation paysagère</p>																						
Objectifs	<p>> Caractériser les palettes de couleur existantes à Mayotte</p> <p>> Prise en compte dans les documents de prescription et les documents réglementaires</p> <p>> Réfléchir à la place de la signalétique publicitaire dans l'espace public et développer des codes propres à la culture mahoraise (ex des peintures murales)</p>																						
Descriptif de l'action	<p>> Etude des palettes de couleurs architecturales et paysagères approfondie</p> <p>> Validation par les services de l'Etat et le paysagiste/architecte-conseil</p> <p>> Création d'une charte de couleur (déclinaisons possibles par commune, extension à une charte de signalétique publicitaire...)</p> <p>> Valorisation par l'exemple par application de la charte sur les bâtiments publics ou gérés par la SIM</p>																						
Maîtrise d'ouvrage	> DEAL, communes																						
Maîtrise d'oeuvre	> BE architecture et/ou paysage, designer coloriste																						
Accompagnement humain technique et financier	<p>> Mobilisation des services</p> <p>> Opérations de communication visant à justifier l'action auprès de la population</p>																						
Moyens budgétaires	>																						
Calendrier	Court terme (1 an)	Moyen terme (3 ans)	Long terme (5 ans et plus)																				
	>	> X	> X																				

Annexes



Annexes

Introduction

Contexte

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude de définition de la stratégie paysagère à Mayotte, la DEAL a souhaité s'appuyer sur les acteurs et les habitants de l'île via une série d'entretiens réalisés à l'échelle de la commune. Six communes ont répondu à la demande de la DEAL et ont été rencontrées en avril 2013 par le bureau d'étude Vu d'Ici, maître d'œuvre sur la mission : Pamandzi, Mamoudzou, Chiconi, Bouéni, Tingoni, et M'Tsamboro. D'une durée approximative de deux heures, chaque entretien avait lieu sur le territoire de la commune. Plusieurs catégories de personnes étaient présentes (élus, techniciens, associations, acteur du tourisme, habitant...), permettant de confronter différents points de vue (même si le nombre restreint des personnes consultées ne permet pas de prétendre à l'exhaustivité des représentations dégagées).

Chaque entretien s'est décliné en trois grandes parties :

- définition de la notion de paysage
- approche contextuelle à l'aide de photographies de l'île (issues des phases terrains ou des documents de référence consultés)
- approche de la pratique des paysages (usages sur les temps de loisirs, les paysages aimés ou non aimés, outils d'action sur les paysages, paysage invisible).

Riche en débats et en contenu, cette démarche a pu faire ressortir une première approche de la perception mahoraise du paysage, dont les grands traits sont synthétisés ci-dessous.

Sommaire

4 Annexes

- 4.1 **Compte-rendu - commune de Pamandzi**
- 4.2 **Compte-rendu - commune de Mamoudzou**
- 4.3 **Compte-rendu - commune de Chiconi**
- 4.4 **Compte-rendu - commune de Bouéni**
- 4.5 **Compte-rendu - commune de Tsingoni**
- 4.6 **Compte-rendu - commune de M'Tsamboro**
- 4.7 **Méthode de l'Observatoire photographique du Paysage**
- 4.8



Annexes

Photographies présentées lors des entretiens



Photo 1



Photo 5



Photo 2



Photo 6



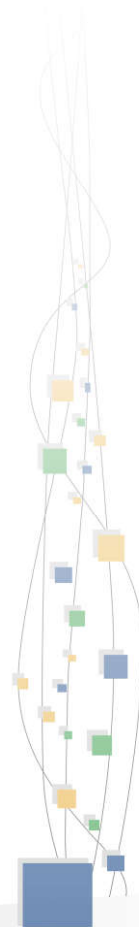
Photo 3



Photo 7



Photo 4



Annexes

Photographies présentées lors des entretiens



Photo 8



Photo 13



Photo 9



Photo 18



Photo 11



Photo 12



Photo 20



4.1 Compte-rendu - Commune de Pamandzi

La notion de paysage

L'entretien débute par une définition de la notion de paysage. Les personnes représentant la commune de Pamandzi ont apporté une diversité de réponses, relevant des thématiques suivantes :

- La notion de cadre de vie : un espace vivant, un espace où on vit, c'est là où je vis, là où je me sens bien
- La dimension visuelle : c'est ce qu'on voit, c'est ce qu'on regarde, c'est un panorama vu à un instant « T »
- La dimension fonctionnelle : le paysage est un garde-manger
- La dimension esthétique : avoir une belle image, apporter un entretien positif des espaces (préservation, maintien de la propreté), avoir de l'embellissement,
- La dimension culturelle : lieu d'imaginaire, support de rêves
- Une notion environnementale/naturelle : pour l'un, le paysage s'appréhende dans la diversité des espèces animales et végétales ; pour un autre, il interroge le rapport à la nature sauvage (vivre avec cette nature sans l'altérer, la diversité des espèces an) ; enfin, pour une dernière personne, le paysage fait référence de manière explicite au milieu urbain (le paysage, aménageable, se distingue alors de la nature à laquelle on ne devrait pas toucher).

Un intervenant soulève l'ancrage terrestre de la notion de paysage, qui véhicule des images d'arbres, de forêt... Il évoque la particularité du paysage marin, qui est pour lui intouchable (impossible à aménager) et qui lui semble être un des plus beaux paysages.

Enfin, le paysage est évoqué comme une photo qui évolue en permanence et au quotidien (forêt, bord de mer, littoral, constructions), proche de l'observateur ou en trame de fond.

Le discours s'oriente vers l'aménagement des espaces urbains. Le paysage apparaît alors être un facteur d'embellissement, un « plus » apporté au projet de base. L'exemple de la construction de l'aéroport est ainsi mis en avant, pour lequel des arbres ont été plantés en amont de la livraison du projet.

Photo 1

Un intervenant souligne la difficulté de distinguer les paysages naturels des paysages urbains. La photo présentée évoque une nature sauvage et fragile, qu'il faut conserver, mais également

une nature présente, forte, qui finit toujours par s'imposer. Sa dimension imprévisible est également évoquée, au travers des accidents liés à l'érosion, aux pluies, au climat.

Un intervenant distingue les différents milieux qu'il voit : les bananiers traduisent un milieu cultivé, la mangrove et l'îlot un milieu naturel, sauvage et fragile, accueillant des mammifères marins, des poissons, des crabes, le littoral sans plage semble réservé aux pêcheurs ou aux aventuriers, les résidences sont dans le fond.

M. Adam demande si les maisons sont choquantes.

Les intervenants acquiescent, disant que ce n'est pas une zone propice aux aménagements, du fait des dégradations, des accidents. Ils soulignent l'importance de réfléchir aux conséquences avant de construire, et que ce paysage est une conséquence des choix qui ont été faits. Aujourd'hui

Photo 2

Les intervenants soulèvent le manque de planification sur certains secteurs, face aux besoins urgents de la population (abris pour dormir...) qui ne permet pas de faire autrement (« il y a des moments où on n'a pas le choix »). Ici, l'espace a été pris sur la nature et n'offre plus la possibilité de faire les aménagements qui y étaient prévus, car les logements se sont construits trop vite.

Cette photo est représentative d'un des plus gros problèmes à Mayotte : le processus d'urbanisation est lancé avant même que la mise en valeur des sites et des paysages n'ait été réfléchi. L'urbanisation n'est pas complètement anarchique puisque qu'il y a eu quelques permis de construire et quelques équipements, mais l'aménagement d'ensemble n'a pas été pensé : où doivent être laissés les espaces paysagers, où doit être la route, quels sont les risques ? Pour les futurs lotissements, il faut s'y prendre autrement, viabiliser les terrains et faire en sorte que ce soit les personnes qui s'installent, qui s'adaptent aux règles de construction. Les intervenants soulignent que les matériaux sont souvent choisis sans réfléchir, générant créant des abris vétustes, sans fondations. Le ruissellement amène l'eau et la boue dans les maisons, nécessitant leur reprise. Cela constitue une perte d'énergie. Ils mentionnent les briques de terre compactée qui sont une solution d'avenir, adaptée au territoire.

Une personne souligne le caractère éparpillé des constructions, ainsi que l'absence de côtes. Les maisons sont plus ou moins cachées par les arbres.



Annexes

4.1 Compte-rendu - Commune de Pamandzi

Photo 3

Les personnes présentes évoquent la présence de plusieurs activités sur un même espace, pouvant parfois rendre difficile la cohabitation entre les différentes catégories d'usagers (« ce n'est pas l'idéal pour les pêcheurs d'avoir des joueurs de foot à proximité, même si jouer au foot sur la plage n'est pas interdit et que tout le monde le fait »). Les lieux n'ont pas été pensés, chacun s'installe où il peut. Les activités ne doivent pas être séparées mais il est possible, en réorganisant légèrement l'espace, de repenser la manière de l'exploiter. Il faut respecter la culture, marier les activités, les usages.

La présence d'ordure (carcasses) est soulevée. Les personnes présentes paraissent désolées de l'image que cela véhicule, notamment pour les arrivants à Mayotte qui peuvent être choqués. Ils évoquent le manque de moyens financiers et techniques pour gérer les déchets, ainsi qu'un manque de discipline malgré les opérations de sensibilisation.

Photo 4

Le reboisement des padzas est plutôt un succès, mais a amené d'autres problèmes, liés à l'apport de végétaux (nouvelles espèces) qui se sont trop bien adaptés et tendent à prendre la place d'espèces locales (qualification de « peste verte » pour l'Acacia Mangium). Néanmoins, quelques reboisements sont cités en exemple comme bien réussis (entrée de Chirongui). Un intervenant souligne que les solutions peuvent être trouvées en réunissant tous les acteurs.

Doit-on reboiser les padzas naturels ? La question n'est pas si tranchée et aucune réponse n'est apportée. Un intervenant souligne la pratique de nouveaux usages sur ces secteurs (trial) au détriment des reboisements opérés par les anciens.

Photo 5

Voir photo 2

Photo 6

Cette photographie suscite des commentaires concernant l'érosion et les glissements de terrain. Une personne explique que la prise en compte du terrain dans les terrains n'est pas dans les mentalités, hormis après un tremblement de terre (NDLR : 1993 ?)

Photo 7

Au regard de la propreté des lieux, les problèmes d'éducation sont pointés du doigt : les riverains et les citoyens ne savent pas vraiment comment se comporter dans l'espace public et imaginent pouvoir faire des bêtises sans qu'il y ait de conséquences (quelqu'un d'autre viendra nettoyer). Il y a eu des opérations de sensibilisation mais cela coûte cher sur le long terme, de même que les opérations de suivi.

C'est aujourd'hui une situation de blocage. Comment mettre en place des méthodes efficaces pour faire respecter les espaces quotidiens ?

L'aménagement de l'espace est également évoqué : la disparité des largeurs de rue, le manque d'espace piéton (trottoir), le manque d'accès, l'absence de caniveau.

Une personne propose que les rues présentées soient à vocation piétonne (ou cycliste) et ne permettent que le passage des camions de ramassage des ordures. Cela pourrait être une marque de fabrique de Mayotte. Des parkings collectifs pourraient être mis en place et ceux qui veulent se déplacer pourraient le faire en vélo. Aujourd'hui, ces rues ont un aspect inachevé, non maîtrisé.

Les limites de propriété (tôles ou feuilles de coco) sont un moyen de se protéger de l'extérieur. La diversité de traitement est liée à la diversité des moyens financiers. Des constructions ont été aidées par la SIM, mais les clôtures n'étaient pas prévues dans les aides. L'harmonisation des ambiances de rue est évoquée.

Photo 8

Les personnes présentes mentionnent le site présenté par la photo comme un endroit auquel on ne doit pas toucher, mais qui est menacé par la sur-fréquentation (pêcheurs, touristes). Le site change au cours du temps : le sable blanc n'est plus aussi brillant autrefois, dans le fond marin on trouve des filets de pêche, au contraire de la plage de Moya où on a une réglementation à cause des tortues, l'îlot blanc n'est pas surveillé : on peut y aller facilement en bateau à toute heure pour faire la fête, même si cet effet est limité du fait de la distance de l'îlot à l'île.

Un intervenant évoque son refus de voir installer des éoliennes en mer sur ce secteur.



Photo 9

Les intervenants trouvent que le premier plan est beau et intégré, la nature est encore présente et rend les bâtiments moins imposants. Piétons et voitures trouvent leur place, et des arbres font de l'ombre.

Le deuxième plan s'urbanise, la nature disparaît mais l'urbanisation est plus réfléchie et maîtrisée par rapport aux anciennes constructions.

Photo 11

Cette photo est un exemple d'une plage propre, mais la majorité des plages est jonchée d'ordures laissées par les gens. La mer communique avec la terre via le sable. La dégradation de ces espaces n'est pas vécue comme irréversible par les personnes interrogées.

Photo 16

M. Adam oriente la discussion sur la question suivante : quelle est la place pour les enfants ? Quelle est celle des zones de rencontre dans les quartiers (rue, quartiers, placettes...) ? Y a-t-il un manque d'espaces de ce type ?

Les personnes présentes estiment qu'il y a un manque lié à l'évolution des structures publiques (rues, terrains de foot) soumise à l'augmentation de la population : les gens ont du mal à s'y retrouver.

Des espaces ont été construits, mais il semble difficile d'améliorer la situation car tous les espaces sont déjà occupés. Un intervenant souligne que cela est peut-être dû à un défaitisme d'ordre politique. Les espaces ne sont pas suffisamment adaptés aux besoins. Il reste des espaces à embellir mais on manque d'espaces dédiés aux jeunes.

Il existe deux types d'espaces de vie : des placettes, que l'on retrouve un petit peu partout, où les gens (essentiellement les retraités où les adultes qui rentrent du travail) s'assoient pour discuter et pour jouer aux dominos. Les lieux d'expression réservés aux jeunes, pour jouer au foot ou au basket par exemple, nécessitent plus de place et là est le problème, car l'existant ne suffit pas, et il y a des difficultés à dégager du foncier pour le futur.

Les paysages préférés

(Question guide : vous restez sur Petite Terre, vous allez sur Grande Terre ?)

Le Grand Sud est la première situation citée, englobant Chirongui et toute la Baie de Bouéni, en traversant l'île. Les routes vers le Sud sont plus confortables que celles permettant d'aller vers le Nord.

Dans un deuxième temps, le Nord est également cité, puis une personne affirme qu'elle n'a pas de préférence, avant de séparer Mayotte en trois grandes zones :

- la côte en allant vers le Nord avant Dzoumouni, les îlots, la mer sont magnifiques et peuvent être accidentogènes si on ne fait pas attention
- le centre c'est la jungle, qui se distingue du reste
- le sud c'est la beauté du paysage de Mayotte avec la barrière de corail, avec une vision systématique des îlots qui souvent perdus, « c'est une beauté »

De tous côtés, le paysage littoral est considéré comme étant beau, que ce soit à Petite Terre ou Grande Terre, le centre étant vu différemment.

Les paysages à cacher

Le front de mer de Mamoudzou, la décharge en sortie de Mamoudzou (mais va disparaître car les déchets vont être enfouis à Tzoumouni), la station d'épuration (à cause de l'odeur). La gestion des stations d'épuration est importante car cela peut être une gêne dans le paysage, même si on ne les voit pas.

La conservation des paysages de Mayotte

Les actions qui ont été conduites ont porté leurs fruits sur le braconnage des tortues, qui a maintenant cessé. La répression est un mal nécessaire. Un intervenant donne un exemple : auparavant, tout le monde balayait devant sa porte, mais cela se perd car les gens pensent que c'est la mairie qui va le faire. Or, la situation peut évoluer avec des verbalisations.

La sensibilisation et l'accompagnement par l'éducation doivent être faites et encouragées, mais aujourd'hui elles ne suffisent pas pour faire évoluer les choses. Les communes doivent apprendre à dire « non » sur certaines pratiques qui ne doivent pas être encouragées. Cela a été fait sur certaines pratiques comme le braconnage des tortues ou la circulation à 5 sur un scooter, pratiques qui ont fortement diminué du fait de la répression.

Il faut que les autorités se penchent sur la question, elles peuvent démarrer très fort puis soulager un peu la pression une fois que les pratiques sont ancrées. Cela peut aller très vite car les nouvelles circulent rapidement sur l'île :

en un mois, des mesures de répression mises en place sur trois ou quatre secteurs peuvent porter leurs fruits sur tout Mayotte. Les intervenants témoignent également des effets négatifs de la répression, en prenant l'exemple du bambou. A Pamandzi, les gens ont l'habitude de faire leur cour en bambou mais ils n'osent pas car il est interdit d'exploiter le bambou naturel. Cependant, cette interdiction la production de bambou destiné à la vente. De même, l'exploitation sauvage du charbon est interdite, ce qui amène à commercialiser du charbon importé : il faudrait favoriser son utilisation légale et maîtrisée.

En termes de paysage, il faut analyser les comportements des gens avant de proposer un aménagement, car on va droit au mur s'il n'est pas adapté.



4.1 Compte-rendu - Commune de Pamandzi

La conservation des paysages de Petite Terre et Pamandzi

Péréniser le sentier botanique, sentier remarquable qui se fait bouffer petit à petit (cheminements informels). De là, on voit tout le littoral, la barrière de corail, l'aéroport.

Les intervenants parlent de la nécessité de grignoter sur la nature sauvage pour résoudre leur problème de foncier. Tout ce qui leur est possible de faire, c'est de ne pas faire des constructions anarchiques.

Petit Moya à Pamandzi, où il y a un gros problème de stabilisation de la falaise. Cet espace est très sensible.

Les usages

Parmi les trois grands volets présentés (Fournir des ressources nécessaires aux besoins dits «primaires», Satisfaire des besoins de la vie quotidienne, Favoriser des pratiques de loisirs et de détente) quels sont ceux qui vous paraissent fondamentaux ?

Les personnes présentes s'accordent pour dire que toutes les choses présentées sont importantes et déjà intégrées dans la vie et les loisirs de tous les jours. Il reste aujourd'hui à trouver les points prioritaires et définir une méthode pour valoriser les espaces, tout en répondant à la continuité de besoins présentés. S'appuyer sur l'existant semble être le point d'accroche à toute intervention. Tout le monde souligne le travail que cela va représenter de tout changer.

Une personne évoque la disparition par abattage des arbres sur Pamandzi, et regrette que les circulations se fassent désormais au soleil du fait du manque d'ombre, qui est nécessaire sur Mayotte. Elle préconise la plantation de fleurs ou d'arbres fruitiers (manguiers) dans les aménagements paysagers.

Les infrastructures sportives semblent être satisfaisantes en quantité mais doivent être améliorées.

Deux zones sur lesquelles il faudrait agir sont citées dans les échanges :

- La plage, en bas, pour favoriser des échanges inter-générationnels en termes de communication, de techniques, de modes de vie : il faudrait pouvoir y trouver des choses pour les petits et les grands (construire un paysage social)
- Le sentier botanique, en haut, pour avoir la vue panoramique de Pamandzi, pour revaloriser ce lieu et attirer des gens qui n'y vont pas d'habitude (paysage naturel et cadre de vie pour valoriser l'image de Pamandzi)

Le centre n'est pas encore un lieu où il est possible d'agir car les contraintes y sont fortes, et les gens ne se concentrent pas dans les quartiers. Or, il semble important de pouvoir pérenniser ce qui a été investi.

Pour Mayotte, il faut également privilégier ces deux pistes, à petite et moyenne échelle : travailler le paysage social et l'image de Mayotte, les deux étant inter-reliés. Cela s'avère d'autant plus important que toutes les générations seraient touchées en travaillant sur les espaces de vie.

Une personne relève que lorsqu'on parle de plantations, on doit également faire attention aux espèces menacées et ne pas accentuer leur disparition, mais plutôt valoriser ce qui existe.

Le paysage invisible

« Cette question fait l'objet de nombreux débats. » Les doyens mahorais souhaiteraient que la parole leur soit donnée sur ces sites, que leurs propositions soient prises en compte et que les actions soient priorisées. Ce volet doit donc être traité avec eux, les élus et les personnes présentes car ils ne peuvent pas s'engager seuls sur ces questions.

Il ressort néanmoins que la prise en compte de ce paysage, induit de s'ancrer dans la culture mahoraise. Les personnes présentes souhaitent que la question soit posée. Elles affirment que l'évolution des paysages doit permettre la valorisation de ces sites, mais dans le respect de l'avis des doyens, qui peuvent avoir tendance à s'opposer à tout projet par manque de consultation. Elles regrettent qu'il n'y ait pas eu « d'historien de la commune associé à cette consultation ».



4.2 Compte-rendu - Commune de Mamoudzou

La notion de paysage

L'entretien débute par une définition de la notion de paysage. Les personnes représentant la commune de Mamoudzou ont apporté une diversité de réponses, relevant en particulier que le paysage est un ensemble : « c'est un ensemble de choses qui compose le territoire, que ce soit visuel ou de l'ordre du vécu ou du ressenti » « Élément de l'univers humain qui permet une meilleure santé, historique, culturel, social, environnemental, tout. » « c'est ce qui est naturel et urbanisé, humanisé et viable. »

Les thématiques suivantes ont également été abordées :

- La notion de cadre de vie : « c'est l'ensemble de tout ce qui nous entoure (bâtiment, océan...) » « comment essayer de cohabiter pour permettre un cadre de vie agréable ? » « c'est un modèle d'aménagement » « Un paysage permet de dire j'aime ou j'aime pas, si un lieu est propre ou pas, ou historique ; à l'œil nu c'est un endroit qui est agréable ou pas, c'est un lieu à s'approprier ou à se désintéresser. »
- La dimension visuelle : « c'est ce qui occupe notre visuel » « ce sont les éléments qui servent de points de repère vus de loin ou au niveau des villages » « c'est une vision qu'on a d'un milieu, c'est une image »
- La dimension sentimentale : « c'est un ressenti qu'on a sur les choses »
- Une notion environnementale/naturelle : « c'est un espace où on ressent la présence d'éléments naturels (arbres et végétation) », « c'est un espace où la nature n'est pas modifiée »

Les motifs paysagers, tant physiques que culturels, sont particulièrement cités : « c'est ce qui compose le territoire comme l'eau, le végétal, le minéral. C'est aussi ce qui est socio-culturellement acquis et avec lequel on compose : le code vestimentaire, le code culinaire... »

Une personne ajoute que pour elle, « le paysage n'est surtout pas du jardinage ».

Photo 1

La première personne à parler répond que le côté naturel de la photo ne lui donne pas envie de rester sur l'image. Il souligne la présence de bananiers, qui traduit une intervention de l'homme sur le milieu, et émet l'hypothèse que cela peut se dégrader. Un autre dit que la couleur du rivage reflète la pollution et l'envasement.

Une autre personne trouve qu'il s'agit d'une belle photo, avec une bonne vue.

Pour les personnes présentes, cette photo traduit un milieu fortement impacté par les activités humaines. La présence de la pointe urbanisée les interpelle. Elles affirment qu'il s'agit de l'une des seules pointes urbanisées du Nord de Mayotte et qu'elle s'éloigne de l'image traditionnelle qu'on peut avoir des villages de l'île.

Une personne évoque la séparation des dimensions spirituelles et physiques. La dimension physique est évoquée par la banane, la terre. Le spirituel se retrouve dans la mangrove (djinns) et le lagon, les pointes accueillent des forêts dans lesquelles les Mahorais vont chercher les grands esprits. Ce sont des valeurs mahoraises. La préservation des sites est liée à leur valeur spirituelle. « On a oublié que ces sites avaient une valeur spirituelle et ils ont été dégradés, il en reste très peu à préserver ». Ainsi, les endroits les plus salins sont les mangroves et les cours d'eau, car « l'occident nous a tué les djinns. Lorsque l'occident est arrivé, il a démontré qu'en réalité les djinns ou les esprits n'existaient pas, ou ne pouvaient pas exister. Les gens n'ont plus peur de ces esprits et on a commencé à occuper les mangroves. Avant, dans notre jeunesse, tout le monde avait peur d'aller faire un vœu dans une mangrove, dans les îlots, car il y avait des esprits. Nos parents nous disaient de ne pas y aller. »

Photo 2

Les petites maisons, les petits bangas, les cases traditionnelles, évoquent l'Afrique mahoraise. « On peut encore prendre les petits sentiers ça ne dérange personne ». Les câbles électriques et les tôles sur les toitures apparaissent choquants, ainsi que les clôtures qui créent des coupures (avant il n'y avait pas de grillage et l'espace était partagé).

Les espèces végétales retrouvées dans l'espace public ou dans les cours sont des plantes utiles (qui donnent des fruits comme les bananiers, les manguiers). Elles font partie du paysage végétal. La proximité de l'homme et de la nature est mentionnée. Dans les paysages, les espaces naturels ne sont jamais 100% naturels. Ce sont des espaces qui restent ouverts.

La perspective en arrière-plan (Mont Choungi) est représentative de Mayotte, c'est un paysage typique que l'on va dessiner sur une carte de l'île par exemple.

Le manque de maîtrise de l'espace est souligné.

Pas compris : la place des bananiers est-elle coutumière ou est-ce une évolution du paysage ? Est-ce qu'enlever les câbles et remplacer les tôles par d'autres matériaux ferait de cette photo une image agréable ?

Quid sur les accès ?

Consommation ?



4.2 Compte-rendu - Commune de Mamoudzou

Photo 3

Les discours sur cette photo sont mitigés. D'une part, l'image semble belle, elle rappelle l'enfance et l'habitude de jouer au foot dans les mangroves, c'est un retour en arrière. D'autre part, les déchets sont apparus dans les paysages, ce qui est vécu comme un gâchis. L'impact de l'homme est fort et génère une dégradation du milieu. Les gens ont des activités mais ne s'occupent pas du lieu ou de l'environnement. Faire du paysage c'est faire le lien entre le naturel et l'humain.

Pour une personne, cette image symbolise la société mahoraise actuelle, entre tradition et modernité (jouer sur la plage avec ajout de poteau, espace public propre qui se salit).

Photo 4

Les réactions sur les padzas sont contrastées selon les personnes : certaines évoquent la rareté des formations alors que d'autres disent qu'elles sont communes. Deux images prédominent :

- Celle d'une caractéristique paysagère de l'île, sur lequel il ne faut pas agir, visible depuis les GR, valorisable pour les touristes et même les Mahorais (« ce n'est pas négatif »)
- Celle d'un paysage pouvant être modifié par des reboisements, pour palier les risques de coulées qui atteignent le lagon. Des personnes s'interrogent : quand c'est naturel, pourquoi les reboiser et ne pas laisser la nature faire son travail ?

Le reboisement par les accacias pose problème car on s'est rendu compte que c'est une plante invasive. Un intervenant explique en outre qu'il lui a été rapporté que les accacias génèrent au bout de 20 ans un virus qui rongé l'arbre, réduisant à néant ce qui a été entrepris au départ.

Au cours de la journée, les padzas permettent de voir une diversité de couleurs, effet qualifié « d'impressionnant » et de « super joli ». Les padzas/Mont Founji permettent de se procurer de l'argile blanc et rouge utilisé dans les cérémonies. C'est un élément naturel qu'il faut savoir préserver mais cela coûte cher.

Photo 5

Cette photo évoque un paysage urbain fréquemment retrouvé dans les quartiers de Mamoudzou. La présence du végétal en arrière-plan est immédiatement soulignée, ainsi que l'imbrication des maisons les unes dans les autres, ces éléments faisant référence à un paysage traditionnel.

Le fond de la photo a un côté sauvage, naturel, mais le contexte actuel à Mayotte privilégie les constructions en dur, quitte à déforester autour. Le naturel est chassé et on remplace ses apports (fraîcheur, humidité) par les constructions et la technique (climatisation).

La déformation, la dénaturation du lieu est mentionnée. Elles trouvent leur source dans le manque de réflexion lors des constructions : réseaux d'assainissement qui laissent à désirer (les tuyaux passent au-dessus du caniveau), mépris des règles d'hygiène ou de sécurité, utilisation de la tôle, calage sur le réseau viaire existant sans le prolonger, empiètement sur la piste pour ne pas toucher à la parcelle du voisin (« c'est la totale de ce qu'il ne faut pas faire en matière d'aménagement urbain »). La pression foncière fait que les gens construisent sur la limite de parcelle, faisant que la toiture dépasse sur l'espace public. Plus tard, si le propriétaire veut faire un étage, il sera obligé de faire un escalier sur l'espace public. Il faudrait que les constructions soient davantage pensées.

Photo 6

Cf diapo 5 vu d'en haut.

Les personnes font un lien entre la position de la maison et la reconnaissance sociale : celui qui a la maison la plus haute est plus reconnu.

La présence du végétal est très importante. L'identification au végétal est très forte, mais la nature est acceptée seulement quand elle n'est pas gênante, sinon elle est évacuée.

Photo 7

Les intervenants demandent quand ont été prises les photos. En effet, les clôtures végétales se sont fait supplanter par les clôtures en taule et sont aujourd'hui beaucoup moins présentes. Cette évolution nuit à la qualité du paysage et à la protection de l'environnement. En général, les palissades sont temporaires et sont remplacées par du parpaing après la construction de la maison. Les gens ne se prennent pas la tête. Ils construisent avec des matériaux plus durables qui représentent la modernité, mais qui sont moins confortables (moindre résistance à la chaleur). La nature offre beaucoup de possibilités naturelles, comme le cocotier pour faire du coco, des lianes, des clôtures (feuilles), mais aujourd'hui les gens préfèrent acheter des tôles ou du parpaing. C'est un paradoxe de la société de consommation qui conduit à sacrifier beaucoup de choses.

Il faut inciter les gens à avoir chacun le même type de clôture et de façade pour avoir une lecture paysagère plus harmonieuse. Le traitement de la rue est également important : elle n'a pas été traitée et qualifiée par le recueil des eaux pluviales ou des trottoirs, il y a un espace public mais il n'est pas valorisé, partagé, et ne peut pas accueillir d'autres fonctions. Souvent, les espaces publics qui permettent de se retrouver, de jouer aux cartes, de discuter, d'échanger, ne sont pas prévus et finissent par manquer. Les gens montent les murs et s'enferment chez eux.



Dans les deux images, l'espace privé et l'espace public sont distingués par les clôtures. Dans la société traditionnelle mahoraise, l'espace public n'existe pas réellement, ce qui représente une difficulté aujourd'hui. Pour le Mahorais, un espace est délimité par la clôture, le reste étant un endroit où il peut jeter et qui sert donc de dépotoir.

Comment faire pour que l'espace public soit approprié et identifié par le Mahorais ?

Photo 8

Une première personne lance « c'est l'îlot de Sable Blanc c'est tout ». Puis la légende du Roi qui mariait sa fille est racontée (« on m'a toujours dit ça »).

Le djinn est permanent dans la vie locale. Il était évoqué pour préserver les sites remarquables : on invente des histoires pour faire respecter le site (par exemple une source d'eau). La préservation est étroitement associée à ces croyances (« c'est sacré, il ne faut pas y toucher »). Une personne s'interroge : est-ce que c'était volontaire de la part des anciens ? Aujourd'hui, les dégradations sont plus visibles car il n'y a plus ces considérations ancestrales.

Une personne se demande si ces histoires auraient pu permettre de conserver ces lieux, alors même qu'il y a une immigration massive ?

Une personne répond que si le développement avait été intégré dans la protection des sites, ceux-ci auraient pu être préservés. En effet, leur disparition est récente et est liée à la non-maîtrise du développement.

Une autre piste évoque les changements d'éducation entre les générations. Un intervenant explique ainsi que les générations anciennes passaient beaucoup de temps avec leurs grands-parents et qu'il y avait une transmission de ces savoirs. Aujourd'hui, les enfants ne savent plus à quoi cela correspond (lien avec l'apparition de la télé dans les foyers).

Est également évoquée à cet effet la question de la propreté des rues : la première chose que les femmes faisaient, était de nettoyer la cour et l'extérieur de la cour, alors qu'aujourd'hui il est attendu que les agents communaux fassent le travail.

L'appropriation des choses est considérée comme très importante. Ainsi, les mosquées et leur matériel et mobilier sont respectés car les gens les considèrent comme les leurs. Mais la place ou l'école ne sont pas considérés comme cela et subissent des dégradations et des vols.

L'accessibilité d'un site permet de sélectionner les personnes qui le respectent le plus.

Photo 9

« On est en France, pas à Mayotte. »

Cette image évoque la modernisation de Mayotte. Les commentateurs sont plutôt flatteurs « Image de demain, j'espère »

Les personnes présentes font ressortir le caractère verdoyant de la scène et espèrent que les espaces verts constitueront une part importante des aménagements. Elles remarquent que l'urbanisation s'intensifie et que de nouvelles constructions s'ajoutent dès que les premiers bâtiments sont finis. La hauteur des bâtiments et la nature des logements (appartements) entrent

en comparaison avec la structure sociale du petit quartier mahorais, qui se perd. Le paysage doit aussi préserver tous ces aspects sociaux, même si la prise de hauteur est rendue nécessaire par la densité de la population.

Une personne évoque l'idée de faire des barres et de créer autour des espaces adaptés.

La question de la pression foncière amène les personnes présentes à s'interroger sur le maintien des structures traditionnelles (cases, animaux...).

Une personne souligne que ces bâtiments accueillent plus souvent des Mzungus (logements de fonction) que des Mahorais. Les Mahorais s'identifient à la métropole.

Difficile de s'intégrer à la société, besoin de reconnaissance qu'il vient de la métropole.

Photo 11

L'évolution du paysage touristique. Quand les Mahorais vont à la plage, ce n'est pas pour se baigner (beaucoup de Mahorais ne savent pas nager) mais pour faire des feux ou des voulés. Les personnes présentes témoignent de la difficulté de s'approprier la mer. Une participante indique que les femmes ont plutôt tendance à rester à la maison s'occuper des tâches ménagères, alors que les garçons sont plus souvent en vadrouille et vont à la mer.

Les gens se demandent ce que peut rapporter le lagon, en termes de développement durable. Il apporte quelque chose aux touristes mais pas aux Mahorais. Il y a donc un travail de communication à faire pour développer cet aspect de manière économique afin que les habitants puissent se l'approprier (restaurants sur la plage). Ce sont les personnes qui ont vu à quoi pouvaient leur servir le lagon qui vont le protéger par la suite.

Photo 12

Mettre une carrière à côté d'un village est une aberration. L'urbanisation pousse les limites des villages toujours plus loin, les clandestins s'installent sur les hauteurs.

C'est une image triste qui ne pourrait pas se trouver en métropole car les associations monteraient au créneau pour arrêter le projet. L'impact paysager est considéré comme fort.

Photo 13

Cette photo témoigne de la perception des espaces publics par le Mahorais. Les bacs ne sont pas un contenant mais indiquent le lieu où peut déposer les déchets. Si le bac est plein, les débris sont déposés à côté. Lorsqu'il n'y avait pas de bacs, les piles de débris étaient brûlées, ce qui ne peut plus se faire aujourd'hui. Il faut que les comportements changent, car cela pose des problèmes sanitaires (les enfants peuvent fouiller dedans) et il y a des nuisances (l'odeur ne donne pas envie de passer, les gens ne peuvent pas se déplacer, en particulier les invalides, car le trottoir est encombré).

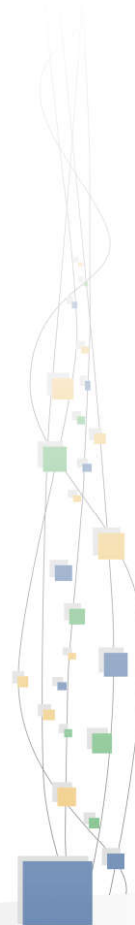


Photo 16

On revient encore sur le débat de l'absence et le manque d'espaces public.

Les enfants n'ont pas le choix que de se faufiler pour jouer, alors qu'à côté on a un espace bétonné mais inutilisé.

On essaie d'aménager les espaces, mais sans se concerter. Il faut aménager pour des fonctions, pour des besoins, pour des attentes. Un exemple est donné, concernant la place du Sénat à M'tzapéré : cette place était auparavant occupée par les jeunes qui jouaient au foot, mais suite à l'initiative de réaménagement de la ville de Mamoudzou, c'est devenu un parking qui a fait fuir tout le monde. Plus personne ne prend de plaisir à fréquenter cette place. C'est d'autant plus regrettable que des gens ont travaillé avec la mairie pour définir les aménagements.

Les personnes présentes souhaitent que les usages soient réfléchis en amont, et préconisent de mettre les espaces publics en contact avec la voie principale, là où il y a des passants, sous peine de les voir non appropriés par les gens.

Les paysages préférés

La question est difficile. Les paysages préférés dépendent des intérêts de chacun : faire du sport, se retrouver, échanger. Il n'y a pas réellement de lieux vraiment vivants. Beaucoup de traditions se perdent.

Les participants indiquent ensuite des endroits qu'ils trouvent valorisants : le front de mer, la mer, la rivière, les forêts, les zones urbaines bien organisées, les cascades... Tout ce qui donne un cachet au paysage peut être valorisé. Ils estiment qu'il y a beaucoup de sites remarquables et citent notamment Kawéni, Tsingoni, les hauteurs de Mamoudzou « il faut préserver ce qui n'a pas été bouffé par l'urbanisation littorale ».

Une personne estime qu'un paysage remarquable doit être un paysage avec des restrictions d'accès.

Les paysages à cacher

Les montagnes de déchets.

La conservation des paysages de Mayotte et à Mamoudzou

Pour être conservés, il faut valoriser ces espaces remarquables avec des sentiers et les faire découvrir (guides).

L'appropriation des lieux est essentielle pour faire respecter les paysages mais ce n'est pas une solution suffisante à elle seule. L'éducation est également un volet d'action important, ainsi que la réglementation. Cette dernière peut être déployée dans les documents d'urbanisme, et de manière urgente car tout est en train de se dégrader.

L'espace doit être occupé pour être valorisé. Le fait de laisser les espaces inoccupés incite la population à les dégrader.

Une personne dit qu'il ne faut pas penser qu'environnement, écologie ou paysage car les gens ne font pas attention. Ils doivent pouvoir y trouver un intérêt. La communication doit agir sur d'autres points comme la santé, ou l'économie. La forme du message est également importante, souvent seuls les Mzungus sont présents dans les réunions mais les Mahorais sont très peu touchés.

Le paysage, c'est peut-être dire que l'environnement peut participer à l'économie et au bien-être de la population.

Les usages et le paysage invisible

La question du paysage doit traiter tous ces points de manière transversale. Il faut insister sur la mixité des zones, pour mélanger les types d'activité (jouer, lire le journal) et que toutes les générations puissent se rencontrer et se retrouver.

En premier lieu, il faut valoriser avec des pratiques, il faut montrer l'intérêt d'avoir ces espaces.

Une personne explique que la vie en métropole influence beaucoup les Mahorais qui viennent étudier : ils sortent, ils se baladent... ils reviennent avec des idées, d'autres besoins, notamment quand ils deviennent parents. Ils se posent la question des activités avec les enfants, surtout quand ils ne veulent pas prendre la voiture (consommation de carburant, etc.) et ne savent pas forcément où aller.

Une autre personne parle de la rue du commerce et regrette qu'il ne se passe plus rien après 17h, car tout a été pensé pour la voiture. Les gens se plaignent tant de l'étroitesse de la voirie que de la qualité des aménagements (pas de bancs, pas de brochettes, pas d'ombre...) Avant, il y avait plein de monde, les gens venaient en famille manger des brochettes. Aujourd'hui, il y aurait plutôt des risques d'agression.

4.3 Compte-rendu - Commune de Chiconi

La notion de paysage

L'entretien débute par une définition de la notion de paysage. Les personnes représentant la commune de Chiconi ont apporté une diversité de réponses, relevant des thématiques suivantes :

- La notion de cadre de vie : « c'est un cadre dans lequel on vit avec l'ensemble de ses composantes comme la faune, la flore, l'urbanisation, qui renvoient une image qu'on essaie d'améliorer pour qu'elle soit agréable » « environnement beau, propre, agréable à vivre »
- La dimension visuelle : « une vue, un regard agréable »
- La dimension culturelle : « influence de l'homme »
- Une notion environnementale/naturelle : « le paysage c'est l'arbre, la rivière, les animaux, c'est nous-mêmes » « c'est la nature »
- Une notion de superposition : « c'est l'environnement qui peut se positionner sur plusieurs plans, avec la terre en premier plan, les petites maisons au-dessus, la forêt derrière... » « c'est un ensemble de composants, qui constituent notre cadre de vie » « c'est une image d'environnement qui est composé de plusieurs éléments comme les arbres, les maisons, les rivières, les montagnes... »

Cette dernière définition renvoie à la présence de motifs paysagers prédominants.

En marge du débat est évoquée la question de la dégradation de la qualité de l'eau par l'homme. Beaucoup de saletés sont trouvées à l'embouchure des réseaux de distribution. Il faut faire en sorte de faire une éducation à l'environnement pour arrêter de polluer. La facture d'eau est trop chère pour la qualité.)

Photo 1

Cette photo suscite de nombreuses réactions, qui font écho aux définitions données précédemment à la notion de paysage.

Les premiers mots évoqués parlent ainsi d'une photo panorama, d'une photo qui symbolise la nature.

La couleur du lagon interpelle : « la terre se mélange avec la mer, ça me choque ». Cette thématique est développée plus en avant par les autres personnes présentes. Les bananes symbolisent la présence de l'homme, qui a imposé la culture et provoqué l'envasement du lagon. Cela montre à quel point l'activité humaine gagne les zones humides, qui sont l'une des principales richesses de l'île (comme en témoigne le fait que toutes les espèces végétales n'ont pas pu être répertoriées). L'aménagement de l'homme a favorisé les glissements de terrain et l'érosion pendant les pluies, ce qui a dégradé les cours d'eau.

Une personne estime que l'homme n'est pas le seul responsable, l'instabilité de la terre étant également une cause de son intrusion de la terre dans le lagon. Cette instabilité nécessite peut-être des mesures de sécurisation pour préserver ce paysage, sans pour autant faire n'importe quoi (le gabion est cité comme une alternative).

Une autre personne remarque la présence de végétation mais voit celle-ci disparaître au profit de l'urbanisation. M. Adam demande si cela choque les personnes présentes.

Une personne qualifie cela d'incohérent. L'urbanisation est certes nécessaire mais elle est éparse par rapport à l'existant et à la nature. Comment doit-on aménager pour avoir un bon cadre ? Une autre personne trouve que cette urbanisation est choquante.

Une troisième personne ne trouve pas cela choquant car tout Mayotte est implanté ainsi sur la côte. La position en hauteur provoque des insécurités, des éboulements, mais cette situation n'est pas typique du Nord de l'île, on retrouve la même chose au Sud et au Centre.

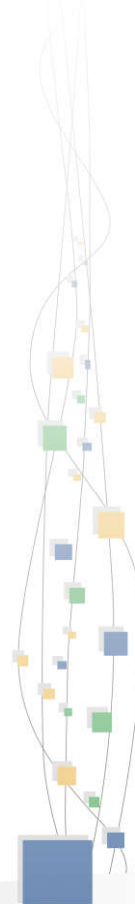
Une dernière personne estime qu'il faudrait prendre du recul par rapport à l'urbanisation, car même si cette image n'est pas choquante aujourd'hui, cette implantation n'est pas d'origine. Il faut chercher une solution et y remédier, pour que le paysage soit mieux que sur cette image.

La difficulté, voire l'impossibilité de revenir en arrière est avancée. Bien que ce soit une réalité à Mayotte aujourd'hui (les Mahorais construisent où ils veulent sans se soucier du paysage ou de ce qui peut arriver), il faut voir quelles sont les solutions pour que cela change et savoir remettre en cause l'existant.

Photo 2

De nouveau, cette photo suscite des réactions contrastées.

- Cette photo représente un peu d'espoir : la végétation est présente malgré les constructions. L'urbanisation est anarchique et manque d'harmonie, car chacun a fait son truc à sa sauce. Cela traduit l'absence d'une vraie politique d'urbanisation : par exemple l'espace vert n'a pas été conçu mais s'est installé de manière spontanée.
- C'est une photo plus récente de Mayotte aujourd'hui, qui diffère de ce qu'ont connu les grands-parents. Ceux-ci connaissaient une grande cour dans la maison, avec un peu de végétation s'il fallait, mais présente de manière organisée. Ici, on est très proche des voisins, il y a du bétail.
- Le touriste peut trouver ça beau, car c'est un paysage vert, propre, avec un arrière-plan agréable à regarder.



4.3 Compte-rendu - Commune de Chiconi

- Ce paysage aurait pu être beau mais il manque de cohérence.
- La logique d'urbanisation, le code de l'environnement, ce sont de belles idées mais les gens n'ont pas forcément les moyens. De plus, la pression démographique pose une contrainte forte. Les gens doivent trouver des endroits pour s'abriter et ceux qui mènent les politiques d'aménagement sont en retard par rapport à la demande. La cohérence du paysage dépend des moyens. Le Mahorais découvre la société de consommation de manière précipitée, il fait tout et n'importe quoi et le paysage en pâtit.
- Cette photo représente l'histoire de la pression démographique, du besoin d'espace, d'installation de maisons les unes à côté des autres. Il y a toujours une vue sur Grande Terre, et c'est bien car cela fait partie du patrimoine

M.Adam pose la question de l'utilisation des matériaux.

Les tôles ne sont pas les plus adaptées, elles évoquent les bidonvilles, ce qui renvoie à un manque de moyens. Elles ne résistent pas à la mer, il y a des problèmes de rouille.

Une personne se demande si la tôle est un matériau ancré dans la tradition de construction mahoraise. Pour elle, cette image n'est pas choquante, car la tôle est très utilisée ; elle ne voit pas un retour aux cases en torchis. Une autre personne renchérit : elle ne se voit pas faire sa maison avec des feuilles de cocotier, comme c'était le cas à Mayotte avant. Le sable de mer a été utilisé petit à petit pour faire des maisons en dur qui résistent mieux aux cyclones. Aujourd'hui, on est dans une logique de modernisation qui pousse à toujours avoir mieux que l'autre (plus grand, plus gros, plus beau), sans penser au paysage. Le résultat est souvent plus moche car il faut faire venir plus de matériaux et cela est plus onéreux.

Est-ce que la modernité est mieux que le reste ? Car ici, l'éclat des tôles est choquant. Une solution serait de continuer à utiliser la tôle, en mettant de la paille par-dessus pour l'habiller. C'est le rôle de l'urbanisme que d'obliger à avoir des choses plus intégrées dans une zone pour préserver le paysage.

Toutefois, il faut également prendre en compte les contraintes : la maison doit être solide car il y a des intempéries parfois très violentes, il y a des rats, des serpents, des scorpions...

Une personne mentionne les briques en terre et leur promotion par certaines sociétés. Elle témoigne avoir gardé un mauvais souvenir de son collègue fait en briques entrecoupées de lamelles de bois, car ces dernières faisaient exploser les briques lors des intempéries (le bois gonflant sous l'effet de l'eau). Elle espère que les techniques ont évolué car cette méthode est peu pratique.

Photo 3

Cette photo est perçue de manière plutôt négative : « désastre », « désolation ». Le milieu apparaît dégradé par l'homme qui a construit un terrain au bord de la mer. La présence de débris, de maisons en arrière-plan interpellent : l'urbanisation arrive en bord de mer, le nombre de constructions a induit beaucoup de terrassements, comme en témoigne la couleur du sable (il ne s'agit peut-être même pas de sable mais de terre).

Une personne dit qu'elle n'aurait peut-être pas remarqué si elle avait fait partie des joueurs de foot sur le terrain, mais le fait de voir la photo la fait prendre conscience de la dégradation du milieu.

Une autre personne indique que Mayotte a toujours joué au bord de la mer à marée basse, même si les usagers s'enfoncent dans la terre.

Le manque d'accès à la mer est relevé : la terre dure a remplacé le sable, mou (la preuve est que des poteaux ont été installés). Les personnes se demandent d'où vient la terre, ce qui fait émerger une inquiétude sur le devenir de Mayotte.

Photo 4

Pour les personnes présentes, le padza est décrit comme naturel, joli avec la couleur rouge de la terre. Une personne estime qu'il s'agit du « Grand canyon à nous ». Il est possible de planter des arbres pour limiter l'érosion mais c'est un phénomène naturel, l'homme n'en est pas responsable.

Les padzas ont toujours été une partie intégrante du paysage. L'homme a pu en provoquer par ses activités, mais c'est une erreur due à l'activité de la culture sur brûlis qui est aujourd'hui limitée. Les padzas non naturels doivent être reboisés.

Photo 5

Cette photo montre la tension qui existe dans les quartiers, c'est un exemple d'urbanisation anarchique. Le paysage est fermé, ce n'est pas joli. Les caniveaux sont trop courts, ni assez larges ni assez longs, ce qui fait que l'eau déborde et qu'elle arrive aux murs des maisons. Il manque de l'espace pour les voitures, l'accès aux habitations n'est pas facile, voire impossible pour les pompiers. Il n'y a pas de portes, les maisons sont installées comme si elles se menacent et les voisins se tournent le dos. Comme ils se connaissent, ils devraient discuter entre eux avant et faire en sorte que chacun puisse avoir un accès. Souvent, ce sont des zones de culture sur lesquelles les gens décident un beau jour de s'installer. « C'est un état de fait, chacun s'installe comme il peut ».

Ici à Mayotte, les procédures sont inversées : d'abord les gens s'installent, ensuite ils demandent l'assainissement, l'électricité...

alors que normalement c'est à la commune de préparer le terrain et le règlement d'urbanisme avant que les gens n'arrivent. La réglementation foncière permet à chaque riverain de discuter, mais si le foncier est flou, les choses sont plus difficiles. Le problème est que la population a des besoins urgents en termes de logement et ne peut pas attendre que les PLU soient faits.

Les tensions sociales qu'il y a aujourd'hui ne viennent pas de là, mais cette image témoigne bien des pressions qui existent (société de consommation, construire en dur sans penser à son voisin...).

Photo 7

Il n'y a pas de limites entre les habitations et la chaussée, ce qui peut poser des problèmes de sécurité des riverains et passants. On est encore sur la problématique des gens qui construisent sans penser aux conséquences.

Il a du y avoir une communication entre les voisins sur la photo du bas, car la chaussée est large, ils ont respecté la réglementation et ont anticipé le fait qu'ils allaient avoir une voiture.

La photo du haut montre des maisons anciennes, les propriétaires n'ont pas fait de plans mais ont fait appel à la SIM. Ils ne sont pas les seuls responsables, l'Etat doit également penser à l'avenir. Si l'Etat / la société ne montre pas l'exemple, pourquoi les gens feraient des efforts ?

Différents matériaux sont utilisés. Sur la photo la plus récente (celle du bas), il n'y a que des tôles, sur l'autre il doit y avoir un matériau biodégradable comme du coco.

M. Adam demande quelle est l'image qui semble la plus intéressante (en termes d'ambiance de rue).

La réponse est mitigée : la photo de gauche est plus jolie mais pose des problèmes de sécurité, la photo du bas semble être intéressante dans ses perspectives d'évolution (le côté temporaire est souligné).

Photo 8

Image plaisante, qui rappelle une carte postale, un cadre idéal. L'homme est passé, on en voit les traces et les bateaux, mais il n'y a pas de déchets. Il faudrait que ce soit tout le temps comme ça, que chacun ramène ses affaires. Les gens y font attention car c'est une île, mais ils ne font pas attention aux autres plages, car on ne se rend pas compte que Mayotte est entourée de mer.

Photo 9

On sent déjà une politique d'aménagement, avec de la signalétique, de l'aménagement, le paysage est globalement beau, sauf en arrière-plan (l'immeuble ne plaît pas). Il y a une certaine harmonie avec la présence de végétation.

Une personne manifeste son désaccord : l'espace lui semble trop imperméabilisé, il y a trop de béton et pas assez d'espaces verts (« on aurait pu mettre du gazon sur le terre-plein »).

Une personne estime qu'il doit faire très chaud dans les bâtiments.

M. Adam indique que la présence de l'immeuble traduit une autre forme de densification et demande ce qu'en pensent les personnes présentes.

Elles répondent que la démographie de Mayotte et la taille de l'île vont obliger à s'orienter vers cette forme de construction, mais il y a un équilibre à trouver entre des maisons en hauteur et des bâtiments plus bas.

Une personne s'interroge sur la raison pour laquelle les Mahorais construisent en béton plutôt qu'en bois. Cela semble une piste possible mais les intempéries, le coût... alimentent le débat.

Photo 11

La photo semble plaisante de part ses ambiances naturelles. La présence de l'homme est discrète, l'hôtel s'intègre bien dans son environnement.

Une personne souligne le travail de surveillance que cela nécessite. L'hôtel fait en sorte que la plage reste propre pour attirer les touristes et a engagé un gardien, ce qui représente un véritable investissement. C'est l'une des seules plages où on ne peut pas faire de voulés et seuls les pique-niques sont autorisés. Une personne estime qu'il y a beaucoup de gâchis lors des voulés et que beaucoup de choses sont laissées sur place (détritus).

Les personnes présentes estiment qu'il est possible d'avoir des résultats si on y met les moyens.

Photo 12

Cette photo évoque la nécessité d'aménager le territoire : « il a fallu trouver des matériaux pour aménager », notamment le remblai de Tsantélé. « Ils ont cassé l'image, ils ont déformé le paysage par nécessité ». La difficulté de revenir en arrière est soulignée : « je ne pense pas qu'on puisse le corriger. Ça se transforme en lac après, en étang plutôt ».

Photo 13

Une première réaction fuse : « C'est super, c'est Mayotte ça ».

Cette photo évoque les problèmes d'organisation du ramassage des ordures, le manque de moyens, le manque de poubelles, l'absence de tri (cartons, déchets verts sont mélangés). Ces poubelles auraient pu être installées de manière à ce que ce soit esthétique, le lieu n'est pas bien aménagé.

Les personnes soulignent la confusion entre le lieu et sa fonction : « Les administrés et les riverains n'y sont pour rien, on a identifié un endroit où placer les poubelles, naturellement ils vont y mettre leurs ordures. »

Une personne relève la présence de déchets verts dans les bacs, alors que les sacs de tout-venant sont laissés à terre. Elle se rappelle que les déchets verts étaient autrefois stockés en tas et que ce n'était pas si sale que ça. Les gens en faisaient du compost. Aujourd'hui, les gens mettent dans des sacs et cela fait déborder les bacs. Il faut que les gens puissent refaire du compost (c'est important pour la terre). S'il y avait la possibilité de faire du tri, il y aurait plus de place pour les autres déchets. La responsabilité est partagée entre ceux qui emmènent les déchets et les pouvoirs publics. Il faut faire des campagnes de communication pour que les gens trient les déchets avant d'aller les jeter. Mais il faut aussi que ceux qui collectent assure leur planning, qu'ils offrent des garanties.



4.3 Compte-rendu - Commune de Chiconi

Une personne estime qu'il s'agit d'une question de discipline. Il faut faire du porte-à-porte pour expliquer qu'il y a des heures précises pour déposer les poubelles et faire le tri. Les horaires ne sont pas toujours respectés par le SIVOM. Cette structure est d'ailleurs en pleine transition car il y a un projet de centre territorial de traitement des déchets. Celui-ci peine à voir le jour car certaines communes sont réticentes (coût).

Photo 16

Les aires de jeux sont absentes. Sur cette image, l'aire de jeux est sécurisée, mais sur certaines communes les enfants jouent au bord de la route.

La présence du mur crée une limite et indique qu'on tourne le dos à l'environnement.

L'aspect différent des deux espaces séparés par le mur montre que le règlement peut être respecté s'il y en a un.

M.Adam parle de la notion d'espace commun et leur évolution dans le temps, avec l'arrivée de la voiture et la densification. Il demande comment faire pour que les gens puissent se retrouver.

Les personnes présentes indiquent qu'il faut développer des parcs, des espaces bien aménagés, mais qu'il ne faut pas les faire n'importe où. Les jeunes ont besoin d'aires de jeux mais il faut aussi penser aux autres générations. Avant, les gens se rencontraient et discutaient avant d'aller à la mosquée. Il faudrait retrouver des lieux de rencontre pour les grandes personnes et tenir compte des différentes catégories d'âge dans l'aménagement des espaces.

Photo 19

« Là, on ne peut pas monter plus haut »

L'emplacement est estimé dangereux, une personne souligne le manque de praticité pour accéder à la maison.

L'architecture souligne des réactions diverses : « c'est joli » « elle est parfaite la maison, elle est super, j'aimerais bien habiter dedans, mais pas sur la colline, posée par terre ». Les matériaux utilisés sont intéressants mais le reste n'est pas bien. « c'est une maison copiée, c'est un style de maison qu'on a en métropole ». Des personnes se demandent si la maison a eu un permis. « Soit c'est un excentrique qui a voulu construire là et comme ça, soit c'est par désespoir parce qu'il n'y a plus de place et il a fait ça comme ça »

Les paysages préférés

Les paysages préférés qui ont été cités sont :

- Les plages
- Le Mont Pénara car on voit tout Mayotte.
- L'aérodrome

Tout dépend de ce qu'on a envie de faire : habiter, se promener... et pour qui on le fait.

Une personne témoigne qu'elle a envie de ne montrer que ce qui est bien et joli, mais qu'il faudrait en fait tout montrer pour faire prendre conscience des réalités. Une autre personne souligne que les touristes sont attirés par les beaux endroits, les cocotiers, et qu'on a tendance à passer vite fait devant les endroits moins beaux, ou jonchés de détritiques (« il faudrait cacher tout le centre de Chiconi alors »). Une troisième personne reprend la question en séparant la réponse selon son angle scientifique (« il faut tout montrer, le bon côté comme le mauvais côté, car on peut améliorer même les mauvais côtés ») et touristique (« je cacherais les bidonvilles »).

Pour que les gens soient bien chez eux, ils doivent faire des efforts et pas seulement quand il y a les touristes. Cela pose la question du développement. Plusieurs problèmes/thématiques doivent être traitées pour avoir un résultat cohérent (économique, social, paysage, tourisme...). Cet ensemble de questions qui interroge le développement de manière générale, et l'urbanisme est un outil qui vient au service du développement du territoire.

Il faut des espaces aménagés avec des espaces verts, des espaces publics, des aires de jeux, des services, des structures sociales, tout ce qui fait qu'une société vit bien.

Les paysages à cacher

Non mentionnés

La conservation des paysages de Mayotte et à Chiconi

Pour qu'un site soit respecté, il faut qu'il soit propre. Il faut responsabiliser les gens et les associer en amont de la conception du projet. Des sanctions sont également souvent nécessaires.

Les usages

Les personnes présentes indiquent aimer aller à la plage et à la campagne, dans les champs, faire du sport.

Une personne demande s'il s'agit de l'île de Mayotte ou du département de Mayotte. Elle indique que les comportements ont changé, les gens veulent aller à la plage ou aller voir les autres pour discuter mais passent leur journée devant la télé ou devant l'ordinateur, ou à faire le ménage. On est dans une modernisation mais il n'y a plus la même solidarité qu'avant.

Les pouvoirs publics doivent proposer des services pour favoriser les rencontres et améliorer le cadre de vie. Il faut aménager de telle sorte que la vie communautaire autrefois existante soit préservée.

Une personne souligne qu'il y a déjà des infrastructures (stade, parc...). Elle se demande pourquoi créer d'autres choses, pourquoi aménager, si le peu qui existe n'est pas utilisé ? Cela pose la question de la fonctionnalité, de l'adaptation de ces aménagements. Par exemple, le plateau n'est pas utilisé car il y a peut-être un manque de sécurité. Il faudrait améliorer l'existant (par exemple, le goudron blesse les enfants) et développer d'autres sites. Il faudrait responsabiliser chacun et communiquer.

Il ne faut pas oublier que la population a son mot à dire, il faut faire des réunions participatives avant d'aménager.

Dans l'urbanisation future, il faut penser aux équipements de proximité.

Le paysage invisible

C'est une question fondamentale car la société mahoraise se calque aujourd'hui sur l'Occident. Elle risque de s'oublier et de ne pas mettre en valeur son patrimoine, ses savoir-faire, sa culture, sa tradition... Les Mahorais ont une identité, est-ce qu'on est prêt à la laisser s'engluer dans l'identité nationale ? Cela va même plus loin que ça : qu'est-ce que la France peut faire par rapport à la mondialisation ? Une petite île comme Mayotte, où les jeunes écoutent du rap, regardent des clips, boivent du coca et veulent des cheeseburgers, ne peut rien faire, si même la France ne peut pas lutter contre ça.

Il faut trouver une réponse à cette question. Pour que la France puisse agir, il faut que les Mahorais acceptent leurs cultures, leurs valeurs, leurs identités, il faut qu'ils prennent conscience de cette richesse. Ensuite seulement, on pourra dire à la France qu'il faut inscrire quelque part cette identité et la protéger.

Une personne estime qu'il ne faut pas non plus trop exagérer car il y a des associations qui luttent contre la « francisation » et qui sont là pour expliquer les traditions. Cela ne marche pas toujours mais pas exemple, il y a deux cent adhérents aux chants traditionnels, dont une majorité de jeunes générations.

La spiritualité fait partie de la culture mahoraise. Quoiqu'il se passe, quel que soit le stade de développement, il y aura toujours cette quête spirituelle. Il y a beaucoup de problèmes identitaires chez les Mahorais. Les gens qui sont psychologiquement perturbés reviennent vers les djinns, même les gens modernes les consultent.

Une personne propose la création de symboles en entrées de ville qui reflèteraient les spécificités mahoraises : on rentre à Chiconi, on crée un symbole pour marquer la spécificité de Chiconi. L'image de la commune doit être tout de suite présente. Cela génère aussi des modifications du paysage, mais dans le bon sens.

Une autre personne indique qu'il est impossible de travailler sans consulter les chefs de village, même pour ceux qui travaillent dans les communes.



4.4 Compte-rendu - Commune de Bouéni

La notion de paysage

L'entretien débute par une définition de la notion de paysage. Les personnes représentant la commune de Bouéni ont apporté une diversité de réponses, retranscrites ci-dessous :

- C'est un ensemble d'espaces (verts, touristiques, historiques), de lieux, de sites qui peuvent être remarquables, mais c'est aussi les habitants.
- Le paysage a aussi un aspect identitaire (« paysage humain » : indiens, bantous, métropolitains). Le paysage est révélateur d'une certaine façon de vivre, il a trait à l'économie du territoire, au folklore, à la culture traditionnelle et moderne, mais aussi aux chants, aux oiseaux, aux cris de la maman qui appelle son fils, aux couleurs, aux odeurs, aux sensations... L'architecture fait partie des éléments constitutifs du paysage.
- Le paysage c'est aussi des éléments qui sont éphémères, qui peuvent être en mouvement ou évoluer en fonction de la journée ou de la saison.
- Dans le mot paysage, j'y mettrais le paysage humain, le paysage social. Le paysage humain s'identifie par l'organisation de la vie sociale. Il y a un paysage culturel (Histoire et histoire des gens), très lié avec le paysage social, mais également un paysage éducatif. En définitive, le paysage c'est une organisation de l'espace qui fait tourner plusieurs paramètres autour d'un point qui est le bien-être. Chacun peut faire ce qu'il veut mais il y a des règles qui organisent et orientent la société. Le paysage c'est une œuvre d'art, avec des textes, des lois, des interdits et des choses permises. Les interdits limitent l'action de l'homme dans son environnement (par exemple : j'ai le droit de jeter ma canette mais je ne la jette pas dans mon environnement).
- Le paysage c'est un terme complexe. Il y a un côté pictural qui correspond à une portion limitée d'un endroit vu par un observateur. Le paysage n'est pas qu'une idée, il englobe plein de notions. Il peut s'ancrer dans une politique d'aménagement. Le paysage a un aspect un peu écologique et naturel.
- La notion de couleur est très importante, car on peut qualifier les paysages par les couleurs (naturelles, politiques...)
- C'est l'image du pays.

Photo 1

« Quand il y a une image projetée comme ça, chacun se fait son idée par rapport à cette image ». Ainsi, chacun voit cette photo de manière propre, comme en témoigne les remarques reportées ci-dessous.

Une première personne traduit cette image en disant que « Mayotte est une bananeraie, même aux abords d'une plage

qui pourrait être super belle, les feuilles de bananiers entravent la beauté ». Présents au premier plan, les bananiers sont comme une insulte à la profondeur qu'il y a derrière.

Il y a une certaine anarchie en termes d'aménagement et de gestion du littoral : il y a une bananeraie, de la boue qui traduit un envasement du lagon, une mangrove qui n'est pas en bonne santé, des maisons sur les points sensibles. C'est un environnement malade.

Pour une personne, cette image montre une organisation avec de la vie sauvage, un environnement malade, un bout d'île qui disparaît derrière la mangrove, et enfin, au loin, au bout là-bas, la vie humaine apparaît. La vie humaine organisée est laissée au dernier plan et les autres choses désorganisées pourraient envahir l'homme et le faire disparaître.

Pour une autre personne c'est l'inverse. L'humain impacte son environnement et est responsable de cette anarchie.

La mer est bleue sur la droite mais ce n'est pas forcément une image dont on peut être fier. Les bananiers viennent sur le littoral, la mangrove a disparu... Cela montre la disparition d'un paysage qu'on connaissait mais qu'on ne retrouve plus. Il y a peut-être une organisation à revoir en discutant avec les élus.

Photo 2

Cette photo évoque le début de la modernisation, au moment où la case en terre battue se fait remplacer par les premières cases SIM, avec des bangas des jeunes célibataires, des sentiers en terre battue.

Une personne demande si c'est une image ancienne. Une autre personne répond que ce n'est pas forcément le cas mais que cette image ne traduit plus vraiment la réalité.

C'est une image typique de l'urbanisation galopante, pas très intégrée, avec des maisons qui se chevauchent... Les cases SIM reflètent davantage la pauvreté qu'une société évoluée/développée. La SIM sait faire des choses très chics, mais donne à la majorité de la population des cases en tôle, mal conçues. Il faudrait des études pour avoir des constructions mieux intégrées dans le paysage/la nature. C'est quelque chose qu'on aimerait bien voir disparaître.

« Je n'aimerais pas habiter dans ce quartier, car il y a une certaine désorganisation, chacun fait ce qu'il veut. C'est une vie très difficile et on se dit en regardant au loin que la vie sur le Mont Choungi doit être merveilleuse. »

Il vaudrait mieux faire un étage pour économiser l'espace et faire autre chose des terrains en les aménageant.

Cela rappelle les quartiers difficiles des ghettos africains. Les bananiers sont un point positif sur cette image, ils sont un moyen de subsistance. Les bananiers masquent la douleur des gens qui habitent dans ces quartiers. Les bananiers prennent le



dessus sur les toits en tôle qui ne sont pas très beaux, la nature prend la place qu'on veut bien lui donner.

Il faut se poser la question : « dans quel paysage j'ai envie de vivre ? ». On apprécie les espaces organisés des villes européennes, les couleurs qu'il y a dans les ronds-points, mais à Mayotte on ne voit que des bananiers sur chaque centimètre carré. Bouéni a mis en place une opération baptisée « Bouéni Fleuri », mais la plantation de fleurs n'a pas très bien marché, au contraire des arbres à pains., qui donnent des fruits. Une fois que les premiers besoins (se nourrir) seront réglés, on pourra peut-être penser à organiser sa vie autrement.

Photo 3

L'endroit est qualifié de déchetterie. Personne ne pense à aménager cette place alors que les jeunes jouent souvent dessus.

Une personne indique qu'il y a déjà un terrain de football dans le village, régit par des règles draconiennes. Si un autre terrain de foot existe sur la plage, c'est parce qu'on peut y jouer sans limites, quand on veut, avec ses propres règles (à part quelques règles sociales). Les gens avaient pris l'habitude d'aller jouer sur la plage, mais la mise en œuvre du remblai a perturbé cet usage. C'est différent de jouer au foot à la plage (jouer pour le plaisir) ou sur le terrain de foot (compétitif).

Une personne constate qu'il y a toujours une dualité entre la vie qu'il y a ici (liberté) et celle qu'il y a en arrière-plan dans le village (règles). Les pirogues évoquent à la fois la misère et la vie traditionnelle. Il y a quelque chose de misérable derrière ces clôtures, ces pirogues installées n'importe comment, ces jeunes qui jouent au milieu des débris...

Au premier coup d'œil, c'est la triste réalité qu'on voit en allant sur la plage, on voit une décharge. C'est un endroit typique des efforts à faire pour avoir un paysage acceptable. Rien n'a été défini pour qu'il y ait une organisation entre le foot, les pirogues, les bangas construits en arrière-plan. Mais c'est autorisé/toléré par les municipalités et les administrations.

Cette photo montre qu'il y a un conflit entre l'évolution des habitudes, l'aménagement anarchique et non maîtrisé de l'espace, et la nature qui essaie de reprendre ses droits (on voit la vie derrière).

Qui doit nettoyer ? L'état, les communes, les utilisateurs ? Sur cette question, chacun doit balayer devant sa porte.

Photo 4

C'est une terre démunie de culture, dégarnie, mais c'est un paysage naturel, propre (pas de déchets), coloré (vert, bleu, rouge), qui attire. C'est une image qu'on peut montrer. Elle correspond à un paysage de carte postale avec ses couleurs et ses contrastes. C'est un bel endroit pour aller marcher, la nature y a toute sa place, cela peut être attractif pour le curieux.

C'est aussi un lieu sans culture (dans les deux sens), qui disparaît si on ne l'entretient pas.

Ce paysage est une expression de la désolation. Le désert peut être très beau, mais à la télé, pas pour y vivre. C'est beau pour les autres.

C'est un bel endroit mais la terre n'est pas stable (pas de végétation), ce qui pose des problèmes d'érosion. C'est un padza actif du aux activités humaines. Derrière, c'est le lagon et le littoral

qui subissent les conséquences de l'artificialisation des terres, qui accélère le ruissellement des eaux. C'est tragique pour l'environnement. « Ça fait un peu tâche à l'intérieur. Tout autour on a un environnement qui a l'air en bon état, et tout un coup on voit une plaie en plein milieu. » « C'est la calvitie de Mayotte. » La nature est déshabillée par l'homme (surpâturage, culture sur brûlis). Cette photo ne montre pas une conséquence du vieillissement de l'île, qui se verrait plutôt sur les roches.

Avant les gens n'habitaient pas forcément sur le littoral (des doutes surgissent quant à cette affirmation).

Photo 5

Les personnes présentes mentionnent les fenêtres fermées, le manque d'accès fiables, la structure en impasse de la voirie.

Chacun a pris un bout de terrain pour s'installer, ce qui s'explique par le caractère insulaire de Mayotte et son espace limité. Tant que les gens peuvent rentrer chez eux, ils ne se posent pas la question du passage pour les autres. Une petite cunette a été improvisée pour évacuer les eaux du voisin qui dérangent mais elle n'est pas forcément bien dimensionnée. Cette situation est encouragée car personne ne dit rien ; La SOGEA place ses compteurs là où elle veut.

L'urbanisme est mal maîtrisé. Il n'y a pas d'accès pensés, même pour les pompiers. C'est quelque chose qu'il faut revoir.

Mayotte est en train de changer de visage (de paysage). On voit le contraste ancien/nouveau. C'est une évolution où les habitants mettent des moyens financiers, ce qui est typique. Les autorités doivent réguler tout cela pour que cela se marie bien mais leur absence est la source de cette image. Dans l'esprit arabe, le bien matériel le plus précieux est le domicile. Ce rapport à la propriété est peut-être un levier sur lequel il est possible d'agir. Il serait plus judicieux d'avoir un bâtiment mieux organisé que de nombreuses petites cases mal ordonnées.

Un contraste existe entre le paysage vert à l'arrière et les constructions avec des matériaux qui ne sont pas forcément nobles, propres d'un seul côté. Tout le monde veut se débarrasser des maisons SIM en tôle. C'est un territoire en chantier, anarchique, sans autorité régulatrice. Chacun essaie d'optimiser son espace sans penser à son voisin.

La mise en place d'un PLU va sûrement permettre aux gens de comprendre qu'il faut maîtriser l'aménagement du territoire.

Il y a beaucoup d'aide financière destinée à Mayotte qui repart en métropole. La culture mahoraise est certainement responsable, mais il y a aussi un manque de motivation des autorités. Il y a certainement une question de compétence, avec un manque de planification et de projection dans l'avenir. Le besoin est trop exprimé à un moment donné donc on ne peut pas anticiper. Le turn-over rapide des fonctionnaires (2 ans) peut aussi être un frein au développement de Mayotte (perte de temps, d'argent et d'énergie).



4.4 Compte-rendu - Commune de Bouéni

Photo 7

En temps normal, tout est prévu lors de demandes de lot, mais chacun fait ce qu'il veut. L'autorité publique s'efface devant la volonté individuelle. Il n'y aurait pas besoin de moyens financiers pour mettre fin à ce genre de pratiques, une simple discussion pourrait suffire. Mais si les autorités ne disent rien, elles autorisent voire encouragent ce genre de pratiques.

Cette urbanisation anarchique engendre des difficultés à circuler et l'eau peut déborder. Avant, il n'y avait pas de viabilisation en amont de la construction. Les gens construisaient n'importe où pour faute de moyens.

Ce sont des choses très actuelles. Les riverains mettent leur clôture sur la route et désormais il n'y a plus de trottoir. Le PLU permettra de gérer les limites pour faire respecter ce pour quoi les gens ont signé.

La société a encore besoin d'un peu de temps, mais petit à petit cela va disparaître. L'intérieur est un espace d'intimité où les gens ne sont pas habitués à ce qu'on puisse les voir chez eux. Ces clôtures permettent de cacher (que ce soit de la misère ou autre chose). Les gens s'approprient les espaces tant qu'ils peuvent encore le faire.

La chaussée, les accotements, les trottoirs demandent beaucoup de place. L'ancienne société était plutôt africaine, tout le monde vivait ensemble autour de la maison du chef. Chaque village avait des petits chemins et une mosquée. Aujourd'hui, les aménagements sont plutôt romains... Dans les quartiers neufs, on pense d'abord à créer les accès avant de construire. La difficulté est dans le cœur du village : comment réussir à aérer un petit peu plus l'espace pour y introduire de la modernité ? Il faudra certainement reloger certaines personnes et casser certaines zones. Les voies ont déjà été ouvertes auparavant lorsqu'il fallait que la voiture du médecin puisse accéder partout.

Photo 8

Cette photo suscite une diversité de réactions mettant en évidence l'image qu'ont les Mahorais de leur territoire.

« C'est une image triste, il n'y a pas de lumière, le fond s'assombrit. »
« C'est un paysage de désolation. Il y a quelques pas dans le sable comme si c'était Robinson Crusoë qui était venu avec Vendredi et qu'ils avaient disparu dans la nature. Il n'y a pas âme qui vive. »

« C'est une image qui me renvoie à quelque chose de très profond : il y a des personnes qui viennent ici et qui disent 'ah que Mayotte serait bien sans les Mahorais' »

« C'est une image de carte postale, très touristique, presque déconnectée de la réalité. C'est comme dans les lieux touristiques où on cache la misère. On n'y voit pas la vie des Mahorais, qui rient ou qui discutent. Il n'y a pas de joie de vivre. »

Les personnes présentes ressentent que les Mahorais ont du mal à s'approprier leurs lieux. Ils devraient dire « c'est Mayotte », « c'est beau », mais ils pensent avant tout au tourisme quand ils voient ce genre d'image. Ils se disent que « c'est trop beau pour être chez moi », alors que c'est quand même Mayotte, avec ses difficultés et ses beaux sites. Au lieu de rester cloîtrés dans la misère quotidienne, les Mahorais doivent s'approprier ces lieux, mais dans le bon sens du terme : il ne faut pas mahoriser ces images.

Si une photo avait été prise au siècle dernier, l'image aurait été exactement la même. C'est une image qui n'évolue pas. L'îlot est inondé, exondé, mais il n'y a aucune vie. Il n'y a aucune canette. Ce n'est pas Mayotte. C'est un espace sans vie. Une personne qui va sur cet îlot est immédiatement cataloguée « Mzungu » avec une connotation d'oisiveté.

On se sent plus familier quand il y a des déchets, dans un paysage avec des bananiers. Il n'y a pas d'enfants.

Photo 9

« Ce n'est pas chez nous non plus. Il s'agit d'un quartier latin à Paris ou d'Affrikanners à Johannesburg. C'est 'Mzunguland' »

La photo montre un espace moderne pensé, avec une large route et des trottoirs, mais juste en bas et juste à côté il ne faut pas regarder car c'est catastrophique. Les lieux de vie ne sont pas pensés et organisés.

C'est un espace organisé de manière complètement exogène car le Mahorais ne se reconnaît pas. Où on peut poser ses affaires, où va la fumée des cuisines, va-t-elle déranger les voisins ? Est-ce qu'on se donne les moyens de vivre nos traditions et nos coutumes dans ces espaces avec nos familles nombreuses ? Est-ce que les villages/les communes sont suffisamment organisés ? Ici, on est dans une salle de réunion, il n'y a pas de vidéoprojecteur, il n'y a pas de wifi ! Est-ce que l'intellect du Mahorais est suffisamment aiguisé pour pouvoir commencer à vivre dans ces lieux-là ? Il va y avoir un hiatus dans la vie de tous les jours. On peut oublier les latrines et aller aux toilettes, mais comment on fait pour inviter 50 personnes ? Comment on fait pour écouter la musique ? Dans cette image-là, on a mis la charrue avant les bœufs.

Ces gros bâtiments sont complètement déconnectés de la vie et de la réalité sociale du milieu.

Le bâtiment en arrière-plan est considéré comme moche (référence des quartiers difficiles de Marseille) ou beau selon les personnes.

Entre les KASSIM misérables et les TIT2 de Mzunguland qui ne correspondent pas à nos vies de famille, il y a un juste milieu à trouver. Le bâtiment commence à être sympa, mais les architectes à Mayotte créent des bâtiments de la métropole

qui viennent des endroits les plus froids, conçus pour garder la chaleur ! Pour l'instant l'effort d'adapter les constructions à la société mahoraise n'est pas fait.

Photo 11

C'est une photo idyllique car il y a de la vie, des baobabs. Il y a sûrement des canettes et des makis également.

Cette photo évoque la vie mais aussi le repos, la curiosité, l'envie de voir autre chose. Les gens qui travaillent ici ne peuvent pas apprécier la beauté du lieu car, justement, ils travaillent. Malheureusement, ceux qui vont dans ces endroits payent trop cher : « on vole le touriste. On le décourage », alors que le tourisme est une activité qui pourrait être source de revenus pour beaucoup de Mahorais.

Mayotte devrait être toujours comme ça, pas dans le sens 'industrie touristique' mais comme un lieu de repos, où il serait possible de se retrouver sans être soumis au contraste entre la misère et l'anarchie. Les bâtiments s'intègrent complètement dans le paysage. L'arbre est qualifié de majestueux et suscite la curiosité. Il y a de l'organisation. La nature est respectée (pas de marques, de traces de brûlures, de maisons...). C'est harmonieux, paisible.

Cette image représente ce que Mayotte a été et ce qu'elle peut redevenir.

« Il y a quand même des zones qui ne sont pas en guerre contre la nature ».

Photo 12

C'est dramatique de voir cela, ce n'est même pas possible d'empêcher les gens habiter à côté de la machine d'extractions.

Il faut vraiment engager une réflexion sur la provenance des matériaux, réserver les nôtres pour certains secteurs mais surtout arrêter de faire des carrières en pleine ville. « L'arrivée à Koungou n'est pas belle. Il faudrait un gros panneau devant pour cacher ce qu'il y a derrière ! »

Une personne indique que l'activité de la carrière a commencé lorsque le village était composé environ d'une centaine de maisons. La carrière était alors loin du village. L'urbanisation s'est générée de manière spontanée et a envahi la carrière. Elle n'a pas été pensée. Ce sont des bangas. Comment a-t-on pu laisser les gens arriver jusque-là ? Il y a une déresponsabilisation des politiques concernant l'immigration de Comoriens. Que peut-on faire en termes de stratégie paysagère (pris au sens géostratégie) ? Peut-on déloger des personnes qui ont organisé leur existence au détriment de l'humain ? Il faut faire de l'éducation pour faire changer les mentalités sans pour autant laisser sa tradition de côté. Attention, l'éducation n'est pas forcément une acculturation.

Discussion sur les nouveaux Mahorais.

Photo 13

C'est une image désolante.

Il faut emmener les poubelles tous les jours à la décharge car il n'y a pas de ramassage. Les ordures qui jonchent les rues posent des problèmes de santé publique. Il y a des camions pour récupérer les déchets mais les mécaniciens manquent.

Plus de 60% des déchets que l'on trouve le long des routes sont des déchets verts. Il faudrait les composter. Si chacun régénère et utilise ses déchets verts, ce sera déjà un point de gagné et il n'y aurait plus qu'une poubelle au lieu de trois sur cette image. Mais pour cela, il faut être au courant que le tri existe, et que les moyens humains soient formés (syndicat de gestion des déchets). Normalement, les bacs bleus sont pour le métal, or tout est mélangé. Le tri sélectif a été mis en place dans les années 2000, mais ça ne fonctionne pas encore car il s'agit du même camion qui vient le même jour pour transporter à la même décharge. Il n'y a pas de lieu pour mettre les déchets verts de manière séparée, alors même qu'il était reconnu avant l'instauration des PLU. Il ne faut pas dramatiser sur le sujet car les choses ont évolué très récemment. Le message à la population est passé, mais maintenant il faut des actes pour faire évoluer la situation.

Cette image montre des poubelles débordées : ça veut dire que les gens ont déjà eu un début d'éducation. Mais ils continuent à jeter devant chez eux car ils savent que la mairie vient nettoyer le caniveau. Le camion ne passe pas toujours.

Que les déchets soient ramassés ou non, les salariés du syndicat ont leur salaire. Si on inversait le raisonnement, c'est-à-dire en payant au kilo de déchet ramassé, les déchets seraient évacués.

Il y a trois sujets à Mayotte où les élus doivent être courageux : la gestion des déchets, les transports publics et l'assainissement.

Photo 16

Avant, les terrains de foot et les plateaux polyvalents formaient l'espace public. Les jardins disparaissent au profit de nouvelles constructions et on se rend compte que les jeunes sont de plus en plus dans la rue. Les quartiers sont souvent trop denses et on a oublié les enfants. Il faut laisser des petits espaces publics pour pouvoir échanger ou jouer. Certains ont la chance d'avoir une plage pour jouer mais tout le monde ne peut pas en bénéficier.

Cela peut susciter des problèmes de voisinage. Par exemple, la place réservée aux manifestations traditionnelles située à côté de la mosquée est souvent occupée par les enfants qui sont forcément un peu bruyants.

Il y a des besoins en aires de jeux et de repos adaptées aux enfants.

Les paysages préférés

Les personnes interrogées indiquent aimer aller dans la forêt, dans les champs (la campagne) qui correspond au jardin mahorais, sur la plage, faire de la plongée ou rester à la maison, lors de leurs jours de repos.

Sur l'île, les gens descendent vers le Sud.

Il n'y a pas vraiment d'endroits spécifiques, hormis l'îlot de sable blanc.



Les paysages à cacher

Mentionnés au cours des thèmes précédents.

La conservation des paysages de Mayotte et à Chiconi

La spiritualité peut donner des règles de civilité (dans le Coran, les prières...).

Il faut se donner les moyens de nos ambitions en sensibilisant et verbalisant. La répression doit être visible pour qu'elle soit effective : les sanctions doivent être communiquées pour que tout le monde prenne conscience qu'elles existent (ex : le jour où il y a eu un PV dans les lavages de voiture, tout le monde a arrêté car tout le monde l'a su). Mais la répression pure et dure doit être légitimée, les autorités compétentes et l'administration doit proposer des alternatives cohérentes. Les associations peuvent aussi mettre en place des actions car elles montrent une motivation forte.

Il ne faut pas se décourager dans la pédagogie. Contrairement aux autres départements, beaucoup de lois arrivent à Mayotte depuis 2008 et il faut tout intégrer d'un coup. Les enfants s'approprient ces notions et les transmettent à leurs parents. D'ailleurs, ce sont les jeunes qui ramassent les déchets dans les rivières.

Le problème est le double visage de Mayotte : 45% de la population vit dans une société à part avec leur propre économie, leurs réseaux... c'est plus difficile de faire respecter les règles.

Le paysage invisible

M. Adam évoque le lien entre les croyances et le respect des lieux.

Les croyances étaient une manière de nous faire respecter l'endroit, mais les djinns et les esprits ont disparus à cause des clandestins. Il n'y a plus de spiritualité.

L'éducation par la peur n'a pas toujours fait que des bonnes choses. Par exemple, beaucoup de Mahorais ont peur de mettre la tête dans l'eau car le lagon a été mystifié pour dissuader les enfants d'aller dans l'eau (risque de noyade). Mais aujourd'hui, cela constitue un frein à l'éducation car les gens ont peur de se faire capturer par un Mamidzi (sorte de montre qui aspire les gens).

On a des experts qui commencent à constituer des mémoires pour traiter du côté immatériel/mémoire/identité. Il y a aussi quelques initiatives associatives qui n'ont pas toujours été soutenues. Elles présentent des démonstrations d'anciens mariages, d'anciens rites... Mais au niveau politique, il n'y a pas encore de prise de conscience de ce que peut représenter la tradition pour le territoire.

« Chez le Mahorais, la notion d'étranger signifie « celui qui vient au-delà des mers », c'est une curiosité que l'on va voir pour savoir ce qu'il se passe de l'autre côté, le Mahorais va vers cet étranger pour prendre toute la connaissance qui vient d'ailleurs. Mais le Mahorais est très avare, il garde en lui ce qui lui paraît intéressant, ce qui lui paraît être sa propriété intellectuelle. Il ne disait que la banalité. Le paysage invisible, le monde des esprits, le monde des choses qui ne se disent pas, ne se transmettait que de père en fils, de manière orale et sortait très difficilement de la famille. C'est pour cela que vous (les Mzungus) ne savez que très peu de choses sur les Mahorais à ce niveau-là. Vous vous dites que c'est un paysage invisible, c'est parce qu'on ne vous dit rien. Vous ne savez du Mahorais que ce qu'il a bien voulu vous en dire, le reste est très profondément ancré, privé et personnel. »



4.5 Compte-rendu - Commune de Tsingoni

La notion de paysage

L'entretien débute par une définition de la notion de paysage. Les personnes représentant la commune de Tsingoni ont apporté une diversité de réponses relevant des thématiques suivantes :

- La notion de cadre de vie : « ce qui nous entoure, les bâtiments, la nature, ce qui ressort de l'environnement. C'est un ensemble » « Un ensemble de lieux dans lequel on vit, regroupés en thèmes : urbain, côtier, marin, plus ou moins homogène et qui représentent la terre » « Un ensemble d'éléments qui structurent un environnement » « ce sont les choses qui font qu'on se sente bien à un endroit et pas à un autre » « Il faut penser à l'entretien de ces environnements »
- La dimension visuelle : « c'est ce qu'on voit » « c'est une vision de l'espace où on vit » « optique panoramique d'un endroit spécifique ou rare »
- La dimension culturelle : « ce sont les éléments qui révèlent l'identité et l'authenticité d'un pays : en regardant une image, un point de vue ou un lieu, on doit pouvoir caractériser ce qu'il renvoie, ce à quoi il faut penser, à quel endroit. Ce sont les éléments qui permettent de mettre en valeur le lieu mais aussi ses habitants et sa culture. Par exemple la mosquée, la cascade de Tsoungou, la retenue collinaire... permettent d'identifier un pays. C'est primordial ». « Si on doit retoucher les éléments du paysage pour le mettre en valeur, cela ne doit pas se faire au détriment de l'image qu'ils doivent renvoyer ». « Un paysage ne doit pas ressembler à un autre, il faut qu'il préserve l'authenticité du coin »

« La meilleure façon de protéger un paysage est de le laisser se développer tout seul, car les paysages étaient là avant nous. On est obligé de vivre dedans alors il faut regarder comment nous adaptons nos comportements et notre instruction de manière à s'harmoniser avec l'existant. Plutôt que de le remodeler à notre façon de voir les choses, il faut travailler sur les perceptions que les gens ont. »

Photo 1

Cette photo montre une mangrove dégradée, peu présente, avec des cultures vivrières au premier plan. « C'est une tête avec peu de cheveux ».

Une personne dit que cette image lui évoque une guerre. « L'urbanisation en arrière-plan empiète sur la pointe comme si elle voulait s'en emparer. La culture des hommes en premier plan essaie de recouvrir le tout et il y a la petite mangrove au milieu qui essaie de se faire sa place. Il y a comme une connivence entre les bâtiments en arrière et les cultures. De plus, il y a peut-être une route entre les deux pour faciliter l'accès

aux champs, ce qui élimine la mangrove. C'est déjà arrivé, On roule tous les jours sur les restes de mangrove quand on va à Mamoudzou ».

Une personne extérieure à Mayotte peut penser que c'est joli, mais c'est plutôt négatif pour nous car la tâche blanche est amenée à s'agrandir. L'urbanisation s'étale car les gens doivent s'installer. C'est choquant mais lié à l'éducation que nous avons reçue. Avec une conscience écologique, on se rend compte que cette pointe est l'une des zones les plus fragiles du littoral (érosion, vagues...). Ces zones sont habitées par des gens assez aisés qui veulent profiter de la vue, ça devient difficile de dire aux autres qu'ils n'auraient pas le droit d'y aller aussi.

Photo 2

Cette photo témoigne d'une identité : un Mahorais va toujours planter pour manger, partout où il peut. Le vert témoigne que l'on peut manger. Si l'urbanisation avait été classique, il n'y aurait pas de place pour les bananiers. Cela fait partie des choses qui doivent être préservées. Quand on urbanise, il faut penser à la manière de vivre du Mahorais, qui n'a pas les moyens de remplir son caddie chaque semaine.

Plusieurs personnes témoignent d'un sentiment d'urgence et de crise à la vue de ce cliché. Elles disent que les constructions n'ont pas été réfléchies, qu'il n'y a pas d'approche globale. Les gens plantent car ils veulent manger. Il aurait fallu réfléchir comment associer les bananiers, les écoles, l'habitat. Cette image exprime une certaine dualité entre une personne extérieure qui dirait que ça gâche un peu la vue, alors que c'est Mayotte et nécessaire au Mahorais.

Une personne regrette l'absence de fleurs (fruits à pain, fénéci, plantes médicinales, plantes à tisanes, parterres fleuris) et d'embellissement de manière générale (amener de la couleur).

Il n'y a pas d'aménagement de trottoirs pour les personnes. Les voiries sont carrossables mais ne sont pas bitumées. Chacun construit dans sa petite parcelle sans beaucoup de rigueur. La végétation génère des ambiances reposantes et apaisantes.

Si l'espace était mieux organisé, la vue du Mont Choungi aurait été différente. Une personne suggère l'aménagement d'un point de vue pour rendre l'ensemble cohérent.

Une autre estime que les préoccupations des gens ne sont pas prises en compte : elle constate la présence d'une terrasse qui n'est pas orientée vers la pointe et le Mont Choungi... Les alentours sont surtout perçus par les personnes qui viennent de l'extérieur. Ce n'est pas ancré dans la culture de se tourner vers l'océan. Traditionnellement, les terrasses à Mayotte donnent sur la rue, elles permettent au passant de s'asseoir et de se reposer, c'est conçu dans un esprit d'accueil. La personne qui vient est



4.5 Compte-rendu - Commune de Tsingoni

plus importante que la vue. Il faut qu'elle soit bien reçue. L'esthétisme est un fait nouveau à Mayotte. Cela n'a aucun sens de mettre des fleurs là où on peut mettre un bananier. L'aspect pratique est une priorité pour les gens. C'est joli d'avoir des panneaux en feuilles de cocotier tressé, mais c'est beaucoup de travail : il n'y a que les pauvres qui ne peuvent pas s'acheter des tôles qui utilisent cela. L'utilisation des matériaux reflète un certain niveau de vie. On utilise du béton et des tôles, dans lesquels on souffre de la chaleur, mais le paraître a pris le dessus sur beaucoup de choses avec la société de consommation. Dans tous les villages, on retrouve le même schéma : à l'extérieur, les petites cases en terre et en paille, puis apparaissent les tôles et enfin, le béton au centre. On part du plus pauvre pour aller au plus riche.

Il y a des travaux de valorisation des matières naturelles. Les gens y reviennent progressivement. La création d'aménagements pour le paysage permet de les valoriser.

Photo 3

Plusieurs aspects doivent être pris en compte. Trois plans se distinguent :

- A l'arrière plan, il y a une grande bande verte avec un étage construit, la nature est complètement grignotée par l'urbanisation.
- Au milieu, un terrain de foot symbolise la tentative de création d'espaces dédiés aux hommes.
- Au premier plan les pirogues représentent la tradition qui essaie d'exister.

Le tout est relié par un amoncellement de petits déchets qui fait le lien entre ces trois plans paysagers, ils viennent probablement des constructions dans la pente.

C'est caractéristique des pressions que connaît Mayotte, la place pour la nature comme pour les hommes est limitée et les espaces sont grignotés au dépend d'une autre utilisation. Mayotte manque de terrains qui permettraient aux jeunes de faire du sport.

Cette image traduit également la vitesse à laquelle les choses ont changé. C'est encore une histoire de perception : pour les jeunes qui sont instruits, les déchets sont vécus comme une dégradation, mais avant, c'était une richesse avec laquelle on pouvait jouer et ce n'était pas perçu comme un danger.

On fait encore parti d'une population où les traditions survivent au milieu d'une société qui a envie de consommer, de se développer et de tenir compte de l'ensemble. Le discours a changé trop rapidement : un jour il y a beaucoup de pub sur le coca et le lendemain on fait des campagnes de sensibilisation car ce n'est pas sain.

Il y a également un manque de prise de conscience des personnes qui utilisent cet espace : même s'il est déjà dégradé,

il n'y a pas d'efforts faits pour le préserver.

Une personne donne l'exemple de la mosquée de Tsingoni pour illustrer la notion de préservation à Mayotte. La mosquée est saturée et on la remplace par du béton : quand quelque chose n'est plus utile, il est éliminé. Elle compare à la métropole : « c'est fou le nombre de vieilles pierres qui ont été préservées, des cathédrales qui ne servaient plus ». Les Mahorais n'ont pas encore cette notion de préservation de patrimoine qui permettrait de faire quelque chose avec. Il faut être éduqué pour cela.

Tant que ces déchets n'empêchent pas les pirogues d'aller à la mer leur présence ne posera pas de problèmes. Les canettes ne viennent pas que de la terre, elles viennent également de la mer. Cette image reflète bien le littoral de Mayotte avec des écoulements de ravinement, de déchets d'origine humaine qui ne sont pas biodégradables comme avant, où les sacs étaient tressés en coco et disparaissaient rapidement. Il faut aménager des poubelles, favoriser une prise de conscience, envoyer les agents de communes nettoyer les plages, revaloriser le littoral en plantant des variétés locales anti-érosion, des espèces protégées qu'on voit de moins en moins, de manière à donner une image plus positive aux touristes et aux locaux.

« Il y a un manque de cohérence, mais on ne sait pas trop comment faire ».

Photo 4

Cette photo suscite des réactions contrastées : « c'est beau, j'adore ça » ou « moi je n'aime pas comme ça, il faudrait des arbres dessus ».

Le lagon récupère les terres à la saison des pluies.

Certains padzas sont anthropiques, d'autres sont naturels. Ce ne sont pas ces terrains qui envasent le plus le lagon. C'est l'un des rares endroits où la terre est visible et où on peut trouver des gueppiers. Cela fait partie des paysages identitaires de Mayotte. On peut savoir où ils se situent. Ce n'est pas choquant à voir quand on sait qu'ils sont naturels. Il ne faut pas forcément y toucher. Deux types de phénomènes sont observables :

- Une certaine monotonie du paysage sur les secteurs reboisés (souvent les mêmes espèces), où la nécessité de creuser pour mettre les plantes a accentué l'érosion
- Des secteurs laissés tels quel, colonisés par la végétation qui a fini par filtrer l'érosion jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que de l'eau qui s'écoule.

Il y a beaucoup à apprendre de ces paysages.

Il y a une certaine fierté à reconnaître un paysage de « chez soi » par une image.

Cette image reflète l'adaptation de l'écosystème aux éléments, cela évoque l'âge de l'île.

Une personne aimerait voir comment était l'île de Mayotte avant, quand elle faisait deux fois sa taille actuelle, avec la barrière de corail. L'intervention de l'homme sur l'espace accentue certains phénomènes. C'est un peu prétentieux de vouloir planter pour empêcher la terre de partir, car il s'agit d'une évolution naturelle. À l'inverse, il ne faut pas que les gens puissent construire sur un padza même si l'endroit offre un bon point de vue.

La notion de paysage comprend aussi l'échelle de temps. Il y a un passé, une histoire volcanique sur l'île que le paysage permet de lire. Il y a des vestiges de ce monde passé, qu'il est possible de valoriser (emmener des classes découvertes).

Photo 5

Plusieurs indices font dire aux personnes présentes que cette photo n'a pas été prise dans un centre de village, malgré la présence de béton :

- La construction de gauche n'est pas finie ;
- Le caniveau est sous-dimensionné, l'absence d'herbe sur ses abords permet de dire qu'il est souvent en débordement. Il a peut-être même été reconstruit pour que les gens puissent bâtir la maison ;
- L'absence de route pour aller derrière indique que ces constructions ont été faites en bout de piste ;
- La maison à la porte bleue est typique des maisons de bordure de village.

Cela soulève la question des eaux usées.

Une personne compare la construction à une boîte de puzzle. Il indique un manque d'harmonie, la présence d'une fenêtre qui donne sur celle du voisin, ce qui fait qu'elle ne doit jamais être ouverte.

Ces constructions n'ont pas fait l'objet d'un permis. Les auvents doivent dépasser les limites parcellaires.

Une personne évoque le manque d'intégration de la notion de paysage dans les documents d'urbanisme (PLU, permis de construire...). Les vues ne sont pas assez précises, les matériaux ne sont pas indiqués, ce qui favorise une dysharmonie visuelle.

Cette photo est évocatrice de Mayotte, elle traduit une certaine liberté des gens qui fait que même si on ne connaît pas le quartier, on peut trouver la maison rien qu'à sa description car chacune est unique (comparaison par rapport à la métropole où il faut faire attention aux numéros). L'harmonisation montre une certaine sérénité qui peut n'être que de façade. À Mayotte, c'est un bordel bien organisé, les gens s'entendent entre eux, parlent, circulent. Les espaces de vie ne sont pas présents d'un point de vue architectural, mais ils sont présents socialement (les femmes font un feu entre deux maisons...). La priorité n'a pas été donnée à l'intégration paysagère mais à la fonction sociale.

Photo 7

Il y a trop d'usages et d'application pour un même lieu. En haut à gauche l'espace public sert de trottoir, de route, de parking, d'accès...

Les tôles ont un usage de protection et de cloisonnement (visuel) et sont très fonctionnelles. Une clôture en végétale doit être refaite tous les deux ans, ce qui représente beaucoup de travail. Une clôture en dur ou en béton est beaucoup plus chère. La tôle est un matériau intermédiaire très pratique, beaucoup plus malléable puisqu'on peut la démonter, la pousser, l'agrandir... même si elle présente l'inconvénient d'être dangereuse et assez moche. C'est une utilisation temporaire. La tôle est un matériau auquel les gens pensent en premier lieu dès qu'ils doivent faire quelque chose.

Une personne souligne également que le choix du matériau est déterminé par les conditions de vie des gens. Une personne peu stressée/fatiguée par son travail peut trouver agréable le bruit de la pluie sur le toit de tôle (berceuse), alors que ce bruit peut s'avérer agaçant pour d'autres.

Photo 8

« C'est une jolie photo qui serait encore plus jolie s'il n'y avait personne dessus. » Le côté immuable du cliché est soulevé : « dans vingt ans ce sera toujours comme ça ».

Une personne indique qu'il s'agit d'une image de carte postale, qui n'évoque rien aux Mahorais qui habitent sur l'île. C'est un lieu qu'on montre aux touristes et aux personnes extérieures. Un Mahorais qui habite en métropole peut reconnaître Mayotte sur cette photo.

Ce paysage est très différent des paysages habités au quotidien (plages). Il évoque un paysage de pirates. Parmi les personnes présentes, certaines se sont rendues sur l'îlot blanc, d'autres non.

Les Mahorais et les touristes n'ont pas la même vision. Ce lieu existe plus dans l'imaginaire des gens car il est associé à des mythes et des légendes. Très peu d'autochtones s'y rendent. Il a une existence symbolique. C'est difficile de dire aux gens de préserver ce lieu puisqu'ils ne l'utilisent pas. C'est récurrent à Mayotte. Le discours est formaté pour des personnes consommatrices d'espaces : il en va de même pour les réserves naturelles et les sites naturels protégés. Ces espaces ne sont pas intégrés dans le quotidien des locaux car ils n'ont pas le sentiment que ces espaces ont été faits pour eux. L'enjeu des paysages réside dans leur appropriation, pour que les gens en soient les gardiens (« on ne les garde pas pour que d'autres viennent faire leur business dessus »). À chaque fois que des projets sont mis en place, les gens ne réalisent pas tout de suite que cela a été fait pour leur bien et les aménagements sont saccagés.

C'est une image de paradoxe entre le développement/le tourisme d'un côté, et le manque d'implication des gens. La démarche de sensibilisation est mal faite : il faudrait d'abord identifier les acteurs réels de ces espaces.

C'est une image à mettre en valeur.

Ce n'est pas la Mayotte de tout les jours, au contraire de Bouéni, du marché, du Mont Choungi. Cette photo c'est une image de l'extérieur qu'on nous donne.



4.5 Compte-rendu - Commune de Tsingoni

Photo 9

Cette image montre une certaine réalité de densification du bâti. Il y a des espaces verts, des bâtiments, des aménagements routiers. Il y a une certaine harmonie extérieure, mais il faut voir s'il fait bon vivre à l'intérieur. Les bâtiments manquent d'intégration, surtout le bâtiment en arrière-plan, qui apparaît comme 'posé' et dont la couleur se détache trop du reste.

Une personne évoque l'évolution de l'urbanisme en disant qu'il faut densifier en hauteur car il n'y a plus de place. Les PLU dressent des limites. Il faut regarder l'image dans son ensemble, peut-être qu'aux alentours il y a des maisons en tôle. Il faut se poser la question des usages, des personnes qui vivent dedans. Il y a peut-être d'autres solutions pour intégrer le paysage, comme par exemple faire du R+2 ou R+3.

Les personnes présentes n'ont pas l'impression d'être à Mayotte. L'une d'entre elle fait référence au nouveau visage de Mamoudzou, très dense.

Photo 11

Cette photo représente le Mayotte 'idéal'.

Une personne connaissant le lieu estime ne plus se sentir chez elle sur cette plage. Elle faisait des voulés en famille, mais ce n'est plus possible car l'espace a été privatisé : accès réservé, parking privé, interdiction d'allumer un feu et consommation obligatoire pour s'asseoir. Tout est rigoureusement calculé, organisé. Il y a même des endroits où il est interdit de marcher. L'Occident est habitué à ce type d'organisation alors que le Mahorais se rend à cette plage comme s'il allait à l'étranger. On ne devrait pas l'empêcher de faire son voulé, pourtant c'est ce qu'il s'est passé. La plage est publique mais il y a une clôture tout le long.

C'est l'une des images phares de l'île, les propriétaires ont les moyens pour faire de la publicité partout dans le monde. Mais un Mahorais ne va pas à N'Gouja spontanément. Il va là où il peut vivre son identité mahoraise : mettre la musique à fond, faire des grillades, aller dans l'eau...

Cet endroit a été aménagé pour le tourisme, avec des petits bungalows, des structures légères. Si on appliquait strictement les lois de conservation du littoral, cet hôtel ne devrait pas exister.

Cette situation va amener des conflits puisque cette image peut devenir l'image normale de Mayotte dans l'esprit des Mahorais, et il va y avoir un paradoxe entre cette image que les gens vont vouloir reproduire et la loi du littoral. Ce paysage fait dire que la communication n'est toujours pas établie entre la réalité et les fantasmes qu'on peut avoir. Aujourd'hui, dans les réunions, la loi littorale est de plus en plus évoquée et vécue comme une contrainte, surtout quand on voit que les autres ont eu le droit.

Une personne estime que la maîtrise des plages en amont aurait créé moins de différences entre les plages. La comparaison avec la photo 3 permet de dire quels sont les espaces qui sont bien ou mal gérés.

Il y a cependant un côté positif : les gens ne peuvent pas faire de feu ce qui évite de les dégrader. Ils emmènent donc un pique-nique, la plage est propre, bien entretenue. Les autres plages sont désolantes.

C'est peut-être du au manque d'aménagement.

Photo 12

C'est une carrière qui a servi à remblayer la mangrove et faire la rocade. Elle correspond à un besoin car il faut se développer et construire. Les Mahorais sont très dépendants de l'extérieur et c'est une des seules choses qu'on peut produire chez nous même si cela ne veut pas dire que c'est bien. Comment valoriser ces espaces ? On ne sait pas quelle suite va être donnée une fois que le filon va être épuisé. Est-ce que cela va être comblé ? La carrière apparaît comme une plaie quand on survole l'île en avion, d'autant plus que les alentours sont souvent verts.

Le remblai était nécessaire pour désenclaver la zone car les camions qui passaient provoquaient de la gêne.

Pour une autre personne, cette carrière correspond plutôt à une agression de la terre qu'à un réel besoin. La durée de vie de la carrière étant limitée (30 ans), quelle en sera la gestion ? C'est la problématique de l'espace contraint qu'on peut appliquer aux plages aménagées ou non... On n'est pas obligé d'avoir des aménagements pour vivre, mais il faut les gérer.

Il y a de quoi s'inquiéter quand on voit ces photos et les évolutions qu'elles mettent en évidence.

Photo 13

Cela repose la question de l'entretien des aménagements quand ils existent.

Avant, les parents faisaient des tas devant la maison et les enfants les apportaient à la décharge. Depuis, on a mis des bacs et on attend.

Cette anecdote montre qu'il suffit d'un petit rien pour que la situation évolue. Les locaux se sont adaptés : « on nous a dit de mettre, ce qu'on mettait auparavant dans la petite décharge, dans le bac » même si ce n'est pas parfait (présence de déchets verts).

C'est positif de voir que les déchets sont regroupés, il existe un lieu identifié pour les mettre. Le système est défaillant, les ordures ne seraient pas par terre si les camions passaient régulièrement. La quantité de déchets a augmenté avec l'utilisation des

emballages mais l'irrégularité du ramassage n'a pas évolué. Les gens peuvent se sensibiliser les uns les autres sur la question des déchets mais il faudrait commencer par faire en sorte que les premiers concernés (ceux qui veulent sensibiliser) fassent leur travail.

Photo 16

Il y a des espaces prévus pour des événements préparés à l'avance, d'autres pour les activités, et d'autres pour se retrouver discuter, échanger, refaire le monde. Il y a une confusion entre ces espaces, ce qui génère des conflits. Par exemple, dans le village, il y avait des arbres avec des bancs en-dessous. Ensuite on a mis une cabane sous les arbres. Enfin, on a coupé les arbres et on a mis le parking. Le banga a été déplacé en contre-bas. Il reste un arbre mais il fait trop chaud, ce qui le rend inutilisable en pleine journée.

Un parking aberrant se situe aux abords de la mosquée et la commune pense à recréer un lieu de vie sur l'espace public. Le domaine public doit servir à installer des lieux de vie. L'état d'esprit tend à privilégier les voitures plutôt que les gens. Les gens qui ont des voitures veulent des parkings pour se garer devant chez eux. Ces projets peuvent être bloqués par les conflits. Un aménagement doit être créé pour la population, il faut donc trouver des compromis.

Les PLU disent que pour chaque permis de construire déposé, il faut qu'il y ait une place de parking dans la parcelle. Mais le fait est que les gens se garent sur le trottoir. Il faut peut-être mieux indiquer les places de stationnement et protéger les trottoirs.

Les paysages préférés

Cela dépend des gens (tranches d'âge et moyens).

Ceux qui ont une voiture vont au Sud-Est.

La place de Tsingoni, où les anciens rois se rendaient attirer.

« Tout Mayotte, de manière générale. Chaque endroit a sa particularité. Il y a de belles choses partout. »

Les Mahorais n'ont pas trop l'habitude de partir en famille. Ce sont surtout les jeunes qui partent pour le week-end. Entre 40 et 60 ans, les gens préfèrent se retrouver sur l'espace public pour discuter.

Certains aiment aller dans les forêts, dans les anciens villages ou sur les points hauts. Le besoin n'a pas été créé : on va à la plage pour faire un feu mais pas plus. Les pistes sont déglinguées pour aller dans la forêt ce qui rend l'endroit désagréable.

La société de loisirs n'est pas encore complètement présente : le plus souvent le loisir est spontané et associé au côté festif mais moins au bien-être et à la détente. Les anciens préfèrent rester chez eux plutôt que de faire la fête. Ce sont plutôt les jeunes générations qui sont en mal de lieux et d'espaces qui leur appartiennent pour s'exprimer. Pour l'instant, on utilise les espaces que la nature a créés et qui sont utilisables (la plage...). Il faut préserver la végétation (en mettant peu de bâtiments) et les rivières (« j'aimerais bien pouvoir prendre une photo d'une eau claire »).

Les paysages à cacher

Il faut cacher les décharges à ciel ouvert et les déchets de manière générale.

On n'a pas non plus envie de montrer des plages comme celle de Sada.

Une personne faisant de l'activité touristique chez l'habitant témoigne que le fait de montrer aux touristes même les choses qui font honte, fait jouer la perception de ceux qui habitent ici. Par exemple, ils vont jeter puis ramasser tout de suite un déchet, pour que ce soit plus propre, ou ils vont commencer à apprendre le français pour pouvoir communiquer si jamais ils n'en parlent pas un mot, parce que ça leur plaît de partager ce qu'ils savent. À force de confronter les personnes à d'autres façons de voir, une prise de conscience se fait au fur et à mesure. C'est une manière efficace de changer les choses car on ne se pose pas en donneurs de leçons.

Une personne raconte qu'amener des gens sur les lieux qui posent problèmes soulèvent des prises de conscience dans la population, induisant une auto-responsabilisation. Il faut montrer ces choses pour que la population s'implique à son niveau. Souvent, il y a un problème de communication entre les gens qui produisent les choses et ceux à qui ces choses sont destinées. Il faut d'abord prendre en compte l'individu, sa situation, sa position, son expérience... Ils ont, par exemple, une connaissance écologique qui n'est pas exploitée, comme le fait de tourner et laisser reposer la terre quand elle est épuisée, alors qu'aujourd'hui on met des produits sans prendre cela en compte.

La conservation des paysages de Mayotte et à Tsingoni

Il faut que les gens s'approprient l'espace. Si c'est la commune qui s'en occupe, ils vont se dire que c'est le travail des agents et pas le leur.

Pour le moment, il est mieux vu de se taire. Dire quelque chose correspond à attaquer une personne, mais cela va à l'encontre de la vie collective. Il faut apprendre à communiquer.

Malheureusement, parfois la sensibilisation ne suffit pas. Par exemple, savoir que faire des déchets encombrants (machine à laver, ordinateurs...) n'est pas évident car il n'y a rien sur l'île pour les traiter.

Le paysage invisible

La culture mahoraise est très orale et tend à se perdre au fil du temps. Il faudrait tout retranscrire par écrit, réunir ces informations et les écouter.

L'adulte en tant que tel avait un statut dans la société qui lui donnait des responsabilités. Ce rôle glisse peu à peu vers les institutions avec l'occidentalisation, c'est-à-dire que l'institution sait mieux éduquer les enfants que les parents, ce qui induit une certaine déresponsabilisation de leur part.

Cela s'accroît par la cassure entre les générations : l'enfant se met devant la télé et l'ancien ne cherche pas à le solliciter, ce qui ne favorise pas la transmission orale.



Annexes

4.5 Compte-rendu - Commune de Tsingoni

En Occident, les jeunes sont professionnalisés pour mettre en valeur cette culture, mais ce n'est pas la vie de tous les jours. Il y a des espaces qui sont dédiés à la préservation et à la diffusion d'un savoir-faire. La personne travaillant dans le tourisme chez l'habitant explique ainsi que dans son travail, les personnes qui accueillent ont conservé leurs anciens ustensiles pour cuisiner, car les gens paient pour venir au contact de la culture mahoraise. Cela peut paraître folklorique mais participe à la préservation, car ils pensent à conserver ces objets lorsqu'ils réaménagent leur maison. Et les petits qui voient leurs parents faire vont imiter ces pratiques, la transmission se fait naturellement. Cela n'empêche pas les gens d'avoir un four micro-onde, une gazinière, une télé. Cela traduit une perception qui change car auparavant, les gens avaient honte de cette culture, ils voyaient cela comme une régression par rapport à la grosse maison du voisin.

Au moment des colonies, il y avait beaucoup de villages à l'intérieur des terres à Mayotte. Il reste des traces de ces anciens villages. Les anciens ont mémoire de cette époque. Il faut leur redonner la place et le statut d'experts qu'ils avaient pour qu'ils témoignent de ce qu'ils ont vécu et pour préserver tout cela. Cela leur donnera un rôle, car aujourd'hui l'ancien n'est plus rien. Par exemple, ce sont eux qui nous disent où sont les tracés des fondations des remparts qui entouraient l'ancien village, les maisons en dur ont été faites avec des pierres qui ont été récupérées sur les remparts. Ce savoir ne vient pas des historiens.

Les anciens racontent les histoires dont ils ont entendu parler quand ils voient des gens venir faire des recherches sur l'histoire de Mayotte. Ils ont une certaine défiance, ils se disent qu'ils ne servent à rien alors qu'on paye des gens qui viennent d'on ne sait où pour faire des recherches.

Il y a 4 ans, s'est déroulé un colloque du polylinguisme : des experts sont venus de l'extérieur pour venir nous dire dans quelle proportion on parlait français, le mahorais, la malgache... Leur analyse a été complètement faussée car ils ont fait l'enquête à Mamoudzou (50% des gens parlent malgache à Mayotte, mais seulement une petite fraction à Mamoudzou). C'est dommage car les locaux savent, ils vivent cette réalité.

Le développement crée des fossés entre les générations.



4.6 Compte-rendu - Commune de M'Tsamboro

La notion de paysage

Une première personne évoque un ensemble de thématiques : aménagement, urbanisme, construction, économie, culture, qui se rattachent à la notion de paysage, développant chacun de ces points : « les élus devraient définir une architecture-type avec d'autres symboles (étages, toits... peut-être même jusqu'à la peinture), faire en sorte de planter pour décorer. Aujourd'hui, quand on entre dans une commune, on s'en fait déjà une première idée car on a aménagé des petits farés avec des panneaux d'information. Or au fur et à mesure qu'on avance, on se fait une vraie idée de la ville. Il n'y a pas de panneaux d'informations, pas de mobilier urbain pour que les parents puissent se reposer. Les administrés veulent un aménagement pour eux-mêmes et ne veulent pas d'aménagement comme le club Med. Il faut rendre la ville attractive pour les autochtones avant de la rendre attractive pour les touristes »

Le mot paysage renvoie pour plusieurs personnes aux notions de vitrine, d'écologie et de développement durable, ainsi qu'à la notion d'avenir. Une personne indique qu'il s'agit d'un « synonyme de site, notion d'aménagement concerté, notion de développement, d'embellissement, de développement durable, mais aussi une ville réglementée pour vivre ensemble », un autre évoque des « aménagements dans le domaine touristique pour attirer les gens de la ville, site remarquable, planté, embelli... pour le bien-être de tous le monde. »

Une personne cite la disposition de la nature avec les espaces verts, les habitations, la voirie, ainsi que la pollution.

Photo 1

Les personnes présentes estiment que cette image montre les conséquences de l'homme sur son environnement : la boue dans la mer, l'eau très sale, les maisons en arrière-plan... « on a honte de voir les plages de sa commune comme ça ».

C'est un espace non maîtrisé en termes d'aménagement, avec la présence de bananiers, de la boue... L'homme construit mais ne maîtrise pas son environnement. La zone des cinquante pas géométriques n'est pas respectée, il ne devrait pas y avoir de constructions et de plantations à cet endroit. Écologiquement, cela traduit la mort de la vie sous-marine. L'environnement est attaqué par les constructions et les champs, ce qui provoque l'érosion comme en témoigne la plage. Est-ce qu'on enlève la mangrove pour laisser pousser les bananes ?

Cette image évoque la pollution (destruction, danger), c'est un endroit délaissé, non entretenu.

Les constructions sur la pointe ne favorisent pas la mixité sociale, il y a des zones pour les riches (où on va casser, on va voler) et les autres sont installés ailleurs, ce qui crée des séparations entre les classes. Il vaudrait mieux construire dans les villages, que toutes les nationalités vivent ensemble. C'est une véritable problématique.

Cette image montre une coupure dans la continuité urbaine.

Photo 2

Cela représente des maisons mahoraises types avec la présence de la nature, de plantes locales, mais qui manquent d'aménagement et de structuration. Le jardin du Mahorais est systématiquement planté par des bananiers et du manioc, il n'y a jamais de séparation des espaces de vie et du potager, même s'il y a des champs non loin. L'absence de sécurité est constatée : les pompiers et ambulances ne peuvent pas passer. Il faut urbaniser et aménager en tenant compte de cette sécurité et des accès pour les handicapés.

Une personne estime que la ville devrait avoir d'autres plantes pour avoir de l'ombre, de beaux espaces... Les bananiers devraient être au champ, mais leur présence auprès des maisons traduit l'esprit de la tradition mahoraise qu'il ne faut pas perdre (comme les bangas ont été perdus). Ces bananiers constituent la richesse de Mayotte. Ce sont eux qui donnent l'ambiance des villes mahoraises « nos villes, nos fleurs, c'est ça ». Une personne s'interroge : quelle dimension doit avoir le bâti, quels rapports entre béton et tradition (qui évoque une certaine harmonie avec la nature) pour demain ?

« Peut-être que les jeunes ne verront plus ça dans 20 ans ». Une personne témoigne avoir des photos de Mayotte datant de 1976. Il n'y a pas de constructions dans la partie haute, les maisons étaient alignées, l'espace était réfléchi, il n'y avait pas de conflits d'espace.

Ici, l'espace pourrait peut-être être optimisé en organisant les maisons mais en conservant leur type.



4.6 Compte-rendu - Commune de M'Tsamboro

Photo 3

Une personne estime que cette image la renvoie à ces responsabilités : la plage devrait être davantage entretenue, sans déchets. La dégradation du milieu est mentionnée au travers de la disparition de la mangrove (probablement coupée pour pouvoir y installer le stade) et du sable. Il y a un manque de sensibilisation par rapport à la pollution. Tous s'accordent à dire que cela traduit un manque d'ambition et de priorisation en termes d'aménagement et d'hygiène. Cela donne une mauvaise image aux personnes extérieures de Mayotte.

Une personne propose de communiquer et d'informer, avec un mot du maire stipulant qu'il est interdit de jeter des déchets. Une autre indique que cette image reflète tout le territoire et ses problèmes, notamment au niveau institutionnel (Etat, communes...). Une dernière répond que tous les individus sont responsables de ça. Il faut faire un travail de collaboration entre les individus, les associations et les institutions en mettant la priorité sur la propreté (l'écologie suivra d'elle-même ensuite).

Une dernière personne mentionne que les jeunes préfèrent aller sur ces zones qui sont moins encadrées.

Photo 4

Les padzas sont un souci même s'ils sont naturels, mais l'homme accélère l'érosion par la culture des champs et le défrichement des zones. L'Homme doit s'occuper de ces lieux (par plantation), sinon on en retrouve les conséquences dans le lagon. Les arbres peuvent arrêter l'érosion, mais les stratégies de plantation sont mises à mal par des problématiques d'entente entre les communes et de financement (qui paye les arbres). Il faut aussi savoir quelles végétaux peuvent être plantées, car on s'est rendu compte que certains arbres étaient envahissants.

Les pouvoirs publics doivent mettre les moyens et faire des actions de sensibilisation auprès des écoles et des agriculteurs.

Photo 5

C'est le Mahorais d'aujourd'hui qui a un pied sur la tradition et l'autre sur la modernisation. Entre deux chaises, il fait n'importe quoi : il conserve l'espace traditionnel, mais la cour est faite n'importe comment, le garage est oublié. Cela va devenir une difficulté pour les pouvoirs publics d'aménager pour la sécurité, pour l'écoulement des eaux... Les aménagements futurs sont bloqués par des constructions en dur. Il faut prendre en compte toutes les facettes de l'aménagement.

Le système d'assainissement devrait être enterré.

Le rôle de chacun est encore évoqué, certains estimant que c'est aux pouvoirs publics de prendre leurs responsabilités (police de

l'urbanisme, etc.) et de s'adresser aux bonnes personnes pour trouver des moyens et des solutions (politique de relogement, etc.). Les choses se développent car les élus laissent faire.

En termes d'évolution, le Mahorais préfère une construction en dur plutôt qu'en torchis, alors même qu'elle va lui coûter plus cher (mise en place d'une climatisation, etc.). De plus, on fait des grandes maisons sur la totalité de la parcelle sans réfléchir aux conséquences (plantations, climatisation, parking, frais annexes...).

Photo 7

Les cours à l'ancienne étaient auparavant entourées de feuilles de coco. Ce matériau coûte trois fois moins cher mais il fallait les refaire trois fois dans l'année. Maintenant tout est en tôle, en grillage ou plastifié, mais quels sont les moyens alternatifs ? Normalement, les règlements fonciers ou des bornes devraient suffire. Les tôles peuvent poser des soucis de sécurité quand elles s'envolent avec le vent, en cas de cyclone par exemple.

La délimitation est une manifestation de la notion de propriété, même autour des champs qui n'avaient pas de clôtures auparavant. Le terrain a une certaine valeur, et la vitesse de l'évolution des choses fait que les gens cherchent à se les approprier très vite. Cela se traduit par des clôtures pour éviter que les limites de propriété soient franchies.

Pour le moment, le Mahorais colle sa maison sans penser à celle de son voisin et aux relations de voisinage. Les jeunes générations veulent des espaces entre les maisons et des limites bien définies, mais tout le monde se retrouve collé par manque d'information et de moyens. Les relations de voisinage commencent à être conflictuelles dans certains secteurs.

Photo 8

C'est un exemple de plage propre vers lequel devrait tendre toutes les plages. La différence est clairement visible, cette image donne envie de se baigner dans la mer.

Une personne revient sur la définition du paysage et dit que c'est une identité, une architecture et une idéologie reprenant différents domaines d'activités ou de structures sur un même espace, et défini par les élus. Il faut que les élus jouent le jeu pour que les choses deviennent possible et que tout le monde s'implique.

Une personne note l'absence de l'homme et voit une plage abandonnée, presque inaccessible (nécessité de prendre un kayak).

Une autre trouve l'image magnifique.



Photo 9

L'image rencontre des commentaires mitigés. Les personnes présentes relèvent à plusieurs reprises que cela pourrait être mieux, en termes de condensation du bâti. Une personne indique que la SIM fait des choses bien et d'autres moins bien dans chaque commune. Une autre note l'arrivée des tours dans le paysage, ce qui amène la question de la densité. La densification semble inévitable, mais celle-ci doit se faire de manière bien cadrée, contrairement au bâtiment présent sur le haut de la photo (« dans dix ans, tout le monde critiquera ce bâtiment »). Les bâtiments doivent avoir deux ou trois étages, mais pas plus (en métropole les barres sont détruites car elles ne correspondent plus aux attentes).

Le manque de sécurité est également souligné, avec l'absence de panneau de limitation de vitesse sur la route nationale aux abords du collège.

Photo 11

La photo recueille des commentaires favorables, montrant les cocotiers, le baobab, le bâti entre modernité et tradition, l'absence de déchets (les gens ont pris l'habitude et il y a des mesures de contrôle). Il faut aller dans ce sens pour attirer les touristes.

Photo 12

Il faut maîtriser ce genre d'installation et évaluer les conséquences à l'aide de diagnostics. La carrière pourrait avoir lieu d'être mais ici elle se situe à côté des habitations, ce qui amène une nuisance (bruit, boue, poussière...) Est-ce qu'il n'y aurait pas d'autre site, par exemple à l'intérieur de l'île ?

Photo 13

Cette photo traduit un problème d'organisation entre le SIVOM qui ne fait pas toujours son travail et les communes qui ne payent pas toujours leurs cotisations.

Cette image montre le mauvais état des communes qui se transforme en problème de santé publique. C'est une image qu'on ne veut pas voir, qui fait honte.

Les mairies doivent se débrouiller si le ramassage ne fonctionne pas, pour ramasser ce que le Sivom ne fait pas.

20% de la population n'a pas de poubelles à M'Tsamboro. La mairie donne des poubelles à ceux qui n'en ont pas mais il reste quand même des gens qui ne sont pas équipés, en particulier les immigrés. Une nouvelle politique est mise en place, avec une conservation des poubelles chez chacun des administrés et une sortie des déchets le jour du ramassage. La poubelle doit sortir de l'espace public.

Il est possible de faire appel au bénévolat pour le ramassage des ordures quand il n'y a pas de moyens, par exemple lors des journées environnementales, avec les jeunes du collège sur la base du volontariat.

Il faut aussi informer la population sur le tri sélectif en installant des éléments par village pour que la population s'habitue à l'idée de trier les déchets. Les associations jouent aussi un grand rôle dans cette démarche.

Les paysages préférés

- Plage des Baobab
 - Aller dans les endroits propres, accessibles à tout le monde.
 - Faire des randonnées et faire découvrir les lieux touristiques, les monts, les plages, le patrimoine industriel, les vestiges de sucrières.
 - Tout le monde va sur les îlots.
- Les plages pourraient être très belles si on les entretenait et si elles étaient accessibles (accès sécurisés).
- Il faudrait également montrer le lagon, les endroits qui restent naturels
- Tous les paysages sont des paysages remarquables, il faut les entretenir.

Dans le milieu associatif, il y a beaucoup de moyens mis dans la préservation à l'attention des 10-15 ans, beaucoup moins pour les adultes. C'est cette génération qui va se rendre compte plus tard de l'intérêt de leur environnement.

Les paysages à cacher

Une première personne dit qu'il faut cacher les coins sales, en particulier dans les mangroves.

A l'inverse, une autre pense qu'il n'y a pas de paysage à cacher, il faut au contraire les montrer pour favoriser des actions dans le sens de l'amélioration.

La conservation des paysages de Mayotte et à M'Tsamboro

La sensibilisation, faire découvrir

Le paysage invisible

C'est une dimension importante, par exemple le chigoma commence à devenir à la mode. Il faut essayer de considérer la tradition car c'est une richesse : danse de giwi, chigoma, chacacha, mongo à l'ancienne. Il y a des artistes traditionnels qui savent beaucoup de choses. Pourquoi ne pas mettre les chansons et les artistes traditionnels en même temps que regarder le paysage, pour vivre les deux en même temps ? Cela traduit comment les anciens vivaient avec ces éléments (mangrove...).

Il faut parler de tout ça pour que les jeunes soient informés. Par exemple, à M'Tsamboro, il y avait des moments où on ne pouvait pas passer par la mer car il y avait des Djins.

La culture mahoraise se transmet à l'oral. C'est un facteur important de la richesse de Mayotte et dans son évolution. Il faut articuler la modernité et la tradition. Il faudrait peut-être intégrer le chamane, mais cette question semble difficile à poser de cette manière car un peu rigide. Il faut en comprendre les rouages, trouver le juste milieu pour continuer de la faire exister tout en en préservant la dimension. La culture de la peur était autrefois utilisée pour protéger certains lieux. Les parents ne prenaient pas toujours le temps d'expliquer. Maintenant, les jeunes vont à l'école, ils ne croient plus à tout ça et n'ont plus peur. Il faudrait trouver d'autres repères en combinant le passé et le présent pour que les choses aillent dans le bon sens.



4.7 Méthode de l'Observatoire photographique du Paysage

L'observatoire photographique est un outil de veille, d'observation, de réflexion sur les territoires, dans l'objectif d'orienter favorablement leurs évolutions. Il s'agit de faire émerger une « culture du paysage », en dépassant le stade de la démonstration pour atteindre le stade de l'information (WERTH, 2011).

La méthode ministérielle demande de faire appel à des artistes photographes car ils sont les mieux à même de repérer les indices de mutation et de développer un regard moderne sur le paysage.

Les points de vue de l'OPP sont en général basés sur des structures paysagères qui composent l'image, et donnent à mieux voir et à comprendre, en fonction des problématiques du lieu, et en essayant d'être visionnaire, c'est-à-dire de voir les changements possibles (mais aussi les non changements).

Des exemples de questions ou de thématiques guidant le choix des points de vue ont été retrouvés dans les différents OPP et illustrent la diversité des méthodes :

- saisons différentes : diversité d'observation des modifications paysagères et d'usage des lieux, liés aux saisons.
- localisation géographique par unité paysagère
- statut des espaces (dynamiques, type de mutation) :
 - image de référence, pays emblématique du littoral, patrimoine
 - image d'espaces en mutation, ou présentant une dynamique de dégradation
 - image d'espace dégradé, espace porteur d'un potentiel de requalification
 - dynamique de développement
 - dynamique d'aménagement
 - dynamique de protection et de gestion des milieux naturels
 - dynamique d'évolution naturelle
- type de paysage
- reconduction de point de vue historique
- type de prise de vue
- résonance avec les projets d'aménagement, les phénomènes de fréquentation, l'actualité...

Le choix des thèmes ou des questions peut être orienté par les documents de planification, gestion du territoire concerné.

Il est à noter que le fait de faire appel à un photographe professionnel fait de cette méthodologie une technique coûteuse, difficile à assumer pour toutes les collectivités.

Pour résumer, quatre aspects majeurs font de l'OPP un outil intéressant (selon DAUTEL, 2008) :

- Il inscrit la temporalité : l'OPP permet d'inscrire les cycles biologiques, naturels, humains...

- C'est un espace de dialogue : interne entre un artiste et son travail et externe entre une production artistique et sa réception par les commanditaires, le public et les habitants.
- Il renvoie à une question de point de vue : la prise de vue renvoie à la dimension culturelle, il s'agit d'une approche sensible, avec un système de représentation.
- Sous la forme documentaire, l'OPP peut se décliner par séquences avec plusieurs niveaux de lecture, de réception : photos, paroles rapportées, récits, commentaires.

Cependant, le manque de méthodes d'analyse pour la restitution de données est également à noter. Le ministère précise que cet outil n'est pas un outil d'analyse, c'est un outil d'observation. Les OPP ne sont pas encore au service des politiques de gestion des paysages. Le paysage au sein de l'OPP donne donc une image du territoire qui ne fait pas analyse.

Le choix du photographe est une étape primordiale de la phase de création d'un observatoire. Il s'agit de choisir un artiste capable de représenter un territoire tout en restant objectif (le photographe dans les itinéraires photographiques ne doit pas être originaire de la région).